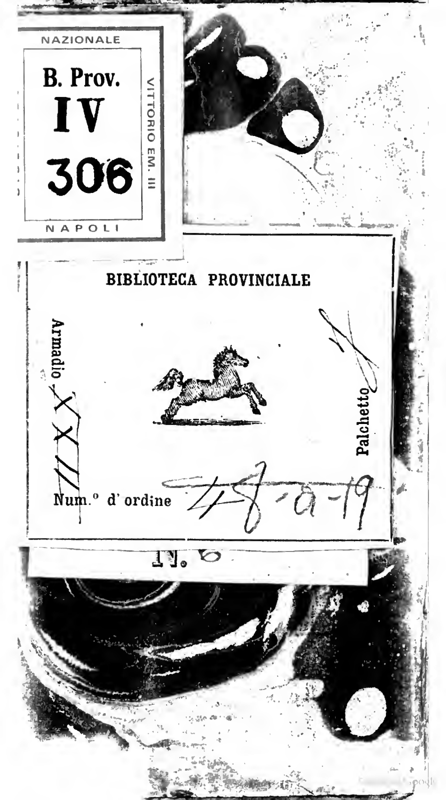


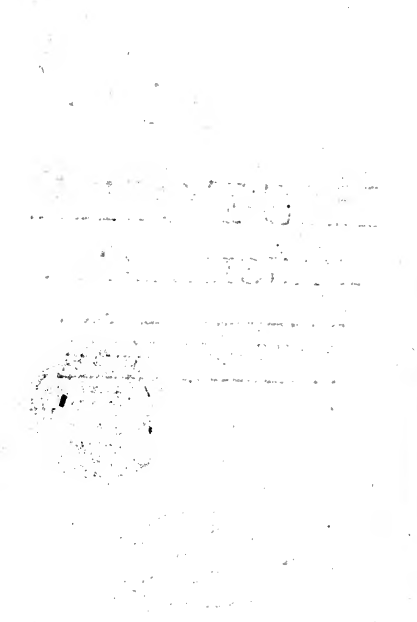




HISTOIRE
D'ANGLETERRE.

TOME QUATRIEME.





HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS LA DESCENTE DE JULES-CESAR,

JUSQU'AU Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748.

Par M. T. SMOLETT, M. D.

Traduite de l'Anglois par M. TARGE, *Correſpondant de l'Académie Royale de Marine.*

TOME QUATRIEME.

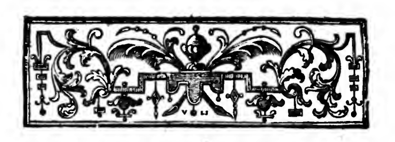


A ORLEANS,

De l'Imprimerie de JEAN ROUZEAU - MONTAUT, Imprimeur du Roi, de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orleans, & de la Ville.

M. DCC. LX.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE VI.

§. I. *Richard Cœur de Lion monte sur le trône.* §. II. *Il reçoit l'absolution & l'investiture de la Normandie ; accorde plusieurs graces à divers Seigneurs. Son entrevue avec Philippe, Roi de France.* §. III. *Il est couronné à Westminster.* §. IV. *Juifs massacrés à Londres, Lyme, Stamford & York.* §. V. *Moyens dont se sert Richard pour lever l'argent nécessaire à la Croisade.* §. VI. *Ambassadeurs*

de France. Dispute entre les Moines de l'Eglise de Christ & Baudouin, Archevêque de Cantorbery. §. VII. *Richard renonce pour une somme d'argent à sa supériorité sur le royaume d'Ecosse. Il nomme des Régents pour gouverner en son absence.* §. VIII. *Il passe en Normandie. Son entrevue avec le Roi de France.* §. IX. *Il arrive à Messine.* §. X. *Il est insulté par les Messinois. Il prend leur ville d'assaut.* §. XI. *Il conclud un traité avec Tancrède, Roi de Sicile.* §. XII. *Avantures de Richard avec Guillaume de Barres.* §. XIII. *Le Roi de France soupçonné de perfidie.* §. XIV. *Nouvelle convention entre Philippe & Richard.* §. XV. *Richard fait la conquête de l'isle de Chipre, & épouse Berengère.* §. XVI. *Son arrivée à Acre qui est prise par les Chrétiens.* §. XVII. *Retour du Roi de France dans ses états.* §. XVIII. *Richard remporte deux victoires sur Saladin.* §. XIX. *Mauvaise administration, insolence & avidité de Guillaume, Evêque d'Ely, Chancelier & Régent d'Angleterre.* §. XX. *Il investit le château de Lincoln. On accommode son différent*

avec le Prince Jean. §. XXI. *Sa cruauté, son insolence & son ingratitude envers Geoffroy, Archevêque d'York.* §. XXII. *Guillaume dépouillé de ses emplois & obligé de quitter le royaume.* §. XXIII. *Il retourne en Angleterre avec un nouveau titre de Légat. Est obligé de se retirer une seconde fois.* §. XXIV. *Intrigues du Prince Jean avec Philippe, Roi de France.* §. XXV. *Affaires de Palestine. Conrad, Roi de Jérusalem, assassiné. Victoires de Richard. Trève avec Saladin.* §. XXVI. *Richard revient en Europe, & est emprisonné par Léopold, Archiduc d'Aurriche.* §. XXVII. *Le Prince Jean fait un traité contre son frère Richard avec le Roi de France.* §. XXVIII. *Philippe entre en Normandie.* §. XXIX. *Jean excite une révolte en Angleterre.* §. XXX. *Taxe & contribution pour la rançon du Roi Richard.* §. XXXI. *Il est mis en liberté, & retourne en Angleterre.* §. XXXII. *Il réduit les châteaux de son frère Jean.* §. XXXIII. *Il est couronné à Winchester. Révoque les graces & concessions qu'il avoit accordées avant son départ.* §. XXXIV.

Il retourne en Normandie ; se réconcilie avec son frère Jean. Défait les François près Fretteval. §. XXXV. *Il fait faire des recherches sur l'administration de ses revenus.* §. XXXVI. *Il permet les tournois. Mort de Léopold, Duc d'Autriche.* §. XXXVII. *Philippe amuse Richard qui pille ses terres pour se venger.* §. XXXVIII. *Paix entre la France & l'Angleterre.* §. XXXIX. *L'Archevêque de Cantorbery éxerce les pouvoirs de Légat dans le diocèse d'York.* §. XL. *Histoire de Guillaume Longbeard ou le Barbu.* §. XLI. *Hubert marche dans le pays de Galles.* §. XLII. *Philippe de France recommence les hostilités en Normandie.* §. XLIII. *Richard prend l'Evêque de Beauvais & le fait mettre aux fers.* §. XLIV. *Trève d'un an entre la France & l'Angleterre.* §. XLV. *Geoffroi Fitz-Rers grand justicier d'Angleterre. Taxe très-forte sur le peuple. Guenwynwin, Prince Gallois, mis en déroute.* §. XLVI. *Othon élu Empereur d'Allemagne.* §. XLVII. *Richard met Philippe, Roi de France, en déroute à Vernon, & ensuite à Courcelle.* §. XLVIII. *Trève de cinq ans entre Philippe &*

Richard. Projet de pacification agréé par les deux Princes. §. XLIX. Richard, Roi d'Angleterre, blessé d'un coup de flêche. Sa mort. §. L. Son portrait.



ICHARD que son intrépidité fit surnommer Cœur de Lion succéda au trône de son père sans trouver aucune opposition. Le premier usage qu'il fit de la puissance souveraine fut si tyrannique que ses sujets durent en tirer de fâcheux présages. A peine les obsèques de son père furent achevées qu'il fit arrêter & mettre aux fers Etienne de Tours, Sénéchal du Roi défunt, jusqu'à ce qu'il eût remis non-seulement les trésors qui lui avoient été confiés, mais encore ses propres biens, montant à quarante-cinq mille livres d'Anjou. Ensuite il le força de se séparer d'avec sa femme, sous prétexte qu'elle étoit noble & Etienne roturier, déclarant que de sa propre autorité il annulleroit tous les mariages ainsi disproportionnés : mais comme il savoit que cet homme avoit très-fidèlement servi son père, il ne voulut point le

§. I. Richard Cœur de Lion monte sur le trône.

An. 1189.

RICHARD Cœur de Lion An. 1189.

priver de ses emplois, & il continua à régir les revenus de l'Anjou. Richard donna une autre preuve de sa justesse d'esprit, en retenant à son service ceux qui étoient demeurés attachés à son prédécesseur, & en écartant ceux qui avoient abandonné leur souverain, même pour s'attacher à lui. Il les chassa tous de sa cour, tant ecclésiastiques que laïques, & ils tombèrent dans le mépris que méritoient leurs trahisons & leurs perfidies. Quelques Barons qui l'avoient servi dans la dernière révolte lui demandèrent la restitution des terres & des châteaux qu'on leur avoit confisqués pendant les troubles précédents; & il les leur fit rendre suivant sa promesse : mais dès le lendemain il les fit chasser, & dit que ceux qui avoient abandonné leur Souverain légitime devoient être ainsi récompensés.

Brompton. Bened. Abb.

II. Il reçoit l'absolution & l'investiture de la Normandie. Accorde plusieurs graces à divers Seigneurs. Son entrevue avec Philippe, roi de France.

Les affaires de Guyenne & d'Anjou étant réglées à sa satisfaction, il repassa en Normandie, & reçut à Séez l'absolution des Archevêques de Cantorbery & de Rouen, pour le crime d'avoir porté les armes contre son père engagé dans la croisade. Ensuite l'investiture lui fut donnée par

l'épée & la bannière ducale, & il reçut l'hommage de toute la nobleſſe de cette province. Il fit paroître en cette occaſion ſa généroſité par pluſieurs graces qu'il accorda. Il donna ſa nièce Mathilde à Geoffroi, fils de Rotrou, Comte du Perche; & la fille de Richard Strongbow à ſon favori Guillaume Mareſchal. Il maria auſſi Gilbert, fils de Roger Fitz-Rainfrai, avec Eloïſe, fille & héritière de Guillaume de Lancaſtre, Baron de Kendal. Il confirma à ſon frère Jean les quatre mille marcs qui lui avoient été accordés en Angleterre, & le comté de Mortagne dans la Normandie, conformément à la volonté de ſon père; à quoi il ajouta le comté de Glocester en conſéquence de ſon mariage avec la fille du dernier Comte. Il conſentit en qualité de Souverain, à l'élection de ſon frère naturel Geoffroi pour le ſiège d'York; cependant il fit enſuite ſaiſir ſes châteaux en Normandie, & l'obligea de les racheter par une ſomme d'argent très-conſidérable. Peu de temps après ſon inauguration il eut une entrevue avec le Roi de France entre Chaumont & Trie. Ce Monarque lui rendit les places priſes

RICHARD Cœur de Lion An. 1189.

dans la dernière guerre, & abandonna ses prétentions sur Gizors, au moyen de la promesse que lui fit Richard, d'ajouter quatre mille marcs aux vingt mille que le dernier Roi étoit convenu de payer pour dédommager Philippe des frais de la guerre.

Dnet. Coll. Math. Paris. Bened. Abb.

III. Il est couronné à Westminster.

Après avoir ainsi terminé les affaires du continent, il passa dans ses états d'Angleterre, que sa mère Eléonor avoit gouvernés depuis la mort de son prédécesseur. Il lui avoit donné le pouvoir de publier un acte de grace en faveur de tous les prisonniers & criminels, à l'exception de ceux qui avoient fourni des preuves contre leurs complices; espèce d'accusation qui fut privée du bénéfice de cette amnistie. Il fit rendre à Robert, Comte de Leicester, les châteaux dont son père s'étoit emparé pour sureté de sa conduite, & fit de même remettre aux Barons ce qui avoit été confisqué sur eux. L'apanage du Prince Jean fut considérablement augmenté par le don que lui fit le Roi de plusieurs terres & châteaux, & en épousant l'héritière du dernier Comte de Glocester, quoiqu'ils fussent parents aux degrés prohibés, il devint maître d'une grande

partie du royaume. Tous les bourgeois dans les différentes provinces avoient déja prêté serment de fidélité par ordre de la Reine mère avant l'arrivée du Roi ; mais les Prélats & la noblesse le prêtèrent à son couronnement, dont la cérémonie se fit dans l'abbaye de Westminster, où Ralf de Dueto, Doyen de Saint Paul, officia à la place de l'Evêque de Londres, dont le siège étoit alors vacant.

RICHARD Cœur de Lion An. 1189.

IV. Juifs massacrés à Londres, Lyme, Stamford & York.

Richard avoit fait publier une défense à tous les Juifs d'entrer dans l'Eglise pendant la cérémonie de son couronnement, & de s'introduire dans le palais durant son diné. Il paroît que son unique objet avoit été de prévenir la confusion inséparable de la foule ; mais un petit nombre de riches Hebreux, poussés par la curiosité, essayèrent de passer à la faveur de la multitude, dans l'espérance de ne pas être remarqués. Ils furent reconnus & repoussés avec violence, ce qui produisit une émeute où plusieurs d'entr'eux furent foulés aux pieds & tués, parce que cette nation étoit alors extrêmement odieuse au peuple, naturellement superstitieux, & encore animé par les Moines qui prêchoient

RICHARD Cœur de Lion An. 1189.

la croisade. La populace de Londres instruite de l'ordre que le Roi avoit donné de chasser les Juifs, prit aussitôt les armes, assiégea dans leurs maisons tous les marchands de cette nation, & tua tous ceux qui se rencontrèrent dans les rues. Le Roi informé de ce tumulte, envoya dans la ville Ralf de Glanville, grand justiciaire, avec plusieurs autres Seigneurs, pour appaiser le trouble & l'empêcher de s'étendre plus loin; mais ils y firent de vains efforts, & furent même obligés de prendre la fuite pour sauver leurs propres vies. Lorsque les mutins virent l'impossibilité de forcer les maisons où les Juifs s'étoient retirés, ils y mirent le feu, & l'incendie se répandit en peu de temps en différents quartiers de la ville. La canaille profita de la confusion & de la terreur pour piller indifféremment Juifs & Chrétiens. Les premiers périrent par les flammes ou par la fureur d'une populace forcenée, & un grand nombre de citoyens chassés de leurs maisons par le feu, furent entièrement ruinés. Enfin après que le tumulte eut duré toute la nuit, le peuple se dispersa au point du jour. Richard or-

donna d'emprisonner les auteurs de cette émeute & de les juger suivant les loix du pays. On punit de mort ceux qui furent convaincus, & il fit publier une proclamation pour empêcher de pareils désordres à l'avenir, & prendre les Juifs sous sa protection royale. Malgré cette précaution ils furent encore massacrés depuis à Lyme, Stamford & York; mais il paroît que l'avarice eut plus de part à cette barbarie que le zèle de religion. Plusieurs gentilshommes de la province d'York débiteurs de ces Juifs se joignirent à leurs assassins; & après avoir tué cinq cents hommes de cette malheureuse nation, ils se rendirent à la Cathédrale, où leurs obligations étoient déposées; forcèrent l'officier de les leur délivrer, & les brulèrent dans l'Eglise avec grande solemnité. Le Roi vivement irrité de cet attentat sur son autorité, qui même intéressoit ses revenus, parce qu'il héritoit des biens des usuriers, ordonna à l'Evêque d'Ely, justiciaire du royaume, de punir sévèrement les coupables. Avant que le prélat fût arrivé dans le comté d'York, les principaux criminels avoient pris la fuite en Ecos-

RICHARD Cœur de Lion. An. 1189.

G. Neubr. Bened. Abb. Math. Paris.

RICHARD Cœur de Lion An. 1189.

se. Les citoyens d'York rejettèrent ce qui étoit arrivé sur une populace mutinée ; & l'Evêque se contenta de priver de leurs charges le premier Shérif & le Gouverneur, & d'imposer des amendes sur les plus riches habitants.

G. Neubrig.

V. Moyens dont se sert Richard pour lever l'argent nécessaire à la croisade.

A la première assemblée des prélats & de la noblesse qui se tint dans l'abbaye de Pupewell, au comté de Northampton, après le couronnement de Richard, il remplit les sièges vacants de Londres, Winchester, Sarum & Ely. Ensuite il délibéra sur les moyens qui pouvoient le mettre en état d'équiper un puissant armement contre les Infidèles, qui avoient envahi la Terre-sainte. Geoffroi Ridel, dernier Evêque d'Ely, étoit mort *intestat*, & le Roi avoit saisi les grands biens qu'il possédoit ; il avoit aussi trouvé dans les trésors de son père à Winchester pour neuf cents mille livres d'or, d'argent, de pierreries & d'autres joyaux ; mais quelques prodigieuses que fussent ces sommes, elles ne suffisoient pas encore pour les frais de cette expédition. Il vendit le comté de Northumberland à Hughes, Evêque de Durham, pour le temps de sa

vie, & engagea les droits honorifiques de Sudberg à ce prélat & à ses successeurs pour toujours. Il mit en vente les offices de grands Shérifs, de forestiers, & plusieurs autres places & dignités lucratives. Il reçut des sommes considérables des Barons du comté de Bedford & des Chevaliers de celui de Surrey, pour avoir la permission de faire arracher les bois dans les parties de ces comtés qu'on avoit mises en forêts. Les libertés, les chartres, les châteaux & les fiefs de la couronne se vendirent au plus offrant; & lorsque quelques-uns des favoris du Roi lui représentèrent les suites dangereuses de ces aliénations, il leur répondit qu'il vendroit même la ville de Londres, s'il pouvoit trouver un acquéreur. Ralf de Glanville voyant qu'il fermoit l'oreille à toutes les remontrances, & que les domaines de la couronne alloient être dissipés avec tant de profusion, de prodigalité, & d'une manière si pernicieuse, se démit de sa place de justiciaire & s'engagea dans la croisade. Ce poste fut rempli par Hughes, Evêque de Durham, & par Guillaume de Mandeville, Comte d'Essex, dont le pre-

RICHARD Cœur de Lion An. 1189.

mier donna mille marcs pour y être reçu. Outre ces moyens de lever de l'argent, Richard obtint du Pape Clément une bulle qui lui donna le pouvoir de dispenser de la croisade tous ceux qu'il jugeroit à propos de laisser en Angleterre pour la garde du royaume. Un grand nombre de personnes qui dans le premier transport de leur enthousiasme avoient pris la croix, furent alors très-contents de profiter de cette indulgence. Par toutes ces voies Richard leva une somme d'argent beaucoup plus forte qu'aucun de ses prédécesseurs en eût jamais possédée. A la mort du dernier Roi, les Gallois conduits par Rese-ap-Griffith & par son fils, s'étoient emparés de plusieurs châteaux & avoient ravagé les comtés de Pembrok & de Carmarthen. Ce Prince obtint depuis un sauf-conduit du Prince Jean, & il se rendit pour faire sa soumission à Oxford, où le Roi tenoit sa cour; mais le Monarque refusa de le voir, & il retourna dans sa province, ne respirant que la vengeance. Pour prévenir ses desseins, Jean marcha dans le pays de Galles avec un corps de troupes, & on leva une somme dans tout le

Dugd. Coll.

Powel's hist. of Wales.

royaume pour fournir aux frais de cette expédition.

RICHARD Cœur de Lion An. 1189.

Pendant que Richard faisoit ses préparatifs pour mettre ce grand dessein à éxécution, Rotrou, Comte de Perche, & d'autres Ambassadeurs se rendirent près de lui pour lui faire part de la résolution du Roi de France & de ses Barons. Ils avoient juré dans une assemblée générale tenue à Paris, de se trouver vers les fêtes de Pâques au rendez-vous général près Vézelai; & ils avertirent Richard d'y venir avec ses gens, afin que les deux Monarques pussent partir ensemble pour la croisade. Le Roi convoqua aussi-tôt un conseil à Londres, où le Comte d'Essex jura en son nom qu'il joindroit Philippe au temps & au lieu indiqué.

VI. Ambassadeurs de France. Dispute entre les Moines de l'Eglise de Christ & Baudouin, Archevêque de Cantorbery.

Il s'éleva alors une dispute entre Baudouin, Archevêque de Cantorbery, & les Moines de l'Eglise de Christ, au sujet d'une collégiale de Chanoines séculiers, établis depuis peu à Hakington. Les Moines s'étoient plaints au Pape de ce nouvel établissement, dont ils prétendoient que l'objet étoit de les dépouiller du droit d'élire l'Archevêque de Cantorbery & de le faire passer aux suffragants de ce siège.

Hoved.

RICHARD Cœur de Lion An. 1189.

Clément prit leurs intérêts, & envoya le Cardinal Anagni en qualité de Légat pour juger cette affaire; mais le Roi voulant prévenir cette entreprise de l'autorité papale dans ses états, engagea les complaignants à s'en rapporter à sa propre décision. Il se rendit aussitôt à Cantorbery avec un grand nombre de prélats & de noblesse; fit démolir la nouvelle collégiale, & invita ensuite le Cardinal, qu'il avoit ordonné de retenir à Douvres pendant quinze jours, de se rendre à Cantorbery, où il fut honorablement reçu. Cependant Richard ne voulut point lui permettre de faire aucun éxercice de son autorité de Légat, excepté pour lever l'interdit que Baudouin avoit mis sur les terres du Prince Jean, depuis qu'il avoit épousé l'héritière de Glocester.

VII. Richard renonce pour une somme d'argent à sa supériorité sur le royaume d'Ecosse. Il nomme des Régents pour gouverner en son absence.

Pendant que Richard étoit à Cantorbery, il y fut joint par Guillaume, Roi d'Ecosse, qui, voulant profiter de son impatience pour son expédition de la Terre-sainte, & du desir extrême qu'il avoit d'amasser de l'argent, lui donna dix mille marcs sterling; au moyen desquels Richard lui rendit les châteaux de Berwick & de Roxburg; renonça à toute supériorité sur le

royaume d'Ecosse ; lui remit l'acte de soumission passé par le Roi & ses Barons, & se contenta de l'hommage de Guillaume pour les provinces septentrionales, tel qu'il avoit été rendu par ses prédécesseurs. Le Roi tourna ensuite ses vues sur le gouvernement du royaume pendant son absence, en quoi il se conduisit uniquement suivant son caprice, contre les avis de la noblesse & les desirs de toute la nation. Il conféra la régence à Guillaume Longchamp, Evêque d'Ely, François de basse naissance, sans crédit & sans autorité, auquel il confia aussi le gouvernement de la Tour de Londres. Il lui donna pour adjoint l'Evêque de Durham, Justiciaire des comtés septentrionaux, qu'il gratifia du château & de la forêt de Windsor. Enfin il nomma pour assistants & conseillers dans l'exercice du gouvernement Hughes Bardolph, Guillaume Mareschal, Geoffroi Fitz-piers & Guillaume Briwère.

RICHARD Cœur de Lion An. 1189.

Bened. Abb. p. 576.

VIII. Il passe en Normandie. Son entrevue avec le Roi de France.

Après toutes ces précautions, Richard accompagné du Légat se rendit à Douvres, & passa le même jour à Gravelines où il trouva le Comte de Flandre qui l'acccompagna en Nor-

RICHARD Cœur de Lion An. 1189.

mandie. Le Roi se servit alors d'un artifice honteux, qui le déshonora dans l'esprit de ses sujets ; mais qui réussit suivant son dessein à en tirer de nouvelles sommes. Il feignit d'avoir perdu le grand sceau, & sous ce prétexte, fit publier une proclamation pour déclarer invalide tout acte, concession ou contrat, jusqu'à ce qu'il eût reçu la sanction du nouveau sceau qu'il ordonna de faire. En même temps il fut enjoint à tous les possesseurs de ces sortes de titres de les apporter pour être scellés de nouveau, ce qui lui produisit une somme très-considérable. Pour mettre le comble à son avarice, il envoya l'Evêque d'Ely, revêtu de la puissance de Légat & de l'autorité Royale, en Angleterre, dans le pays de Galles & en Irlande, pour obliger chaque abbaye & terre seigneuriale relevant de la couronne à lui fournir un cheval de bataille avec un cheval de somme ; & ils obligèrent aussi toutes les villes du royaume à en donner deux de chaque espèce pour son expédition. Cependant la Reine de France étant morte dans le même temps, le rendés-vous fut retardé jusqu'au milieu de l'été ; mais pour disposer

Bened. Ab. M. Paris.

toutes choses & prévenir les disputes qui auroient pu arriver, les deux Monarques convinrent d'une entrevue au Gué-saint-Remi. * Ils s'y rendirent accompagnés de leurs Prélats & de leur noblesse qui jurèrent avec eux d'entretenir la paix & de défendre mutuellement leurs territoires. On convint que si l'un des deux Rois mouroit dans cette expédition, le survivant prendroit le commandement de ses troupes, & qu'on lui remettroit le trésor pour l'avantage du service. ** Après cette entrevue, Richard fit venir sa mère Eléonor d'Angleterre, avec Alix, sœur de Philippe, le Prince Jean, les deux Archevêques & plusieurs autres Prélats. Il éxigea en leur

* Ou plutôt à Nonancourt, comme il est porté dans Rymer, où cet acte est daté du 30 Décembre.

** Dans le second article de cette convention rapportée par Rymer, pag. 20, on trouve ces paroles remarquables: *Et uterque nostrum alteri bonam fidem, & bonum amorem se servaturum promisit ; ego Philippus Rex Francorum, Richardo Regi Anglorum tanquam amico & fideli meo : & ego Richardus Rex Anglorum, Philippo Regi Francorum, tanquam Domino meo & amico.* Par où l'on voit toute la supériorité des Rois de France sur ceux d'Angleterre.

RICHARD Cœur de Lion An. 1189.

préfence que Jean, & Geoffroi, Archevêque d'York, promiffent avec ferment de ne point mettre le pied en Angleterre pendant trois ans, après lefquels il fe propofoit de revenir luimême de la Paleftine : cependant à la prière de fa mère, il les dégagea depuis de cette promeffe. Lorfque la flotte nombreufe qu'il faifoit venir des différents ports du royaume fut armée, & abondamment fournie de toutes fortes de provifions de guerre & de bouche, il publia, de l'avis des Prélats & de la nobleffe, un corps de règlements pour le maintien de la paix, du bon ordre & de la difcipline qu'on obferveroit en mer; nomma cinq Jufticiaires pour les faire éxécuter ponctuellement, & donna ordre que tous les vaiffeaux fe rendiffent à Marfeille, où il fe propofoit d'embarquer fon armée.

Hoved. Bened. Abb.

IX. Son arrivée à Meffine. An. 1190.

Lorfque le temps fut venu de fe rendre au lieu du rendés-vous, le Roi reçut de l'Archevêque de Tours une pannetière & un bourdon, & marcha à Vézelai où il fut joint par le Roi de France. Les deux Monarques à la tête de cent mille hommes allèrent enfemble jufqu'à Lion; mais les diffi-

cultés extrêmes de faire toujours suivre la même route à un si grand corps les obligèrent de se séparer en cette ville. Philippes prit le chemin de Gènes & Richard celui de Marseille, où il trouva un grand nombre de pélerins, qui après avoir dépensé tout ce qu'ils possédoient en attendant l'occasion du passage, lui firent offre de leurs services, & furent reçus dans son armée. Il se passa une semaine avant l'arrivée de toute sa flotte dont il retint pour lui & sa maison trois grands vaisseaux & vingt galères, avec lesquels il se rendit à Salerne, où il resta jusqu'à ce qu'il fut informé de l'arrivée de tous les autres vaisseaux à Messine. Il y passa immédiatement après, & trouvant le Roi de France logé dans la ville, il demeura dans les fauxbourgs. Se proposant de passer l'hiver en cette isle, il s'empara de deux forts châteaux situés sur le Phare; en destina un pour la sureté de sa sœur, veuve du dernier Roi de Sicile, & fit un magasin de l'autre.

RICHARD Cœur de Lion An. 1190.

X. Il est insulté par les Messinois. Prend leur ville d'assaut.

Les Messinois allarmés de cette démarche, qui sembloit marquer un dessein formé de s'emparer de leur Isle, cherchèrent querelle aux Anglois qui

RICHARD Cœur de Lion An. 1190.

ſe trouvèrent dans la ville ; les chaſsèrent avec violence ; fermèrent leurs portes ; ſe mirent en état de défenſe, & ne marquèrent que du mépris pour Richard. Le lendemain, le Roi de France accompagné des Prélats & de la nobleſſe, tant de ſon côté que de ceux de l'iſle, ſe retira dans ſes quartiers pour appaiſer ces troubles ; mais pendant qu'on traitoit de cette affaire, les Meſſinois firent une ſortie, tuèrent un grand nombre d'hommes & de chevaux, & attaquèrent vivement les quartiers de Hughes le Brun. Richard enflammé de colère à cette inſulte, prend auſſi-tôt les armes, charge les Meſſinois, les force de rentrer dans leurs murs, & pouſſe l'attaque avec tant de fureur, que malgré la réſiſtance des habitants ſoutenus des troupes Françoiſes qui étoient dans la ville, elle eſt emportée d'aſſaut, & l'on plante l'étendard Anglois ſur ſes remparts. Le Roi de France qui étoit entré dans la place immédiatement avant qu'elle fut attaquée, fit des efforts incroyables pour la défendre, & renverſa trois ſoldats Anglois avec ſon arbalête. Richard avoit tout ſujet de ſe plaindre de cette conduite ; cependant il agit avec la

Duct. Coll.

RICHARD Cœur de Lion. An. 1190.

plus grande modération ; car bien loin de faire aucun tort aux quartiers des François, il quitta la ville & campa au milieu des ouvrages qu'il avoit élevés dans les fauxbourgs. Cette retenue ne put adoucir le ressentiment de Philippe qui regarda cet assaut comme un affront personnel, & depuis ce temps il conçut une haine implacable contre le Roi d'Angleterre. * Cependant il résolut alors de dissimuler, & d'accord avec Richard, il fut rendu plusieurs ordonnances qu'on publia dans les deux armées, pour prévenir les excès du jeu, l'altération des espèces & la cherté des vivres. On fit aussi des règlements pour que ceux dont on faisoit usage fussent de bonne qualité, pour l'établissement des marchés & la réduction des profits excessifs sur les marchandises. Richard voulant se rendre le ciel favorable, accorda une chartre en faveur de ses sujets Anglois

* On ne voit nulle part de preuve de cette prétendue haine, mais on en trouve plutôt un grand nombre de la modération de Philippe envers un vassal, qui au lieu de lui exposer ses griefs contre les Messinois, avoit eu l'audace d'attaquer une ville où son Seigneur étoit en personne, & de planter ses étendards sur les murs.

RICHARD Cœur de Lion An. 1190.

qui auroient le malheur de faire naufrage, pour leur faire remettre les effets sauvés qui appartenoient de droit à la couronne. Il commença dans le même temps une pénitence pour ses propres fautes, & accorda une autre chartre au clergé de ses Etats de Normandie, pour les soustraire aux tribunaux séculiers.

Math. Paris. Duct. Coll.

XI. Il conclut un traité avec Tancrède, Roi de Sicile.

La conduite des Messinois envers le Roi d'Angleterre avoit été si odieuse qu'il permit à ses soldats le pillage de la ville. Leur Roi Tancrède souffrit beaucoup de cet événement, qui donna lieu à cent mille esclaves de s'échapper dans les montagnes, d'où ils firent des courses & ravagèrent tout le pays. Les Prélats Siciliens travaillèrent à un accommodement, & leur Roi (qui en effet n'étoit qu'un usurpateur, dont Henri VI. Empereur d'Allemagne, disputoit le droit à la couronne, à cause de sa femme Constance,) fit des avances excessives pour parvenir à un traité de paix. Il fut enfin conclu, sous les conditions que Tancrède payeroit vingt mille onces d'or à Richard pour tenir lieu du legs fait à Henri, Roi d'Angleterre par le dernier Roi de Sicile Guillaume II. qui avoit épousé sa

fille : qu'il donneroit une de ses filles en mariage au jeune Arthur, Duc de Bretagne, que Richard avoit nommé son successeur s'il mouroit sans enfants, & qu'il déposeroit vingt autres mille onces d'or sans délai pour sa dot, lesquelles seroient rendues si le mariage n'avoit pas lieu. * A l'égard des habitants de Messine, Richard ordonna de leur restituer ce qui avoit été pillé ; mais voyant qu'ils étoient une race mélangée de Grecs, de Lombards & de Sarrazins, il fit enlever leurs

Id.

* Ce traité est dans Rymer, mais on n'y trouve point que Tancrède dût payer d'autre somme que les vingt mille onces d'or pour la dot de sa fille. M. l'Abbé Velly cite cet Auteur, en disant que Tancrède fut condamné à payer quarante mille onces, mais je n'en ai rien trouvé ni dans l'acte même, ni dans la lettre de Richard au Pape Clément III. & quand même l'acte le porteroit, le terme de condamné seroit-il bien éxact pour exprimer l'effet d'une convention volontaire ?

Qu'on ne m'accuse pas de vouloir critiquer après sa mort un Auteur qui a aussi-bien mérité de la France que M. l'Abbé Velly. Je respecte sa mémoire, j'admire ses talents, & je me joints à tous mes compatriotes pour déplorer sa perte : mais on conviendra que dans l'ouvrage le plus parfait il peut se glisser quelques légers défauts qui n'en altèrent

RICHARD Cœur de Lion An. 1190.

portes & les obligea de lui délivrer des ôtages pour sureté de leur conduite. Il bâtit ensuite sur le sommet d'une montagne élevée, qui commandoit la ville un fort qu'il appella Mate-Griffon, ou Meurtrier du Griffon, faisant allusion au nom de Griffons qu'on donnoit par forme de reproche aux Messinois. Le jour de Noël Richard donna un grand repas à Hughes, Duc de Bourgogne, & à un grand nombre de Seigneurs François; mais ils furent tous obligés de se lever de table pour appaiser un tumulte entre quelques Anglois & des Mariniers Pisans: il se renouvella le lendemain par le meurtre d'un Anglois qu'un Pisan tua dans l'Eglise; on se battit de part & d'autre avec une fureur égale: plu-

Bened. Abb.

nullement le mérite. Des fautes de copiste, le changement d'un mot dans un manuscrit, & toutes les autres difficultés que connoissent ceux qui travaillent sur l'histoire y peuvent faire passer de ces fautes légères qu'une critique uniquement fondée sur l'amour du vrai fait remarquer, & qui se corrigent dans une seconde édition. L'histoire de M. l'Abbé Velly est de nature à en avoir un grand nombre, & c'est dans cette attente que je l'examinerai toujours scrupuleusement dans tous les endroits qui auront rapport à mon sujet.

sieurs perdirent la vie, & le combat continua jusqu'à l'arrivée des Rois de France & d'Angleterre, qui y accoururent avec des troupes, & terminèrent la querelle.

RICHARD Cœur de Lion An. 1190.

Bened. Abb.

XII. Avantures de Richard avec Guillaume Debarre.

Peu de jours après, un incident qui suivit un simple amusement fit connoître de plus en plus l'impétuosité du caractère de Richard. Il se promenoit à cheval, accompagné de plusieurs Chevaliers François & Anglois, du nombre desquels étoit Guillaume de Barre, fameux par son courage & son adresse, que Richard avoit pris dans une escarmouche près Mante. Le Roi vit un homme qui conduisoit un âne chargé de bâtons que le Monarque distribua à toute la troupe, & ils commencèrent à s'escrimer les uns contre les autres à la façon des Maures. Dans cette espèce de joûte Guillaume déchira l'habillement du Roi, qui enflammé de colère contre un homme qui lui avoit déja manqué de parole en Normandie, tomba sur lui avec fureur; mais bien loin de le démonter, sa propre selle vint à tourner & il fut renversé de cheval. L'orgueil de Richard fut tellement irrité de cet événement qu'il ordonna de chasser de Barre, & dé-

RICHARD Cœur de Lion An. 1190.

fendit qu'il parût jamais en sa présence. Cependant par l'entremise des Prélats & des Seigneurs, il lui permit de continuer le voyage de la Terre-sainte, où il se signala par tant de preuves de valeur, qu'il rentra par la suite dans toutes les bonnes graces du Roi.

Vinesauf.

XIII. Le Roi de France soupçonné de perfidie.

Cependant le Monarque François déguisoit si bien son animosité, que Richard n'en avoit aucun soupçon, & le considéroit comme son ami particulier & un généreux allié. Il fit présent à Philippe de plusieurs vaisseaux Anglois, lui donna la moitié de l'argent qu'il avoit reçu de Tancrède, & distribua ses trésors aux Chevaliers François avec tant de profusion qu'on prétend qu'il fit plus de dons en un mois qu'aucun de ses prédécesseurs n'en avoit jamais fait en toute une année. Il fit ensuite à Catane une visite au Roi de Sicile, qui le reçut avec des marques particulières d'honneur & de respect, & fut si frappé de l'air ouvert & franc de Richard, qu'il lui découvrit la mauvaise volonté de Philippe. Il en fut pleinement convaincu par une lettre de ce Prince à Tancrède, dans laquelle il l'assuroit que le dessein de Richard étoit de le dé-

pouiller de sa couronne; & proposoit de tomber tout-à-coup sur le Monarque Anglois avec toutes ses forces, lui promettant de seconder ses efforts. Richard étonné de cette perfidie ne put cependant douter de la vérité lorsque Tancrède lui fit voir la signature de Philippe, & qu'il s'offrit de lui prouver qu'il avoit reçu cette lettre de la main du Duc de Bourgogne. Le Roi d'Angleterre la garda soigneusement, & après avoir été traité splendidement par Tancrède, il lui fit présent de la fameuse épée d'Arthur, célèbrée sous le nom de Caliburne, & retourna à Messine avec le mépris dans le cœur contre son allié. Philippe s'apperçut bien-tôt que sa conduite étoit totalement changée, & envoya le Comte de Flandres pour lui en porter ses plaintes. Richard lui mit la lettre entre les mains pour la montrer au Roi de France, qui à sa vue parut frappé de la plus grande confusion : cependant il se remit aussi-tôt, & prétendit qu'elle n'étoit qu'un stratagême de Richard pour éluder son mariage avec Alix, dont Philippe pressoit vivement la conclusion. *

RICHARD Cœur de Lion An. 1190.

Bened Abb. Vinesauf.

* Je ne connois point l'Auteur cité par

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

Il n'y avoit jamais eu de fiançailles entre cette Princesse & Richard, qui n'avoit même paru desirer ce mariage que pour chagriner son père. La beauté de Berengère, fille de Sanchez, Roi de Navarre, avoit captivé son cœur, & sa mère Eléonor fit même un voyage en Guyenne pour négocier un mariage avec cette aimable Princesse. La proposition fut aussi-tôt acceptée, on dressa le contrat & la Reine mère, accompagnée de sa future belle-fille, passa dans le royaume de Naples, &

XIV. Nouvelle convention entre Philippe & Richard.

M. Smollett, mais son recit est mot à mot dans Roger de Hoveden, où l'on trouve que Richard s'écria : « Je ne puis croire que » le Roi de France vous ait fait cette proposition : il est mon Seigneur, *cum ipse Dominus meus sit*, & nous sommes liés par » serment pour ce voyage. » Cette prétendue perfidie n'a aucune vraisemblance ; & sans m'étendre sur toutes les raisons qu'on peut y opposer, il suffit de remarquer que si la lettre avoit été véritable, une infraction aussi odieuse des conventions faites avant le voyage de la Terre-sainte, n'auroit pas été oubliée par le Pape, après l'excommunication qu'il avoit prononcée contre les infracteurs de la paix. Aussi M. de Thoiras, malgré son acharnement contre la France, insinue que cette lettre n'étoit qu'une intrigue de Tancrède pour brouiller les deux Monarques.

fut jointe en route par le Comte de Flandre. Elles s'arrêtèrent à Brindes, parce que Meſſine étoit déja tellement remplie qu'il n'y avoit plus de place pour les recevoir avec leur ſuite. Philippe, inſtruit de cette négociation, menaça ouvertement de renoncer à toute alliance avec le Roi d'Angleterre; mais on fit un nouveau traité qui prévint toute diſpute. Richard fut déclaré libre de ſes engagements prétendus avec Alix; & cette Princeſſe épouſa depuis Guillaume II. Comte de Ponthieu, qui étoit le premier des ôtages donnés par Philippe pour l'éxécution des articles de ce traité. Le Roi de France céda à Richard Giſors, Neauffle*, Neufchâtel St. Denis & le Vexin Normand, tant pour lui que pour ſes deſcendants mâles: au défaut deſquels le tout étoit reverſible à Philippe & à ſes deſcendants auſſi mâles, avec la clauſe que s'il mouroit ſans en avoir, il ſeroit réuni au duché de Normandie. Il fut réglé que ſi le ciel donnoit des enfants mâles à

* L'original dit *Melpham* que M. l'Abbé Velly a traduit par Melphes. Je ne connois point de ville de ce nom en Normandie, au lieu que celle de Neaufle y eſt très-connue.

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

Richard, son fils aîné recevroit *in capite* de Philippe l'investiture des Etats de Normandie; que le Roi d'Angleterre payeroit dix mille marcs d'argent en quatre payements, & céderoit au Roi de France les fiefs d'Issoudun & de Graffai, avec tout ce qui étoit réclamé en Auvergne par ce Monarque; qui de son côté abandonnoit à Richard la ville de Cahors & tout le Querci, à l'exception des deux abbayes royales de Figeac & de Souillac. *

Rymer.

XV. Richard fait la conquête de l'isle de Chipre, & épouse Bérengère.

Après la signature & la ratification du traité, le Roi de France partit de Messine pour la Terre-sainte, & Richard le conduisit quelques milles avec ses galères; ensuite le Monarque Anglois toucha à Reggio, prit à bord sa mère avec Bérengère, & retourna le jour même au port d'où il étoit parti. Quelques jours après Eléonor s'embarqua pour repasser en Angleterre, & la Princesse de Navarre resta avec Jeanne, sœur de Richard & Douairière

* Je ne sai pourquoi M. Velly a mis l'abbaye de Selles au lieu de celle de Souillac: elle est nommée dans Rymer *Sellacum*, qui ne peut se traduire que par Souillac, qui est réellement une abbaye du Querci; au lieu que s'il avoit été question de Selles, elle auroit eté nommée *Cellæ Biturigum.*

de Sicile, jusqu'à ce que le Roi eût rassemblé un assez grand nombre de vaisseaux pour le transport de sa cavalerie. Lorsqu'il en eut le nombre suffisant & que les provisions furent embarquées, il fit démolir le fort de Mate-Griffon, & partit de Messine avec plus de deux cents vaisseaux & galères. Deux jours après la flotte fut dispersée par une tempête, & le Roi obligé de relâcher à l'isle de Crete, d'où il fit voile vers Rhodes. Deux de ses plus gros vaisseaux échouèrent sur les côtes de Chypre, où son Vice-Chancellier Roger fut noyé, avec plusieurs Chevaliers & leurs Ecuyers. Ceux qui gagnèrent le rivage furent aussi-tôt pris, dépouillés & emprisonnés par les ordres d'Isaac, qui se qualifioit Empereur de Chypre, & ne voulut point permettre qu'un troisième vaisseau, sur lequel étoient la Reine de Sicile & Bérengère, entrât dans le port de Limerol. Richard, instruit de leur malheur, marcha à leur secours avec ses galères, & les trouva à l'ancre sur un rivage découvert, exposé à toute la fureur des vents. Irrité de la barbarie du tyran de cette isle, il lui envoya demander ses gens avec tous leurs effets,

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

& sur la réponse insolente d'Isaac, il fit aussitôt débarquer ses troupes. Le prétendu Empereur ne refusa pas le combat; mais il fut défait, la ville fut obligée de capituler, & l'on fit entrer la flotte dans le port. Les Cypriots assemblèrent un autre corps de troupes, livrèrent bataille le lendemain à Richard, & furent défaits avec un grand carnage; ce qui décida du sort de cette isle. Toutes les villes & les châteaux reçurent le vainqueur, & Isaac même fut obligé de se rendre à discrétion. Après une conquête si aisée, le Roi épousa Bérengère à Limerol, où elle fut couronnée le même jour par Jean, Evêque d'Evreux, assisté des Archevêques d'Apamée & d'Auch, & de l'Evêque de Bayonne. Richard reçut ensuite les hommages de la noblesse, & confirma les loix, les coutumes & les privilèges des Cypriots, qui après avoir gémi sous la tyrannie d'Isaac, regardoient le Roi d'Angleterre comme leur libérateur. Leur reconnoissance ne se borna pas à de stériles expressions, mais ils lui firent présent de la moitié de leurs effets, & fournirent volontairement un secours de vivres, qui fut envoyé aux Chrétiens, alors occupés au siège d'Acre.

Vinesauf. Bened. Abb. Hoved.

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

XVI. Son arrivée à Acre qui est prise par les Chrétiens.

Le Roi donna le gouvernement de l'Isle de Chipre à Richard de Camville & à Robert de Turnham ; & mit ensuite à la voile pour Acre, où il avoit déja envoyé les deux Reines & la fille unique d'Isaac avec la plus grande partie de sa flotte & de ses troupes. Il rencontra dans son passage un vaisseau d'une grandeur excessive, que Saladin avoit fait équiper à Barut. Il contenoit quinze cents hommes de troupes choisies, commandées par sept Amiraux, avec toutes sortes de munitions de guerre & de bouche pour la garnison d'Acre. Richard attaqua cette masse énorme qu'il coula à fond, & arriva devant la place ; ce qui causa une joie excessive à l'armée Chrétienne, & jetta la terreur & la consternation chez les assiégés qui furent réduits au désespoir lorsqu'ils apprirent la perte du vaisseau dans lequel ils mettoient toute leur espérance. Le siège, qui avoit langui jusqu'alors, commença à être poussé avec une vigueur étonnante : le courage, la libéralité & la magnificence de Richard, non-seulement lui gagnèrent tous les cœurs de l'armée, mais il éclipsa totalement le Roi de France, qui commen-

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

ça à porter envie à sa gloire & à concevoir de la jalousie de sa grandeur. * Quoique Richard lui eût donné la moitié du butin & des prisonniers du gros vaisseau, suivant la convention faite en Sicile de partager les dépouilles des infidèles, Philippe ne fut pas encore satisfait, & prétendit qu'il lui appartenoit la moitié de l'isle de Chypre & des richesses qu'on en avoit tirées. Richard répondit que cet accord ne régardoit que la Palestine; mais qu'il consentiroit cependant à partager sa conquête avec Philippe, pourvu que de son côté le Monarque en fit de même pour les Etats & les biens du

* Il ne faut que lire les Historiens du temps, & particulièrement Rigord, pour juger auquel des deux Monarques la préférence doit être accordée. On trouve du côté de Philippe la candeur d'un Roi qui n'avoit en vûe que l'avantage de la Religion, & qui portoit l'attention pour celui d'Angleterre au point de l'attendre pour donner l'assaut à la ville d'Acre : au lieu que Richard, toujours turbulent & impérieux, après avoir manqué aussi essentiellement à son Seigneur dans l'affaire de Messine, fit encore manquer l'assaut d'Acre en défendant à ses troupes de donner, ce qui fit aussi retirer les Pisans. Peut-on dire après ces traits qu'il éclipsoit le Roi de France? *Rigord*, *pag.* 32.

comte de Flandres & du Seigneur de St. Omer, morts depuis peu, dont Philippe s'étoit emparé pour lui seul. Cette réponse imposa silence au Roi de France, qui renonça à ses prétentions; ils renouvellèrent leur accord sur ce qui pourroit être gagné dans la Terre-sainte, & ils convinrent de prendre les Chevaliers Templiers & Hospitaliers pour arbitres de leurs partages. Cependant les assiégés furent réduits à l'extrémité & Saladin jugeant impraticable de faire lever le siège, leur permit de se rendre, aux conditions les plus avantageuses qu'il leur seroit possible. La capitulation qu'ils obtinrent ne leur assura pas même la vie, car ils furent obligés de rester en prison, jusqu'à ce que leurs têtes fussent rachetées pour le prix de deux cents mille byzantines, avec la condition que si cette rançon manquoit à être payée dans un temps limité, ils seroient à la merci du vainqueur. *

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

G. Neubr.

Hoved.

Lorsque la ville fut rendue, & que

* Notre Auteur n'a pas cru sans doute devoir rapporter ici l'action odieuse de Richard, qui fit couper la tête de sang-froid à plus de cinq mille prisonniers, parce que Saladin ne vouloit point rendre la vraie Croix

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

XVII. Retour du Roi de France dans ses états.

Philippe eut pris possession de sa part, suivant ce qui fut réglé par les arbitres, il pria Richard de consentir à son retour, disant que l'air d'Asie ne s'accordoit pas avec son tempérament, & qu'il mourroit certainement s'il ne retournoit dans son pays. Ce prétexte lui servoit à cacher son dessein de se rendre maître de la Flandre, & peut-être d'envahir la Normandie. * Tous les Princes de l'armée se récrièrent sur ce qu'il les vouloit abandonner avant la fin de la croisade; mais il persista dans sa résolution & renouvella ses demandes sur l'isle de Chypre, dans la pensée que Richard acheteroit sa tranquillité en consentant qu'il repassât en Europe. Il persista avec tant de

& les Chrétiens qui étoient en son pouvoir, quoique ces malheureux captifs, qui furent si cruellement égorgés, n'eussent aucune part à ce refus. *Rigord*, *pag.* 35.

Vers ce même temps, c'est-à-dire, le 28 Mars de la même année mourut à Rome le Pape Clément III. il eut pour successeur le Cardinal Hiacinthe, qui fut nommé Céléstin III. & tint le saint Siège six ans neuf mois.

* Guillaume Breton marque que son état étoit tel qu'il perdit les ongles des pieds & des mains, les cheveux & presque toute la superficie de la peau. Voilà ce que M. Smollett appelle un prétexte. *Guil. Arm. p.* 76.

vivacité sur l'un & l'autre objet que le Roi d'Angleterre ne s'opposa plus à son retour; mais avant que de partir, il jura publiquement sur les saints Evangiles de ne faire aucune entreprise sur les états de Richard, & même de les protéger de tout son pouvoir contre quiconque les attaqueroit. Le Monarque Anglois, rassuré par ce serment, donna deux de ses meilleures galères à Philippe, qui partit d'Acre, & laissa ses troupes sous le commandement du Duc de Bourgogne. En passant par l'Italie, il se plaignit au Pape Celestin III. de ce qu'il ne lui avoit pas été possible d'agir de concert avec Richard, dont l'insolence étoit intolérable, & supplia sa Sainteté de l'absoudre de son premier vœu qu'il n'avoit point accompli, & de le dispenser de son serment envers le Roi d'Angleterre, afin qu'il pût tirer vengeance de ce Monarque orgueilleux. Le Pape lui accorda la première partie de sa demande; mais il lui défendit, sous peine d'excommunication de rien entreprendre contre les Etats de Richard: défense qu'il avoit déja pris la résolution de mépriser. *

RICHARD Cœur de Lion. An. 1191.

Ibid.

* Je me dispenserai à l'avenir de relever

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

XVIII. Richard remporte deux victoires sur Saladin.

Après le départ de Philippe, toute la conduite de cette entreprise demeura à Richard, qui se trouva dans un grand embarras par la dispute entre Gui de Lusignan & Conrad, Marquis de Monferrat, au sujet de la couronne de Jérusalem. On avoit fait un accommodement par la médiation des autres Princes, & l'on étoit convenu que Gui posséderoit le Royaume pendant sa vie, & qu'il passeroit à Conrad & à ses héritiers; mais que dès-lors les revenus seroient partagés également. Malgré cet arrangement, Conrad entretint une correspondance avec Saladin, & évita de se joindre au Roi d'Angleterre, qui après avoir rétabli les fortifications d'Acre, se mit en marche pour Joppé en suivant toujours la côte pour être à portée de tirer des provisions de sa flotte. Saladin qui le suivoit en cotoyant les montagnes ne cherchoit qu'une occasion favorable de livrer bataille aux Chrétiens, & enfin tomba sur eux pendant qu'ils traversoient une rivière près de Césa-

ces imputations si souvent répétées avec tant de passion & si peu de fondement, qu'elles ne peuvent faire aucune impression sur un lecteur judicieux.

rée. Il fut mis en déroute principalement par la valeur & la bonne conduite de Richard, avec perte de quarante mille hommes, & ordonna aussi-tôt de démolir Césarée, Joppé & Ascalon. Mais le Roi d'Angleterre fit bien-tôt rétablir les fortifications des deux premières places, & les repeupla d'une partie des habitants d'Acre. Ensuite il s'avança vers Jérusalem, défit une seconde fois Saladin dans les plaines de Rama, & se seroit en même temps rendu maître de la sainte Cité, s'il n'en avoit été détourné par les Templiers, qui, devoués au Roi de France, lui firent manquer cette occasion, & lui persuadèrent de marcher à Ascalon, qu'il fortifia à ses propres frais.

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

Bened. Abb. G. Neubr.

XIX. Mauvaise administration, insolence & avidité de Guillaume, Evêque d'Ely, Chancelier & Régent d'Angleterre.

Pendant que Richard recueilloit des lauriers en Palestine, son royaume d'Angleterre gémissoit sous l'administration tyrannique de Guillaume, Evêque d'Ely, qu'il en avoit nommé Régent. Au lieu d'agir conjointement avec l'Evêque de Durham son collègue, il avoit fait emprisonner ce Prélat, qui fut obligé pour obtenir sa liberté de lui livrer le château de Windsor, celui de Newcastle sur Tyne,

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

la ſeigneurie de Sadberg, le comté de Northumberland, & de lui donner ſon propre fils, avec Gilbert de la Ley pour ôtages de ſa ſoumiſſion. Hughes porta ſes plaintes au Roi qui reçut ſa lettre à Marſeille, & ordonna auſſitôt à Guillaume de rendre les places qu'il avoit enlevées à l'Evêque. Il refuſa d'obéir, ſous prétexte qu'il connoiſſoit mieux les véritables intentions du Roi qu'elles ne pouvoient être exprimées par écrit, & continua à ſe conduire à tous égards avec l'orgueil & l'arrogance les plus intolérables. Il expoſa tout en vente de la façon la plus honteuſe; dépouilla les eccléſiaſtiques & les laïques de leurs Egliſes, de leurs terres & de leurs biens, pour en enrichir ſes parents & ceux qui lui étoient attachés; épuiſa les revenus de la couronne, pour faire des acquiſitions à ſon profit, & acheter tout ce qu'il trouvoit à vendre. Il s'approprioit à lui-même les Egliſes & les abbayes vacantes, ou les donnoit à ſes créatures auxquelles il diſtribuoit auſſi les châteaux & les emplois après avoir par ſes menaces forcé ceux à qui ils appartenoient de les abandonner. Il parcourut les maiſons religieuſes pour

en faire la viſite avec un corps de quinze cents hommes de cavalerie, & une ſuite ſi prodigieuſe de Chevaliers, de Prêtres, de valets, de joueurs d'inſtruments, de chiens & de chevaux, que les couvents où il logea eurent peine en trois ans à réparer le dommage d'une ſeule nuit. La nobleſſe lui faiſoit ſa cour par les baſſeſſes les plus honteuſes, s'empreſſant avec ardeur d'épouſer ſes nièces & ſes parentes, quoiqu'il fût né lui-même de la lie du peuple. Il étendit ſon audace juſques ſur le Prince Jean, qu'il traita avec tant d'indignité qu'il fut obligé de porter ſes plaintes à ſon frère pour en avoir raiſon. Enfin la puiſſance temporelle & la dignité de Légat réunies en ſa perſonne l'avoient élevé à un ſi haut point d'orgueil, d'inſolence & d'imprudence, qu'il ſe conduiſoit non-ſeulement comme s'il eût été Roi lui-même, mais encore en Empereur deſpotique.

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

Math. Paris. G. Neubr.

XX. Il inveſtit le château de Lincoln. On accommode ſon différent avec le Prince Jean.

Quoique Richard pendant ſon ſéjour à Meſſine eût été informé par pluſieurs avis de tout ce qui ſe paſſoit, il étoit ſi entêté de ſon choix qu'il ne put ſe réſoudre à dépoſer cet orgueilleux Viceroi. Il ſe contenta d'envoyer Walter, Archevêque de Rouen, &

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

Guillaume Marefchal, Comte de Strigul, avec des ordres pofitifs au Chancelier pour qu'il ne fît rien à l'avenir fans leur avis & fans celui des confeillers qu'il avoit nommés avant fon départ. Ces deux Seigneurs à leur arrivée n'oſèrent communiquer leurs lettres de créance, & Guillaume continua à fe conduire de même. Entr'autres actes d'un pouvoir arbitraire, il dépouilla Gérard de Camville de la place de Shériff du comté de Lincoln, & lui ordonna d'en remettre le château, quoiqu'il en eût hérité de fes pères. Gérard refufa d'obéir, & le Chancelier fe mit en marche avec un corps de troupes pour le réduire par force, mais avant qu'il eût pu réuffir dans cette entreprife, il reçut un meffage du Prince Jean, qui le menaçoit d'aller le joindre à la tête d'une armée, s'il ne s'en défiftoit auffi-tôt. La mort du Pape qu'il apprit en même temps & qui lui ôtoit la plus belle moitié de fon autorité en faifant ceffer fon pouvoir de Légat, abbattit entièrement fon courage. Remarquant que les Seigneurs de fon armée étoient tous attachés au Prince Jean, il fe détermina à prêter l'oreille à un accommodement qui fut

conclu promptement sous les conditions, que Guillaume conserveroit les châteaux & l'administration des affaires ; mais que si le Roi mouroit sans enfants, il les remettroit au Prince Jean, en qualité de son successeur ; article qui fut confirmé par les serments de tous les prélats & de la noblesse.

Bened. Abb.

XXI. Sa cruauté, son insolence & son ingratitude envers Geoffroi, Archevêque d'York.

Le caractère despotique & cruel de cet homme de néant se fit particulièrement remarquer dans sa conduite envers Geoffroi, frère naturel du Roi, quoiqu'il eût vêcu à son service & lui dût être attaché par les serments d'hommage & de fidélité qu'il lui avoit prêtés. Ce prélat l'avoit nommé son Archidiacre dans l'archevéché de Rouen, contre le sentiment du dernier Roi, qui regardoit Longchamp comme un perfide. Lorsque Geoffroi avoit été élu pour le siège d'York, Baudouin de Cantorbery avoit prétendu qu'il étoit de ses droits de consacrer les Archevêques de ce siège, mais Geoffroi soutint son indépendance ; sur quoi il fut défendu aux suffragants de faire la cérémonie de la consécration, & le temporel d'York fut sequestré entre les mains du Chancelier. Quand la Reine Eléonor alla joindre le Roi

G. Neub. Bened. Abb.

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

en Sicile, il la pria de ſolliciter auprès du Pape Céleſtin la confirmation de l'élection de Geoffroi, & le Pontife ordonna à l'Archevêque de Tours de le conſacrer. Il lui envoya enſuite le pallium avec une bulle, où entr'autres privilèges il éxemptoit le ſiège d'York de la juriſdiction de tous les Légats, excepté de ceux qui ſeroient envoyés *à latere* en Angleterre pour des affaires particulières. Après cette confirmation Geoffroi voulut ſe rendre à Witſand pour paſſer en Angleterre; mais arrivé au château de Guignes, il apprit que la Comteſſe de Flandres, à la ſollicitation de Longchamp, avoit donné des ordres pour empêcher ſon paſſage. Comme cette défenſe ne regardoit pas ſa ſuite, il la fit embarquer pour Boulogne, & paſſa dans un petit vaiſſeau Anglois qui le conduiſit à Douvres. Il y fut arrêté auſſi-tôt, & mis en priſon par les ordres du Chancelier, mais il trouva moyen de s'échaper & de ſe retirer dans l'Egliſe de S. Martin qui avoit droit d'aſyle & appartenoit aux Moines de Cantorbery. Il y fut inveſti par un corps de Brabantins, qui enſuite l'arrachèrent de l'autel dans ſes habits pontificaux, & le mirent en priſon dnns le château

après avoir pillé ſon bagage & envoyé ſes chevaux au Chancelier.

XXII. Guillaume dépouillé de ſes emplois & obligé de quitter le royaume.

Toute la nation ſe récria contre une violence auſſi injuſte envers un prélat généralement aimé. L'Evêque de Lincoln excommunia tous ceux qui y avoient part, & la ſentence fut confirmée par tous les autres Evêques dans une aſſemblée générale que le Prince Jean, qu'on appelloit communément Comte de Mortagne, avoit convoquée à Reading. Ce Prince ſoutenoit la cauſe de Geoffroi, & les Evêques de Londres, de Coventry & de Norwich menacèrent de jetter un interdit, ſi on le retenoit plus long-temps en priſon. Longchamp fut donc obligé de le remettre en liberté, & il joignit auſſi-tôt les autres prélats à Reading. Walter, Archevêque de Rouen, y fit lecture des lettres du Roi qui le chargeoient de préſider à l'élection qui ſe devoit faire pour remplir le ſiège de Cantorbery, & le nommoient pour aſſiſter Guillaume conjointement avec ſes collègues dans l'adminiſtration du royaume. Le Chancelier fut accuſé d'avoir empêché l'élection, refuſé de recevoir Walter & ſes collègues dans les conſeils ſuivant

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

la volonté du Roi, opprimé le peuple & traité l'Archevêque d'York avec indignité. Sur quoi Walter demanda qu'il fût dépouillé du gouvernement conformément aux lettres du Roi qu'il produisit. Guillaume étoit alors à Windsor, & on le somma de se trouver le lendemain à Lodbridge, située entre cette ville & Reading. Il promit de s'y rendre, & se mit réellement en marche avec un corps de troupes; mais à peine avoit-il fait deux ou trois milles que son courage l'abandonna. Il reprit la route de Londres, & s'enferma dans la tour dont il avoit fait réparer les fortifications. Il y fut investi par la noblesse & les citoyens avant que d'avoir pu se munir d'une quantité suffisante de provisions; mais il eut recours au Prince Jean qu'il essaya de gagner par de magnifiques promesses. Cet expédient ne lui réussit pas, & il fut obligé de se soumettre au jugement des Prélats & des Seigneurs, qui après avoir examiné soigneusement cette affaire, le privèrent de tous ses postes & de ses châteaux, à l'exception de ceux de Douvres, de Cambridge & d'Héreford qu'il possédoit avant le départ du Roi. On nomma

nomma pour Chancelier & Justiciaire l'Archevèque de Rouen, prélat d'une très-grande capacité & d'une intégrité reconnue. Guillaume qui ne vouloit pas rendre les châteaux qu'il avoit usurpés, se retira à Douvres d'où il essaya de s'échaper en habit de femme dans le continent, mais il fut découvert par la populace, à laquelle il s'étoit rendu entièrement odieux; fut traité avec la plus grande indignité, & enfin renfermé dans une cave obscure. L'Archevêque de Rouen eut pitié de son état, & donna des ordres pour le remettre en liberté, avec permission de quitter le royaume. En conséquence il repassa en Normandie, où il fut traité en excommunié, le service divin cessant dans tous les endroits où il se trouvoit.

G. Neubr. Duct. Coll.

XXIII. Il retourne en Angleterre avec un nouveau titre de Légat; est obligé de se retirer une seconde fois.

Arrivé dans le continent il sollicita le Pape Céleſtin de renouveller sa légation, & se plaignit dans ses lettres tant à sa Sainteté qu'au Roi d'avoir été privé de l'administration par la faction de Jean, Comte de Mortagne, qui avoit des vues sur le royaume. Le Pape écouta favorablement ses remontrances, & ajoutant foi à son exposé, il le nomma son Légat

en Angleterre, avec ordre aux Evêques d'excommunier tous ceux qui avoient eu part à ſon expulſion. Guillaume en envoya une liſte à Hughes, Evêque de Lincoln, avec les lettres du Pape; mais le prélat ne voulut point les mettre à éxécution : au contraire les Juſticiaires au nom du Roi ſaiſirent toutes les rentes du ſiège d'Ely par forme de dédommagement des revenus royaux qu'il avoit diſſipés pendant deux années. Cependant il trouva moyen de rentrer dans la faveur du Prince Jean, & réſolut de retourner en Angleterre avec la dignité de Légat : il ſe rendit à Douvres, & envoya notifier ſon arrivée & ſa légation à la Reine mère. On aſſembla auſſi-tôt un conſeil où Jean marqua tant de partialité en ſa faveur qu'Eléonor ſcandaliſée lui reprocha publiquement ſon attachement pour un auſſi indigne ſujet. On trouva moyen cependant avec deux mille marcs qu'on tira de l'Echiquier, de faire changer de ſentiment au Prince, & il commença à regarder cette affaire ſous un autre point de vue. On convint unanimement d'appeller au Pape contre la légation de Longchamp, & on lui

ordonna de quitter inceſſamment le royaume comme perturbateur de la paix publique. Guillaume informé de cette déciſion, mit ſon diocèſe en interdit, retourna couvert de confuſion en Normandie, & fit tous ſes efforts auprès du Pape & du Roi de France pour nuire à l'Angleterre.

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

Bened. Abb. Angl. ſacr. Hoved.

XXIV. Intrigues du Prince Jean avec Philippe Roi de France.

Auſſi-tôt que Philippe fut revenu de Paleſtine, il propoſa une conférence à Guillaume Fitz-Ralph, Sénéchal de Normandie, aux prélats & à la nobleſſe de ce duché. Elle fut tenue au lieu ordinaire, & il y demanda ſa ſœur Alix, avec le château de Giſors & les comtés d'Eu & d'Aumale qu'il prétendoit lui avoir été cédés par le traité de Meſſine. Les Normands répondirent qu'ils n'avoient point reçu d'ordres à ce ſujet, & ne pouvoient par conſéquent lui accorder ſa demande. Il les menaça de ſe faire juſtice par les armes, & ils ſe préparèrent auſſi-tôt à une vigoureuſe défenſe. Son projet échoué de ce côté, il s'adreſſa à Jean, Comte de Mortagne, & lui propoſa une entrevue, offrant de lui donner Alix & de le mettre en poſſeſſion des états de Richard dans le continent, auſſi-tôt que le mariage

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

feroit célébré. Jean étoit difpofé à entrer dans tous les projets contre le Roi d'Angleterre, depuis que ce Monarque avoit déclaré Arthur pour fon fucceffeur ; ce qu'il avoit fait non-feulement dans fon traité avec Tancrède, mais encore dans fes lettres à Longchamp. Le prélat avoit précédemment entamé une négociation avec Guillaume, Roi d'Ecoffe, pour affurer la couronne à Arthur ; mais il changea alors de parti, & employa tous fes efforts pour appuyer les propofitions de Philippe. Jean les reçut avec joie, & fe difpofoit à paffer la mer pour répondre à l'invitation du Monarque François, mais il en fut détourné par les remontrances de la Reine mère & par les menaces des Jufticiaires, qui lui déclarèrent qu'ils feroient faifir toutes fes terres & fes châteaux, s'il abandonnoit le royaume. En même temps tous les prélats & la nobleffe s'affemblèrent à Londres & renouvellèrent leur ferment de fidélité à Richard, ce qui fit évanouir en grande partie les efpérances que Jean avoit conçues. Le Roi de France encore trompé dans fon attente forma le projet d'entrer en Normandie, mais

la noblesse Françoise refusa de le seconder dans cette expédition contraire au serment qu'ils avoient fait en Palestine. * Le Pape avoit envoyé Octavian, Evêque d'Ostie, & Jean, Abbé de Fossa-nova, avec le titre de Légats, pour régler le différent entre l'Archevêque de Rouen & Guillaume Longchamp; mais le Sénéchal de Normandie refusa de les recevoir dans le duché, qui pendant l'expédition de Richard avoit été déclaré exempt de toute jurisdiction légatoriale. Octavian à l'instigation de Philippe excommunia cet officier avec tous ses fauteurs, & mit la province en interdit, à quoi Jourdan refusa d'adhérer & fut pour cette raison chassé des terres de France. Le Pape approuva sa conduite, annulla la sentence, & refusa de faire aucunes démarches contre un Prince éloigné de ses états pour une cause aussi louable, & qui combattoit dans les guerres du Seigneur.

RICHARD Cœur de Lion An. 1191.

An. 1192.

Bened. Abb.

Les Chrétiens étoient tellement di-

* La conduite que Philippe Auguste avoit tenue jusqu'alors est si contraire à celle que lui suppose M. Smollett, qu'il auroit dû nous citer ses garants du dessein du Roi de France & de l'opposition de la noblesse.

RICHARD Cœur de Lion An. 1192.

XXV. Affaires de Palestine. Conrad, Roi de Jérusalem, assassiné. Victoires de Richard. Trève avec Saladin.

visés par les factions de Gui de Lusignan & de Conrad qu'il leur étoit impossible de réussir dans aucune de leurs entreprises contre les Sarrasins, & qu'il n'y avoit pas lieu d'espérer de réunion, à moins qu'on n'élevât Conrad au trône de Jérusalem. On ne pouvoit se flatter que Gui cédât ce royaume sans en être dédommagé; mais Richard leva cette difficulté en lui abandonnant celui de Chipre pour lui & ses descendants. * Cette générosité applanissoit tous les obstacles, & Conrad très-satisfait étoit près de se joindre aux croisés, lorsqu'il fut poignardé dans les rues de Tyr par deux assassins qui s'étoient attachés à son service à cette intention. Ils étoient des sujets d'un petit Souverain Sarrasin,

* Quoiqu'il l'eût déja vendu vingt-cinq mille marcs d'argent aux Templiers. M. Smollett appelle cet accord avec Luzignan générosité; mais M. l'Abbé Velly le qualifie avec plus de justice un marché indigne, qui ternit beaucoup la réputation du Prince Anglois. Il est vrai qu'il suppose que Richard avoit touché l'argent des Templiers, ce que Rigord ne dit pas; mais quand il n'y auroit eu qu'une simple convention, je ne vois nulle générosité, puisqu'il est dit positivement qu'il vendit une seconde fois l'isle de Chipre à Gui de Luzignan. *Rigord, p.* 35.

connu sous le nom de Vieillard de la Montagne, dont les Etats étoient situés dans les Montagnes de Phénicie. Ce Prince artificieux sçavoit tourner à son avantage la superstition Mahométane. Hors d'état de se défendre à force ouverte contre les voisins puissants qui l'environnoient, il eut recours à une méthode efficace pour venger ses injures. Il entretenoit une troupe d'enthousiastes, qui obéissoient aveuglément à ses ordres, & se précipitoient dans les dangers les plus imminents avec la pleine persuasion, que s'ils y périssoient, le paradis seroit leur récompense. Il les envoyoit suivant les circonstances pour assassiner les Princes, dont il avoit reçû quelque offense : & ils suivoient leur projet avec tant de courage & de persévérance que tous les Potentats de cette partie de l'Asie craignoient de faire ombrage au vieux de la Montagne. Un de ses sujets, jetté par la tempête dans le port de Tyr, avoit été pillé & tué par les ordres de Conrad. Le Scheic ou Vieillard demanda satisfaction, & l'on rejetta la faute sur Réginal, Seigneur de Sidon. Le Vieillard éxamina cette accusation, la trou-

RICHARD Cœur de Lion An. 1192.

va fausse, & envoya une autre députation à Conrad, qui non-seulement refusa de rendre justice, mais ne fut même détourné qu'avec peine de ne pas mettre à mort le député. Pour venger cet outrage, le scheic envoya ses assassins avec des instructions pour tuer son ennemi : ce qu'ils éxécutèrent exactement. Ils furent arrêtés, & déclarèrent l'ordre de leur Souverain, qui envoya une lettre ou plutôt un manifeste aux Princes Européens pour rendre raison de sa conduite, la justifier, & décharger Richard du soupçon d'avoir eu part à ce meurtre, dont ses ennemis vouloient faire retomber l'horreur sur lui. Conrad eut pour successeur Henri, Comte de Champagne, qui épousa sa veuve, & marcha au secours de Richard, qui venoit de réduire la forte place de Darum dans les plaines de Palestine. Avec ce secours le Monarque Anglois s'avança contre Jérusalem, qu'il avoit résolu d'assiéger : mais quand il se fut approché de la ville, il jugea que cette entreprise étoit impossible par la difficulté de recevoir des provisions ; & elle le devint d'autant plus que le Duc de Bourgogne se retira avec les trou-

Vinisauf. G. Neubr. Rymer's fœd.

pes Françoises à Tyr, où il se proposoit de s'embarquer pour retourner en Europe. L'Armée Angloise, considérablement diminuée par la fatigue & les fréquentes escarmouches, perdit toute espérance de faire de nouvelles conquêtes. Richard reçut plusieurs lettres de ses Régents, qui le pressoient fortement de revenir dans ses états pour prévenir les désordres qui les menaçoient; ce qui le détermina à abandonner la Palestine, où il avoit fait des miracles de valeur, & avoit été la terreur & l'admiration des infidèles. Saladin commandoit toujours une nombreuse armée, qui ne quittoit point les montagnes, prêt à tomber sur les villes maritimes après le départ de Richard. En effet le Monarque étoit à peine arrivé à Acre qu'il apprit la prise de Joppé & que le château étoit réduit à l'extrémité. A cette nouvelle il y envoya ses troupes par terre, s'y rendit lui-même par mer avec très-peu de soldats, & força les Sarrasins de lever le siège, tant par la terreur de son nom, que par les exploits étonnants où il exposa plusieurs fois sa vie. Obligé cependant de quitter la Palestine par rapport à ses propres affaires, & encore plus

RICHARD Cœur de Lion An. 1192.

parce qu'il ne voyoit aucune espérance de réussir dans cette expédition, il consentit à une trève de trois ans avec Saladin, sous les conditions qu'on démoliroit Ascalon ; que les Chrétiens pourroient fortifier Joppé & demeurer dans les places maritimes ; mais quon laisseroit aux Sarrasins la possession des hauteurs.

Duct. Coll.

XXVI. Richard revient en Europe & est emprisonné par Léopold, Archiduc d'Autriche.

Lorsque le traité eut été ratifié, & que les affaires de Palestine eurent été réglées le mieux qu'il fut possible, suivant la circonstance, Richard retourna à Acre où il s'embarqua pour revenir en Europe. Il ne voulut pas passer par la France, ou au moins par le territoire de Toulouse, & prit sa route par Raguze. Il se détermina à traverser l'Allemagne incognito * ; mais il fut découvert dans un village près Vienne, & livré à Léopold, Duc d'Autriche. Ce Prince satisfait de trouver cette occasion pour se venger d'un

* Suivant la lettre de l'Empereur Henri VI. rapportée par Rymer, il est prouvé que le Monarque Anglois avoit fait naufrage ; ainsi ce pouvoit être involontairement qu'il avoit pris sa route par Raguze, au lieu de passer par la France, où malgré les divisions continuelles qu'il eut avec Philippe Auguste, il n'eut jamais lieu d'en redouter aucune trahison.

affront qu'il avoit reçu de Richard à Acre, le fit arrêter & charger de fers, à la honte de l'honneur & de l'humanité : il paroît que l'avarice & l'espérance d'avoir sa part de la rançon du Monarque eurent autant de part à cette insulte que la vengeance ; car il stipula qu'il lui seroit donné soixante mille marcs d'argent pour le livrer à l'Empereur Henri VI. Ce Prince reçut le prisonnier avec des transports de joie, quoique les deux nations fussent alors en paix, & qu'il n'eut aucun prétexte de retenir un Roi, dont la personne devoit être regardée comme sacrée, après les grands services que la cause des Chrétiens avoit reçue de lui en Palestine. Henri avoit conservé de l'animosité contre Richard depuis son traité d'alliance avec Tancrède, Roi de Sicile, parce que l'Empereur avoit des prétentions sur ce Royaume à cause de sa femme Constance. L'intérêt se joignit alors à la vengeance, & il se formoit déja l'idée d'une rançon exhorbitante, sans égard à l'injustice & au déshonneur qui devoit suivre une action aussi basse, dont il se regardoit comme justifié par la pratique du temps.

RICHARD Cœur de Lion An. 1192.

An. 1193.

G. Neubrig. Dunst. Coll.

RICHARD Cœur de Lion An. 1193.

XXVII. Le Prince Jean fait un traité contre son frère Richard avec le Roi de France.

Philippe, Roi de France, informé de la captivité de Richard, renouvella ses offres à Jean, Comte de Mortagne, & envoya des Ambassadeurs à Canut V. Roi de Danemarc, pour lui demander sa sœur Ingeburge en mariage. Il n'éxigeoit pour dot qu'un transport des droits de Canut sur l'Angleterre, & le secours d'une flotte pour l'aider dans la conquête de ce Royaume. La proposition fut acceptée, & la Princesse épousa Philippe à Amiens; mais il la répudia dès le lendemain, & obtint ensuite la séparation en forme, sous prétexte de consanguinité entre elle & sa première femme. Cet affront détacha vraisemblablement les Danois des intérêts du Roi de France qui n'attendit plus de secours de ce côté: mais il n'en fut pas de même du Prince Jean, qui entra sans hésiter dans ses vues, & passa la mer pour conférer plus intimément avec son allié. Le Sénéchal & les Barons de Normandie, qui n'avoient aucun soupçon contre lui, l'invitèrent à se rendre à Angers, afin de prendre des mesures pour la rançon de son frère & pour la défense de ses Etats, menacés par le Monarque Fran-

çois. Il leur répondit qu'il ne prendroit aucun engagement contre Philippe à moins qu'ils ne lui juraſſent fidélité comme à leur Souverain : ce qu'ils refuſèrent unanimement. Jean fit enſuite un traité avec le Roi de France, qui convint de lui donner ſa ſœur Alix en mariage, * avec le comté d'Artois, dévolu depuis peu à la France par la mort du Comte de Flandre. Jean de ſon côté céda toute la partie de la Normandie au Nord de la Seine, excepté Rouen & quelques autres Places, & rendit hommage pour tous les Etats que ſon frère poſſédoit dans le continent. Le traité fut ratifié, il laiſſa à ſon allié la liberté d'entrer dans la Normandie, & retourna en Angleterre, où il eſpéroit ſe former un puiſſant parti.

RICHARD Cœur de Lion An. 1193.

P. Daniel. Rymer. Hoved.

XXVIII. Philippe entre en Normandie.

Philippe qui avoit trouvé la nobleſſe Françoiſe oppoſée à cette expédition la première fois qu'il l'avoit propoſée, eut alors recours à un bas artifice par lequel il réuſſit à leur perſuader de le

* M. de Thoiras a très-bien remarqué qu'il n'étoit pas vraiſemblable que le Roi de France promît Alix en mariage à Jean, tant parce que ce Prince étoit déja marié, que parce qu'il ne s'en trouve rien dans l'acte même de leur convention. *Voyez Rymer, p. 27.*

RICHARD Cœur de Lion An. 1193.

foutenir dans l'éxécution de fon projet. Il feignit de craindre quelque danger pour fa perfonne ; forma une compagnie de Gardes-du-Corps, armés de maffes d'airain, & défendit qu'aucun étranger fût admis en fa préfence. * Lorfqu'il eut excité l'étonnement & la curiofité de fes fujets par ce changement fingulier de conduite, il convoqua une affemblée des Pairs à Paris ; leur marqua fon appréhenfion d'être affaffiné par les émiffaires de Richard, leur affura que ce Monarque avoit été l'auteur de la mort de Conrad, & que non content de ce meurtre il avoit payé des affaffins qui étoient venus de l'Orient pour fe défaire de lui au milieu de fa cour à Pa-

* L'établiffement des Sergents d'armes n'a aucun rapport avec l'expédition de Normandie, & il ne peut y avoir que l'envie d'accufer le Monarque François de bas artifice qui puiffe y faire trouver quelque liaifon. Je ne fais cependant pas cette remarque pour juftifier la conduite de Philippe Augufte pendant l'odieufe détention de Richard, & nos Hiftoriens François font d'accord avec ceux d'Angleterre pour convenir qu'il fe livra avec trop de facilité aux deffeins injuftes du Prince Jean, & que le traité qu'il fit alors avec lui eft une tache irréparable à la gloire de ce Monarque.

RICHARD Cœur de Lion An. 1193.

ris. La partie la plus sage de l'assemblée doutoit que cette accusation fût fondée, & soutenoit qu'on ne devoit commettre aucune hostilité contre les Etats du Roi d'Angleterre jusqu'à son retour, d'autant qu'il portoit encore la marque de la croisade, à quoi ils ajoutoient qu'une telle invasion non-seulement scandaliseroit toutes les puissances Chrétiennes, mais qu'elle exposeroit encore les ravisseurs aux censures du Pape. Ce sentiment fut combattu par le plus grand nombre, & Philippe entra en Normandie avec une puissante armée. Comme ce Monarque & le Prince Jean entretenoient correspondance avec quelques Barons du pays, il se rendit maître de Gisors & de plusieurs autres Places, sans trouver d'oppposition. Les Gouverneurs, non contents d'avoir trahi leur devoir se joignirent à l'ennemi, qui réduisit par trahison les comtés d'Eu & d'Aumale; s'avança vers Rouen, & fit sommer les habitants de se rendre, sous peine d'être passés au fil de l'épée. Les citoyens encouragés par la présence de Robert de Leicester, arrivé depuis peu de Palestine, où il avoit fait des prodiges de valeur; méprisèrent les menaces

RICHARD Cœur de Lion An. 1193.

de Philippe, & le forcèrent de lever le siège, après avoir été repoussé dans plusieurs assauts. Il ne réussit pas mieux dans sa négotiation avec l'Empereur qu'il essaya de gagner en lui promettant une somme considérable, s'il vouloit lui remettre son vassal Richard entre les mains : mais ce scandaleux accord ne put avoir lieu par l'opposition des Princes de l'Empire. Le Pape menaça d'excommunier Philippe, & de mettre son Royaume en interdit, s'il ne retiroit incessamment ses troupes de la Normandie : & Jean n'eut pas le succès qu'il espéroit en Angleterre. Toutes ces raisons réunies déterminèrent Philippe à se prêter à une trève qu'il accorda sous la condition de recevoir vingt mille marcs d'argent en différents payements, dont le premier devoit commencer aussi-tôt que Richard seroit en liberté : & en attendant on lui remit quelques châteaux par forme de cautionnement.

Rymer. Hoved.

XXIX. Jean excite une révolte en Angleterre.

Jean avoit amené en Angleterre un grand nombre d'étrangers, & comptoit sur un renfort considérable de François & de Flamands. Il s'empara à son arrivée des châteaux de Windsor & de Wallingford, déclara que son

frère étoit mort, & en conséquence ordonna à Walter, Archevêque de Rouen, ainsi qu'aux autres Justiciaires, de lui prêter serment de fidélité, & de procéder à son couronnement. La Régence ne voulant point ajouter foi à ses discours, il sollicita la noblesse de le soutenir, fortifia ses châteaux, & ravagea le domaine de son frere. Les Justiciaires informés que ses troupes auxiliaires étoient prêtes à s'embarquer à Witsand, ordonnèrent à celles du royaume de se rendre sur les côtes, & de garder si bien les ports que les troupes étrangères ne pussent tenter une descente. Ils levèrent une nouvelle armée avec laquelle ils assiégèrent & prirent Windsor. Geoffroi, Archevêque d'Yorck, en assembla une troisième dans le Nord, & le château de Tikehill fut investi par Hughes, Evêque de Durham. Jean hors d'état de se soutenir contre la puissance & l'autorité des Régents, fut obligé d'acheter une trève en remettant les châteaux du Pec & de Wallingford, & repassa ensuite en France. Cependant Hubert Walter, Evêque de Salisburi, arriva en Angleterre avec des lettres de recommandation du Roi, & fut

RICHARD Cœur de Lion An. 1193.

élu Archevêque de Cantorbery par les suffrages unanimes des Evêques & des moines. Ce Prélat resta à la garde du Royaume pendant l'absence de l'Archevêque de Rouen, qui passa avec la Reine mère en Allemagne pour payer la rançon du Roi.

Chr. Gerv.

XXX. Taxe & contribution pour la rançon du Roi Richard.

Richard avoit été cruellement traité, lors de sa détention, par un Prince brutal, incapable de sentiments d'honneur & d'humanité, qui l'avoit remis à l'Empereur, Prince également propre à soutenir une action aussi basse & aussi barbare. Le Roi captif, qui ignoroit à quelles extrémités il pourroit être réduit, & jusqu'à quel point de condescendance il seroit contraint, écrivit à l'Archevêque de Rouen de ne point obéir aux ordres qui viendroient de sa part, s'ils lui paroissoient contraires à son propre honneur & au bien de la nation. Enfin par la médiation des Princes de l'Empire, sa rançon fut réglée à cent cinquante mille marcs d'argent; & l'on convint qu'il seroit mis en liberté, en payant les deux tiers de cette somme, & en donnant des otages pour le reste. Hubert, qui venoit d'être élu Archevêque de Cantorbery, avoit accompagné le

Roi en Paleftine, & informé de fon malheur, il alla le voir dans fa captivité. Richard chargea ce Prélat d'une commiffion pour lever l'argent de fa rançon, & trouver des otages pour fureté du dernier payement. Tout vaffal tenu du fervice militaire étoit obligé par les loix féodales & par la nature de fon fief, de contribuer à la rançon de fon Seigneur en captivité. En conféquence on leva ce droit dans tout le Royaume, & l'on impofa en même temps une taille ou fubfide extraordinaire fur toutes les villes, bourgs & terres feigneuriales, appartenant à la couronne, ou qui étoient tombées entre les mains du Roi par droit d'aubeine. Ces taxes furent affifes par les Jufticiaires ambulants; mais on raffembla de plus de très-grandes fommes par les contributions volontaires des peuples, zélés pour la délivrance de leur Roi. Toutes les Eglifes paroiffiales donnèrent le dixième de leurs dixmes, les Evêques, les Abbés & la Nobleffe abandonnèrent volontairement le quart de leurs revenus: les moines de Cîteaux cédèrent toutes leurs laînes d'une année: les Paroiffes firent fondre jufqu'à leurs calices; en-

RICHARD Cœur de Lion An. 1193.

fin les Cathédrales & les Monaſtères ſe défirent de leur argenterie & de leurs tréſors, qui montoient à trente mille marcs, ſous la promeſſe d'être rembourſés après le retour du Roi.

XXXI. Il eſt mis en liberté & retourne en Angleterre.

Le Roi de France eut un chagrin extrême lorſqu'il apprit la convention qu'on avoit faite pour la liberté de Richard, & ſollicita l'Empereur de la rompre. Ils eurent une entrevue à Vaucouleurs, où il lui propoſa d'épouſer la fille de ſon oncle Henri & de lui donner une ſomme égale à la rançon convenue, s'il vouloit ſous quelque prétexte retenir encore le Roi d'Angleterre une année. Henri ſe feroit volontiers prêté, quelque perfidie qu'il y eût eu de ſa part, à une propoſition qui flattoit ſon avarice, à quoi il ſacrifioit toute autre conſidération : mais il craignoit l'indignation des Princes de l'Empire, qui aimoient Richard & demeura flottant entre différentes vues également ſordides, juſqu'au jour marqué pour la délivrance du Monarque. Elle ſe fit à Metz avec grande cérémonie en préſence de la nobleſſe Allemande, & on livra l'Archevêque de Rouen, ainſi que les autres otages, auſſi-tôt que le Roi fut en liberté.

An. 1194.

Richard prit la route de Cologne & d'Anvers ; mais l'Empereur qui ne pouvoit se résoudre à perdre le prix que Philippe lui avoit offert pour le retenir en prison, resolut de l'y faire remettre, & envoya des ordres pour l'arrêter de nouveau au port de Swyne, * où il sçavoit qu'il devoit s'embarquer. Richard instruit de la négociation qui se tramoit entre Philippe & Henri, avoit envoyé en Angleterre pour faire venir des vaisseaux qu'il trouva à l'embouchure de la Scheld **, où ils l'attendoient. Le vent contraire l'obligea de rester en cet endroit, & il y auroit immanquablement été pris, si un ami qu'il avoit à la cour de l'Empereur ne l'eût averti du danger qu'il couroit. Sur cette nouvelle il se hâta de s'embarquer : se mit aussi-tôt en mer, & le vent étant devenu favorable, il arriva en sureté à Sandwich. L'Empereur fâché de cet heureux succès, fit ressentir sa colère aux otages ; qui furent renfermés & traités avec une rigueur excessive, Le Roi de France, outré de la liberté de Richard,

RICHARD Cœur de Lion An. 1194.

Duct. Coll. G. Neubrig. Hoved.

* Aujourd'hui Shouwen, vers l'embouchure de l'Escaut.

** Présentement nommée l'Escaut.

RICHARD Cœur de Lion An. 1194.

rompit la trève, tomba sur la Normandie au milieu de l'hyver, & s'empara d'Evreux, ainsi que de plusieurs autres places du voisinage.

XXXII. Il réduit les châteaux de son frère Jean.

Richard fut reçu avec les plus grandes réjouissances à Londres, où les habitants firent une telle parade de leurs richesses que les Seigneurs Allemands, qui avoient acccompagné le Roi, en furent extrêmement étonnés, & même un d'entr'eux dit que sa rançon auroit été portée à un prix beaucoup plus haut si l'Empereur avoit connu le nombre de ses sujets. Le Prince Jean peu de temps avant l'arrivée de son frère, avoit envoyé de Normandie Adam de S. Edmond, son Chapelain, avec ordre à ses partisans de fortifier ses châteaux & d'attaquer l'ennemi. Le député, enflé de cette commission, parla ouvertement de la correspondance étroite qui étoit entre son maître & le Roi de France, ce qui le fit arrêter, & l'on découvrit par ses papiers tous les desseins du Prince Jean & de ses confédérés. On assembla aussi-tôt un grand conseil, les Justiciaires donnèrent otdre d'assiéger ses châteaux; tous ses biens furent saisis, & les Evêques fulminèrent l'excom-

munication contre lui & ses adhérents. Ses forteresses étoient dispersées dans les différentes provinces du Royaume; ce qui obligea les Seigneurs & même les Evêques de lever des troupes dans leurs districts pour assiéger ces retraites de rébelles. Malborough, Lancaster & le Mont S. Michel furent bien-tôt réduites; mais Nottingham & Tikehill tinrent jusqu'à l'arrivée du Roi. Il approuva les mesures qu'on avoit prises; & après s'être reposé trois jours à Londres, il marcha en personne contre ces places, qui se rendirent à discrétion.

RICHARD Cœur de Lion. An. 1194.

Idem.

XXXIII. Il est couronné à Winchester. Révoque les graces & concessions accordées avant son départ.

Après la réduction de ces forts, Richard convoqua une assemblée générale à Nottingham, où il fit prononcer un jugement contre Jean, Comte de Mortagne, & Hughes Nonant, Evêque de Coventry, l'un de ses fauteurs. Le premier fut dépouillé de toutes ses possessions, & il fut ordonné de faire le procès au second, tant en sa qualité d'Evêque que comme Haut-Shériff du Comté. Dans cette assemblée on ordonna que la taxe, nommée Hidage, seroit imposée sur toutes les terres labourables du Royaume, & l'on fixa un jour pour le second couronnement

RICHARD Cœur de Lion An. 1194.

du Roi à Winchester. Le prétexte de cette cérémonie fut d'effacer la tache de sa captivité, mais son véritable objet étoit de lui donner un moyen pour réformer l'administration du Royaume, en annullant les concessions & les aliénations faites avant son départ. Il allégua que les engagistes avoient déja retiré un profit assez considérable de ces aliénations, qui étoient au préjudice de la couronne, & que les sujets ne devoient point tirer avantage des besoins de leur Souverain. Personne ne disputa la justice de cette ordonnance; Hughes, Evêque de Durham, remit le comté de Northumberland: Godefroi, Evêque de Winton renonça à la qualité de Shériff du comté de Hamp, rendit le château de Winchester & les autres Seigneuries qu'il avoit achetées avant le voyage de Jérusalem; exemple qui fut suivi de tous les autres engagistes. Guillaume, Roi d'Ecosse, dans un temps aussi peu favorable pour ses prétentions, demanda les Comtés de Northumberland, Cumberland, Westmoreland. Le Roi auroit consenti à cette proposition, en se réservant les châteaux; mais Guillaume n'en fut pas satisfait,

Hoved. Duct. Coll.

& se retira mécontent, quoiqu'il eut obtenu une chartre qui lui assignoit une somme pour le dédommager des frais qu'il auroit à faire lorsqu'il attendroit l'assemblée générale du Royaume.

RICHARD Cœur de Lion An. 1194.

G. Neubr.

XXXIV. Il retourne en Normandie; se réconcilie avec son frère Jean. Défait les François près Fretteval.

Richard après avoir reçu des sommes considérables de la ville d'York & de plusieurs autres par forme de don gratuit & de joyeux retour, engagea les Moines de Cîteaux à lui abandonner une seconde tonte, & résolut de passer dans ses états du continent pour s'opposer aux progrès du Roi de France, qui de concert avec le Prince Jean & ses autres sujets rebelles étoit entré dans ses territoires. Il s'embarqua à Portsmouth avec un gros corps de troupes sur cent vaisseaux, & débarqua à Barfleur, d'où il se rendit à son palais de Bures près Bayeux. Le lendemain de son arrivée son frère Jean vint se jetter à ses pieds, implorant la clémence de sa majesté, qui lui pardonna à la prière de la Reine mère. Cependant on ne lui rendit alors aucune partie de ses biens, mais l'année suivante il fut rétabli dans les comtés de Mortagne & de Glocester; on lui accorda les honneurs attachés à la ville d'Eye, & une pension de

RICHARD Cœur de Lion An. 1194.

huit mille livres pour lui tenir lieu de ses autres possessions. Le Roi se rendit ensuite à Laigle où étoit le rendez-vous de ses troupes, & marcha au secours de Verneuil assiégée par Philippe, auquel il résolut de livrer bataille. Le Monarque François évita le combat, & se retira avec précipitation pendant la nuit. Richard fit rétablir les brêches de Verneuil, & s'avança à Montmirail que les Angevins avoient déja prise & démolie. De là il se rendit à Tours, dont les habitants lui firent présent d'un don gratuit de deux cents marcs d'argent, & marcha à Loches qu'il emporta d'assaut. Le Roi de France proposa une conférence, & l'on convint de l'endroit où elle devoit se tenir; mais pendant que les députés Anglois y attendoient les François, Philippe s'empara du château de Fontaine près Rouen, & en se retirant surprit le Comte de Leicester dans le voisinage de Gournai. Il brula ensuite la ville d'Evreux & s'avança vers Fretteval. * Richard qui vouloit livrer la bataille marcha jusqu'à Ven-

* Le recit de notre Auteur n'est pas exact. Jean étoit entré dans Evreux, où il avoit invité un grand nombre d'Officiers François

dôme, & le Roi de France pour éviter le choc se retira en grand désordre; mais il fut coupé & mis en déroute, ensorte qu'il eut même beaucoup de peine à sauver sa vie. On lui prit tout son bagage, ses trésors, son grand sceau & sa chapelle portative, & l'on s'empara aussi des traités signés par les Barons rébelles qui s'engageoient à soutenir Philippe & Jean contre leur propre Souverain.

RICHARD Cœur de Lion An. 1194.

Duct. Coll. Hoved.

XXXV. Il fait faire des recherches sur l'administration de ses revenus.

Après cette victoire, le Roi marcha avec une diligence étonnante dans la Guyenne, contre le Comte d'Angoulême & le Seigneur de Pons, nommé Geoffroi de Rancone, qui avoient excité un soulèvement en faveur de Philippe. En seize jours il réduisit toutes leurs villes & leurs châteaux, &

à un repas, & en avoit fait tuer trois cents dont on avoit mis les têtes sur les murailles. Philippe partit secrètement de son armée avec un petit nombre de troupes pour surprendre Jean, mais il étoit déja sorti d'Evreux, que le Monarque fit bruler & où il fit passer au fil de l'épée les Anglois & les habitants. Cependant son armée effrayée de son absence dont elle ignoroit la cause, abandonna le siège & prit la fuite, ce qui le réduisit aux seules troupes qui l'avoient accompagné. S'il évita donc la bataille, ce fut uniquement par l'impossibilité de la livrer. *Rigord. p.* 37.

RICHARD Cœur de Lion An. 1194.

fit prisonniers trois cents Chevaliers avec quarante mille soldats, ce qui obligea les révoltés de se soumettre. Philippe demanda une trève de trois ans, mais Richard ne voulut pas lui en accorder une aussi longue, & l'on convint que la suspension d'armes auroit seulement lieu depuis la fin de Juillet jusqu'à la fête de Toussaints de l'année suivante. Le Monarque Anglois employa ce temps à éxaminer l'administration de ses revenus qu'il pensoit avec raison qu'on avoit mal gouvernés & dissipés en son absence. Les justiciaires ambulants furent chargés de dresser un état des domaines de la couronne, des terres des mineurs sous la garde du Roi, des aubeines & des confiscations; comme aussi d'éxaminer les biens des Juifs, qu'on obligea d'en donner un état éxact, sous peine d'en être dépouillés & les propriétaires emprisonnés. Tous les billets, obligations & cautionnements furent placés dans les archives publiques pour prévenir les fraudes & les usures exhorbitantes. On fit les mêmes recherches dans le continent. Les officiers chargés des revenus de l'Anjou & du Maine furent condam-

G. Neubrig.

nés à des amendes considérables pour les punir de leur mauvaise administration & de leur corruption. Guillaume Evêque d'Ely fut dépouillé de la place de Chancelier ; on fit un nouveau sceau, & l'on renouvella toutes les chartres, ce qui produisit encore de très-grosses sommes. Quoique le Pape eût refusé d'écouter les remontrances des prélats & de la noblesse contre le pouvoir légatorial de Longchamp, aussi-tôt que sa Sainteté apprit qu'il avoit été disgracié, elle lui ôta sa commission, & nomma Hubert, Archevêque de Cantorbery, Légat pour tout le royaume, malgré l'éxemption accordée à l'Eglise d'York par le dernier Pape. *Diceto.*

XXXVI. Il permet les tournois. Mort de Léopold, Duc d'Autriche.

Le même jour que Richard avoit été mis en liberté à Metz, il avoit envoyé Salt de Breuil vers Henri, Roi de Jérusalem, auquel il promettoit par ses lettres de retourner dans la Terre-sainte avant l'expiration de la trève avec Saladin. La guerre se faisoit principalement par la cavalerie en Palestine, ce qui porta le Roi à permettre l'éxercice des tournois qu'il avoit défendu quelque temps auparavant en Angleterre, & qu'il jugea

RICHARD Cœur de Lion An. 1194.

alors qui feroient utiles pour les entretenir dans les éxercices militaires. Ces divertiffements avoient été défendus dans fon royaume & dans plufieurs autres pays à caufe des accidents fréquents qui arrivoient aux combattants. Les particuliers qui avoient quelque animofité les uns contre les autres, profitoient de cette occafion pour fe battre à outrance, fans qu'on pût infliger aucune punition à celui qui tuoit fon ennemi dans le tournoi, parce que la loi fuppofoit toujours que la mort d'un combattant étoit l'effet d'un accident. Dans un de ces éxercices, Léopold, Duc d'Autriche, fit une chute qui lui brifa le pied ; la cangrêne s'y mit enfuite, & l'on fut obligé de le couper fans que cela pût lui fauver la vie. Se voyant près de fa fin, il demanda à être abfous de la fentence d'excommunication que le Pape avoit fulminée contre lui, pour fa cruauté & fon injuftice envers le Roi d'Angleterre. Avant que d'obtenir cette faveur, il fut obligé de décharger Richard de toutes les conventions qu'il lui avoit fait fubir pendant fa captivité. Il ordonna de rendre l'argent qu'il avoit reçu pour fa rançon,

& de remettre ses ôtages en liberté. Son fils qui lui succéda refusoit d'exécuter ses dernières volontés, & laissa même le corps de son père sans sépulture une semaine entière, pour ne vouloir point délivrer les ôtages; mais comme le Clergé persista à ne point faire ses funérailles que ces articles ne fussent exécutés, il fut enfin obligé de les relâcher. Il leur donna quatre mille marcs d'argent pour qu'ils les restituassent à Richard, mais ils ne voulurent point se charger d'une somme aussi considérable, à cause de la longueur & des dangers du voyage. Le Roi fut donc seulement déchargé des vingt mille marcs qui restoient à payer de sa rançon.

RICHARD Cœur de Lion An. 1194.

Chr. Gerv. Brompton. Rymer. An. 1195.

XXXVII. Philippe amuse Richard qui pille ses terres pour se venger.

Pendant la captivité de Richard, l'Empereur lui avoit offert le royaume de Provence, avec le pays vers le Rhône qui avoit autrefois été fief de l'empire, aux conditions qu'il en fît la conquête sur la France. Depuis ce temps Henri avoit passé en Italie & conquis la Pouille, la Calabre & la Sicile, dont il avoit été couronné Roi en vertu du droit de sa femme Constance. A son retour de cette heureuse expédition il avoit formé le projet de

RICHARD Cœur de Lion An. 1195.

réunir en sa personne tous les royaumes & provinces qui avoient fait partie de l'empire d'Occident. Il jugea que l'alliance de Richard lui étoit nécessaire pour parvenir à son exécution ; lui envoya un Ambassadeur avec une couronne d'or, & lui fit proposer une ligue offensive & défensive contre Philippe, qui avoit, disoit-il, manqué plusieurs fois à la trève, & même gagé quinze Sarrazins pour ôter la vie au Roi d'Angleterre. Richard avoit retiré fort peu d'avantage des pensions qu'il avoit payées à plusieurs Princes Allemands, pour qu'ils le soutinssent contre la France, & doutoit avec raison de la sincérité de Henri. Cependant pour ne pas être privé sur quelques simples soupçons d'une alliance avantageuse, il envoya l'Evêque d'Ely dans l'intention de connoître ses véritables sentiments, & de régler les articles du traité. Philippe instruit de cette négociation, essaya inutilement de faire arrêter l'Evêque à son passage, & déclara que cette correspondance étoit une infraction de la trève. Il la rompit sous ce prétexte ; fit plusieurs excursions en Normandie, & fit démanteler diverses places dont il

s'étoit rendu maître par trahiſon au commencement de la guerre. Vaudreuil étoit prête de ſubir le même ſort, lorſque Richard s'avança à la tête de ſon armée, & Philippe qui craignoit de ſe trouver avec lui en champ de bataille eut recours à ſon ſtratagême ordinaire. Il amuſa le Roi d'Angleterre par une conférence pendant laquelle les ingénieurs travaillèrent ſecrètement à miner les fortifications; qui furent renverſées tout-à-coup avec un fracas horrible. Richard qui entendit ce bruit, fut tranſporté de colère, quitta la conférence avec fureur; ſe mit à la tête de ſes troupes; & attaqua ſi ſubitement les François qu'ils eurent à peine le temps de ſe retirer au delà de la Seine. Philippe manqua d'être noyé en traverſant un pont qui rompit pendant qu'il le paſſoit avec ſes troupes; & le Roi d'Angleterre entrant en France, ravagea tout le pays par le fer & par le feu. *Hoved. G. Neubr.*

XXXVIII. Paix entre la France & l'Angleterre.

Ses progrès furent interrompus par l'arrivée des Ambaſſadeurs du Roi de Caſtille. Ce Monarque qui avoit été mis en déroute & enſuite aſſiégé dans Tolède par une nombreuſe armée de Maures, ſollicitoit du ſecours auprès

RICHARD Cœur de Lion An. 1195.

de toutes les puissances chrétiennes. On entama une nouvelle négociation entre la France & l'Angleterre, & on fit le plan d'un traité de paix. Richard qui ignoroit encore les vrais sentiments de l'Empereur, en retarda la conclusion, & rendit cependant la Princesse Alix, qui fut aussi-tôt mariée au Comte de Ponthieu. Les deux Monarques convinrent d'une conférence dans le voisinage de Verneuil; mais Philippe au lieu de se rendre à l'endroit indiqué, envoya seulement l'Archevêque de Rheims pour amuser Richard, pendant que les troupes Françoises profitant de son éloignement, ravagèrent une partie de la Normandie, & brulèrent la ville de Dieppe avec tous les vaisseaux qui étoient dans le port. La guerre se renouvella aussi-tôt: les Brabançons de Richard prirent le Comte d'Auvergne & surprirent Issoudun. Philippe s'avança pour en faire le siège, mais Richard marcha à leur secours, & l'on proposa encore de renouer l'accommodement. Cependant l'Evêque d'Ely étoit de retour de la cour de l'Empereur, qu'il avoit trouvé flottant & irrésolu, quoiqu'il exhortât Richard à continuer la guerre

& offrît de lui accorder la remiſe de dix-ſept mille marcs d'argent qu'il devoit encore ſur ſa rançon. Le Roi d'Angleterre aima mieux payer que d'être l'inſtrument d'un allié auſſi volage & indécis. Quoiqu'il eût tellement enfermé Philippe par une marche précipitée que ce Prince ne pouvoit faire ſa retraite ſans s'expoſer à un danger imminent, Richard conſentit à la nouvelle conférence qu'il lui propoſa entre Iſſoudun & Charoſt. On y régla les articles du traité de paix, qui fut enſuite ratifié à Louviers dans une aſſemblée nombreuſe des prélats & de la nobleſſe des deux royaumes. Les conditions furent que Philippe garderoit Giſors, le Véxin Normand & pluſieurs autres places, & qu'il rendroit à Richard les comtés d'Aumale & d'Eu, avec quelques châteaux qu'il lui avoit enlevés pendant ſa captivité. Les limites de la France & de la Normandie furent marquées par une ligne tirée de la rivière d'Eure à la Seine. Le Roi d'Angleterre renonça à ſes prétentions ſur l'Auvergne; les priſonniers furent rendus de part & d'autre, & l'on convint que celui des deux Monarques qui enfreindroit le

RICHARD Cœur de Lion An. 1195.

Rymer. Hoved. G. Neubr.

RICHARD Cœur de Lion An. 1195.

premier ce traité, payeroit à l'autre quinze mille marcs d'argent.

XXXIX. L'Archevêque de Cantorbery éxerce les pouvoirs de Légat dans le diocèse d'York.

L'Abbé de Caen avoit reussi à persuader au Roi que la plus grande partie de ses revenus étoient dissipés par les officiers de la couronne, & qu'il pouvoit les doubler par une sage économie sans charger ses sujets. En conséquence il fut envoyé en Angleterre avec les pouvoirs nécessaires pour examiner les comptes de tous ceux qui avoient l'administration de ces revenus, & l'on donna ordre aux Shériffs & autres officiers de se rendre à Londres avec leurs registres dans un temps marqué, mais il mourut avant son expiration, au grand contentement de tous les comptables. Sa mort fut aussi fort peu regrettée de Hubert Archevêque de Cantorbery, qui à l'arrivée de l'Abbé avoit demandé à quitter sa place, à cause de son âge & de ses infirmités, mais qui offrit après le décès du Prélat, de rester Régent du Royaume. Pour effacer les impressions que les discours de l'Abbé pouvoient avoir fait sur Richard, l'Archevêque lui fit connoître que depuis deux ans il lui avoit envoyé d'Angleterre onze cents mille marcs d'argent.

Le Roi ſurpris d'une ſomme auſſi conſidérable, fut très-content de laiſſer les revenus de la couronne à la diſpoſition d'un ſi ſage œconome. Il eſt vrai qu'Hubert rempliſſoit toutes ſes places avec autant de dignité que de prudence; cependant il profita de l'abſence de Geoffroi pour éxercer l'autorité de Légat dans la province d'York, qui fut alors dépouillée de ſon éxemption par le Pape Céleſtin, irrité du peu d'attention que Geoffroi avoit marqué pour le ſiége de Rome. Ce Prélat empêchoit les appels à ſa Sainteté, mépriſoit ſes décrets, & ſoutenoit les anciennes loix & coutumes du Royaume. Il avoit fait empriſonner pluſieurs éccleſiaſtiques qui avoient appellé au Pape, ou obtenu des décrets de la cour de Rome, & les avoit privés de leurs revenus. Il s'étoit élevé une diſpute entre lui & ſon chapitre ſur le droit d'élire un doyen; on l'avoit ſommé de comparoître à Rome pour répondre à quelques faits qu'on produiſoit contre lui, mais il avoit négligé cette citation, ce qui lui avoit fait encourir la diſgrace du Pape, enſorte qu'Hubert ne pouvoit trouver une conjoncture plus favorable pour

Hoveden.

RICHARD Cœur de Lion An. 1196.

exercer la puissance légatoriale dans la province de Geoffroi.

XL. Histoire de Guillaume Longbeard, ou le Barbu.

Quoiqu'il en soit de cette usurpation de l'Archevêque de Cantorbery, il est certain qu'il se conduisit dans toutes les autres parties de son administration avec beaucoup de droiture & d'activité. Il détruisit totalement des bandes de voleurs qui se mettoient à couvert dans les grandes forêts répandues en différentes parties du Royaume & infestoient tout le pays : mais il eut beaucoup plus de peine à appaiser une émotion élevée entre les pauvres & les riches habitants de Londres. La populace avoit pour chef un nommé Guillaume Longbeard ou le Barbu, qui avoit commencé par étudier les Loix, mais sa paresse & sa débauche lui avoient fait quitter cette profession. Il accusa son frere aîné de trahison parce qu'il refusoit de le soutenir dans ses extravagances, reussit à s'insinuer dans la magistrature de Londres, & affecta d'embrasser le parti des pauvres avec un zèle extraordinaire & une ardeur excessive. Il se donnoit le titre de leur sauveur, & passa même en Normandie, où il représenta au roi que les citoyens les

moins opulents étoient les plus opprimés par la façon arbitraire dont on impofoit les taxes, & en obtint une diminution. Cette conduite lui donna un crédit exceffif parmi le peuple, qu'il fit foulever plufieurs fois contre les riches de Londres, lefquels furent affiégés dans leurs maifons, & attaqués jufques dans les églifes. On publia un édit pour arrêter ces troubles, mais environ cinquante mille hommes formèrent une affociation qui s'engagea à deffendre Guillaume & à lui obéir. Il fit maffacrer plufieurs de fes concitoyens, & munit un grand nombre de fes gens d'outils de fer pour ouvrir de force les magafins des marchands. Hubert jugea qu'il y auroit de l'imprudence à vouloir détruire tout-à-coup une confpiration auffi nombreufe par la puiffance civile : convoqua une affemblée générale des habitants : leur fit une harangue fur les défordres qui fe commettoient journellement ; leur repréfenta les conféquences dangereufes d'une telle licence, & leur perfuada de donner des ôtages pour preuve de la droiture de leurs intentions, ce qui convaincroit le Roi de la fauffeté & de la ma-

RICHARD Cœur de Lion An. 1196.

lice des rapports qu'on lui avoit faits à leur préjudice. Ayant réussi dans cettte premiere démarche, il fit sommer Guillaume de comparoître devant le conseil pour répondre aux accusations de meurtre & de sédition formées contre lui. Ce séditieux obéit à la citation, mais il comparut avec une suite si considérable qu'on fut obligé d'abandonner cette affaire. Hubert envoya ensuite deux citoyens avec main forte pour arrêter cet homme, mais il en tua un, & se fit jour avec une hallebarde jusqu'à l'église de Sainte Marie de l'Arc, suivi de sa concubine & de plusieurs de ses complices, qui tuèrent également l'autre citoyen. Il y reçut des armes & des provisions, & espéroit y être joint par la populace, mais elle n'osa remuer tant à cause des ôtages, que par la crainte d'un corps nombreux de troupes bien armées qui investit aussitôt l'église. Guillaume continuant à refuser de se soumettre à un jugement en forme : Hubert ordonna aux soldats de forcer l'église, ce qui l'obligea de se retirer avec ses gens dans le clocher, d'où on le chassa par la fumée de la paille mouillée qu'on alluma à

cet effet. Il fut enfin pris, convaincu, jugé, traîné à la queue d'un cheval par les rues de Londres, & ensuite pendu à une chaîne avec neuf de ses complices. Le menu peuple le regarda comme un martyr, & ajouta foi à de prétendus miracles qu'on rapporta qu'il avoit faits. On mit en piéces le gibet dont on révéroit autant les morceaux que ceux de la vraie croix. La motte de terre où il avoit été planté fut enlevée & conservée comme un préservatif contre les maladies & les accidents. Un peuple infini se rendit au même endroit par dévotion ou par curiosité : enfin ce misérable auroit dans peu été regardé avec la même vénération que Becket, mais l'Archevêque mit une garde pour écarter la multitude, & par quelques exemples d'une sage sévèrité, il fit cesser cette superstition insensée.

RICHARD Cœur de Lion An. 1196.

G. Neubr. Diceto. Col. Math. Paris. Chr. Gerv.

Hubert après avoir appaisé ces troubles, eut une conférence à York avec Guillaume Roi d'Ecosse pour régler les articles du mariage proposé entre Margueritte fille aînée de Richad, & le plus jeune des fils de Henri le Lion, nommé Othon que Guillaume avoit dessein de nommer son suc-

XLI. Hubert marche dans le pays de Galles.

RICHARD Cœur de Lion An. 1196.

cesseur en faveur de cette alliance. Le Comte Patrice & la noblesse Ecossoise s'opposèrent à cette convention, & se déclarèrent en faveur d'Edouard, Comte d'Huntingdon, soutenant que la couronne d'Ecosse ne pouvoit passer à une fille tant que le Roi avoit un frère vivant. Malgré ces difficultés Guillaume avoit résolu de conclure le mariage, & étoit convenu avec l'Archevêque: qu'en épousant la Princesse, Othon entreroit en possession de la Province du Lothian, & que le Roi d'Angleterre lui abandonneroit le comté de Northumberland & la ville de Carlisle. Mais le traité fut rompu par la grossesse de la femme de Guillaume, qui lui donna un fils pour héritier de ses Etats. Richard voulant consoler Othon de ces contretemps, lui accorda le comté de Poitiers à titre de reconnoissance des services qu'il lui avoit rendus pendant sa captivité. Vers le même temps l'Archevêque marcha contre Rees, Prince des Gallois méridionaux, qui avoit brûlé Caermarthen, pris plusieurs châteaux, & défait en bataille rangée Roger Mortimer, & Hughes de Say. Hubert se mit en campagne à la tête

Hoved.

d'une armée nombreuse, mais le Prince Gallois évita le combat, ce qui mit l'Archevêque hors d'état de rien entreprendre de considérable. Cependant il assiégea le château de Guenwynwyn qui capitula à des conditions honorables, & fut repris aux mêmes conditions par les Gallois aussi-tôt que Hubert se fut retiré. Rees mourut l'année suivante & il s'éleva entre ses fils une contestation sur la succession qui remplit tout le pays de confusion, & le plongea dans les malheurs de la guerre civile; mais Hubert trouva l'occasion de se rendre maître de l'aîné nommé Griffith, & les porta à un accommodement qui satisfit toutes les parties. *Gerv. Col.*

XLII. Philippe de France recommence les hostilités en Normandie.

Dans le même temps la Bretagne fut aussi remplie de troubles. Après la mort de Geoffroi, Constance avoit épousé Ralf Blundeville, Comte de Chester, qui sous le dernier Roi avoit eu le gouvernement de ce duché. Il se brouilla avec le Prince, & sa conduite devint si odieuse aux Bretons qu'ils le chassèrent de leur pays, ce qui l'obligea de se retirer dans ses terres de Normandie. Le Roi qui vouloit le réconcilier avec Constance en-

RICHARD Cœur de Lion An. 1196.

voya des députés à cette Princeſſe; mais ſon mari la ſurprit en route & la fit retenir priſonnière dans le château de Saint Jacques de Bevron. Richard reclama la tutelle de ſon fils Arthur, tant en qualité d'oncle que comme duc de Normandie, dont le duché de Bretagne étoit un fief, ce qui mettoit le droit de ſon côté. Mais Conſtance qui vouloit reſter chargée de ſon éducation, le mit ſous la protection de quelques Seigneurs attachés à la France, qui tranſportèrent le jeune Prince à Saint Paul de Léon en baſſe-Bretagne & ſollicitèrent le ſecours de Philippe. Richard envoya contre ces Seigneurs, Murchade ou Marcadée avec ſes Brabantins, & Etienne de Turnham à la tête d'un corps de troupes levées dans le Poitou, l'Anjou & le Maine, qui furent miſes en déroute dans une bataille livrée à Carhaix dans le diocèſe de Cornouaille. Philippe voyant les Etats de Richard dégarnis, ſaiſit cette occaſion pour recommencer les hoſtilités: & comme les Abbés de Saint Denis, Marmoutier & Cluni, ainſi que le Prieur de la Charité étoient garants du traité, le Monarque Anglois ſur

cette infraction fit saisir les terres qui appartenoient à ces couvents en Angleterre, jusqu'à ce qu'ils eussent payé les quinze mille marcs convenus. Le Roi de France entra en Normandie où il trouva fort peu d'opposition, prit Aumale & plusieurs autres places, pendant que Richard fut obligé de se tenir sur la deffensive à la tête d'un petit corps de troupes ; mais vers la fin de la campagne les affaires du Monarque Anglois commencèrent à devenir plus avantageuses. Les Bretons furent obligés de se soumettre & de donner des ôtages ; Constance fut mise en liberté & nommée tutrice de son fils, après qu'elle eut fait serment de se conduire dans son administration par les avis du Roi d'Angleterre : & la longue querelle de Richard & de Raimond Comte de Toulouse, fut heureusement terminée par le mariage de ce Seigneur avec Jeanne Reine douairiaire de Sicile.

RICHARD Cœur de Lion An. 1196.

Hoved.

R. de Mont.

XLIII. Richard prend l'Evêque de Beauvais & le fait mettre aux fers.

Après avoir ainsi établi la paix en Guyenne, le Roi résolut de fortifier les frontières de Normandie, & donna ses ordres pour bâtir un fort à Andely, par où le Roi de France avoit toujours trouvé une entrée facile dans

RICHARD Cœur de Lion An. 1196. toutes ſes excurſions. Le terrein appartenoit au ſiège de Rouen, & Richard offrit de donner une compenſation convenable à l'Archevêque; mais ce Prélat infléxiblement attaché aux droits de l'Egliſe, même dans les occaſions où ils étoient contraires au bien public, refuſa l'équivalent, appella au Pape, & mit toute la Normandie en interdit. Richard envoya des députés à Rome, pour juſtifier ſa conduite: l'affaire y fut diſcutée, &

An. 1197. Sa Sainteté ordonna qu'Andely ſeroit livré au Roi qui donneroit en échange des terres de pareille valeur. En conſéquence de cette déciſion, Richard accorda au ſiége de Rouen trois villes avec d'autres terres dont le revenu montoit à cinq cents livres de plus que celui d'Andely: on fortifia cette place qui avec le fameux chateau-Gaillard élevé en même temps ſervirent de boullevard à ce côté de la

Dicet. Col. Normandie. Une mortalité & une peſte furieuſe ſe répandirent alors dans toutes les parties occidentales de l'Europe, où il fut impoſſible de mettre des armées en campagne, ce qui fut cauſe que la guerre ſe fit ſeulement par de légères eſcarmouches.

Cependant Richard entra dans la Picardie, prit la ville de Saint-Valeri sur Somme, démantela le chateau, s'empara de tous les vaisseaux qui étoient dans le Port, où il trouva cinq navires Anglois chargés de bled dont il fit pendre les capitaines comme traîtres pour avoir fourni des provisions à ses ennemis. Jean, Comte de Mortagne & Marcadée, général des Brabantins investirent le château de Milli en Beauvoisis, qui fut pris & démantelé. Pierre de Dreux Evêque de Beauvais, & cousin-germain du Roi de France marchoit au secours de cette place avec un corps de troupes, mais il tomba dans une embuscade, fut mis en déroute & fait prisonnier. Richard ordonna que cet insolent Prélat * fut renfermé étroitement à Rouen, & même mis aux fers pour le couvrir d'une plus grande ignominie. Deux députés de son clergé supplièrent le Roi de le traiter

* Je ne sai à quel propos M. Smollett donne cette épithète à l'Evêque de Beauvais qu'il nomme Pierre au lieu de Philippe. Il ne la mérite pas plus que tant d'autres Prélats, qui dans ces siècles de désordre portoient plus souvent la cuirasse que la chape.

RICHARD Cœur de Lion An. 1197.

avec moins de févèrité, mais il leur répondit qu'il en agiffoit ainfi envers ce Prélat par forme de répréfailles des injures qu'il en avoit fouffertes en Orient & pendant fa captivité; ajoutant que par les confeils de Pierre, l'Empereur l'avoit fait charger d'autant de fers qu'un cheval n'en auroit pu porter. L'Evêque follicita le Pape d'intercéder auprès du Roi en fa faveur; mais le Pontife lui refufa cette grace, parce qu'il avoit été pris les armes à la main comme un foldat; & le Roi déclara qu'il ne le relâcheroit qu'après avoir payé deux mille marcs d'argent pour fa rançon. *

Hoveden. G. Neub.

XLIV. Trève d'un an entre la France & l'Angleterre.

Philippe avoit faifi toutes les occafions de retrancher les privilèges & réprimer la puiffance exceffive de la nobleffe, ce qui avoit produit un

* Céleftin III. ne refufa pas d'intercéder pour l'Evêque auprès du Roi d'Angleterre; on en voit la preuve par fa lettre à ce Prélat, qui mérite d'autant plus d'ère remarquée que fon ftyle eft très-éloigné de cette hauteur que M. Smollett appelle fouvent infolence eccléfiaftique. *Regi Anglorum* (dit le faint Père) *pro te litteras dirigimus fupplicatorias, ... in tali cafu, non poffumus, nec debemus imperare, fed tantum fupplicare;* paroles très-prudentes, & que les fouverains

grand

grand mécontentement dans plusieurs des premières maisons du Royaume, dont Richard n'avoit pas manqué de tirer avantage. Le plus puissant des Seigneurs mécontents étoit Baudouin, Comte de Flandre & de Hainaut, dont Philippe avoit saisi le tiers des possessions à la mort de son prédécesseur. Il forma avec le Roi d'Angleterre une ligue offensive & deffensive contre la France à toujours, pour passer d'eux à leurs descendants. Aussitôt qu'elle fut conclue, Richard don-

Pontifes auroient du toujours prendre pour règle dans les affaires temporelles, ce qui auroit évité bien des troubles. Cependant le Pape en demandant sa délivrance à Richard, nomma l'Evêque son très-cher fils, mais le Monarque lui envoya la cuirasse avec laquelle il avoit été pris, & y joignit ces paroles de l'écriture sainte: *Vide utrùm tunica filii tui sit an non.* Voyez si c'est ici la robe de votre fils. *Brompton.*

M. Velly ne marque que 200 marcs d'argent pour la rançon de l'Evêque. M. Smollett en met 10000, & Rapin Thoiras 2000, mais sans parler d'échange. J'ai corrigé sur Hoveden ce qui est sans doute une faute d'impression dans mon Auteur. L'Evêque de Beauvais fut échangé après deux ans de prison contre celui de Cambrai, & on lui fit payer les 200 marcs, non par forme de rançon, mais pour sa dépense. *Hoved. p. 795.*

RICHARD Cœur de Lion An. 1197.

na au Comte une ſomme d'argent conſidérable, qui le mit en état de lever un gros corps de troupes, avec lequel il s'empara de pluſieurs places & enfin inveſtit Arras. Philippe marcha au ſecours de cette ville dont le Comte leva le ſiége, & ſe retira devant lui juſqu'à ce que le Roi fut entré fort avant dans ſon pays. Alors il envoya des détachements pour rompre les ponts, ouvrir les écluſes, & s'emparer des paſſages, enſorte que les François ſe trouvèrent dans l'impoſſibilité de recevoir des proviſions, & même de faire leur retraite ſans s'expoſer au danger le plus imminent. Dans cette extrêmité Philippe propoſa un accommodement au Comte, le rappella à ſon devoir comme vaſſal de la France, lui repréſenta la fidélité & les ſervices de ſes ancêtres, & promit de lui rendre toutes les terres de Flandre dont il s'étoit emparé, s'il vouloit renoncer à ſon alliance avec le Roi d'Angleterre, l'ennemi déclaré de la Monarchie Françoiſe. Baudouin engagé par ſes diſcours laiſſa retirer ſon armée, cependant craignant de rompre avec Richard, auquel il avoit donné des ôtages pour ſureté de leur

traité, il prit le parti d'agir en qualité de médiateur, & persuada au Roi d'Angleterre de consentir à une entrevue. Elle se fit entre Gaillon & Andely; & quoique les deux Monarques excessivement animés l'un contre l'autre ne voulussent point consentir à une parfaite réconciliation : les Prélats & la Noblesse qui portoient tout le poids de la guerre firent agir leur autorité si efficacement, que l'on conclud une trève d'un an & que les prisonniers furent rendus des deux côtés pour une rançon convenable.

RICHARD Cœur de Lion An. 1197.

Chr. Gerv. Dicet. Col.

XLV. Geoffroi Fitz-Piers, grand Justicier d'Angleterre. Taxe excessive sur le peuple. Guenvvynvvin, Prince Gallois, mis en déroute.

Richard vit en cette occasion combien il pouvoit peu compter sur le Comte de Flandre, aussi ne fut-ce point par ses persuasions qu'il se détermina, mais par les conseils de Hubert Archevêque de Cantorbery qu'il avoit fait venir dans le continent pour le consulter sur les affaires d'Angleterre. Au retour du Prélat on publia un édit pour fixer le titre de la monnoye, & établir des poids & des mesures uniformes pour tout le Royaume, sous des peines sévères contre les contrevenants. On fit aussi des réglements pour prévenir les fraudes dans les manufactures de laine. L'Ar-

RICHARD Cœur de Lion An. 1197.

chevêque fit un voyage vers le pays de Galles, changea les gouverneurs des places frontières, & se rendit ensuite à Coventry, où il destitua les chanoines séculiers, & rétablit les moines dans le prieuré dont ils avoient été expulsés par Hughes Nonant, Evêque de ce diocèse. Ce fut le dernier usage qu'il fit du pouvoir légatorial, car le Pape Célestin étant mort, son successeur Innocent III. ne voulut point lui continuer la même autorité. * Le Pontife fut prévenu

An. 1198.

contre Hubert par les moines de l'église de Christ, qui le soupçonnoient du même dessein que son prédécesseur Baudouin avoit déja eu à leur désavantage, & le représentèrent à Sa Sainteté comme un ennemi de l'autorité papale. Innocent alarmé par leurs suggestions lui ordonna de démolir une chapelle qu'il avoit fait bâtir à Lambeth, & de se démettre de la place de grand Justiciaire, qui par les canons étoit incompatible avec le caractère

* Célestin mourut le 8 Janvier 1198, & les Cardinaux élurent le même jour pour lui succéder le Cardinal Lothaire, de la famille des Comtes de Segni, qui prit le nom d'Innocent III. & tint le saint siège dix-huit ans & demi.

eccléſiaſtique. Il eut pour ſucceſſeur dans cette place Geoffroi-Fitz-Piers, qui avoit été Juſticiaire de la cour du Roi, & avoit ſuccédé à la Baronie de Guillaume de Mandeville, dernier Comte d'Eſſex. On publia ſous ce nouveau Juſticiaire les aſſiſes des forêts; on renouvella les peines ſévères contre la chaſſe déja établies ſous le règne de Henry, fils de Guillaume le Conquérant, & l'on impoſa une taille très-forte montant à cinq shellins par hide ou cent arpents de terre dans tout le royaume. Cette taxe fut la plus forte qui eut encore été établie depuis le règne de Guillaume le Conquèrant; & elle excita d'autant plus de clameurs & de triſteſſe, qu'elle tomboit ſur les roturiers & les fermiers. Le clergé fut aſſujetti à cette impoſition, quoiqu'il eut dabord refuſé de ſe ſoumettre à l'autorité de l'aſſemblée générale, mais lorſqu'il ſe trouva privé de la protection des cours royales, & hors d'état de recouvrer ce qui lui étoit dû, il conſentit à payer ſon contingent de la taille. Après avoir fait publier ces réglements ſi contraires aux intérêts du peuple, Geoffroi marcha dans le pays

RICHARD Cœur de Lion An. 1198.

Hoved.

RICHARD Cœur de Lion An. 1198.

des Gallois méridionaux, pour faire lever le siége du Chateau Payen dans le comté de Radnor, où Guillaume de Braouse étoit investi par Gwenwynwyn, Seigneur de Powis, dont le parent Vaughan avoit été assassiné par les artifices de Guillaume. Gwenwynwyn rejettant toutes les propositions de paix, le Justiciaire mit en liberté son plus cruel ennemi Griffith-ap-Rees, qui fit assembler ses vassaux, & joignit les Anglois. On livra la bataille dans laquelle Gwenwynwyn fut mis en déroute, environ trois mille de ses soldats furent tués, & un grand nombre fait prisonniers, après quoi Geoffroi retourna en triomphe dans la capitale.

Duct. Col.

XLVI. Othon élu Empereur d'Allemagne.

Vers le même temps mourut Henri VI. Empereur d'Allemagne, & Richard fut mandé à la diette de Cologne, en qualité de Roi de Provence, ou comme Prince relevant de l'Empire, pour assister à l'élection d'un successeur au trône Impérial. Il ne jugea pas à propos d'y aller en personne, mais il y envoya des Ambassadeurs pour soutenir les intérêts de son neveu Othon, qui fut ensuite couronné à Aix-la-Chapelle; quoique cette élec-

tion fût contestée pendant plusieurs années par Philippe de Souabe, frère du dernier Empereur. La cause de ce compétiteur fut embrassée par le Roi de France, qui s'engagea dans une ligue contre Othon, Richard, l'Archevêque de Cologne & le Comte de Flandre. D'un autre côté les mêmes Princes avec le Duc de Louvain, les Comtes de Braine, de Boulogne, de Guisnes, de Perche, de Blois & de Toulouse formèrent une confédération contre la France, & s'engagèrent par un serment réciproque à rejetter toutes propositions de paix, à moins que ce ne fût du commun consentement de toute l'association.

RICHARD Cœur de Lion An. 1198.

Hoved.

XLVII. Richard met Philippe, Roi de France, en déroute à Vernon & ensuite à Courcelles.

Aussi-tôt que la trève avec Philippe fut expirée, Baudouin, Comte de Flandre, entra dans l'Artois & s'empara de S. Omer, pendant que le Roi de France ravageoit les frontières de Normandie, & ordonnoit de crever les yeux à tous les prisonniers; conduite barbare qui porta Richard à user de représailles. * Les deux Monarques guidés par leur animosité mutuelle

* Il n'est nullement prouvé que le Roi de France ait le premier ordonné cette cruauté; & si l'on peut juger sur des probabilités, le

RICHARD Cœur de Lion An. 1198.

s'étoient déja mis en campagne, & se rencontrèrent entre Gamaches & Vernon. Le combat commença avec une égale fureur des deux côtés; mais la victoire se déclara bien-tôt en faveur de Richard, qui mit son adversaire en déroute, & le poursuivit jusqu'aux portes de Vernon, d'où il se retira à Mantes pour rétablir son armée. Le vainqueur profita de son avantage par la réduction de plusieurs châteaux & prit ensuite Courcelles d'assaut. Le Roi de France, qui avoit déja rassemblé une armée nombreuse, & qui n'étoit pas encore instruit de la perte de cette place importante, résolut de marcher à son secours. Il partit de Mante avec quatre cents Chevaliers, mille Ecuyers à cheval & un corps nombreux de milices; mais lorsqu'il fut près de Courcelles, il fut encore attaqué par Richard, mis en déroute, & obligé de prendre la fuite à Gisors en grand désordre. En traversant la rivière d'Epte, le pont surchargé de fuyards, qui le passoient en foule, se rompit, ce

caractère féroce de Richard, dont sa nation même est forcée de convenir, peut l'avoir porté à cette barbarie. Mais peut-on excuser Philippe Auguste de l'avoir imité?

qui en fit périr un grand nombre, entr'autres vingt Chevaliers, & le Roi lui-même eut beaucoup de peine à sauver sa vie. Cet accident coupa la retraite à une grande partie de l'armée Françoise, qui fut presque toute tuée ou prise. Du nombre des prisonniers furent Mathieu de Montmorenci, Alain de Boussi & Foulques de Gilerval, que Richard désarçonna lui-même & dont il se rendit maître par sa valeur personnelle.

RICHARD Cœur de Lion An. 1198.

Brompton. Diceto.

XLVIII. Trève de cinq ans entre Philippe & Richard. Projet de pacification agréé par les deux Princes.

Après cette victoire, Marcadée à la tête de ses Brabantins entra dans la Picardie, & s'avança jusqu'à Abbeville, où il trouva un butin immense, & prit un grand nombre de Marchands, qui payèrent des sommes considérables pour leur rançon. Richard bâtit le fort de Boutavant dans une isle sur la Seine; & Philippe qui avoit levé une armée nouvelle brula la ville d'Evreux avec sept bourgs dans son voisinage. Cependant ennuyé d'une guerre infructueuse, il fit des ouvertures de paix, & proposa des conditions très-avantageuses à Richard, qui ne tiroit aucun fruit de ses hostilités. Philippe demanda la médiation du Pape pour parvenir à un accommodement avec le

Roi d'Angleterre : & Innocent qui voyoit l'impossibilité de secourir efficacement les Chrétiens de la Terre-sainte, tant que la guerre continueroit entre les deux couronnes, consentit volontiers à cette demande, & envoya Pierre, Cardinal de Capoue, en qualité de Légat pour travailler à leur réconciliation. Quoique Richard se plaignit hautement de ce que le Pape avoit refusé d'excommunier le Roi de France, pour s'être emparé de ses territoires pendant qu'il étoit engagé dans la croisade : il fut cependant très-satisfait de trouver l'occasion d'obliger le Pontife, qu'il vouloit engager à soutenir les intérêts de son neveu Othon, & il consentit, suivant le desir du Légat, à une entrevue avec Philippe. Elle se fit entre Vernon & Andeli : Richard s'y rendit dans une barque, & Philippe resta à cheval sur le bord de la rivière. Les deux Monarques convinrent d'accepter la médiation du Pape, & ils réglèrent le temps & le lieu d'une autre conférence pour être tenue en présence du Cardinal, des Prélats & de la Noblesse des deux nations. A cette seconde entrevue on convint d'une trève de cinq ans, & l'on con-

gédia ensuite les troupes de part & d'autre. Lorsque Marcadée se retiroit dans son pays avec ses Brabantins, il fut attaqué par quatre Seigneurs François à la tête d'un gros corps de troupes, & plusieurs de ses gens furent tués. Richard sur la foi de la trève avoit passé en Guyenne, & Philippe, profitant de son absence, éleva une forteresse entre Gaillon & Boutavant; & ordonna de couper une forêt voisine, quoiqu'elle appartînt au Roi d'Angleterre. Richard peu disposé à souffrir de telles insultes revint aussi-tôt en Normandie, & envoya son Chancelier Eustache, Evêque d'Ely, demander satisfaction, déclarant qu'il regardoit la trève comme rompue; à moins que Philippe ne donnât ordre de démolir incessamment le nouveau fort. Le Roi de France désavoua la conduite tenue envers les Brabantins, & promit de faire démanteler la place; mais Richard insista a demander qu'on entrât dans la discussion nécessaire pour terminer toutes disputes. On eut encore plusieurs conférences, & les deux parties approuvèrent enfin un plan de pacification, qui portoit que le Roi d'Angleterre donneroit sa nièce Blan-

RICHARD Cœur de Lion An. 1198.

An. 1199.

RICHARD Cœur de Lion An. 1199.

che de Castille en mariage à Louis, fils aîné de Philippe, avec Gisors & vingt mille marcs d'argent : que toutes les autres places prises sur Richard seroient rendues : que pour l'indemniser de la cession de Gisors, Philippe lui abandonneroit le droit de nommer à l'Archevêché de Tours : & que le Roi de France promettroit avec serment (quoiqu'il n'eût pas intention de le tenir) d'assister Othon de tout son pouvoir contre son compétiteur Philippe de Suabe. * Le Monarque François, pour jetter des semences de discorde dans la famille royale d'Angleterre, fit entendre à Richard que son frère Jean avoit recherché secrètement sa protection, & étoit entièrement dévoué au service de la France : ce qu'il confirma par une lettre écrite de la propre main du Prince : mais qui étoit vraisemblablement du temps de leur première correspondance. Richard, dans le premier transport de sa colè-

Math. Paris. Hoved Knighton.

* Notre Auteur ne se contente pas de rapporter les faits, mais il veut aussi juger des intentions : je ne vois pas cependant sur quoi il pourroit appuyer sa parenthèse, puisque la mort du Monarque Anglois suivit de si près ce traité qu'il ne put avoir son éxécution.

re, ordonna de saisir les terres de son frére, sans éxaminer si l'accusation étoit bien fondée; mais Jean qui en fut instruit, envoya deux Chevaliers à la cour de France pour défendre son innocence, soit en justice, soit par le combat. Philippe refusa de répondre, & Richard convaincu de l'innocence de Jean, lui rendit ses bonnes graces. Il fut alors plus en faveur qu'il ne l'avoit encore été, d'autant que le Monarque avoit toujours eu auparavant des soupçons sur sa fidélité, & qu'il lui avoit même marqué combien il la tenoit pour suspecte, lorsqu'il lui avoit pardonné à la sollicitation de sa mère.

XLIX. Richard, Roi d'Angleterre, blessé d'un coup de flèche. Sa mort.

La même année Richard se trouva engagé dans une légère querelle, qui cependant lui couta la vie. Un paysan en creusant un champ avoit trouvé un trésor, que le Monarque Anglois reclama en qualité de Seigneur suzerain: Aymar, Vicomte de Limoges, refusa de le rendre, & Richard avec un corps de troupes investit le château de Chalus, où il apprit que ce trésor avoit été transporté. Le quatrième jour du siège il faisoit le tour de la place avec Marcadée pour reconnoître l'endroit le

RICHARD Cœur de Lion An. 1199.

plus propre à donner l'assaut, lorsqu'il fut blessé à l'épaule d'un coup de flèche partie d'une arbaleste. Un Chirurgien ignorant s'efforça de la dégager d'entre les chairs, & se conduisit avec tant de maladresse qu'il déchira toute la partie, de façon que la cangrène s'y mit en peu de temps. Le Roi connoissant que la fin de sa vie étoit proche fit son testament, par lequel il laissa à son frère Jean le royaume d'Angleterre, tous ses autres Etats & les trois quarts de son trésor. L'autre quart fut partagé entre ses domestiques & les pauvres: & il légua ses joyaux à son neveu Othon, Empereur d'Allemagne. N'ayant plus d'espérance de recouvrer la santé, il fut visité par l'Archevêque de Rouen, qui usant du privilège d'un directeur spirituel l'exhorta à renoncer à ses trois filles l'orgueil, l'avarice, & l'impudicité. Richard répondit gayement qu'il laissoit son orgueil aux Templiers, son avarice aux moines de Citeaux, & son impudicité aux Prélats. * Lorsque le château de Chalus fut pris, il se fit

Hoved. Brempton.

* Hoveden qui rapporte cette plaisanterie de Richard, ne parle point de l'Archevêque, & dit que ce fut Foulques de Neuilli, ce fa-

amener Bertrand de Gourdon qui avoit tiré la fléche, & lui demanda quelle injure il lui avoit faite pour avoir voulu lui ôter la vie ? Bertrand répondit hardiment que Richard avoit tué de sa propre main son père & ses deux frères, & qu'il supporteroit avec joye tous les tourments qu'il voudroit lui faire souffrir, content d'avoir été l'instrument dont la Providence s'étoit servi pour délivrer le monde d'un tyran qui l'avoit rempli de sang & de carnage. Le Roi frappé de cette réponse commanda de mettre le soldat en liberté & de lui donner cent shellings : mais Marcadée en vrai barbare ordonna de l'écorcher vif pour avoir fait son devoir. * Richard après avoir réglé les affaires de sa conscience, & donné ses ordres pour

meux prédicateur des croisades, qui y donna lieu par sa réprimande au Monarque. M. Velly la place avant le voyage de Palestine ; mais cela est fort peu important.

* J'ai lu avec la plus scrupuleuse attention tout ce que les différents Auteurs anciens & modernes ont dit de la mort de Richard, mais je n'en ai trouvé aucun qui traitât Marcadée de barbare, ni qui insinuât ce principe abominable que Bertrand fût écorché vif pour avoir fait son devoir. En effet, quand il,

RICHARD Cœur de Lion An, 1199.

ses funérailles, mourut le sixième jour d'Avril dans la quarante-deuxième année de son âge, & la dixième de son règne. Il ne laissa qu'un fils naturel nommé Philippe auquel il avoit donné le château de Cognac en Guyenne avec les honneurs qui y étoient attachés, & qui vangea sa mort en tuant lui-même le vicomte de Limoges. Le cerveau & les entrailles de Richard furent enterrés suivant ses ordres dans l'Abbaye de Saint Sauveur de Char-

seroit vrai que Richard auroit tué de sa propre main le père & le frère de ce régicide, ce qui seroit arrivé vraisemblablement dans une bataille, ce monstre auroit-il été autorisé à porter sa main sacrilège sur l'Oingt du Seigneur ? M. Smollett aura sans doute copié sans refléxion quelque manuscrit séditieux, ou s'en sera rapporté à quelque extrait infidèle. J'ai été près de retrancher ces expressions indécentes, sans craindre de manquer à la fidélité de la traduction; mais je les ai laissées, au risque d'exciter l'indignation & l'horreur des François, uniquement pour faire connoître jusqu'à quel point on peut abuser en Angleterre de la liberté de la presse. Je prie cependant le Lecteur de ne pas juger de la façon de penser de la nation par des traits pareils. Un Anglois qui les approuveroit, seroit regardé de ses compatriotes avec la même éxécration que nous regarderions un François qui oseroit abandonner sa plume à de pareils excès.

roux en Poitou : son cœur qu'on trouva d'une grosseur étonnante, fut mis dans un coffret d'argent qu'on déposa dans la cathédrale de Rouen, & son corps fut enterré près de celui de son père dans l'église de Fontevraud.

RICHARD Cœur de Lion An. 1199.

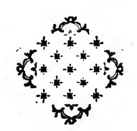
Hoveden.

L. Son portrait.

Ce Monarque renommé étoit grand, fort, d'une taille droite & bien proportionnée. Il avoit les bras très-longs, les yeux bleus & vifs, les cheveux roux, le visage beau & l'air majestueux. Favorisé de grands talents par la nature, sa pénétration étoit extrême, son éloquence mâle, sa conversation spirituelle, & il étoit admiré pour sa vivacité à la repartie. L'Europe & l'Asie furent les témoins de son courage & de son habileté dans la guerre. Les Sarrasins se servoient de la terreur de son nom pour appaiser leurs enfants, & Saladin qui étoit un Prince accompli admiroit tellement sa valeur, qu'après avoir été défait par ce Monarque dans les plaines de Joppé, il lui envoya deux magnifiques chevaux arabes pour marque de son estime; témoignage d'honneur que Richard reconnut par de magnifiques présents. Telles furent les qualités brillantes de ce Monarque,

RICHARD Cœur de Lion An. 1199.

mais elles ne doivent pas nous éblouir jusqu'à perdre de vue un grand nombre de taches dont aucun Historien n'a pu justifier la mémoire de ce Prince célèbre. Rien ne peut excuser son ingratitude envers son Père ; il fut orgueilleux, fier, ambitieux, colère, cruel, vindicatif, & livré à la débauche : ses profusions égalèrent son avarice, & en furent même le principe. Tyran de sa femme & de ses sujets, le peuple gémissoit tellement sous le poids des taxes énormes dont il l'accabla, que malgré la gloire que ses victoires lui procurèrent, il en fut toujours l'exécration ; enfin c'est avec justice qu'on l'a comparé au lion puisqu'il ressembloit à ce roi des animaux, non seulement en courage mais encore en férocité.



CHAPITRE VII.

§. I. *Jean surnommé Sans-Terre succède à Richard.* §. II. *Philippe entre en Normandie.* §. III. *Les Seigneurs Anglois se retirent dans leurs chateaux.* §. IV. *Jean arrive en Angleterre & est couronné à Westminster.* §. V. *Il retourne en Normandie, renouvelle l'alliance avec Baudouin Comte de Flandre.* §. VI. *Il marche au secours de Lavardin, en faveur de son neveu Arthur.* §. VII. *Traité de paix entre les Rois de France & d'Angleterre.* §. VIII. *Arthur rend hommage à Jean pour la Bretagne.* §. IX. *Othon envoye son frère demander les joyaux du dernier Roi.* §. X. *Jean épouse Isabelle, fille du Comte d'Angoulême.* §. XI. *Taxe & contribution pour une nouvelle Croisade.* §. XII. *Guillaume Roi d'Ecosse rend hommage à Jean dans la Ville de Lincoln.* §. XIII. *Jean fait sommer les Barons de l'accompagner en Normandie : Ils refusent d'obéir à ses ordres.* §. XIV. *Il opprime les Barons*

de Guyenne. §. XV. *Conférence infructueuse dans l'isle de Goulet entre Philippe & Jean.* §. XVI. *Arthur est fait prisonnier par les troupes de Jean & est massacré cruellement dans le chateau de Rouen.* §. XVII. *Les Bretons se révoltent & accusent Jean de meurtre à la cour des Pairs de France.* §. XVIII. *Philippe fait la conquête d'une grande partie de la Bretagne & du Poitou.* §. XIX. *Tentative infructueuse de Jean pour secourir Chateau-Gaillard.* §. XX. *Il abandonne la Normandie.* §. XXI. *Cette Province est réunie à la couronne de France.* §. XXII. *Jean de Courci est trahi & emprisonné dans la tour.* §. XXIII. *La Noblesse empêche le Roi de sortir d'Angleterre.* §. XXIV. *Il descend à la Rochelle & assiège Montauban.* §. XXV. *Il propose une conférence à Philippe & manque de s'y trouver.* §. XXVI. *Nouvelle trève par l'entremise du Pape.* §. XXVII. *Geoffroi Archevêque d'York refuse de payer la taille & quitte le Royaume.* §. XXVIII. *Disputes au sujet de l'élection de l'Archevêque de Cantorbery.* §. XXIX. *Etienne Langton élu irré-*

gulièrement par les intrigues du Pape. §. XXX. *Le Royaume d'Angleterre mis en nterdit.* §. XXXI. *Jean reçoit des ôtages de la Nobleſſe, & fait la paix avec le Roi d'Ecoſſe.* §. XXXII. *Il eſt excommunié.* §. XXXIII. *Il s'embarque pour l'Irlande.* §. XXXIV. *Il opprime le clergé & fait la paix avec Llewellyn, Prince des Gallois ſeptentrionaux.* § XXXV. *Les députés du Pape arrivent en Angleterre.* §. XXXVI. *Le Pape relève ſes ſujets du ſerment de fidélité.* §. XXXVII. *Jean eſt effrayé par l'avis qu'il reçoit d'une conſpiration contre ſa vie.* §. XXXVIII. *La Nobleſſe forme une ligue contre lui.* §. XXXIX. *Il ſe fortifie par des alliances étrangères.* §. XL. *Le Pape prononce une ſentence de dépoſition contre lui.* §. XLI. *Jean fait de grands préparatifs pour s'oppoſer à l'invaſion de Philippe.* §. XLII. *Il ſe ſoumet aux propoſitions de paix faites par le Pape.* §. XLIII. *Il remet ſa couronne au Pape, & conſent de la tenir en qualité de Vaſſal du Saint Siège.* §. XLIV. *Les vaiſſeaux Anglois détruiſent la flotte Françoiſe à Damme en Flandre.* §. XLV. *Jean*

est absous de la sententence d'excommunication. §. XLVI. *Les Barons refusent de le suivre dans son expédition de Guyenne.* §. XLVII. *Langton le menace d'une nouvelle sentence.* §. XLVIII. *Conspiration contre lui formée par les Barons des Provinces septentrionales, & conduite par Langton* §. XLIX. *Conciles tenus par le Légat du Pape au sujet de la restitution de ce qui appartenoit aux Evêques exilés.* §. L. *Expédition de Jean dans le Poitou.* §. LI. *Il fuit devant Louis Prince de France.* §. LII. *Dispute entre le Pape & Langton avantageuse à Jean.* §. LIII. *Les Barons demandent la confirmation de leurs libertés.* §. LIV. *Les deux partis appellent au Pape.* §. LV. *Les Barons se mettent en campagne & se rendent maîtres de Londres.* §. LVI. *Ils obtiennent la grande Chartre & la Chartre des Forêts.* §. LVII. *Principaux articles de ces fameuses constitutions.* §. LVIII. *Amnistie générale.* §. LIX. *Le pape annulle les deux Chartres, & dispense Jean de son serment.* §. LX. *Le Pape confirme la suspension de l'Archevêque Langton.* §. LXI. *Jean est secouru par*

une armée de mercenaires étrangers. §. LXII. *Il commet d'horribles ravages dans le nord.* §. LXIII. *Les Barons invitent Louis, fils de Philippe Roi de France à passer en Angleterre & à monter sur le trône.* §. LXIV. *Le Pape excommunie Louis & les Barons, & jette un interdit sur Londres.* §. LXV. *Les Barons rendent homage & prètent serment de fidélité à Louis dans la ville de Londres.* §. LXVI. *Il reçoit l'hommage d'Aléxandre Roi d'Ecosse.* §. LXVII. *Activité & succès des partisans de Jean.* §. LXVIII. *Les Barons sont mécontents de la conduite de Louis.* §. LXIX. *Jean perd tout son bagage & ses trésors dans les marais de Lincoln, il meurt à Newark.* §. LXX, *Son portrait.*

§ I. Jean surnommé Sans-terre succède à Richard. An. 1199.

LE testament que Richard avoit fait en faveur de Jean, au préjudice de son propre sang, contre sa promesse formelle & contre les engagements qu'il avoit pris au traité de Messine, étoit sans doute l'effet de sa complaisance pour les sollicitations de sa mère Eléonor. Cette Princesse ne pouvoit supporter la pensée de

JEAN Sans-terre. An. 1199.

voir ſon crédit éclipſé par celui de Conſtance de Bretagne, comme il ſeroit arrivé ſi Arthur avoit ſuccédé à ſon oncle. Elle avoit toujours fait éclater ſa tendreſſe pour Jean ſon propre fils élevé ſous ſes yeux, & il paroiſſoit naturel qu'elle ſe déclarat pour lui, plutôt que pour un Prince qui lui étoit étranger, & avec lequel elle n'avoit aucune correſpondance. Arthur âgé de douze ans lorſque ſon oncle mourut, étoit ſous la tutelle de ſa mère Conſtance, que ſa foibleſſe, ſon emportement & ſon indiſcrétion avoient toujours mis hors d'état de former aucun parti en ſa faveur. Sa conduite fut ſi imprudente qu'elle perdit l'eſtime de tous ceux qui avoient été attachés à ſa famille. On la ſoupçonna d'une intrigue amoureuſe avec Jean, ce qui porta ſon mari Ralf, Comte de Cheſter à demander le divorce, & lorſqu'il l'eut obtenu elle épouſa Gui, frère du Vicomte de Thouars. On avoit déja eu peu d'égard au droit héréditaire en Angleterre, tant ſous le gouvernement des Saxons que ſous celui des Normands; & il n'eſt pas étonnant que le peuple ſans être touché de l'excluſion d'Arthur,

Ieland. Hoveden.

thur, Prince étranger qu'il n'avoit jamais vû, reçut favorablement le Prince Jean élevé au milieu de la Nation, & qui avoit déja les plus grands Seigneurs dans ses intérêts.

JEAN Sans-terre. An. 1199.

II. Philippe entre en Normandie.

Quoique personne n'embrassât le parti d'Arthur en Angleterre, il n'en fut pas de même dans les autres Etats de Richard. Thomas de Furnes lui remit la ville & le château d'Angers; tous les Prélats & la Noblesse de l'Anjou, de la Touraine & du Maine le reconnurent pour leur Seigneur-lige, & lui conférèrent le gouvernement par un acte de leur assemblée. Constance jugea avantageux pour lui de le mettre sous la protection de Philippe Roi de France, & l'envoya à Paris pour y être élevé avec le Prince Louis fils du Roi. Ce Monarque qui avoit de fortes garnisons dans toutes ses villes & ses châteaux entra en Normandie, & ravagea cette Province par le fer & par le feu sans avoir égard à la trève. Cependant aussi-tôt que Richard fut mort, Jean se rendit à Chinon où ses trésors étoient déposés, & les reçut aussi-tôt du gouverneur nommé Robert de Turnham, qui lui remit aussi toutes les forteres-

JEAN Sans-terre. An. 1199.

ses dont il avoit la disposition. Après cette démarche importante il envoya en Angleterre Hubert, Archevêque de Cantorbery, & Guillaume Mareschal, afin qu'ils prissent les mesures nécessaires pour lui assurer la succession au trône, de concert avec Geoffroi Fitz-Piers grand-Justiciaire, & avec les autres Seigneurs qu'il avoit gagnés: pendant que lui-même resteroit en Normandie & soutiendroit ses propres intérêts dans le continent. La ville du Mans avoit reconnu Arthur, & Jean marcha avec ses troupes contre cette place qu'il réduisit ainsi que le chateau, & en raza les fortifications jusqu'aux fondements: conduite imprudente puisqu'il démanteloit la plus forte barrière qui fut sur la frontière de ses Etats. Après cet exploit il retourna à Rouen, où il reçut l'investiture par l'épée & la couronne ducale des mains de l'Archevêque qui lui prèta en même temps le serment ordinaire en ces sortes de cérémonies.

Math. Paris. Trivet.

III. Les Seigneurs Anglois se retirent dans leurs châteaux.

Pendant que Jean conduisoit ainsi ses affaires dans le continent, les deux députés & Geoffroi Fitz-piers agissoient pour ses intérets en Angleterre. Ils éxigèrent en son nom le serment de

JEAN Sans - terre. An. 1199.

fidélité de tous les citoyens, bourgeois, communautés & vassaux militaires de la couronne : mais les Prélats & la Noblesse se retirèrent dans leurs chateaux où ils se fortifièrent & les munirent de provisions, de même que s'ils avoient voulu se rendre indépendants, ou au moins ne point reconnoître l'autorité de Jean Lackland, Comte de Mortagne. Soit qu'ils eussent déja formé le dessein de soutenir leur liberté contre les entreprises & les prérogatives de la couronne, ou qu'ils craignissent le ressentiment & les dispositions vindicatives de Jean sur ce qu'ils s'étoient opposés précédemment à ses intrigues, il est certain qu'ils parurent alors fort éloignés du Justiciaire & de ses collégues, & que si Arthur eut été dans le Royaume, ils auroient soutenu ses droits. Hubert & les deux autres Seigneurs voyant la nécessité de détruire leurs doutes & leurs scrupules, les invitèrent à une assemblée qui fut tenue à Northampton; ils les y assurèrent de la faveur & de la protection de Jean; vantèrent sa générosité & sa magnificence; promirent qu'ils en ressentiroient les effets par les terres, les gouvernements

JEAN Sans-terre. An. 1199.

& les bénéfices qu'il leur accorderoit : enfin parlèrent avec tant d'éloquence qu'ils les gagnèrent tous, & les engagèrent à prêter le serment de fidélité ; ce qu'ils ne firent cependant qu'avec quelques conditions qu'ils jugèrent nécessaires à leur propre sureté. Les députés engagèrent aussi David comte d'Huntingdon à se rendre auprès de son frère Guillaume, Roi d'Ecosse pour le porter à entretenir la paix ; ils avoient fait rester en chemin les ambassadeurs qu'il envoyoit à Jean pour demander le Cumberland & le Northumberland : mais ils assurèrent David qu'ils n'avoient eu d'autres vues que de les empêcher d'aller plus loin jusqu'à ce que le serment fut prêté au nouveau Roi, promettant d'employer tout leur crédit pour la satisfaction de Guillaume s'il vouloit attendre l'arrivée de Jean, sans exciter aucun trouble.

Trivet.

IV. Jean arrive en Angleterre & est couronné à Westminster.

Cette attente ne fut pas longue, car Jean informé des mesures qu'on avoit prises pour lui faciliter l'accès du trône, s'embarqua aussi-tôt avec un corps de troupes considérable pour être préparé à tous les événements. Il descendit à Shoreham & se rendit

promptement à Londres. Il fut couronné le lendemain à Westminster par Hubert, Archevêque de Cantorbery, dans une assemblée générale des Prélats, des Comtes & des Barons. Il fit le serment ordinaire de maintenir la paix de l'Eglise & du peuple; de réprimer les rapines & les autres injustices, & de se conduire avec équité & clémence dans toutes ses décisions. Après la cérémonie de son couronnement, il donna la place de Chancelier à l'Archevêque Hubert, & investit avec l'épée Guillaume Mareschal & Geoffroi Fitz-Piers pour les comtés de Pembrok & d'Essex. Quelques jours après Guillaume de Ferrers fut créé Comte de Derby; Roger de Lacy reçut le château de Pontefract avec les honneurs qui y étoient attachés; & les autres Barons furent gratifiés par différentes distinctions honorables & avantageuses pour leurs fortunes. Jean amusa les envoyés du Roi d'Ecosse par des promesses vagues de rendre justice à leur maître, qu'il invita de venir à sa cour; & dans l'espérance d'une entrevue avec ce Prince, il se rendit à Nottingham. Lorsqu'il y fut arrivé, il envoya

JEAN Sans-terre. An. 1199.

Carte Antiq.

JEAN Sans-terre. An. 1199.

l'Evêque de Durham à Berwick pour engager Guillaume à l'y venir joindre ; mais ce Prince au lieu d'accompagner le Prélat à la cour de Jean, répondit qu'il attendroit pendant quarante jours qu'on satisfît à sa demande, & qu'ensuite il se feroit lui-même justice. En conséquence de cette déclaration, on donna le gouvernement des comtés de Cumberland & de Northumberland, ainsi que de tous leurs châteaux, à Guillaume d'Estouteville, grand Baron du Nord, qu'on jugea très-propre à les garantir de toute invasion.

Hoved.

V. Il retourne en Normandie ; renouvelle l'alliance avec Baudouin, Comte de Flandres.

Lorsque Jean eut pris toutes ces précautions pour assurer la tranquillité de son royaume, il repassa en Normandie & assembla une armée à Rouen pour défendre ses états contre les entreprises de Philippe. Ce Monarque proposa une trève, & les deux parties convinrent d'une entrevue pour terminer tous leurs différents. Cependant Baudouin, Comte de Flandres, se rendit à Rouen; renouvella l'alliance qu'il avoit faite avec Richard, & rendit hommage à Jean pour que sa pension annuelle lui fût continuée. Il y fut suivi des autres alliés François que le dernier Roi avoit engagés dans ses intérêts, au nombre

de quinze Comtes ou Seigneurs qui ſe rendirent tous auprès de Jean, reçurent les ſubſides qu'on étoit convenu de leur payer, & jurèrent de ne jamais faire aucun accommodement ſans qu'il y conſentît. Le Roi de ſon côté leur promit auſſi avec ſerment de ne conclure aucun traité avec la France, à moins qu'ils n'y fuſſent compris. Il reçut dans le même temps des lettres d'Othon qui l'engageoit à ne point faire de paix précipitée avec Philippe, d'autant que ſes affaires commençoient à devenir favorables, & qu'il eſpéroit être en état de le ſoutenir dans peu avec toutes les forces de l'empire. Après la mort de Richard, la Reine Eléonor avoit rendu hommage au Roi de France à Tours pour le duché de Guyenne, dont elle avoit pris poſſeſſion du conſentement prévu de ſon fils ſurvivant : mais Jean n'avoit encore rendu aucun devoir de vaſſal pour la Normandie, ni marqué aucune intention de reconnoître la ſuperiorité du Roi de France. Philippe fut ſi irrité de cette omiſſion, que lorſque les deux Monarques ſe trouvèrent à l'entrevue près Gaillon, il ne fit au Roi d'Angleterre aucune des politeſſes

JEAN Sans-terre. An. 1199.

R. de Mont. Rigord. de Gest. Philip.

d'usage, & fut excessif dans toutes ses demandes. Il voulut éxiger que Jean lui cédât tout le Véxin Normand, & qu'il abandonnât à Arthur la Guyenne, l'Anjou, la Touraine & le Maine ; conditions qui furent rejettées avec mépris. Si Jean avoit eu les talents de son frère pour la guerre, il auroit été alors dans la conjoncture la plus favorable pour abbaisser Philippe qui étoit dans un embarras extrême par une querelle avec le Pape Innocent. Le Monarque François avoit fait prisonniers dans une escarmouche près de Lens Philippe, Comte de Namur, & Pierre Corbeil, élu Evêque de Cambrai. Le Pontife demanda la liberté de Pierre qui avoit été son précepteur, mais Philippe le refusa, sous prétexte que le Pape n'avoit fait aucunes démarches en faveur de l'Evêque de Beauvais, toujours prisonnier en Normandie. Le Légat mit la France & le duché en interdit jusqu'à ce que les deux prélats fussent relâchés, mais cette censure fut levée aussi-tôt qu'on les eut échangés. Cependant Philippe fut encore exposé à une pareille sentence, & même à celle d'excommunication, au sujet de son divorce avec

la Princeſſe de Danemarc & de ſon mariage ſubſéquent avec Marie, fille de Berthold, Duc de Méranie, qui furent l'un & l'autre déclarés nuls, quoique Marie fût déjà mère d'une fille & groſſe d'un fils que le Roi légitima par la ſuite. * Innocent lui ordonna de ſe ſéparer de cette Princeſſe & de reprendre Ingelburge, ſous peine d'excommunication & d'interdit pour ſon royaume. La dernière partie de cette menace fut effectuée, & la ſentence prononcée dans un concile aſſemblé à Vienne en Dauphiné. Philippe fut très-mécontent de cette cenſure, & traita ſévèrement ceux qui y obéirent, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit laïques. Cependant l'effet qu'elle produiſit ſur ſes ſujets, & la crainte qu'il eut lui-même d'une excommunication, l'obligèrent, malgré tous ſes efforts, à ſe ſoumettre aux ordres du Pape. Il renonça à ſon dernier mariage, & réprit Ingelburge en qualité de femme, dans une aſſemblée

* Ou pour parler plus éxactement, qui furent légitimés par le Pape Innocent III. qui accorda une bulle à ce ſujet, dont le principal motif étoit que ces enfants étoient nés dans la bonne foi d'un mariage cru légitime.

JEAN Sans-terre. An. 1199.

Rigord.

publique tenue à Nesle par les deux Légats chargés de terminer cette affaire.

VI. Il marche au secours de Lavardin en faveur de son neveu Arthur.

La conférence entre les Rois de France & d'Angleterre n'ayant eu aucun effet, Philippe entra dans la Normandie, prit Conches, marcha dans le Maine, & démantela Balon l'une des plus fortes places du pays. Guillaume Desroches, Sénéchal héréditaire de ce duché, & général des troupes d'Arthur se plaignit de cette démolition comme d'une injure faite au jeune Prince. Philippe répondit avec hauteur & alla aussi-tôt faire le siége de Lavardin. Le sénéchal qui craignit que cette forteresse ne fut traitée de même, & qui jugea que le Roi de France n'agissoit que pour ses propres intèrets, résolut de travailler à un accommodement entre Arthur & son oncle, auquel il fit faire des propositions très-convenables. Jean marcha immédiatement au secours de Lavardin, à la tête d'une si forte armée que Philippe leva le siège & se retira avec précipitation. Guillaume avoit trouvé moyen de faire sortir secrettement Arthur de Paris & de le conduire au Mans qui

fut remise au Roi d'Angleterre. Le Monarque maître de cette capitale & tenant en son pouvoir Constance & son neveu, força Aimeri Vicomte de Thouars de lui livrer Chinon dont il étoit gouverneur, & de se démettre de la place de sénéchal d'Anjou. Ces infractions du traité conclu depuis peu alarmèrent Constance, qui apprit en même temps par des avis secrets, que Jean avoit résolu de se saisir de la personne d'Arthur. Elle se retira pendant la nuit à Angers avec le jeune Prince, le Vicomte de Thouars, & un grand nombre de ses partisans.

JEAN Sans-terre. An. 1199.

Heved.

VII. Traité de paix entre les Rois de France & d'Angleterre. An. 1200.

Cependant Pierre de Capoue, légat du Pape réussit à faire conclure une trève entre les deux Monarques dans l'espérance de parvenir à un traité avant qu'elle fut expirée. Philippe profita de ce repos pour détacher Baudouin, Comte de Flandres des intérets de Jean, & la noblesse Françoise qui étoit à la solde du Roi d'Angleterre désespérant du succès, fit sa soumission à celui de France. Cette défection, la crainte des forces d'Arthur, & les avis d'Eléonor disposèrent Jean à la paix que Philippe parut desirer également par l'appre-

JEAN Sans-terre. An. 1200.

hension d'un nouvel interdit. Avec ces dispositions favorables ils se rendirent entre Gaillon & Andeli, on ouvrit les conférences & l'on convint de conclure le traité sous ces conditions. Qu'Evreux seroit cédé à la France, & que les limites des deux Etats seroient fixés entre cette ville & Neubourg : Que les fortifications de Portes & des Landes seroient démolies, ensorte qu'il ne resteroit aucuns forts entre Andeli & Gamaches : Que Jean donneroit sa nièce Blanche, fille d'Alphonse, Roi de Castille en mariage à Louis, Prince de France, avec les villes d'Issoudun, de Grassai & de Chateauroux : Que tous les fiefs sur lesquels il avoit des prétentions en Berri lui seroient mis en main immédiatement pour en jouir pendant sa vie, soit que le mariage fût consommé ou non; mais que si Blanche mouroit sans enfants, ils retourneroient à Jean ou à ses héritiers après la mort de Louis : Que si Jean décédoit de même sans enfants, les fiefs de Hughes de Gournai, & les comtés d'Aumale & du Perche seroient dévolus à Louis : Que le Roi d'Angleterre tiendroit de la couronne de France tous

les Etats que ses prédécesseurs avoient possédés dans le continent, excepté le Véxin Normand & les aliénations susdites : Qu'il payeroit à Philippe vingt mille marcs d'argent par forme de dédomagement & pour les fiefs de Bretagne : Qu'Arthur rendroit hommage à Jean pour ce duché, & que le Roi d'Angleterre ne pourroit donner aucune aide ni assistance, soit d'hommes, soit d'argent à son neveu Othon sans le consentement de Philippe. Les Comtes de Flandres, de Boulogne & d'Angoulême avec le Vicomte de Limoge furent compris dans le traité, & il fut conclu sous la garantie de toute la Noblesse de France, d'Angleterre & de Normandie qui jurèrent de prendre les armes contre celui qui en violeroit les articles.

JEAN Sans - terre. An. 1200.

Rymer.

VIII. Arthur rend hommage à Jean pour la Bretagne.

En conséquence de ce traité dont Jean ne retira d'autre avantage qu'une promesse que Philippe lui fit d'abandonner les interets d'Arthur, Eléonor malgré les infirmités d'un âge avancé & la rigueur de l'hiver partit aussi-tôt pour la Castille. Elle amena Blanche jusqu'à Fontevrauld, où elle remit cette Princesse entre les mains d'Elie, Archevêque de Bordeaux qui la con-

JEAN Sans-terre. An. 1200.

duisit à Rouen. Aussi-tôt que le traité eut été ratifié, elle fut mariée avec Louis à Portmort près Andeli, sur les terres de Normandie, parce que celles de France étoient toujours sous l'interdit. La cérémonie achevée on la conduisit à Paris pour achever son éducation : Jean fit le serment de fidélité à Philippe, en qualité de Seigneur suzerain de la Normandie, & il reçut l'hommage d'Arthur pour le duché de Bretagne.

Trivet.

IX. Othon envoie son frère demander les joyaux du dernier Roi.

Pendant l'intervalle qui s'écoula entre le temps qu'on fit le traité & sa ratification, Jean passa en Angleterre où de sa propre autorité il leva une taxe de trois shellings par hyde de terre pour servir à payer la somme qu'il avoit promise à Philippe. Après cet acte de despotisme, il retourna en Normandie, & lorsque la paix eut été confirmée, il se rendit en Guyenne où il reçut l'hommage d'Aimeri de Thouars qu'Eléonor avoit attiré à son parti; & les serments de fidélité des Comtes de Toulouse, d'Angoulême, de la Marche, du Limosin & de tous les Barons du Pays. Cependant le droit qu'il prétendoit avoir sur ce duché, lui étoit contesté par Othon, qui re-

Rymer.

JEAN Sans-terre. An. 1200.

clamoit la Guyenne & le comté d'York en vertu d'une conceſſion du dernier Roi. Cet Empereur irrité de la paix que Jean venoit de conclure avec la France, envoya ſon frère Henri Duc de Saxe, pour prendre poſſeſſion de ces fiefs, & demander le legs qui lui appartenoit par le teſtament de Richard. Le Roi d'Angleterre rejetta cette demande, & ſe ſervit d'un motif de conſcience pour appuyer ſon injuſtice, diſant que ſon ſerment l'empêchoit d'aſſiſter Othon d'argent, de joyaux, de terres, ni d'hommes; ſubterfuge qui, ſuivant toute apparence, lui fut ſuggéré par Philippe qu'il conſultoit alors ſur toutes ſes affaires. *

X. Jean épouſe Iſabelle, fille du Comte d'Angoulême.

Le Monarque Anglois ſe conduiſoit cependant quelquefois par les ſeuls mouvements de ſes paſſions déréglées, qui lui firent commettre vers le même temps une action auſſi injuſte que peu

* Notre Auteur attribue ici aux conſeils de Philippe ce qui n'a jamais été regardé que comme un effet de la mauvaiſe foi du Roi Jean; mais il faut bien lui paſſer ces petits traits ſatyriques qui (s'il m'eſt auſſi permis de juger des intentions) ne ſe trouveroient pas dans un écrivain d'ailleurs auſſi judicieux, s'il n'étoit obligé de les mettre pour ſatisfaire le goût de ſa nation.

JEAN Sans-terre. An. 1200.

réfléchie, & qui eut pour lui de très-facheuses suites. Isabelle, fille d'Aymar Taillefer, Comte d'Angoulême étoit fiancée à Hughes le Brun, Comte de la Marche, mais Jean l'ayant vue par hazard dans le cours de ses expéditions, fut tellement épris de sa beauté qu'il la demanda en mariage. Le père flatté d'une alliance aussi honorable y donna son consentement, renonça à celle du Comte de la Marche, & fit revenir sa fille de ce Comté à Angoulême. Jean étoit depuis longtemps dégouté de sa propre femme, & travailloit à faire rompre son mariage par rapport à sa stérilité. Dans l'attente de la réussite, il avoit envoyé l'Evêque de Lizieux & trois Seigneurs Anglois en ambassade, pour demander la fille du Roi de Portugal; mais alors sans aucun égard à son honneur & à son propre intérêt, il obtint la sentence de divorce de l'Archevêque de Bordeaux, assisté des Evêques de Poitiers & de Saintes, après quoi ce même Archevêque le maria avec Isabelle d'Angoulême. Ce mariage précipité irrita tellement le Roi de Portugal qu'il eut peine à garder le droit des gens envers les Ambassadeurs: le

Pape fut également mécontent d'une union formée en conséquence d'un divorce dont on ne lui avoit pas demandé la confirmation : & le Comte de la Marche privé d'une Princesse qui avoit captivé son cœur, entra dans une telle fureur à cette injure qu'il tourna toutes ses vues du côté de la vengeance, & saisit avec ardeur les occasions qui se présentèrent fréquemment par la suite de nuire au Roi d'Angleterre. *

JEAN Sans-terre. An. 1200.

Hoved. Dicet. Coll.

XI. Taxe & contribution pour une nouvelle croisade.

Après cette expédition, le Monarque se rendit à Angers, où il éxigea cent cinquante ôtages des habitants ; & passa ensuite en Angleterre avec sa nouvelle femme. Elle fut couronnée à Westminster par Hubert, Archevêque de Cantorbery, qui avoit tenu

* M. l'Abbé Velly rapporte différemment cette histoire, & dit « que le Roi d'Angleterre, invité aux noces d'Isabelle d'Angoulême, fut si épris de ses charmes, qu'il l'enleva au moment qu'elle alloit à l'Eglise pour être mariée à Hughes le Brun, Comte de la Marche, » & cite pour son garant *Guillaume Lebretòn, pag.* 81. Je n'ai trouvé cette circonstance ni dans cet Auteur, ni dans aucun autre. L'historien cité dit seulement : *Joannes Rex filiam Comitis Engolismensis, quam Hugo ..... desponsaverat, eidem Hugoni ...... abstulerat fraudulenter.* Le

JEAN Sans-terre. An. 1200.

depuis peu un concile dans le même lieu, malgré la défense du Justiciaire, & fait publier plusieurs canons pour la réformation des abus qui s'étoient glissés dans l'administration des affaires ecclésiastiques. Chacun de ces nouveaux règlements étoit terminé par cette clause, *sauf l'honneur & les privilèges de l'Eglise de Rome*, formule qu'il paroît qu'Hubert avoit adoptée pour se rendre favorable le Pape Innocent. Ce Pontife aussi habile qu'entreprenant, & propre à étendre l'autorité papale, avoit commencé par échauffer le zèle du peuple en faisant prêcher de toutes parts ses Emissaires ; & ensuite, sous prétexte de secourir les Chrétiens de la Terre-sainte, il établit une taxe du quarantième de tous les revenus ecclésiasti-

recit d'*Hoveden*, qui paroît le plus vraisemblable, est qu'après la dissolution du mariage de Jean, il épousa, par le conseil du Roi de France son Seigneur, Isabelle, que son père fit enlever du château de Hughes le Brun auquel elle avoit été accordée. Il faut encore remarquer que le plus grand nombre des Auteurs disent que son premier mariage avoit été déclaré nul pour cause de consanguinité au troisième degré, avant qu'il eût fait la demande d'Isabelle.

ques, dans l'Italie, la Sclavonie, l'Allemagne, la France & les Isles Britanniques. Cette imposition avoit pour objet une nouvelle croisade contre les Sarazins, & il envoya Philippe, Notaire Romain, avec ordre de la lever en Angleterre. Pendant que Sa Sainteté éxerçoit ainsi son pouvoir sur le clergé, il ne manquoit pas d'exhorter les laïques à contribuer volontairement pour une entreprise aussi louable. Le Roi de France fit lever le même impôt dans ses Etats, & celui d'Angleterre non-seulement donna volontairement le quarantième de son revenu d'une année, mais il autorisa la même collection sur tous les Barons, les Vassaux militaires, & les Seigneurs de fiefs par tout le Royaume.

JEAN Sans-terre. An. 1200.

Baron. Ann. Hoved.

XII. Guillaume Roi d'Ecosse rend hommage à Jean dans la ville de Lincoln.

Aussi-tôt après le couronnement de la nouvelle Reine, Jean qui avoit un ardent desir de terminer tous différents avec Guillaume, Roi d'Ecosse, & de s'en faire un ami utile au lieu d'un ennemi dangereux, lui envoya une magnifique députation de plusieurs Seigneurs, pour l'inviter à se rendre à Lincoln où il avoit dessein de recevoir son hommage. Guillaume obéit

JEAN Sans-terre. An. 1200.

à cette convocation & alla le trouver dans cette ville avec Roland, Seigneur de Gallowai. Il rendit hommage publiquement à Jean en un lieu nommé Brehill, jurant fur la croix de l'Archevêque Hubert qu'il fe reconnoiffoit fon homme-lige, & qu'il lui portoit la foi de la vie, des membres & d'honneur terreftre contre tout homme, fauf les droits de fa propre couronne. Cette foumiffion fut faite probablement pour les comtés de Lothian & de Gallowai, qui avoient autrefois fait partie du royaume de Cumbrie, puifque Guillaume ne poffédoit alors aucuns fiefs en Angleterre. Ses droits aux comtés feptentrionnaux n'étoient pas encore reconnus, & l'on en remit la difcuffion à un autre temps; enforte que le Monarque Ecoffois fe retira dans fes Etats affez peu fatisfait. Jean avoit fait faifir précédemment le temporel de Geoffroi, fon frère naturel, fous prétexte qu'il entretenoit correfpondance avec ce Monarque, au préjudice de fon gouvernement. Mais il fe réconcilia alors avec le Prélat, ce qui contribua encore à lui faire moins craindre les fuites du reffentiment de Guillaume. Il paffa enfuite dans les

comtés ſeptentrionnaux, célébra avec de grandes rejouiſſances la fête de Noël à Guilford, & revint pour celle de Pâques à Cantorbery, où, à l'imitation des anciens Rois, lui & la Reine furent couronnés le jour de cette fête dans la cathédrale par Hubert, aſſiſté des Evêques de Dublin, Londres, Rocheſter, Ely & Norwich.

JEAN Sans-terre. An. 1201.

Chr. Heniers. Hoved. Rad. Niger. Trivet. Dicet. Coll.

XIII. Jean fait ſommer les Barons de l'accompagner en Normandie. Ils refuſent d'obéir à ſes ordres.

Pendant que Jean paſſoit ainſi le temps dans les feſtins & les plaiſirs de ſon nouveau mariage, cette alliance commençoit à produire de funeſtes effets en Guyenne, où il ſe forma une révolte fomentée par le Comte de la Marche, & par ſon frère Ralf d'Iſſoudun qui poſſédoit le comté d'Eu en Normandie. Le Roi informé de ces troubles fit donner ordre à Guérin de Glapion, Sénéchal de Normandie, de ravager les terres de Ralf & d'aſſiéger le château de Driencourt, que le Sénéchal fit inveſtir auſſi-tôt; mais le Roi de France marcha à ſon ſecours & en fit lever le ſiège. Le Monarque Anglois allarmé de cette démarche de Philippe fit avertir les Comtes & les Barons d'Angleterre de le joindre à Portſmouth bien munis d'armes & de chevaux pour l'accompagner dans le

JEAN Sans-terre. An. 1201.

continent. Les Seigneurs fatigués de ces expéditions qui ne rapportoient ni honneur ni avantage au Royaume ; informés d'ailleurs que ces troubles étoient les ſuites de la tyrannie & de l'oppreſſion de Jean, s'aſſemblèrent à Leiceſter, pour délibérer ſur les ordres du Roi. Ils conſidérèrent le ſervice qu'on leur demandoit comme une entrepriſe ſur leurs privilèges, & convinrent unanimement de refuſer d'accompagner Jean, à moins qu'il ne les rétablît dans leurs anciens droits. Cependant comme ils n'avoient formé aucun plan, & n'avoient point de chef à leur tête, cette réſolution n'eut pour lors que très-peu d'effet. Le Roi inſtruit de leur deſſein leur ordonna de lui remettre leurs fortereſſes. Guillaume de Albiny, auquel il s'adreſſa le premier, compoſa pour ſon château de Belvoir, & donna ſon fils en ôtage. Les autres s'excusèrent, conſentirent de payer une ſomme pour chaque fief de Chevalier & promirent de maintenir la paix dans le Royaume. Le Comte de Pembrock & le Conſtable de Cheſter furent envoyés les premiers au continent avec deux cents hommes d'armes pour reprimer les

révoltés : Hubert de Burgh, Chambellan du Roi, resta pour la garde des frontières du pays de Galles avec un corps de Chevaliers ; le Roi s'embarqua avec la Reine à Portsmouth, & ils arrivèrent sans accident en Normandie après une traversée très-difficile.

JEAN Sans-terre. An. 1201.

Hoved. Rymer.

XIV. Il opprime les Barons de Guyenne.

Sa première démarche à son arrivée fut d'avoir une entrevue avec Philippe à Andeli. Le Monarque François lui représenta avec des témoignages d'amitié les sujets de plainte des Barons de Guyenne, que ses Officiers avoient tenu dans l'oppression : que quelques-uns d'entr'eux après avoir été chassés de leurs châteaux avoient inutilement demandé justice, & s'étoient enfin adressés à lui comme Seigneur suzerain de ces fiefs, & qu'il les avoit reçus sous sa protection. Cette remontrance parut faire impression sur Jean, qui promit d'avoir égard à leurs plaintes ; & il accompagna Philippe à Paris où il fut traité magnifiquement. Il se rendit ensuite à Chinon, & reçut la Reine douairiere Bérengère, à laquelle il assigna pour lui tenir lieu de douaire la ville de Bayeux, deux châteaux en Anjou & une pension de mille marcs d'argent. Il étoit

JEAN Sans - terre. An. 1201.

alors à la tête d'une armée assez forte pour réduire les révoltés de Guyenne & appaiser les troubles de cette province ; mais au lieu de s'y rendre il retourna en Normandie, & chargea Robert de Turnham de les faire rentrer dans leur devoir. Les Barons voyant qu'il ne vouloit point leur donner de satisfaction, renouvellèrent leurs plaintes au Roi de France, qui le somma de sa promesse, le pressa de rendre justice à ses vassaux, & lui déclara qu'autrement il seroit obligé de les soutenir efficacement. Jean renouvella cette même promesse ; mais au lieu d'écouter favorablement les Barons, il leur envoya un nombre de scélérats renommés pour leur force & leur agilité, qui se dirent les champions du Roi, & offrirent de vuider la dispute par le duel, suivant l'usage de ce temps. Le Comte de la Marche & son frère refusèrent le défi, sur ce que le rang de ces champions n'étoit pas égal au leur, & appellèrent encore de cette nouvelle insulte à Philippe qui envoya au Roi d'Angleterre en lui faisant de fortes menaces & des reproches très-vifs sur sa perfidie & son injustice. Jean protesta qu'il avoit

dessein

dessein de tenir incessanment une cour des Barons à Angers pour réparer tous les torts qu'on pouvoit leur avoir faits; & que s'ils vouloient se rendre à Londres il leur donneroit des lettres de sauf-conduit : cependant il trouva encore de nouveaux prétextes pour éluder cette promesse.

JEAN Sans-terre. An. 1201.

G. Brito. Hoved.

XV. Conférence infructueuse entre Philippe & Jean dans l'isle de Goulet. An. 1202.

Après la mort de Constance qui arriva dans la même année à Nantes, son fils Arthur se retira de Paris à Rennes pour prendre possession de la Bretagne, & recevoir l'hommage de la noblesse. Il appuya aussi les plaintes des Barons de Guyenne, & demanda lui-même justice à Philippe par rapport à ses propres prétentions sur cette province, ainsi que sur la Normandie & l'Anjou. Le Roi de France irrité du peu d'égard que celui d'Angleterre avoit eu pour ses remontrances, se préparoit à soutenir les plaignants par la force des armes. Mais Jean allarmé de ce dessein fit de nouvelles promesses, & consentit même de livrer les châteaux de Tillières & de Boutavant pour gages de sa sincérité. Philippe se rendit devant ces forteresses, dont les Gouverneurs firent fermer les portes, déclarant qu'ils n'avoient point

JEAN Sans-terre. An. 1202.

d'ordres pour les lui remettre. Le Roi de France fatigué de tous ces manques de parole résolut de commencer les hostilités ; mais Jean demanda une nouvelle entrevue qui se passa dans l'isle de Goulet près Andeli. Philippe pressa le Monarque Anglois de céder au Prince Arthur les provinces qui relevoient de la couronne de France, ou de donner caution qu'il s'en rapporteroit à l'arbitrage de sa cour, où il avoit déja été cité. Jean, dont l'orgueil égaloit l'indolence, rejetta cette proposition ; la conférence fut rompue, & il fit sommer Arthur de lui rendre hommage pour la Bretagne.

Diceto. Col. Math. Paris. Rymer.

XVI. Arthur est fait prisonnier par les troupes de Jean, & est massacré cruellement dans le château de Rouen.

Le Roi de France investit aussi-tôt Tillières & Boutavant qu'il réduisit, ainsi que plusieurs autres châteaux, après quoi il mit le siège devant Gournai sur la rivière d'Epte, place qu'on regardoit comme une des plus fortes sur les frontières de Normandie. Philippe n'espérant pas la réduire par la méthode ordinaire de faire les approches, employa un moyen qui lui réussit. Il fit rompre les levées d'un grand étang plus élevé que cette ville, & l'eau tomba avec tant d'impétuosité sur le château que la garnison & les habitants

furent obligés de ſauver leurs vies par une fuite précipitée : enſorte que le torrent commençant à perdre de ſa force, Philippe entra ſans réſiſtance dans la place. Il y reçut Chevalier Arthur, qui étoit alors dans ſa ſeizième année, lui donna l'inveſtiture de la Bretagne, de la Guyenne & de l'Anjou, & le fiança avec ſa fille Marie, qui lui fut deſtinée pour femme, quoiqu'elle fût encore dans l'enfance. Le jeune Prince enflammé par l'ambition de mériter toutes ces marques de diſtinction reçut une ſomme d'argent & deux cents Chevaliers pour attaquer la Guyenne. Il paſſa par le Poitou, & apprenant que la Reine Eléonor étoit dans le château de Mirebeau, il s'y rendit auſſi-tôt & l'emporta d'aſſaut. Sa grand'mère ſe retira dans une tour, d'où elle trouva moyen de faire ſavoir ſa ſituation au Roi Jean. Le Monarque réveillé de ſon indolence à cette nouvelle vola à ſon ſecours avec ſes Brabantins, & entoura la petite armée d'Arthur avant qu'il pût être informé de ſon approche. Le jeune Prince renforcé d'un petit corps de Barons Bretons eut trop de confiance en ſon propre courage, & ré-

JEAN Sans - terre. An. 1202.

solut de combattre les Brabantins en pleine campagne. Ils sortirent dans ce dessein & attaquèrent les troupes de Jean avec la plus grande intrépidité ; mais après un combat très-vif & très-sanglant ils furent obligés de céder à la supériorité de leurs ennemis, qui non-seulement les repoussèrent dans le château, mais y entrèrent pêle-mêle avec les fuyards. On recommença à se battre avec une nouvelle fureur jusqu'à ce que le Prince Arthur fut totalement défait & fait prisonnier, avec Hughes, Comte de la Marche, Geoffroi de Lusignan, André de Chavigni, le Vicomte de Chatelleraut, Savari de Mauléon, plusieurs autres Barons, & environ deux cents Chevaliers. Philippe informé de cet événement, laissa le siège d'Arques, & marcha en diligence vers la Loire, pour soutenir les foibles restes du parti d'Arthur. Il s'empara de la ville de Tours, mit le feu aux maisons, démolit les murs & démantela le château. Jean satisfait de sa victoire retourna à Rouen, où il retomba dans sa première indolence, & pour s'y pouvoir livrer avec plus de tranquillité, il commit quelque temps après un acte si barbare qu'il faudroit

avoir renoncé à l'humanité pour l'entendre sans horreur. Au lieu de profiter de sa victoire par son activité & sa bonne conduite en tenant la campagne, il mit en liberté le Comte de la Marche & Geoffroi de Lusignan, deux Seigneurs dont il devoit craindre sur-tout la vigilance & le ressentiment, quoiqu'ils eussent été obligés de lui abandonner leurs châteaux. Il envoya les autres prisonniers en Angleterre, & ils y furent renfermés dans diverses forteresses, où plusieurs des plus braves d'entr'eux furent réduits à mourir de faim. Jean fit conduire le Prince Arthur au château de Falaise, & l'on rapporte qu'il s'y rendit lui-même pour essayer de le détacher des intérêts de la France ; mais que le jeune Prince au contraire le traita avec le plus grand mépris, lui reprocha qu'il étoit un usurpateur & un tyran, & le menaça de la vengeance de Philippe & de ses alliés. Cette hauteur étoit difficile à supporter par un Roi du caractère de Jean, & il est vraisemblable qu'elle étouffa tous les sentiments qu'il pouvoit avoir pour Arthur. Le Roi de France & les Seigneurs Bretons le sollicitoient vivement de mettre son

JEAN Sans-terre. An. 1202.

Ann. Marga. Math. Paris. R. de Mont.

JEAN Sans-terre An. 1202. prisonnier en liberté, mais il craignoit ses talents, ses droits & sa vengeance, & résolut de le priver de la vie. Il avoit, dit-on, donné des ordres pour faire perdre la vue à ce malheureux Prince & le rendre incapable de propagation; mais Hubert de Burgh, Gouverneur du château, au lieu d'obéir à ce cruel commandement fit croire qu'il étoit mort, & les cloches sonnèrent pour lui dans toute la Normandie. Les Bretons persuadés qu'il avoit été tué, se dévouèrent à la vengeance, & jurèrent une haine éternelle à Jean. La clameur fut si grande dans tous les états du continent qu'Hubert fut obligé de découvrir qu'il étoit encore vivant pour prévenir de fâcheuses suites. *Rad. Niger.* Tout Prince doué de la politique la plus ordinaire auroit connu par cette épreuve des sentiments du peuple combien il étoit dangereux d'attenter sur la vie d'Arthur; mais Jean bien loin de profiter de cette expérience ordonna de le conduire de Falaise à An. 1203. Rouen où il le fit metre aussi-tôt à mort. Cependant on ne sait pas au juste les circonstances de ce cruel denouement. On dit que le Roi pressa Guillaume de Brai d'assassiner le jeune

Prince, & que cet Officier répondit qu'il étoit gentilhomme & non pas bourreau; qu'il s'adreſſa à d'autres qui rejettèrent de même cette propoſition, & qu'il ſe réſolut enfin de le ſacrifier de ſes propres mains; qu'il ſe rendit par eau de nuit à la tour de Rouen, fit amener le Prince dans la barque, lui paſſa pluſieurs fois ſon épée au travers du corps, & le fit jetter dans la rivière attaché à une pierre peſante; qu'il fut tiré enſuite ſur le rivage dans les filets d'un pêcheur, & enterré à l'inſu du tyran dans le prieuré de Notre-Dame du Pré. De quelque façon que cette mort ſoit arrivée, il eſt certain que le jeune Prince diſparut tout-à-coup, & que ſon oncle fit répandre artificieuſement le bruit qu'il étoit péri dans la rivière en voulant ſe ſauver. Tout le monde penſa qu'il avoit été maſſacré par les ordres du Monarque; & ce qui appuya encore ce ſoupçon fut que cette mort arriva deux ou trois jours après celle d'Eléonor, pendant la vie de laquelle il n'auroit oſé éxécuter un projet auſſi barbare. On remarqua auſſi que dans le même temps il fit un voyage précipité en Angleterre, & ſe fit couronner encore une

JEAN Sans-terre. An. 1203.

Ann. Marga. G. Brito.

JEAN Sans-terre. An. 1203.

fois à Cantorbery, comme s'il eût été tourmenté par ce meurtre, & qu'il eût voulu être consacré de nouveau pour se purifier de son crime. Il emmena avec lui Eléonor, sœur d'Arthur, devenue héritière de Bretagne, ce qui la fit surnommer la Brette. Comme elle héritoit aussi des droits que son frère pouvoit avoir à la couronne, elle devint l'objet de la jalousie de Jean qui la fit enfermer à Bristol sous la garde de quatre Chevaliers, dans la crainte qu'elle ne trouvât le moyen de se lier par un mariage clandestin.

Dugdale.

XVII. Les Bretons se révoltent, & accusent Jean de meurtre à la cour des Pairs de France.

Ce meurtre abominable non-seulement rendit le tyran détestable aux yeux de tout l'univers, mais il fut encore la cause immédiate qui démembra pour toujours la Bretagne de la couronne d'Angleterre. Jean après la mort de son neveu demanda l'administration de ce duché, en qualité de tuteur d'Eléonor qui étoit alors en son pouvoir. Les Etats de la province reçurent cette proposition avec horreur, & bien loin de lui accorder sa demande, ils nommèrent Gui de Thouars, dernier mari de Constance, pour chef du conseil de gouvernement, & pour tuteur de la jeune Alix sa fille qu'ils se proposè-

rent de reconnoître pour ducheſſe ſi ſa ſœur aînée Eleonor ne pouvoit ſortir de captivité. Ils ſollicitèrent fortement la liberté de cette princeſſe, & voyant leurs remontrances ſans effet, ils s'aſſemblèrent à Vannes ; dreſsèrent divers articles contre Jean, qu'ils accusèrent de meurtre & de parricide ; le dénoncèrent à la cour des Pairs de France, & députèrent l'Evêque de Rennes avec Richard de Mareſchal pour ſuivre le procès. Jean fut ſommé de comparoître pour répondre ſur ces griefs, & à défaut d'avoir comparu, il fut condamné par un jugement unanime des Pairs conçu en ces termes ; » D'autant que Jean, Duc de Normandie, oubliant ſon ſerment envers le » Roi Philippe ſon ſeigneur, a tué le » fils aîné de ſon frère, vaſſal de la » couronne de France, & couſin du » Roi, & a commis ce crime dans » l'étendue de la ſeigneurie de France ; » il eſt déclaré coupable de félonie & » de trahiſon, & eſt ordonné que tou» tes les terres qu'il tient par homma» ge ſeront confiſquées. *

JEAN Sans-terre. An. 1203.

D'Hoz. hiſt. de Bretagne.

* M. le Préſident Haynaut dit qu'il fut condamné à mort, & que ſes terres furent confiſquées. M. l'Abbé Velly dit la même

JEAN Sans-terre. An. 1203.

XVIII. Philippe fait la conquête d'une grande partie de la Bretagne & du Poitou.

Philippe fut tellement irrité contre l'auteur d'une aussi cruelle tragédie, qu'il résolut d'en tirer une prompte vengeance. Il assembla un corps de troupes & marcha dans l'Anjou, dont presque tous les Barons, ainsi que ceux du Poitou se révoltèrent contre Jean, & se mirent sous la protection du Monarque François. Le tyran avoit

chose, & prétend de plus qu'il avoit déja été condamné également à mort dans la cour de Richard, lorsque ce Monarque fut de retour de la Palestine. Mais quelque respect que j'aie pour les sentiments de ces deux Auteurs, principalement pour celui du premier, je crois la question assez intéressante pour l'examiner à fond, d'autant que je ne trouve des anciens que Mathieu Paris qui dise que Jean fut condamné à mort par la cour des Pairs, & que je n'en ai encore trouvé aucun qui rapportât sa condamnation à mort dans celle de Richard. Mathieu de Westminster dit bien, *damnatus fuit per judicium in curia ipsius Regis*, mais il ajoute, *quam sententiam pronuntiavit Hugo de Pusatz, Episcopus Dunel.* Ce qui me paroît prouver que ce jugement ne le condamnoit pas à une peine capitale. La discussion seroit trop longue pour trouver place dans une note, & je remets à la traiter dans une dissertation où je me propose de développer les raisons qui me font croire que dans ces deux jugements Jean fut seulement dépouillé de ses possessions.

déja été abandonné par plusieurs Seigneurs d'une fidélité éprouvée, qui ne voulurent plus servir sous un maître aussi infame. Juhael de Mayenne, l'un des plus puissants de Bretagne se sépara de lui aussi-tôt après ce meurtre, & se joignit à ses compatriotes dans les poursuites qu'ils en firent. Guillaume de Roches, Sénéchal du Maine & de l'Anjou le quitta de même, & s'empara d'Angers par surprise; en un mot la défection devint générale, & Jean se livrant encore une fois à la brutalité de son caractère, ordonna dans la fureur de son ressentiment que tous les ôtages fussent mis à mort. Lorsque Philippe avec le secours des Bretons & des Poitevins eut réduit un grand nombre de forteresses au-delà de la Loire, & sur les frontières de la Normandie, il congédia ses troupes, & Jean profita de cette occasion pour investir Alençon que le Comte avoit remis entre les mains du Roi de France. Il commença le siège avec succès, mais Philippe informé qu'un grand nombre de Chevaliers étoient assemblés pour un tournoi près de Moret, se rendit auprès d'eux & leur persuada de marcher au secours de la place.

JEAN Sans-terre. An. 1203.

Trivet.

JEAN Sans-terre. An. 1203.

Ils profitèrent avec joye de cette occasion de signaler leur courage, & s'avancèrent si promptement que Jean fut obligé de lever le siège avec tant de précipitation qu'il abandonna ses machines, ses tentes & ses bagages à l'ennemi.

XIX. Tentative infructueuse de Jean pour secourir Château-gaillard.

Le vainqueur tourna ses armes contre la Normandie, où il prit plusieurs forteresses & fut reçu dans les autres. Vers le milieu du mois d'Août, il entreprit le siège de Château-gaillard que Richard avoit bâti sur les bords de la Seine, & qu'on regardoit comme imprenable. Quoique Jean fût à la tête d'une armée aussi nombreuse que celle de France, il n'osoit risquer la bataille, tant par sa poltronerie, suite naturelle de son crime, que par la crainte d'être abandonné de ses soldats. Il avoit sollicité la médiation du Pape, & sa Sainteté avoit envoyé deux Abbés pour négotier la paix. Ces députés en conséquence de leurs instructions, & en vertu de l'autorité papale, avoient commandé aux deux Princes d'assembler leurs prélats & leur noblesse pour dresser des articles de paix, & de rétablir les Eglises & les Monastères qui avoient été démolis dans le cours de

la guerre entre les deux royaumes. Sur cet ordre Philippe avoit envoyé quelques-uns de ses prélats à Rome, où ils avoient représenté Jean avec de telles couleurs qu'Innocent résolut de ne plus interposer sa médiation dans cette querelle. Le Roi d'Angleterre n'ayant donc plus rien à attendre de sa Sainteté voulut enfin faire un effort pour jetter du secours dans Château-gaillard. Dans cette vue il envoya le Comte de Pembrok avec un gros corps d'infanterie & de cavalerie pour attaquer & amuser les assiégeants, pendant qu'on feroit remonter une flotte de soixante & dix bateaux plats, chargée de provisions de guerre & de bouche, avec trois mille Flamands, pour détruire le pont de bateaux que les François avoient jetté sur la rivière, & secourir la place. Le projet étoit bien fait; mais cet armement marchant lentement contre le vent & la marée, le Comte de Pembrok engagea l'action long-temps avant qu'il pût arriver au pont. Cependant comme il attaqua l'ennemi pendant la nuit, il le jetta dans le désordre & la consternation; mais les Brabantins plus ardents au butin qu'à profiter de l'avantage qu'ils

JEAN Sans-terre. An. 1203.

avoient, s'amusèrent à piller le camp. Les François qui les virent dispersés, se rallièrent & tombèrent sur eux avec tant de vigueur qu'ils furent aussi-tôt mis en déroute, & prirent la fuite dans la plus grande confusion. La flotte arriva enfin au point du jour lorsque toutes les forces réunies des François étoient en état de s'opposer à ses efforts, & le Commandant jugeant qu'il étoit impraticable de démolir le pont, ni de faire entrer le secours dans la place, fut obligé de redescendre la rivière le plus diligemment qu'il lui fut possible.

G. Brito.

XX. Il abandonne la Normandie.

Ce fut le dernier effort de Jean pour la défense de ses Etats du continent, & pendant que Philippe bloquoit Château-gaillard, prenoit Andeli, & même réduisoit Radepont, place importante dans le voisinage de Rouen, le Monarque Anglois passoit le temps dans les débauches & l'oisiveté, disant à ceux qui lui parloient des progrès du Roi de France : » Laissez-le faire, » j'en reprendrai plus dans un jour qu'il » ne pourra en conquérir dans une an» née ». Son indolence & sa tranquillité apparente étoient si excessives dans une conjoncture aussi critique,

que ses gens ne pouvoient s'empêcher de croire qu'il étoit ensorcelé. La noblesse Angloise de sa cour qui ne prévoyoit que malheurs & que dangers à la suite d'une conduite aussi peu sensée, lui demanda la permission de repasser en Angleterre, avec promesse cependant de revenir dans peu. Il ne voulut pas les exposer à cette peine inutile; car après avoir fait démanteler plusieurs fortes places, ce qui laissoit le pays sans défense contre les incursions de l'ennemi, il fit préparer secretèment quatre vaisseaux pour son passage; quitta la Normandie, & retourna en Angleterre. Philippe ne manqua pas de profiter de son absence, & étendit ses conquêtes sans trouver d'opposition, d'autant que les Normands considérèrent le départ de Jean comme un abandon qu'il faisoit de son duché au Seigneur suzerain. De plus ils furent indignés de ce qu'il avoit laissé le commandement à Arches Martin & à Lupecaire, deux de ses chefs Brabantins, sous lesquels la noblesse Normande ne vouloit nullement servir. Quoique le Monarque François eût réduit toute la frontière du Véxin, ainsi qu'un grand nombre de places,

JEAN Sans-terre. An. 1203.

Math. Paris. Ann. VVaver.

JEAN Sans-terre. An. 1203.

Château-gaillard se défendoit toujours par le courage & l'habileté de Roger de Laci, Conſtable de Cheſter, qui commandoit la garniſon. Cependant Philippe avec un travail incroyable, réuſſit à faire remplir un chemin creux, ſitué entre le château & un rocher voiſin, ce qui le mit en état de diſpoſer ſes machines pour agir contre les murs; en même temps qu'il employoit un grand nombre de mineurs à ſapper les fondements. Ces moyens lui réuſſirent; le fort fut pris après un ſiège de ſix mois, & le Gouverneur fait priſonnier avec le reſte de la garniſon, réduite à moins de deux cents combattants. Philippe le traita avec de grands honneurs, pour la brave défenſe qu'il avoit faite, & lui permit même
An. 1204. de vivre en liberté à Paris ſur ſa parole. Cependant il ne voulut le relâcher totalement qu'après lui avoir fait payer ſix mille marcs pour ſa rançon.

XXI. Cette province eſt réunie à la couronne de France.

Lorſque le Roi de France eut réduit cette importante forterelle, il réſolut d'aſſiéger Falaiſe qui étoit le Boullevard de la baſſe Normandie; mais avant que ſes batteries fuſſent dreſſées, le Gouverneur rendit la ville & le château & entra au ſervice de France avec ſes

Brabantins. Toutes les autres places de ce côté furent soumises sans opposition, pendant que Gui de Thouars avec une nombreuse armée de Bretons entra dans une autre partie de la Normandie dont il réduisit aussi les places, & y fit d'horribles ravages. Quoique Jean n'eût pas assés de courage pour s'opposer aux conquêtes du Roi de France, il fut tellement irrité de cette dernière incursion, qu'il équipa une flotte montée d'Anglois, descendit dans la Bretagne en l'absence de Gui, prit plusieurs villes, & pilla tout le pays; mais à l'approche de Thouars qui s'avança avec un renfort de François, il rembarqua ses troupes à Cancale chargées d'un très-gros butin. Tout le duché de Normandie fut alors soumis, à l'exception de Verneuil, d'Arques & de Rouen qui formèrent une ligue pour leur défense mutuelle. Rouen Capitale de toute la province extrêmement peuplée & fort ennemie du gouvernement François, fut la première que Philippe investit des trois. Lorsque le Roi parut avec son armée & les fit sommer de se rendre, la populace massacra quelques-uns de ses sujets qui se trouvèrent dans la ville; le

JEAN Sans-terre. An. 1204.

Rad. Niger.

JEAN Sans-terre. An. 1204.

peuple déclara qu'ils se défendroient jusqu'à la dernière extrémité, & ils envoyèrent aussi-tôt des députés en Angleterre pour demander du secours. Pendant ce temps Jean avoit envoyé en France un Ambassadeur pour traiter de la paix ; mais Philippe ne voulut entendre parler d'aucunes conditions, à moins que Jean ne donnât Eléonor en mariage à son plus jeune fils avec tous les Etats qui relevoient de la couronne de France. Le Roi d'Angleterre refusa d'accepter cette proposition ; la négotiation n'eut aucun succès ; il renonça au dessein de défendre la Normandie, & dit aux députés de Rouen qu'ils pouvoient rendre la ville aux conditions qui leur seroient les plus favorables. Malgré cette permission les habitants continuèrent à se défendre vigoureusement jusqu'à ce que le Barbacan, fort qui couvroit le pont, fut pris ; alors ils convinrent de rendre la ville à Philippe si la paix n'étoit faite avant la fin du mois. Ce temps écoulé, Rouen capitula ainsi que les deux autres villes, & la Normandie fut totalement réunie à la couronne de France, après en avoir été séparée deux cents quatre-

vingt-douze ans. * Philippe termina aussi la conquête de l'Anjou, du Maine & de la Touraine, à l'exception du château de Chinon qui fut vaillamment défendu par Hubert de Burgh jusqu'à l'été suivant, où ce guerrier fut pris dans la place après avoir été dangereusement blessé.

JEAN Sans-terre. An. 1204.

Rigord. Cart. de Phil. Aug.

XXII. Jean de Courci est trahi & emprisonné dans la tour.

Cependant le Roi Jean paroissoit absolument insensible aux pertes qu'il faisoit par les progrès rapides du Monarque François. Il se livroit aux plaisirs avec sa jeune femme, & sembloit n'avoir conservé d'activité que pour confisquer les biens des Barons qui s'étoient soumis à Philippe. Il se consola de ses disgraces en satisfaisant son animosité personnelle contre Jean de Courci, Seigneur de la province d'Ulster qu'il avoit conquise, & qui refusoit de lui en rendre hommage, l'accusant ouvertement de meurtre & d'usurpation. Walter de Lacy & son frère

* M. l'Abbé Velly dit trois cents seize ans, ce qui remonteroit à l'an 888, & il rapporte avec tous les Auteurs le démembrement de la Normandie au règne de Charles le Simple, qui ne monta sur le trône qu'en 893. C'est une légère erreur, mais elle mérite d'être corrigée dans une autre édition de cet excellent ouvrage.

JEAN Sans-terre. An. 1204.

Hughes furent envoyés pour se saisir de sa personne ; mais ne pouvant le réduire par force ils eurent recours à la ruse. Walter l'invita à une conférence, & tomba sur lui avec un corps de troupes destinées pour le prendre. La plus grande partie de sa suite fut tuée, & il n'eut d'autre ressource que de se sauver dans le château de Hughes où il fut attiré par les plus fortes protestations d'amitié : il y fut cependant retenu, mais ses troupes ravagèrent tellement les terres des Lacy qu'ils furent obligés de le mettre en liberté. Il les défit ensuite dans une bataille sanglante, & ils résolurent enfin d'obtenir par trahison ce qu'ils n'avoient pu emporter par leur courage. Ils corrompirent des gens qui lui étoient attachés, & qui s'emparèrent de lui le Vendredi-saint dans une Eglise où il étoit en dévotion; après quoi ils le livrèrent à Hughes qui le fit conduire en Angleterre. On le renferma dans la Tour, & Lacy fut récompensé par le don du comté d'Ulster.

Hoved. Annal. d'Irl.

XXIII. La noblesse empêche le Roi de sortir d'Angleterre.

Le Roi d'Angleterre affectoit de se plaindre vivement des Seigneurs qui l'avoient abandonné à Rouen, comme si leur retraite eût occasionné la perte

de la Normandie. Sous ce prétexte il JEAN
s'empara de la ſeptième partie de leur Sans-terre
mobilier, trouva des raiſons pour An. 1204.
mettre également des impôts ſur les Couvents & les Egliſes paroiſſiales, & convoqua une grande aſſemblée à Oxford pour délibérer ſur les moyens de recouvrer ſes Etats du continent. Pour fournir aux frais de cette expédition, on mit une taxe ſur les ſeigneurs & les vaſſaux militaires, fardeau dont les Prélats & le Clergé ne furent pas exempts; mais ces ſecours ne ſervirent qu'à ſoutenir ſes propres folies.
Pendant que ces choſes ſe paſſoient en *Math. Paris.*
Angleterre, Robert de Turnham & An. 1205.
Savari de Mauléon ſe défendoient vaillamment en Poitou contre les autres Barons ſoutenus par Philippe. Cependant la ville de Poitiers fut priſe, Robert fait priſonnier, le château de Loches obligé de ſe rendre, & toute la province dans le danger le plus imminent d'être bien-tôt réduite. Dans cette extrémité, le petit nombre de Barons qui étoient reſtés attachés au Roi Jean lui demandèrent un prompt ſecours, & il équipa une flotte conſidérable dans l'intention de traverſer lui-même la mer. Il ſe rendit à Portſmouth

JEAN Sans - terre. An. 1205.

pour s'y embarquer ; mais l'Archevêque de Cantorbery lui repréfenta l'imprudence qu'il y auroit de confier fa perfonne aux volages Poitevins, & de laiffer fon royaume fans défenfe, dans le temps qu'il étoit menacé d'une defcente par le Duc de Louvain & le Comte de Boulogne, foutenus du Roi de France. Il fut fourd à leurs remontrances, quoiqu'ils fe jettaffent à fes pieds pour le fupplier de renoncer à cette expédition, ou au moins de la différer. Enfin le trouvant infléxible ils changèrent de ton & le menacèrent ouvertement de le retenir par force plutôt que de fouffrir que le royaume fut expofé à être ruiné par fon départ. Cette menace eut fon effet pour le moment ; il leur promit de fe conduire par leurs avis, & en conféquence envoya fon frère Guillaume Longue-épée, Comte de Salisburi, avec un corps de troupes confidérable au fecours des Poitevins. Il congédia enfuite la plus grande partie de fes troupes & de fes vaiffeaux, & retourna à Winchefter ; mais fe repentant bien-tôt de fa condefcendance, il fe rendit de nouveau à Portfmouth, où il s'embarqua fans retarder davantage. Cependant fes réfo-

futions étant aussi inconstantes que le vent, il se fit mettre à terre près Wareham dans le comté de Dorset; & cette démarche lui servit de prétexte pour lever encore de très-grosses sommes d'argent sur ses sujets, qui avoient refusé de le suivre dans le continent, & de l'aider à recouvrer ses Etats.

JEAN Sans-terre. An. 1205.

Rad. Niger. Math. Paris.

XXIV. Il descend à la Rochelle & assiège Montauban. An. 1206.

Gui de Thouars, gouverneur de Bretagne devint jaloux de la puissance de Philippe, qui non seulement avoit conquis les provinces adjacentes, mais qui avoit même formé un parti considérable chès les Bretons. Il commença à desirer que Jean fut rétabli dans les états qu'il avoit perdus, pour contrebalancer le pouvoir exhorbitant du Monarque François, & soutenir en Bretagne l'autorité propre de Gui, qui n'en avoit alors qu'une précaire. Il conféra sur ce sujet avec son frère Aimeri, Vicomte de Thouars, que Philippe avoit créé sénéchal de Bretagne, & le trouvant dans les mêmes sentiments, ils formèrent une petite ligue de plusieurs Barons qui pensoient comme eux, & invitèrent Jean à revenir prendre possession de cette province. Le traité fut aussi-tôt conclu, Jean s'embarqua à Portsmouth

JEAN Sans-terre. An. 1206.

avec une armée considérable, & descendit à la Rochelle, où il fut joint par les deux frères à la tête de leurs troupes. Au lieu de réduire la Bretagne sous son obéïssance, il marcha droit à Montauban, dans le Querci, qui appartenoit à son beau-frère le Comte de Toulouse tourné alors du côté de Philippe: investit la place & l'emporta d'assaut. On rapporte que les Anglois se conduisirent dans cette affaire avec une valeur incroyable, mais ils en furent amplement récompensés par un butin immense & un grand nombre de prisonniers de la premiere qualité.

Math. Paris.

XXV. Il propose une conférence à Philippe & manque de s'y trouver.

Aussi-tôt que Philippe fut informé du traité de Jean avec Gui de Thouars, il entra dans la Bretagne, prit Nantes, & força le gouverneur de la Province à se soumettre. De retour de cette expédition il apprit la descente de Jean à la Rochelle, ce qui l'obligea de marcher en Poitou, où pendant que l'armée Angloise faisoit le siège de Montauban il fortifia Mirebeau, Loudun & quelques autres places, & se retira ensuite vers Paris. Le Roi d'Angleterre après avoir réduit Montauban s'avança contre Angers qu'il prit

&

& réduisit en cendres, ravagea tout le pays voisin & commença le siège de Nantes : mais il abandonna cette entreprise, & marcha jusqu'à Thouars pour soutenir Aimeri contre le ressentiment de Philippe. Pendant qu'il étoit dans ce canton, le Roi de France y marcha pour lui livrer bataille, & Jean au lieu de hazarder le combat, envoya des députés pour faire des propositions de paix. Les deux Princes convinrent d'une entrevue, mais Jean se retira avec son armée à la Rochelle & se rembarqua pour l'Angleterre. Malgré cet affront fait à Philippe, le Pape dont le Monarque Anglois avoit sollicité la médiation, employa si efficacement un Abbé chargé de cette affaire, que le Roi de France consentit à une trève de deux ans, dans l'espérance que pendant cette cessation d'hostilités, on parviendroit à règler les articles d'un traité de paix.

JEAN Sans-terre. An. 1205.

G. Brit. Hist. de Bret. R. de Mont. Rymer.

XXVI. Nouvelle trève par l'entremise du Pape.

Jean au lieu de profiter de cet intervalle, soit pour l'employer en négotiations, ou à faire de vigoureux préparatifs, retomba dans sa première indolence, & parut avoir totalement oublié qu'il fut en guerre avec aucun de ses voisins. Cependant après l'ex-

JEAN Sans-terre. An. 1206.

piration de la trève, les troupes Angloises surprirent le fort château de Guerplic situé sur les côtes septentrionales de Bretagne & très-favorable pour faciliter les débarquements & embarquements. Cette place fut bientôt reprise par Juhael de Mayenne, Sénéchal de Bretagne & par le Comte de Saint-Pol qui avoit marché au secours des Bretons avec un corps de troupes Françoises. En même temps Philippe entra dans le Poitou à la tête d'une autre armée, où il reduisit plusieurs villes & châteaux, & Henri-Clément son Maréchal, dans une rencontre qu'il fit des troupes du parti de Jean, prit Hughes de Thouars, Henri de Lusignan & plusieurs autres Barons Poitevins attachés à ses interêts. Ce coup auroit été irréparable, si le Pape n'avoit encore interposé ses bons offices pour une nouvelle trève qui fut immédiatement conclue. Le souverain Pontife Innocent, malgré ses querelles avec Jean, desiroit ardemment d'établir une double paix entre les deux couronnes, pour que le Monarque François ne fut point détourné de la continuation d'une guerre entreprise contre les Albigeois

en Languedoc, qu'on ſanctifioit du nom de croiſade.

JEAN Sans-terre. An. 1207.

Malgré tous les inconvénients attachés à la guerre du continent, elle étoit très-agréable au Roi Jean, parce qu'elle lui fourniſſoit des prétextes pour ſatisfaire ſon avarice & ſes extravagances en levant des taxes énormes ſur ſes ſujets. A ſon retour du Poitou il convoqua une aſſemblée générale, dans laquelle la Nobleſſe & les Prélats lui accordèrent un ſubſide du treizième de toutes les rentes & de tout le mobilier dans toute l'étendue du Royaume ; ce qui fut levé également ſur les fiefs écclésiaſtiques de même que ſur les laïques. Geoffroi Archevêque d'York bien loin de ſe ſoumettre à cette impoſition, refuſa non ſeulement d'en payer ſa part, mais il excommunia même tous ceux qui la leveroient ſur les biens du clergé dans ſa province, ainſi que tous les uſurpateurs des biens eccléſiaſtiques, après quoi il ſortit du Royaume. Malgré cette cenſure, l'impôt continua de ſe lever, & les biens meubles de Geoffroi furent confiſqués, pour le punir de ſa conduite préſomptueuſe : cependant les métropolitains firent de

XXVII. Geoffroi, Archevêque d'York, refuſe de payer la taille, & quitte le royaume.

JEAN Sans-terre. An. 1207.

si vives remontrances contre cette nouvelle taxe, qu'ils regardèrent comme un fardeau insupportable inconnu dans les siécles précédents, qu'on gagna sur Jean d'en faire la remise totale.

Math. Paris.

XXVIII. Disputes au sujet de l'élection de l'Archevêque de Cantorbery.

Le caractère de Jean étoit si irrégulier & si variable que sa conduite n'étoit jamais uniforme. Il passoit alternativement d'une complaisance excessive à l'opposition la plus obstinée. Cette année vit naître une querelle avec le Pape qui plongea le Roi & la nation dans une suite de calamités. Hubert, Archevêque de Cantorbery étant mort dans son Palais, les plus jeunes des moines de l'Eglise de Christ s'assemblèrent la même nuit, élurent Reginald leur souprieur pour lui succéder, chantèrent le *Te Deum*, & le placèrent sur le trône archiépiscopal. Le nouvel élu partit le lendemain matin avec quelques-uns des moines pour Rome, où il espéroit être confirmé, & tous ceux qui avoient part à cette élection clandestine, s'engagèrent par serment au secret, dont ils croyoient que dépendoit le succès de leur entreprise. Reginald sans avoir égard à cette convention, ne fut pas

plutôt dans le continent qu'il se livra aux mouvements de sa vanité, publia son élévation & le sujet de son voyage : mais lorsqu'il fut arrivé à Rome, Innocent refusa de confirmer son élection, jusqu'à ce qu'il fut mieux instruit de cette affaire. Cependant il envoya une bulle aux suffragants de Cantorbery pour qu'ils n'eussent à ce sujet aucune dispute avec les moines de l'Eglise de Christ. Les suffragants soutinrent leur droit d'élection ; le Pape fit plaider la cause à son tribunal, & décida que ce droit appartenoit exclusivement au couvent. Les Moines qui avoient élu Réginald furent très-irrités de l'imprudence qu'il avoit eue en divulgant leur secret ; mais comme tout l'ordre n'y avoit point pris de part, ils le rejettèrent & demandèrent au Roi la permission de faire une autre élection : Jean accorda leur requête sans aucune restriction, quoiqu'en particulier il leur fit connoître qu'il desiroit beaucoup que leur choix tombât sur Jean de Grey, Evêque de Norwich : en conséquence le Prélat fut élû dans toutes les formes, approuvé par sa Majesté, & mis en possession du temporel de l'Ar-

JEAN Sans-terre. An. 1207.

chevêché. On députa douze moines à Rome pour avoir la confirmation du Pape, mais les suffragants s'y opposérent, sur ce que l'élection avoit été faite sans leur participation. Innocent qui avoit pour but de soumettre l'Eglise d'Angleterre à l'autorité papale, afin de pouvoir la gouverner & y imposer des taxes sans trouver d'opposition, saisit cette ocasion d'annuller les deux élections, & de placer un Prélat qu'il connoissoit pour être dévoué à toutes ses vues.

XXIX. Etienne Langton élu irréguliérement par les intrigues du Pape.

Ce Pontife, sous prétexte de secourir les chrétiens de la Terre-Sainte, avoit déja imposé sur l'Eglise d'Angleterre une taxe qui fut levée sans murmure, ce qui l'encouragea à exercer le même pouvoir pour son avantage particulier. Dans cette vue il avoit envoyé en qualité de Légat en Angleterre pendant la vacance du siége métropolitain, Jean Ferentino qui avoit convoqué un concile à St. Albans, mais un ordre du Roi en avoit empêché l'effet. Pendant que le Monarque étoit occupé en Guyenne, le Légat en convoqua un second à Reading, qui leva sur le clergé une somme considérable avec laquelle le

Prélat partit avant le retour du Roi. Le succès de cette entreprise fit juger au Pape de la facilité qu'il auroit à tirer de l'argent d'Angleterre, & il résolut de remplir l'archevêché vacant d'une de ses créatures qui put soutenir son autorité : il recommanda donc aux députés du couvent Etienne Langton, cardinal, de famille Angloise, quoiqu'il eut été élevé à Paris. Les moines répondirent que leur commission ne portoit pas de faire une élection, & qu'ils n'oseroient l'entreprendre sans le consentement du Roi & un pouvoir exprès de leur communauté. Le pape leva toutes les difficultés, & leur ordonna sous peine d'excommunication de choisir Etienne. Intimidés par ces menaces, onze d'entr'eux obéirent au Pape, & il consacra le nouveau Prélat à Viterbe.

JEAN Sans-terre. An. 1207.

XXX. Le royaume d'Angleterre mis en interdit. An. 1208.

Après cette cérémonie, le Pape écrivit une lettre polie au Roi en faveur de Langton, qui la lui rendit avec quelques présents de peu de valeur pour détourner son indignation. Les moines de l'Eglise de Christ en reçurent une qui leur enjoignoit en vertu de leur obédience, de le re-

JEAN Sans - terre. An. 1208.

connoître pour Archevêque, & Sa Sainteté en écrivit encore une autre aux principaux Seigneurs pour leur demander leurs bons offices auprès du Roi en faveur du nouveau Prélat. Toutes ces précautions ne purent appaiser la colère de Jean, qui envoya aussi-tôt un corps de troupes avec ordre de chasser les moines de Cantorbery, & de pendre ceux qui refuseroient de quitter le Royaume. Ils furent obligés de s'embarquer en diligence pour la Flandre, leurs effets furent saisis; leurs vassaux chassés, & l'on mit dans l'Abbaye quelques moines tirés de celle de saint Augustin. Pour répondre à la lettre du Pape, Jean lui marqua qu'il étoit résolu de maintenir l'honneur de sa couronne; soutenir l'élection de l'Evêque de Norwich, & que si Sa Sainteté le traversoit dans ce dessein, il ne souffriroit plus à l'avenir que dans les affaires ecclésiastiques il se poursuivit d'appel à aucun tribunal étranger. Innocent ne fut point intimidé de ces menaces, au contraire il envoya ordre aux Evêques de Londres, de Worcester & d'Ely, d'exhorter le Roi en son nom à recevoir l'Archevêque

Langton, & à rappeller les moines de l'Eglise de Christ, ou en cas de refus de mettre le Royaume sous l'interdit. Jean surpris de cette déclaration des Prélats, offrit d'obéir aux ordres du Pape, avec la clause sauf ses droits, dignités & prérogatives. Innocent ne voulut point entendre parler de cette restriction, ni d'aucune autre condition, mais il persista à demander que le Roi donnât de sa propre main l'investiture du temporel à l'Archevêque Langton; qu'il rappellât incessamment les moines, & qu'il fit une entière restitution de ce qui appartenoit au couvent. * Le Monarque rejetta ces propositions, & les trois Prélats après avoir fulminé l'interdit sur le Royaume se retirèrent au continent, où ils furent suivis des Evêques de Bath & Héreford. Le Service divin cessa aussi-tôt, ainsi que l'ad-

* Mathieu Paris rapporte que le Roi jura par les dents de Dieu que si les Prélats mettoient son royaume en interdit, il chasseroit de ses états & envoyeroit au Pape tous les prélats, prêtres & autres ecclésiastiques, dont il confisqueroit les biens, ajoutant qu'il feroit arracher les yeux & couper le nés à tous les Romains qui se trouveroient sur ses terres. *Math. Paris*, *an.* 1208.

JEAN Sans-terre. An. 1208.

ministration de tous les Sacrements; à l'exception du Baptême. On ferma les portes des Eglises, & l'on enterra les morts dans les fossés ou sur les grands chemins, sans aucunes des cérémonies usitées aux funérailles. Malgré cet interdit les Cisterciens continuèrent à célébrer publiquement l'office, les Evêques de Winchester & de Norwich méprisèrent la Sentence : Quelques Eglises paroissiales continuèrent leurs fonctions ordinaires & plusieurs savants Théologiens prêchèrent hautement contre l'injustice de la conduite du Pape.

An. VVaver. Math. Paris. Ann. Eccl. VVigorn.

XXXI. Jean reçoit des ôtages de la noblesse & fait la paix avec le Roi d'Ecosse.

La colère de Jean monta au plus haut degré lorsqu'il se vit exposé à être nommément excommunié, & qu'il apprit que le Pape se disposoit à dispenser ses sujets de leur serment de fidélité. Il ordonna à tous Prélats, ecclésiastiques & leurs adhérents de quitter le Royaume, avec saisie de leurs terres & revenus, mais cet ordre fut presque aussi-tôt revoqué. Il envoya des gens armés à tous les Seigneurs dont il soupçonnoit le peu d'affection, pour leur demander leurs enfants ou leurs parents en ôtage de

leur fidélité. Ils obéïrent tous à ses ordres, excepté Guillaume de Braousse, Seigneur du comté de Brecknok. Lorsque les officiers du Roi se furent rendus chès lui, & qu'ils eurent signifié la volonté du Monarque, sa femme répondit hardiment qu'elle ne remettroit jamais ses enfants entre les mains d'un homme qui avoit tué si lâchement son propre neveu, & son légitime souverain. Jean fut si irrité de ce reproche piquant qu'il envoya des troupes pour se saisir de Guillaume, mais ce Seigneur avoit déja pris la fuite en Irlande avec sa femme & toute sa famille. Le Roi dans l'intention de soutenir ses droits, voulut prévenir une révolte en Angleterre dans le cas où le Pape mettroit ses menaces à éxécution, & résolut de terminer tous différents avec Guillaume Roi d'Ecosse, afin que les rébelles ne pussent tirer aucun secours de ce Royaume. Les Ecossois en possession de Berwick, qui étoit de ce côté la clef de l'Angleterre, avoient depuis quelque temps fait plusieurs courses dans le Northumberland, & les Anglois pour prévenir ces excursions avoient essayé plusieurs fois d'élever

JEAN Sans-terre. An. 1208.

Math. Paris.

JEAN Sans-terre. An. 1209.

une forteresse sur les bords de la Rivière à Twedemouth; mais cet ouvra- avoit été douze fois interrompu par l'ennemi, qui avoit surpris les gardes & démoli les fortifications. Non seulement Guillaume favorisoit ces insultes, mais il donnoit encore azyle dans ses Etats à tous les mécontents d'Angleterre. Jean fit quelques propositions de paix qui furent rejettées, & il marcha à la tête d'une armée pour se faire justice par les armes. L'Ecossois avança au-devant de lui jusqu'à Roxburgh pour mettre ses Etats à couvert; mais le peu d'inclination qu'on avoit des deux côtés à livrer bataille fit renouer la négotiation. On convint enfin de la paix, sous les conditions, que le château de Twedemouth qui n'étoit pas encore fini, seroit démoli : que Henri & Richard fils de Jean épouseroient Margueritte & Isabelle filles de Guillaume, qui furent remises aussi-tôt entre les mains du Roi d'Angleterre pour être élevées à sa cour, avec quinze mille marcs d'argent pour leur dot, & que la foi & hommage dûs au Monarque Anglois pour les terres que le Roi d'Ecosse possédoit en Angleterre, seroient

rendus à l'avenir par le Prince d'Ecosse. En conséquence de cet accommodement, Guillaume fit une résignation en forme de ces terres à Jean, qui en donna l'investiture au jeune Aléxandre, & ce Prince lui rendit ensuite hommage à Alnewick. Dans le même temps le Roi d'Angleterre exigea également l'hommage & la soumission de tous ses vassaux & possesseurs de fiefs, au-dessus de l'âge de douze ans, & même les Gallois furent assemblés à cette occasion, & lui prétèrent serment à Wodestock.

JEAN Sans-terre. An. 1209.

Fordun. Rymer.

XXXII. Il est excommunié.

Il sembloit que Jean crut avoir droit par cette nouvelle soumission de ses sujets, d'éxercer un pouvoir despotique; car il priva aussi-tôt les Nobles de leur amusement favori, en publiant une sévère deffense de chasser, soit la bête fauve, soit avec le faucon ou avec tout autre oiseau; il ordonna d'applanir toutes les levées des forêts, & de remplir tous les fossés, afin que les bêtes eussent pleine liberté d'aller de côté & d'autre, ainsi que de manger les bleds & les fruits de la campagne. Une femme fut tuée par accident à Oxford, & il donna ordre d'arrêter & d'emprisonner trois

JEAN Sans-terre. An. 1209.

clercs innocents qui furent pendus sans aucune forme de procès; acte d'oppression dont la suite fut que trois mille étudiants quittèrent aussi-tôt cette Université qui devint totalement déserte. Cette tyrannie auroit en tout temps été très-contraire à la bonne politique, mais il semble qu'on pouvoit la regarder comme la preuve d'une vraye phrénésie dans cette conjoncture, où le Monarque étoit menacé d'une sentence d'excommunication, & prêt à voir ses sujets dégagés de leur serment de fidelité. Il avoit envoyé un Ambassadeur à Rome pour détourner les effets de la colère du Pape & accommoder tous les différents avec le saint siége. Celui qu'il chargea de cette négotiation fut l'Abbé de Beaulieu, couvent de Cisterciens qu'il avoit depuis peu fondé dans le comté de Hamp, & le Pape Innocent avoit donné ses instructions aux Evêques de Londres, d'Eli & de Worcester pour convenir des termes de la pacification. Ces Prélats passèrent en Angleterre munis d'un sauf-conduit, & Jean nomma quelques Evêques & quelques Seigneurs pour traiter avec eux à Cantorbery. On convint facile-

ment des articles, & ils furent signés par les députés des deux partis, mais sur les objections que fit Jean à celui qui l'obligeoit de restituer tout ce qui avoit été pris aux écclésiastiques, les trois Prélats refusèrent d'y faire aucun changement, & ils se retirèrent de nouveau au continent. Le Roi fit ses efforts pour négocier plus avantageusement avec Langton même, qui descendit à Douvres, où il trouva Geoffroi Fitz-Piers & quelques autres Seigneurs. Ils lui firent les propositions de Jean, mais il les rejetta absolument & sortit aussi-tôt du Royaume. On l'invita ensuite à y retourner, lui promettant pleine satisfaction, à quoi il ne voulut pas consentir, & les trois Evêques délégués du Pape à cet effet prononcèrent la sentence d'excommunication contre la personne de Jean, Roi d'Angleterre. Elle fut publiée en France, mais quoique plusieurs Evêques & Abbés d'Angleterre eussent reçu des ordres de promulguer cette censure dans toutes les Eglises du Royaume, aucun Prélat ni autre ecclésiastique n'osa exécuter cette injonction. Geoffroi Archidiacre de Norwich un des Barons de l'Echiquier fit

JEAN Sans-terre. An. 1209.

entendre à ses collègues, que des personnes qui possèdoient des bènéfices, ne pouvoient en sureté continuer de rendre leurs services à un Prince excommunié, & ils se retirèrent tous de la cour. Jean instruit de ce qu'il avoit dit aux autres le fit arrêter, mettre en prison, & charger d'une chape de plomb, d'un poids énorme qu'on prétend qui mit fin à sa vie. Hughes, Archidiacre de Wells fut nommé à l'évêché de Lincoln, & obtint permission de passer dans le continent pour être consacré par l'Archevêque de Rouen, mais il se rendit directement à l'abbaye de Pontigni, reçut la consécration des mains d'Etienne Langton, & lui promit l'obeissance canonique. Jean fit aussi-tôt saisir ses revenus; donna sa place de Chancelier à Walter de Grey: & comme la censure n'étoit pas encore publiée, il agit avec la plus grande sévérité contre ceux qui marquoient les plus légers égards pour cette censure ou pour l'interdit. Il paroit que la noblesse approuva sa conduite en cette occasion, car on n'avoit pas encore vû d'assemblée aussi nombreuse que celle qui composa sa cour à Windsor où il passa les fêtes de Noel.

Chr. Mailr. Ann. VVav. Math. Paris.

Math. Paris.

Le Roi éxigea alors des sommes considérables sous prétexte de faire ses efforts pour recouvrer la Normandie, & rétablir les affaires d'Irlande, qui étoient en grande confusion. Nous ignorons comment les laïques supportèrent ces subsides ; mais il est certain que ce fut par la violence & l'extorsion qu'on les leva sur le Clergé. Sans imposer de taxe régulière, il éxigea par forme de composition un argent immense des Monastères, des Chanoines, des Templiers, des Hospitaliers & des Juifs qui furent cruellement opprimés. Ces secours extraordinaires le mirent en état de lever une grande armée, avec laquelle il s'embarqua dans le pays de Galles, passa en Irlande, & descendit à Dublin, où il reçut les hommages de plus de vingt seigneurs Irlandois, qui s'y rendirent, & lui prêtèrent volontairement le serment de fidélité. Cathol, Roi de Connaugth, refusa de se soumettre ; mais Jean marcha aussi-tôt contre ce Prince, & réduisit tout le pays. Pour civiliser ces peuples, le Roi établit les loix Angloises dans toute la nation, & nomma des Juges pour les faire éxécuter. Jean Grai, Evêque de Norwich, fut créé

JEAN Sans-terre. An. 1209.

XXXIII. Il s'embarque pour l'Irlande.

JEAN Sans-terre. An. 1209.

Grand-justicier, & il ordonna de frapper une nouvelle monnoye du même titre que celle d'Angleterre pour la commodité du commerce entre les royaumes. Après avoir pris ces mesures, Jean marcha contre Lacy, Comte d'Ulster & contre son frère Walter qui avoient protégé Guillaume de Braouse, lors de sa fuite en Irlande. Leurs châteaux furent réduits, & ils se trouvèrent forcés de quitter le royaume. Guillaume passa en France & mourut à Paris; mais sa femme & son fils aîné furent arrêtés dans le Galloway par Duncan de Carrick qui les livra à Jean. Le Monarque les fit renfermer dans une étroite prison, où l'on prétend qu'ils moururent de disette.

Rymer. Ann. Marga. Ch. Dunstap.

An. 1210.

XXXIV. Il opprime le Clergé & fait la paix avec Llevvelyn, Prince des Gallois septentrionaux.

Lorsque Jean eut réglé les affaires d'Irlande, il retourna en Angleterre; convoqua une assemblée de tous les Abbés & Chefs des Ordres religieux du royaume, & leur fit payer plus de cent mille livres sterling. Les Cisterciens voulurent soutenir leurs privilèges & refusèrent d'y contribuer; mais ils furent dépouillés de tous leurs biens, de façon que presque toutes leurs maisons furent réduites à la mendicité, excepté le couvent de Beaulieu

dans le comté de Hamp, que le Roi avoit fondé comme un acte satisfactoire du meurtre d'Arthur. Il épargna aussi celui de Margam dans le Glamorgan où il avoit été reçu avec magnificence lorsqu'il avoit passé en Irlande, de même qu'à son retour. Ces deux maisons furent éxemptes de toute imposition, au lieu que les autres couvents de Cisterciens furent non-seulement dépouillés de tout, mais encore privés de la correspondance avec les maisons de leur Ordre dans le continent. On mit un Embargo sur les vaisseaux dans tous les ports d'Angleterre pour empêcher la communication entre ce royaume & la terre ferme, ensorte que personne ne pouvoit passer sans une permission particulière. On publia en même temps une ordonnance qui enjoignoit à tous les Evêques & autres ecclésiastiques Anglois qui résidoient en pays étranger de revenir dans un temps qui leur étoit prescrit, autrement que leurs bénéfices seroient saisis au profit du Roi; & l'on renouvella les reglements déja faits contre l'éxercice de l'autorité papale en Angleterre, sous peine de punition corporelle. Jean non content d'avoir bravé

JEAN Sans-terre. An. 1210.

An. 1211.

JEAN Sans-terre. An. 1211.

le Pape, & levé des impôts auſſi exceſſifs, mit une nouvelle taxe ſur le Clergé pour fournir aux frais d'une expédition contre les Gallois qui avoient fait quelques ravages ſur les frontières d'Angleterre. Pour les réprimer, il aſſembla une nombreuſe armée à Oſweſtre; marcha en ſuivant la côte juſqu'à Conway; brûla Bangor, & jetta une telle terreur dans toute la contrée, que Llewellyn, Prince des Gallois ſeptentrionaux, qui s'étoit retiré avec ſon peuple, ſes beſtiaux & tous ſes effets dans les montagnes de Snowdun au comté de Caernarvon, voyant ſon pays déſolé, envoya ſa femme Jeanne, fille naturelle du Roi pour demander la paix. Elle fut accordée, ſous les conditions de payer vingt mille têtes de bétail, de donner quarante chevaux, livrer des ôtages & rendre hommage au Roi, qui retourna enſuite en triomphe à Whitchurch & leva une amende ſur tous les Chevaliers qui ne l'avoient pas accompagné dans cette expédition.

Math. Paris. Powel's hiſt. of Wales.

XXXV. Les députés du Pape arrivent en Angleterre.

Sur la requête du Roi, le Pape avoit envoyé en Angleterre Pandolfe, Soûdiacre Romain, & Durand, Chevalier du Temple, pour accommoder tous

les différents entre l'autorité ſacerdotale & la puiſſance temporelle. Jean tint une aſſemblée de toute la nobleſſe laïque à Northampton pour traiter avec ces députés ; mais comme il refuſoit toujours de faire une reſtitution totale au clergé, ils publièrent ſon excommunication & retournèrent en France. Cependant le Roi ne déſeſpéra pas de ſe réconcilier avec le Pape ſous des conditions plus douces, & il envoya quelques-uns de ſes chapelains qui accompagnèrent les députés à Rome avec des pouvoirs & des inſtructions pour rétablir une paix ſolide. Vers le même temps il renouvella à Durham un traité d'alliance avec Guillaume, Roi d'Ecoſſe, dont le fils Aléxandre alors âgé de quatorze ans, accompagna Jean à Londres. Le Roi le fit Chevalier à Clerkenvell, & reçut enſuite l'hommage d'Allain, Seigneur du Galloway, pour une grande étendue de pays qui lui avoit été donnée dans le nord de l'Irlande.

JEAN Sans-terre. An. 1212.

Fordun.

Le Pape, irrité de ce que Jean avoit rejetté les propoſitions de paix faites par les Nonces, n'eut point d'égard aux promeſſes que les députés du Roi lui firent en ſon nom, & publia une

XXXVI. Le Pape relève ſes ſujets du ferment de fidélité.

JEAN Sans-terre. An. 1212.

bulle qui dispensoit tous ses sujets du serment de fidélité, avec injonction à toutes personnes de l'éviter sous peine d'excommunication. Il écrivit en même temps des lettres au Roi de France & aux autres Princes du continent, pour les engager à entrer dans ses Etats, & à le poursuivre comme un ennemi de l'Eglise. Il exhorta particulièrement Llewellyn, Prince des Gallois septentrionaux de faire une irruption en Angleterre, le dispensa de l'hommage qu'il avoit rendu depuis peu, & releva son pays de l'interdit qui lui avoit été commun avec tout le royaume. Ce Prince qui ne supportoit qu'avec peine la perte des comtés de Flint & de Denbig qu'il avoit été obligé de céder à la dernière paix, fut très-satisfait de se procurer son propre avantage en marquant sa déférence à sa Sainteté. Il forma une ligue avec d'autres Princes & Barons, & tomba avec fureur sur les frontières d'Angleterre, s'emparant des châteaux, massacrant les garnisons, brûlant les villes, & ravageant tout le pays d'où il emporta un butin immense.

An. Waver. Math. Paris.

Jean, informé de ces hostilités, marcha dans le pays de Galles, & Llevellyn

ſe retira à ſon approche. Le Roi fit démolir un ou deux châteaux qui ne méritoient pas d'être conſervés, & retourna à Nottingham, où il reçut un détail plus circonſtancié de toutes les barbaries commiſes par le Prince Gallois. A cette nouvelle il ordonna de mettre à mort les ôtages, au nombre de trente de la principale nobleſſe du pays. Sa vengeance n'étant pas encore ſatisfaite par ce cruel ſacrifice, il réſolut d'exterminer toute la race des anciens Bretons, & avoit deja pris des meſures pour cette expédition, lorſque le Roi d'Ecoſſe lui donna avis d'une dangereuſe conſpiration formée contre ſa vie; ce qui lui fut confirmé de la part de ſa fille naturelle mariée à Llewellyn. Alarmé de ce complot, il ſe retira dans le château de Nottingham, & pendant quinze jours ne ſe laiſſa approcher de perſonne; mais lorſque ſes craintes furent diſſipées, il reprit ſon entrepriſe, & s'avança juſqu'à Cheſter. Il y reçut de nouvelles lettres dans leſquelles on lui marquoit que s'il paſſoit plus loin, il ſeroit certainement aſſaſſiné par ſa propre nobleſſe, ou livré à l'ennemi. Il fut informé pour la première fois dans le

JEAN Sans-terre. An. 1212.

XXXVII. Jean eſt effrayé par l'avis qu'il reçoit d'une conſpiration contre ſa vie.

JEAN Sans-terre. An. 1212.

An. Marga.

même endroit que ses vassaux & ses sujets étoient relevés de leur serment de fidélité, & tant de nouvelles accablantes l'épouvantèrent à un tel dégré, qu'il congédia ses troupes & retourna aussi-tôt à Londres.

XXXVIII. La noblesse forme une ligue contre lui.

Jean n'avoit pas lieu d'attendre un grand attachement de la noblesse de son royaume, qui en général méprisoit sa personne & abhorroit son administration. Il avoit débauché leurs femmes & leurs filles, saisi leurs biens, insulté leurs personnes, & les avoit ruinés par ses taxes. Il avoit même formé le projet de faire une recherche générale de tous les domaines de la couronne possédés par ses prédécesseurs : Démarche odieuse dans tous les temps, mais excessivement dangereuse sous le règne d'un tyran tel que Jean, qu'on ne doutoit pas qui ne profitât du plus léger défaut de forme dans leurs titres pour les dépouiller de leur fortune, ensorte qu'il étoit également l'objet de leur crainte & de leur mépris. Il ne leur manquoit donc qu'une occasion de secouer le joug, & ils apprirent avec la plus grande joie les censures prononcées contre lui par le Pape, dans l'espérance

que

JEAN-Sans-terre. An. 1212.

que le Pontife ne reculeroit pas, mais qu'il envoyeroit une armée à leur secours à l'imitation de la croisade qu'il avoit levée contre les Albigeois. Si le Comte Simon de Montfort eût achevé alors de réduire totalement ce peuple, il est probable que le Pape auroit envoyé ce fameux Général en Angleterre avec ses troupes victorieuses; mais la guerre de Languedoc ne finissant point, les Seigneurs Anglois impatients de se déclarer, formèrent une ligue contre Jean, & par un acte authentique signé & scellé de chacun des membres de cette confédération, invitèrent Philippe, Roi de France, à passer en Angleterre & en recevoir la couronne, avec promesse de le soutenir pour l'arracher à l'usurpateur. *Math. Paris.*

XXXIX. Il se fortifie par des alliances étrangères.

Jean fut instruit de cette conspiration, mais ne sachant quels étoient ceux qui s'y étoient engagés, il éxigea des ôtages de tous les Seigneurs qu'il soupçonnoit, & par ce moyen se rendit maître de leurs châteaux. Etienne Ridel, Garde des sceaux depuis peu de temps, fut banni, & Geoffroi de Norwich, l'un des propres chapelains de Jean, fut renfermé dans une étroite prison où il mourut. Robert

JEAN Sans-terre. An. 1212.

Fitz-Walter, dont on prétend que le Roi avoit empoiſonné la fille pour lui avoir refuſé ſes faveurs, ſe retira en France, & Euſtache de Veſei, ſon complice dans la conſpiration paſſa en Ecoſſe. Jean ſaiſit leurs terres; envoya leurs Chevaliers avec ceux des Prélats éxilés en Poitou pour y ſoutenir ſes partiſans, & força ceux qui voulurent reſter en Angleterre à compoſer avec lui. Il fit démolir les châteaux de Robert, détruiſit ſes bois en Eſſex, & devint ſi craintif, qu'il ne ſortoit plus ſans une garde d'archers étrangers qu'il avoit pris à ſa ſolde pour ſa propre défenſe. Guidé par ſa frayeur, il eſſaya de regagner l'affection du peuple, en faiſant quelques réglements en ſa faveur. On rechercha éxactement la conduite des grands Shériffs, qui avoient diſſipé une partie des revenus publics. Les uns furent empriſonnés, d'autres condamnés à l'amende, & pluſieurs prirent la fuite pour échaper à cette recherche. On éxamina auſſi la conduite des foreſtiers, coupables des actes les plus criants d'oppreſſion; les amendes qu'ils avoient impoſées furent remiſes, & ils promirent avec ferment de ne rien éxiger à l'avenir au-delà

JEAN Sans-terre. An. 1212.

de ce qu'on payoit ſous le règne de Henri II. On abolit une taxe impoſée ſur les ports de mer qui avoit occaſionné de grands murmures; & le Roi affectant d'être touché de compaſſion & d'humanité, reçut les requêtes des veuves & des pauvres, promettant gracieuſement de réparer tous les torts qu'ils avoient ſoufferts. Dans le deſſein de faire ſa paix avec le Pape, il envoya de nouveaux agents à Rome pour ſolliciter un accommodement, aux conditions propoſées par les Nonces; & par rapport aux articles qui regardoient la reſtitution, il produiſit des quittances de tous les abbés, couvents & eccléſiaſtiques ſeculiers qu'il avoit forcés de les lui donner. Pour ſe garantir des ſuites facheuſes que cette négociation pouvoit avoir ſi elle ne réuſſiſſoit pas, il voulut ſe fortifier d'alliances étrangères, & par des ſommes conſidérables engagea dans ſes intérêts l'Empereur Othon, ſon neveu, qui lui promit de l'aſſiſter de tout ſon pouvoir. Avec de fortes penſions, il attacha à ſon ſervice Renaud de Dampmartin, Comte de Boulogne & de Mortagne; Théobald, Comte de Bar; ſon fils Henri Guillaume, Comte de

An. 1213.

JEAN Sans - terre. An. 1213.

Hollande ; Henri, Duc de Saxe ; le Duc de Limbourg ; Ferrand, Comte de Flandre, fils de Sanche, Roi de Portugal ; & Henri, Duc de Louvain. Ces Princes formèrent une ligue avec Jean, qui leur accorda des ſommes conſidérables & de grandes terres dans ſon royaume, pour leſquelles ils lui rendirent hommage, & convinrent de lui fournir un certain nombre de troupes.

Ch. J. Petreb. Rymer. Trivet.

XL. Le Pape prononce une ſentence de dépoſition contre lui.

Pendant que Jean étendoit ainſi ſes alliances & prenoit des meſures pour ſe garantir des embuches de ſes ennemis, le Cardinal avec les Evêques éxilés de Londres & d'Ely ſe rendirent à Rome, & ſollicitèrent vivement le Pape de procéder à la dépoſition du Monarque, qu'ils lui repréſentèrent comme un monſtre & un tyran, l'objet de la haine & de l'horreur univerſelle. Innocent pour répondre à leurs deſirs aſſembla un concile de Cardinaux & de Prélats, dans lequel il dépoſa ſolemnellement le Roi Jean, & déclara le trône d'Angleterre vacant. Il écrivit enſuite à Philippe, Roi de France, pour lui enjoindre d'éxécuter la ſentence & d'unir pour toujours l'Angleterre à ſes Etats. Le

Pape fit publier en même temps une croiſade dans toute l'Europe contre le Monarque dépoſé, exhortant la Nobleſſe, les Chevaliers & tous les Chrétiens tels qu'ils fuſſent à prendre les armes contre le perſecuteur de l'Egliſe, & à ſe ranger ſous les drapeaux de Philippe, leur accordant les mêmes indulgences qu'à ceux qui s'étoient engagés contre les Infidèles de la Terre-ſainte. Enfin il nomma Pandolfe ſon Légat *à latere* pour faire mettre cette ſentence à éxécution. Cependant il le munit en même temps de pouvoirs & d'inſtructions pour faire la paix avec Jean ſous certaines conditions, mais avec ordre de revenir auſſi-tôt ſi le Monarque manquoit à les accepter avant le jour indiqué pour ſa dernière réſolution. Langton & ſes deux ſuffragants après avoir obtenu la ſentence de dépoſition qu'ils deſiroient, retournèrent en France, pour exciter Louis à éxécuter ce que lui avoit marqué le Pape, & trouvèrent que le Monarque y étoit auſſi diſpoſé & auſſi ardent qu'ils pouvoient le ſouhaiter. Il avoit déja formé le deſſein de conquérir l'Angleterre, & avoit propoſé cette entrepriſe dans une aſſemblée

JEAN Sans-terre. An. 1213.

JEAN Sans-terre. An. 1213.

générale des Prélats & de la Nobleſſe à Soiſſons où il les avoit trouvé très-diſpoſés à le ſeconder dans cette entrepriſe. Il avoit marié ſon couſin Pierre de Dreux à Alix héritiere de Bretagne; alliance qui mettoit en ſa diſpoſition toutes les forces navales de cette province, & il employa une année entière à faire conſtruire des vaiſſeaux & à préparer un armement ſuffiſant pour une expédition auſſi importante. Un pyrate nommé Euſtache qui avoit été au ſervice de Jean, paſſa du côté de Philippe avec cinq gros vaiſſeaux: le Monarque mit un Embargo ſur tous ceux qui étoient dans les ports de France, raſſembla une flotte de dix-ſept cents voiles à Boulogne *, & fixa le rendés-vous de ſon armée à Rouen, où tous ſes Barons & ſes vaſſaux eurent ordre de ſe trouver le

Math. Paris. Rigord.

* Je répéterai ici ce que dit le ſavant Auteur de l'abrégé chronologique, que ces prodigieux armements ſont incroyables, à moins qu'on ne diſe avec l'Auteur de l'eſſai ſur la marine des anciens, qu'on croyoit par le nombre des vaiſſeaux réparer leur foibleſſe & leurs défauts; mais que les flottes ſont devenues moins nombreuſes à meſure que les vaiſſeaux ont augmenté de force & de grandeur. *Abreg. chron. an.* 1213.

vingt-unième jour d'Avril, sous peine d'être reputés traitres & dépouillés de leurs biens & honneurs.

JEAN Sans - terre. An. 1213.

XLI. Jean fait de grands préparatifs pour s'opposer à l'invasion de Philippe.

Cependant le Roi d'Angleterre fit éclater sa vengeance sur Langton & sur l'Evêque de Londres, en coupant les bois qui appartenoient au siège de Cantorbery, & en faisant abbattre le château de Stafford. Après avoir ainsi satisfait les premiers transports de sa colère, il commença ses préparatifs pour s'opposer à une invasion. Il ordonna à tous les maîtres des vaisseaux de charge qui étoient en Angleterre de les conduire bien équippés, armés & munis de vivres à Portsmouth, pour être à sa solde & à son service au vingt-quatrième jour de Mars; il désigna Douvres, Feversham & Ipswich pour places de rendez-vous, & fit sommer tous les Comtes, Barons, Chevaliers, Ecuyers & Vassaux de s'y trouver avant le vingt & un d'Avril avec armes & chevaux, sous peine d'être deshonorés comme lâches & dégradés. Le nombre de ceux qui s'y rendirent, même du peuple, se trouva si considérable, qu'on fut obligé d'en renvoyer la plus grande partie. L'Evêque de Norwich amena de son

JEAN Sans-terre. An. 1213.

gouvernement cinq cents Chevaliers, avec autant de cavalerie légére, & toutes les troupes rassemblées à Baram-Down près Cantorbery, montèrent à soixante mille hommes bien armés & équipés : cependant quelque nombreuse que fut cette armée, Jean mettoit sa principale confiance en sa flotte, qui étoit supérieure en force & en nombre à celle de l'ennemi.

XLII. Il se soumet aux propositions de paix faites par le Pape.

Pendant qu'on faisoit tous ces préparatifs, deux chevaliers du Temple envoyés par Pandolfe se rendirent auprès du Roi pour l'assurer du desir qu'avoit le Prélat d'employer ses bons offices en sa faveur, & pour lui proposer une conférence, dans laquelle on pût convenir des conditions de sa réconciliation avec l'Eglise. Jean accepta aussi-tôt la proposition, & joignit Pandolfe à Douvres. Le Légat s'étendit sur le prodigieux armement de Philippe, le crédit des Evêques & des Seigneurs éxilés qui accompagneroient le Monarque dans cette expédition, & le mécontentement des Anglois qui l'avoient invité à cette entreprise. Jean qui sentoit tout son tort d'avoir aliéné de lui l'esprit de la nation, fut épouvanté de ce discours,

& commença à jetter des ſoupçons ſur tous les Seigneurs de ſa cour & de ſon armée. Ses craintes augmentèrent encore par la prophétie extravagante d'un hermite nommé Pierre de Pontefract, qui aſſura que Jean ſeroit depoſé avant la fin de l'année. Cette prédiction l'effet de la fourberie ou de la ſuperſtition, fit une profonde impreſſion ſur les eſprits du peuple, & fut très-déſavantageuſe aux affaires du Roi. Enfin Jean vivement effrayé du concours de toutes ces fâcheuſes circonſtances, accepta les propoſitions que lui fit le Légat pour la paix, & jura de les obſerver en préſence du comte de Boulogne, du Comte de Salisburi, de Varenne & Ferrers, qui promirent de même avec ſerment de concourir à l'éxécution des articles. Ils portoient en ſubſtance : Que le Roi Jean recevroit en ſa faveur l'Archevêque Langton & rappelleroit les Prélats exilés qui reprendroient leurs fonctions, & éxerceroient leur autorité ſans interruption : Que Robert Fitz-Walter, Euſtache de Veſei & tous les autres, tant écclésiaſtiques que ſéculiers, entrés dans la ligue obtiendroient leur pardon, & ſeroient

JEAN Sans-terre. An. 1213.

JEAN Sans - terre. An. 1213

rétablis dans leurs biens & honneurs: Qu'il seroit fait pleine & entiére restitution de tout ce qui avoit été enlevé pendant le cours de la dispute: Qu'on remettroit immédiatement, aussi par forme de restitution aux Prélats éxilés, huit mille livres pour le payement de leurs dettes & les frais de leur retour: Que l'on mettroit aussi sans délai leurs agents en possession de leurs biens & du temporel de leurs siéges: Que le Roi tiendroit pour nuls tous hommages à lui rendus depuis l'interdit: Qu'il casseroit toutes les sentences prononcées contre les ecclésiastiques ou les laïques au sujet de cette dispute: Qu'il s'engageroit à ne plus rendre à l'avenir aucune ordonnance de proscription contre personne du Clergé, & que toutes contestations touchant les dommages soufferts seroient terminées par le Légat, ou renvoyées à la décision du Pape.

Rymer.

XLIII. Il remet sa couronne au Pape, & consent de la tenir en qualité de vassal du saint Siège.

Cette réconciliation avec le Pape leva toutes les censures ècclésiastiques fulminées contre le Roi & le royaume, & délivra Jean de la haine & du ressentiment du Clergé, qui auroient pu avoir de dangereuses suites. Cepen-

dant elle ne fut pas suffisante pour prévenir l'invasion de Philippe, ni appaiser la noblesse mécontente qui s'étoit engagée à soutenir les efforts de ce Monarque pour monter sur le trône d'Angleterre. Ces circonstances effrayantes subsistoient toujours, & il n'y avoit que quelque moyen extraordinaire qui pût prévenir les malheurs qu'on prévoyoit. Aucun ne parut plus certain au Monarque que celui de mettre son royaume sous la protection du siège de Rome, afin de prévenir toutes les entreprises des Princes Chrétiens. Il espéroit au moins que ses ennemis deviendroient aussi odieux au Pape qu'il l'avoit été lui-même, & que les foudres de Rome seroient peut-être aussi terribles pour le Monarque François qu'ils l'avoient été pour le Roi d'Angleterre. Jean réduit à l'alternative de régner vassal du Pape, ou d'être absolument déposé & traité comme un meurtrier, un usurpateur & un tyran, crut qu'il ne devoit pas hésiter. Il résolut de rendre hommage à Innocent, & la cérémonie se fit dans la maison des Templiers à Douvres. Il remit sa couronne au Légat, & la reçut ensuite

JEAN Sans-terre. An. 1213.

de ſes mains comme un don du ſiège de Rome, auquel il jura fidélité à titre de vaſſal & de feudataire. Il s'obligea, tant pour lui que pour ſes héritiers, à reconnoître la ſupériorité du Pape; & pour tenir lieu de ſervice, à payer un tribut annuel de ſept cents marcs pour le royaume d'Angleterre, & de trois cents pour celui d'Irlande. Cependant il ſe réſerva même dans cet acte de ſoumiſſion le pouvoir d'adminiſtrer la juſtice, ainſi que tous les droits & prérogatives de la couronne, tant pour lui que pour ſes ſucceſſeurs. Cette cérémonie ignominieuſe ſe fit le jour de l'Aſcenſion, au milieu d'un grand concours de peuple qui la vit avec autant de honte que d'indignation. En rendant hommage au Pape, Jean offrit une ſomme d'argent à ſon repréſentant, & l'orgueilleux Légat la jetta ſous ſes pieds pour marquer plus fortement la dépendance du Roi. Tous les ſpectateurs frémiſſoient de colère, & l'Archevêque de Dublin s'écria à haute voix contre une inſolence auſſi inſoutenable. Pandolfe non content de cet acte humiliant, garda le ſceptre & la couronne cinq jours entiers, & les rendit en-

Math. Paris. Cart. 15. Joh. Act. Pub.

ſuite au Roi, comme par une faveur ſpéciale du ſaint ſiège. Jean étoit déja mépriſé avant cette réſignation dont on n'avoit jamais vu d'éxemple; mais il fut alors regardé comme le plus vil de tous les hommes & indigne d'être aſſis ſur le trône. Il parut abſolument inſenſible à ſa diſgrace, & cette humiliation ne diminua rien de ſon orgueil & de ſa cruauté. Triomphant d'avoir conſervé ſa couronne malgré la prédiction de l'Hermite qu'il avoit fait empriſonner, dans l'intention de le punir, s'il avoit trompé le peuple par une fauſſe prophétie, il le fit alors pendre comme un impoſteur, lorſque cet événement eut pleinement vérifié la fauſſeté de ſa prédiction.

JEAN Sans-terre. An. 1213.

Cette réſignation fut confirmée par le ſerment de douze des principaux Barons, & de trois Prélats : on y joignit une chartre qui éxemptoit tous eccléſiaſtiques de proſcription, & l'on remit huit mille livres au Légat pour les Evêques éxilés. Après avoir ainſi obtenu tout ce qu'il avoit éxigé, il retourna dans le continent, ſans lever l'interdit ni abſoudre Jean de ſon excommunication. Philippe qui avoit

XLIV. Les vaiſſeaux Anglois détruiſent la flotte Françoiſe à Damme en Flandres.

JEAN Sans-terre. An. 1213.

entrepris cette expédition ſur les inſtances du Pape, & dépenſé des ſommes immenſes dans l'armement naval deſtiné à faire la conquête de l'Angleterre, fut exceſſivement touché lorſqu'il apprit du Légat ce qui s'étoit paſſé à Douvres entre lui & le Roi Jean, & qu'il lui fit défenſe de rien entreprendre contre le patrimoine de ſaint Pierre. Il voyoit les conſéquences d'un interdit & d'une ſentence d'excommunication, & que cette réſignation même étoit un éxemple frappant de l'autorité du Pape. Cependant l'aſcendant que l'affection & l'eſtime de ſes ſujets lui donnoit ſur Jean, lui fit prendre la réſolution de pourſuivre la guerre en dépit du S. Père & de toutes ſes cenſures. Il ne vouloit deſcendre en Angleterre qu'après avoir réduit Ferrand, Comte de Flandre, allié de Jean, qui auroit pu entrer dans ſes états pendant ſon abſence; c'eſt pourquoi il marcha depuis Calais en ſuivant la côte, & tirant des proviſions de ſa flotte à meſure qu'il avançoit. Il réduiſit Caſſel, Ipres & quelques autres places; entreprit le ſiège de Bruges, & fit mettre ſa flotte à l'ancre en un endroit nommé Dam-

me, environ à deux lieues de cette ville. Dans cette extrêmité Ferrand demanda du ſecours à Jean, qui lui envoya auſſi-tôt une flotte de cinq cents gros vaiſſeaux bien munis, huit cents petits, ſept cents chevaliers & un gros corps de troupes, ſous les ordres de Guillaume Longue-épée, Comte de Salisbury, & de Renaud, Comte de Boulogne. Lorſqu'ils approchèrent de la flotte Françoiſe, elle leur parut ſi nombreuſe qu'ils en furent frappés, & commencèrent à douter qu'ils puſſent l'attaquer avec quelque eſpérance de ſuccès. Mais informés que preſque toutes les troupes étoient à terre, occupées au ſiège de Gand que Philippe avoit entrepris après la réduction de Bruges, ils engagèrent le combat avec fureur; prirent plus de trois cents vaiſſeaux chargés de proviſions, d'armes & de munitions; en brulèrent cent qu'ils pouſsèrent ſur le rivage, pendant que les autres qui avoient gagné la haute mer ſe ſauvèrent par la fuite. Les Anglois, animés par ce ſuccès, firent une deſcente dans l'intention de s'emparer de Damme, & de détruire les vaiſſeaux qui étoient dans le port, mais un corps

JEAN Sans-terre. An. 1213.

de troupes Françoises que Philippe avoit détaché & envoyé vers cette place aussi-tôt qu'ils avoient paru sur la côte, les reçut avec tant de bravoure qu'ils furent obligés de se rembarquer précipitamment avec une perte considérable. Cet avantage étoit trop peu important pour consoler le Monarque François du dommage qu'il avoit souffert. Obligé de renoncer à son dessein sur l'Angleterre, il fit décharger les vaisseaux qui étoient restés dans le port de Damme & y fit mettre le feu, dans la crainte qu'ils ne tombassent entre les mains des Anglois. Il reçut des ôtages de ceux de Gand, d'Ypres & de Bruges pour sureté de la contribution qu'ils convinrent de lui payer, & rentra ensuite dans ses états. Cependant Ferrand qui s'étoit retiré en Hollande reparut aussi-tôt avec un corps de troupes, & reprit toutes les places qu'il avoit perdues, ce qui lui réussit aisément par le secours des Anglois & l'affection des habitants.

Rymer. Math. Paris. Rigord. Ch. Dunst. G. Brito.

XLV. Jean est absous de la sentence d'excommunication.

Jean voyant que l'expédition de Philippe en Angleterre étoit retardée d'une année, congédia les troupes qu'il avoit assemblées pour défendre

ſes côtes, & projetta de l'attaquer à ſon tour. Il ſe propoſoit de faire entrer du côté de la Flandre le Comte Ferrand en France avec une partie des troupes Angloiſes qui y étoient déja deſcendues, & une armée conſidérable que l'Empereur Othon avoit promis de fournir pour cette entrepriſe, pendant que Jean lui-même deſcendroit en Poitou, & attaqueroit les François de ce côté. Dans cette vue, il fit ſommer les Barons, les Chevaliers & les vaſſaux de la couronne de venir le joindre à Portſmouth, mais ils refusèrent de combattre ſous ſes drapeaux tant qu'il ne ſeroit pas abſous de la ſentence d'excommunication. Auſſi-tôt il écrivit à Langton & aux Evêques éxilés de revenir en diligence; envoya une eſcorte honorable pour les conduire dans le royaume, avec des lettres de vingt-quatre Seigneurs qui les aſſuroient de les garantir contre tout dommage, & les protéger contre toute inſulte. Engagés par ces ſollicitations, ces promeſſes & cette eſcorte, ils deſcendirent à Douvres, d'où ils ſe rendirent à Winchefter, & ils y rencontrèrent le Roi dans le chemin qui

JEAN Sans-terre. An. 1213.

conduisoit à la cathédrale. Il les accompagna jusqu'à la chambre du Chapitre, où l'Archevêque l'obligea de renouveller le serment de fidélité au Pape Innocent; de jurer qu'il chériroit, défendroit & soutiendroit l'Eglise & le Clergé contre tous leurs adversaires; qu'il feroit revivre les loix du Roi Edouard, & restitueroit totalement avant Pâques tout ce qui avoit été enlevé par rapport à l'interdit, sous peine de retomber dans la sentence d'excommunication. Après ce serment, Jean fut conduit à la grande porte de l'Eglise, & y reçut publiquement l'absolution. Le lendemain il rendit une ordonnance qui portoit que chaque ville de ses domaines envoyeroit quatre notables avec leur Baillif à Saint-Albans pour le quatrième jour d'Août, afin de dresser un état de tous les dommages soufferts par les Evêques exilés.

Rot. Clauf. 15. Joh.

XLVI. Les Barons refusent de le suivre dans son expédition de Guyenne.

Jean se soumit à tout ce que Langton jugea à propos de lui prescrire; & après tant de chagrins que ses disputes avec le Clergé lui avoient causés, il résolut de ne plus se mêler en rien de leurs affaires à l'avenir. Lorsque quelque siège devint vacant, il

accorda ſans délai le congé d'élire, & laiſſa entièrement aux Chapitres & aux Couvents le ſoin de l'élection, ſans recommander aucun ſujet. Il eſt vraiſemblable que cette ſoumiſſion encouragea l'inſolence de Langton, qui ſans avoir jamais reçu d'injures perſonnelles du Roi, parut n'être entré dans le royaume que pour étendre l'autorité papale, mettre le trouble dans la nation, & cauſer les malheurs du Monarque. Il ſembloit avoir hérité de l'orgueil, de l'arrogance & du caractère turbulent de Becket, qu'il s'attachoit à prendre pour modèle; diſpoſoit de toutes les dignités eccléſiaſtiques, & affectoit de ſe conduire en ſouverain, même dans les affaires civiles. Lorſque la cérémonie de l'abſolution de Jean fut achevée & qu'on eut pris les meſures néceſſaires pour la ſatisfaction du Clergé, le Roi ſe rendit à Portſmouth, dans le deſſein de pourſuivre ſon entrepriſe: mais ſes vaſſaux qui avoient déja paſſé à l'attendre la plus grande partie des quarante jours qu'ils étoient obligés de ſervir, lui dirent que leur argent étoit preſque totalement dépenſé, & qu'ils ne pouvoient marcher, à moins qu'il

JEAN Sans-terre. An. 1213.

JEAN Sans-terre. An. 1213.

ne leur en fournît de son échiquier. Il rejetta leur demande, & dans l'attente qu'ils le suivroient volontairement, il s'embarqua avec sa maison, & mit à la voile pour l'isle de Jerzey. Il laissa pour gouverner le royaume en son absence Geoffroi Fitz-Piers, & Pierre, Evêque de Winchester, avec la qualité de Régents, & leur enjoignit de consulter l'Archevêque de Cantorbery dans toutes les affaires importantes. Ces Justiciers convoquèrent une grande assemblée à S. Albans, où l'on publia la réconciliation du Roi à l'Eglise : on remit en vigueur les loix de Henri I. avec abrogation de celles qui tendoient à l'oppression. On abolit les tire-pots, ou vuide-bouteilles, tenus par les forestiers pour tirer de l'argent sous prétexte d'informer contre les contrevenants, & l'on défendit, sous des peines très-sévères aux Shériffs, Forestiers & autres Officiers de la couronne, d'en extorquer à l'avenir sous quelque prétexte que ce fût.

XLVII. Langton le menace d'une nouvelle sentence.

Cette assemblée étoit à peine finie que Jean retourna de Jerzey transporté de colère contre les Barons qui avoient refusé de servir dans son expédition. C'étoient particulièrement ceux du

Nord qui l'avoient ainsi abandonné, & il assembla aussi-tôt une armée pour les châtier de leur désobéïssance. Il avança dans ce dessein jusqu'à Northampton, où il trouva l'Archevêque Langton qui lui défendit d'aller plus loin, ajoutant qu'il ne pouvoit faire la guerre qu'avec le consentement du Clergé, à moins qu'il n'eût intention de violer le serment qu'il avoit fait en recevant l'absolution. Jean répondit qu'il s'agissoit d'une affaire seculière où le Clergé n'avoit aucun intérêt, & continua le lendemain à marcher vers Nottingham. L'Archevêque le suivit & le menaça de l'excommunier lui & tous ceux qui l'accompagnoient, s'il n'abandonnoit incessamment cette entreprise. Le Roi forcé d'obéir, congédia ses troupes, & somma les Barons de comparoître à la cour qu'il devoit tenir à Wallingford. Ils s'y rendirent & se réconcilièrent avec le Monarque, par l'entremise du Cardinal Nicolas, Evêque de Frascati, arrivé depuis peu en Angleterre avec le titre de Légat *à latere*, pour faire l'estimation des dommages que le Clergé avoit soufferts.

JEAN Sans-terre. An. 1213.

Cler. Dunst. An. Waver.

Ce Prélat avoit été envoyé sur la

JEAN Sans-terre. An. 1213.

XLVIII. Conspiration formée contre le Roi par les Barons des provinces septentrionales, & conduite par Langton.

requête de Jean présentée par l'Evêque de Norwich, ambassadeur auprès d'Othon. Cet Evêque étoit passé à Rome, où il avoit porté les plaintes du Monarque sur ce que Langton étoit entré dans une conspiration avec la noblesse contre le Roi. Dans un synode tenu par l'Archevêque à S. Paul, il avoit assemblé ses Prélats & son Clergé sous prétexte d'entrer dans l'éxamen des pertes faites par les Evêques éxilés. Il avoit eu des conférences secrètes avec un grand nombre de Barons, & ils avoient formé une association contre Jean, dont ils vouloient arracher de force des concessions, sous le prétexte de rentrer dans leurs anciennes libertés, & de faire revivre la chartre accordée par Henri I. à son couronnement. Jean reçut quelques avis de cette conjuration, qui fut confirmée par le serment que firent tous ses membres, d'employer leurs vies & leurs fortunes au soutien de leurs libertés. Langton promit de les seconder de toute la puissance ecclésiastique & de tout son crédit ; ce qui fut la cause des efforts qu'il fit pour empêcher le Roi de poursuivre son expédition, qui

avoit pour objet de prévenir les suites de cette association. Le Pape dont l'intérêt étoit de soutenir ce foible Prince sur le trône, embrassa sincèrement sa cause : il ordonna au Légat Nicolas d'annuller toutes les lettres & bulles qui avoient été confiées à Langton contre Jean ; écrivit au Monarque pour l'assurer de sa faveur & de sa protection, pourvu qu'il évitât toutes disputes avec les Evêques & le Clergé ; & écrivit aussi au Roi d'Ecosse & aux Seigneurs pour les conjurer de garder la fidélité à Jean comme à un Prince qui étoit sous la protection immédiate du saint Siège. Enfin le Légat fut chargé d'annuller toutes associations & ligues formées au sujet de l'interdit.

JEAN Sans-terre. An. 1213.

Rymer's fœd. Math. Paris.

XLIX. Conciles tenus par le Légat du Pape, au sujet de la restitution de ce qui appartenoit aux Evêques éxilés. An. 1214.

Immédiatement après l'arrivée de Nicolas, il reçut l'hommage du Roi dans l'église de S. Paul, & la première année du tribut de mille marcs, conformément à un nouvel acte de résignation & de fidélité du Roi Jean, scellé d'une bulle d'or. On assembla les Prélats & la Noblesse, tant pour cette cérémonie que pour parvenir à l'estimation des dommages, où il se trouvoit beaucoup de difficultés par le peu de

JEAN Sans-terre. An. 1214.

rapport qu'il y avoit entre les comptes que produisoient les officiers du Roi, & ceux des agents des Evêques exilés. Jean offrit de payer comptant cent mille marcs, & de donner caution pour ce qui pourroit être dû au-delà de cette somme après une éxacte recherche ; mais sa proposition fut rejettée par les Evêques, qui vouloient prolonger cette affaire jusqu'à ce que le Roi fatigué consentit à toutes leurs demandes. En conséquence on la rappella dans trois différents conseils ; mais enfin il fut tenu une assemblée à Réading, où les Evêques acceptèrent seize mille marcs à compte de leurs demandes, en attendant que cette dispute fût terminée. Le Légat fit ensuite un voyage dans les différentes parties du royaume ; visita les monastères, & remplit les sièges vacants suivant les intentions de sa Sainteté.

Ch. Dunstap. Math. Paris.

L. Expédition de Jean dans le Poitou.

Pendant que le Légat faisoit cette visite, Jean pressé par ses alliés de remplir ses engagements, résolut de poursuivre son expédition du Poitou, conformément à la promesse qu'il avoit faite à Raimond, Comte de Toulouse, & à Gui, Comte d'Auvergne. Raimond avoit été le trouver pendant

pendant l'hiver, ainsi que les Comtes de Flandre & d'Auvergne, pour recevoir leurs pensions, & concerter ensemble les opérations de la campagne suivante. L'Empereur Othon avoit promis de joindre le Comte de Flandre, afin d'entrer en France de ce côté, où Jean avoit aussi résolu d'envoyer le Comte de Salisbury avec un corps de troupes, pendant que lui-même feroit la guerre en Poitou, conjointement avec les amis qu'il avoit dans cette province. Lorsqu'il eut fait tous les préparatifs nécessaires, il nomma Pierre, Evêque de Winchester, Régent du royaume; le mit sous la protection du Légat, & s'embarqua à Portsmouth au commencement de Février. Il descendit à la Rochelle vers le milieu du même mois; entra en Poitou, où il fut joint par Savari Mauléon; s'empara de plusieurs châteaux; soumit divers Barons puissants, entr'autres Geoffroi de Luzignan, qui lui rendit hommage à Parthenai, ainsi que Hughes, Comte de la Marche, & son frère le Comte d'Eu, en conséquence d'un traité par lequel Jean promit de rendre à ce dernier Seigneur les biens qu'il avoit

JEAN Sans-terre. An. 1214.

JEAN Sans-terre. An. 1214.

possédés précédemment en Angleterre, & de donner sa fille Jeanne en mariage au fils aîné de Hughes, avec une rente de deux mille livres sterlings.

Rymer.

LI. Il fuit devant Louis, Prince de France.

Lorsque Jean se fut ainsi rétabli dans le Poitou, il passa en Anjou, & réduisit Beaufort avec quelques autres places peu importantes; ensuite il donna ses ordres pour fortifier Angers; fut assiéger la forteresse de la Roche dans le Maine; détacha quelques partis pour ravager le pays Nantois, & dans une escarmouche prit Robert fils aîné du Comte de Dreux, avec quatorze Seigneurs François. Pour arrêter les conquètes du Monarque Anglois, & secourir lá place qu'il avoit investie, Louis Prince de France, & le Maréchal Henri Clément se mirent en campagne à la tête d'un corps de cavalerie & d'infanterie. Quoique les Anglois fussent très-supérieurs en nombre, aussi-tôt que Jean fut informé de l'approche de Louis, il leva le siège, & se retira avec tant de précipitation qu'il abandonna ses tentes, son bagage & ses machines de guerre à l'ennemi, perdit beaucoup de monde en traversant la riviere de Loire, & fit dix-huit

lieuës en un jour sans s'arrêter. Ainsi par sa lâcheté, Jean perdit tout ce qu'il avoit gagné en Anjou, pendant que d'un autre côté ses alliés furent totalement défaits à Bovines par Philippe. L'Empereur Othon vaincu dans une bataille très-opiniâtre, n'échapa lui-même qu'avec peine, & les comtes de Flandre, de Hollande & de Boulogne y furent faits prisonniers ainsi que le Comte de Salisburi. Cette victoire remportée sur une armée de cent quarante mille hommes, prévint une révolte concertée par quelques Seigneurs François avec les Barons de l'Anjou, du Maine & de la Normandie. * Ils désespérèrent alors du succès, & Philippe qui

JEAN Sans-terre. An. 1214.

Rigord. G. Brito.

* Cette victoire fut d'autant plus glorieuse pour le Monarque François, que suivant tous les historiens son armée n'étoit que de cinquante mille hommes. Philippe Auguste en marqua sa reconnoissance au Dieu des armées par la fondation de Notre-Dame de la Victoire à Senlis. Il paroît aussi que les Sergents d'armes nouvellement institués eurent beaucoup de part au gain de cette bataille, puisqu'ils firent alors un vœu que S. Louis éxécuta depuis, en faisant bâtir l'Eglise de Sainte Catherine du Val des Ecoliers à Paris, comme on peut le voir par deux inscriptions bien conservées dans cette Eglise.

JEAN Sans-terre. An. 1214.

marcha auſſi-tôt en Poitou reçut à Loudun la ſoumiſſion du Vicomte de Thouars, qui rentra en grace auprès de lui par l'entremiſe de Pierre de Dreux, Duc de Bretagne. Jean voyant tous ſes projets détruits, & épouvanté des progrès de Philippe, ſollicita les bons offices de Robert de Curſon, Anglois qui réſidoit à la Cour de France en qualité de Légat, en l'aſſurant qu'il avoit deſſein d'entreprendre une expédition pour ſecourir les chrétiens de la Terre-Sainte. Robert employa ſi efficacement ſon crédit & ſes remontrances, que le Roi de France conſentit à une trève de cinq ans, pendant laquelle on convint que toutes choſes demeureroient de part & d'autre dans la ſituation ou elles étoient. Robert de Dreux fut échangé contre le Comte de Saliſburi, & Jean retourna en Angleterre, après une campagne fort peu glorieuſe.

Rymer. Rigord.

LII. Diſpute entre le Pape & Langton avantageuſe à Jean.

Pendant ſon abſence, il s'éleva une diſpute entre le Légat Nicolas & l'Archevêque de Cantorbery, dont le Roi retira quelque avantage. Langton qui avoit pris ombrage de ce que le Légat rempliſſoit tous les bénéfices va-

cants sans sa participation, assembla ses suffragants à Dunstaple, & de leur consentement défendit à Nicolas de nommer à aucun bénèfice dans la province de Cantorbery, appellant en même temps au Pape de tout ce qu'il pourroit faire au préjudice de cette défense. Le Légat n'eut aucun égard à cette prohibition : continua de remplir les bénéfices, & envoya Pandolphe à Rome pour répondre sur l'appel. Innocent étoit déja prévenu contre Langton & ses suffragants, sur ce qu'il avoit été instruit qu'ils dissipoient la plus grande partie du denier de S. Pierre qu'on levoit dans leurs diocèses. Il avoit chargé Nicolas de leur en faire rendre compte, & de les forcer à restituer par les censures ecclésiastiques s'il le jugeoit nécessaire. Pandolfe fit un rapport favorable de la conduite de Jean à Sa Sainteté, & donna une idée très-désavantageuse de la turbulence & de l'orgueil de Langton, ce qui porta le Pape à croire tout ce qui étoit contre lui. Il est vrai qu'il fut encore entraîné par des motifs plus frappants que de simples opinions. On lui remit la bulle scellée en or, d'hommage & de résignation ; il

JEAN Sans - terre. An. 1214.

JEAN Sans-terre. An. 1214.

toucha le premier payement annuel & fut assuré que Nicolas exerçoit les pouvoirs de Légat avec une entière liberté sans aucun trouble de la part du Roi. Toutes ces raisons lui firent fermer l'oreille aux répréſentations de Simon Langton, frère de l'Archevèque, & aux autres agents envoyés pour soutenir l'appel. Il favorisa Jean d'une bulle pour exempter sa personne d'excommunication, & sa chapelle royale d'interdit, à moins d'un ordre exprès de Sa Sainteté, afin qu'il ne put être troublé à l'avenir par les censures des Métropolitains. Il ordonna en même temps à Nicolas de lever l'interdit qui étoit sur le Royaume, sous la condition que Jean donneroit caution qu'il payeroit douze mille livres par an à Langton & aux autres Evêques précédemment exilés, jusqu'à ce que toute la somme montât à quarante mille marcs à quoi le dommage fut estimé. En conséquence le Légat convoqua un concile à S. Paul, Jean donna les cautions demandées pour ce qui restoit à payer, & l'interdit qui duroit depuis six années fut levé, à la joye inexprimable de toute la nation, excepté des Evê-

Math. Paris. Rymer.

Math. Paris. Chr. Dunst.

ques qui avoient refusé une somme plus considérable par forme de compensation.

LIII. Les Barons demandent la confirmation de leurs libertés.

A peine cette dispute étoit terminée qu'il s'éleva de nouveaux troubles d'une conséquence bien plus grande pour la nation. Les Barons de la conspiration de Langton s'assemblérent sous prétexte de dévotion à S. Edmondsburi, où ils s'engagèrent devant le grand autel, par un serment unanime, de demander au Roi la confirmation des libertés contenues dans la chartre de Henri I, & des loix qui y avoient rapport, & de le contraindre par la force des armes à leur rendre justice, s'il refusoit de répondre favorablement à leur Requête. Pour remplir cet engagement, ils se rendirent à Londres au commencement de Janvier, en habit & en équipage militaire, & proposèrent leur demande au Roi, en lui faisant observer qu'il avoit promis de la leur accorder lorsqu'il avoit été absous à Winchester. Bien loin de consentir à cette proposition, le Monarque indigné de leur présomption exigea qu'ils promissent sous leurs signatures & leurs scéaux de ne jamais demander ni arracher de An. 1215.

JEAN Sans-terre. An. 1215.

force de semblables libertés soit de lui, soit de ses successeurs. Tous les Seigneurs qui étoient autour de lui à l'exception de deux ou trois, refusèrent d'obéir à cet ordre, qu'ils regardèrent comme un acte d'autorité jusqu'alors sans exemple; & tous les autres Barons non seulement furent infléxibles, mais parurent disposés à soutenir leurs prétentions par les armes. Le Roi troublé commença à craindre pour sa personne, & afin de gagner du temps, il leur dit que l'affaire étoit assès importante pour differer sa réponse, & la remit après les fêtes de Pâques, les assurant qu'ils auroient satisfaction. Cet exemple prouve que les règnes des Princes foibles ont toujours été favorables aux droits naturels des hommes, & que le despotisme & l'usurpation ont souvent produit la liberté. Un Roi qui connoit la foiblesse de son titre à la couronne est satisfait de composer avec ses sujets, un tyran les jette dans un désespoir qui leur fait quelquefois recouvrer leur indépendance. Les Barons Saxons avoient joui de privilèges originaires, fondés sur la convention mutuelle entre le peuple & le

Math. Paris.

Monarque auquel ils avoient conféré l'autorité souveraine. Les Normands n'avoient aucun titre au bénèfice des mêmes loix, qui avoient été abrogées par la nature même de leur tenure, puisqu'ils possédoient leurs terres par l'expulsion des légitimes propriétaires, mais Henri I. les avoit associés à son usurpation en leur accordant cette chartre qu'il n'avoit jamais eu intention d'observer. Par la même raison, Etienne leur avoit présenté une pareille amorce, & ils n'en avoient jamais exigé l'exécution, mais ils regardoient ces chartres & ces promesses comme des droits réels dont ils pourroient faire usage lorsqu'ils trouveroient une occasion favorable. Ils ne pouvoient profiter d'une conjoncture plus avantageuse pour les faire revivre que sous le règne d'un Prince foible & capricieux tel que Jean qui étoit universellement haï & méprisé de ses sujets.

JEAN Sans-terre. An. 1215.

LIV. Les deux partis appellent au Pape.

Le Roi vivement frappé de l'état dangereux dans lequel il se trouvoit, commença à prendre des précautions contre les malheurs qui le menaçoient. Il exigea un nouveau serment de fidélité dans toute l'Angleterre; recher-

JEAN Sans-terre. An. 1215.

cha la faveur du clergé, en accordant une chartre pour établir le droit des élections libres dans toutes les églises, monastères, cathédrales & communautés conventuelles; prit la croix afin de jouir des concessions & privilèges accordés à ceux qui se dévouoient au service de Dieu contre les infidèles, & envoya Guillaume Mauclerc à Rome pour se plaindre de la conspiration & demander la protection particulière du Pape. Les Barons de leur côté députèrent Eustache de Vesey avec plusieurs autres Agents, pour justifier leur conduite, & solliciter la médiation de sa sainteté, à l'effet de recouvrer des droits & privilèges qu'ils soutenoient incontestables. Ils assurèrent le Pape, que la confédération n'étoit pas seulement composée des Barons des comtés septentrionaux qui avoient les premiers porté la parole, mais que cette cause étoit commune à toute la nation; & pour se le rendre favorable, ils lui exagérèrent leur attention à maintenir la liberté de l'Eglise, pendant que tout le royaume gémissoit sous l'interdit. Innocent qui considéroit Jean comme un pupille qu'il pourroit tou-

jours gouverner, écrivit aux Prélats & aux Barons d'Angleterre : reprocha à Langton & aux Evêques d'avoir favorisé ces dissensions ; leur commanda de rétablir la paix entre les deux partis ; exhorta les Barons à adresser leurs demandes au Roi avec soumission, promettant d'employer alors ses bons offices pour leur faire accorder tout ce qui seroit juste, mais en même temps il annulla leur association, & leur deffendit de s'engager à l'avenir dans aucune semblable confédération.

JEAN Sans-terre. An. 1215.

Rymer. Math. Paris.

LV. Les Barons se mettent en campagne & se rendent maîtres de Londres.

Les Prélats ni les Evèques n'eurent aucun égard aux remontrances de sa sainteté, ni aux privilèges du pélerinage de Jean. Ils le regardèrent comme un vassal scandaleux du Pape auquel il avoit sacrifié l'indépendance de son Royaume. Ils employèrent tout leur crédit & leurs émissaires pour allumer l'esprit de révolte dans toute la nation, & les Barons trouvant leur propre avantage intimement attaché au succès de cette entreprise, il n'y eut presque pas un Seigneur de marque dans le royaume qui ne s'y engageât personnellement, ou au moins qui n'en souhaitât ardemment la réus-

JEAN Sans-terre. An. 1215.

site. Les confédérés indiquèrent leur rendez-vous pour la semaine de Pâques à Stamford où ils s'assemblèrent en un nombre prodigieux de Cavalerie & d'infanterie, & marchèrent à Bruckeley environ cinq lieues d'Oxford où étoit alors le Monarque. Informé de leur approche, il envoya l'Archevêque de Cantorbery, le Comte de Pembrok & quelques autres Seigneurs de la cour, pour savoir le précis de leurs demandes. Ils les donnèrent dans un écrit qui contenoit les anciens droits & privilèges extraits de la chartre de Henri I. & des loix d'Edouard le Confesseur. Jean les trouva si exhorbitantes qu'il répondit que sa surprise étoit extrême de ce qu'ils ne demandoient pas en même temps tout son royaume, & il refusa absolument de consentir à ce qu'ils éxigeoient. Alors ils choisirent pour leur gènéral Robert Fitz-Walter auquel ils donnèrent le titre de Marechal ou Constable de l'armée de Dieu & de la Sainte Eglise, & s'avancèrent vers Northampton, mais ils ne purent se rendre maîtres du château faute de machines militaires. De-là ils marchèrent à celui de Bed-

ford où ils furent reçus par Guillaume Beauchamp. On leur donna avis de Londres que s'ils se rendoient sans perdre de temps à cette capitale ils pourroient la réduire sans opposition. En conséquence ils firent un autre mouvement du côté de Ware & marchant toute la nuit arrivèrent à Londres le samedi de grand matin. Ils trouvèrent les portes ouvertes, entrèrent par Aldgate; furent joints par leurs amis, & s'emparèrent de la ville, pendant que la plus grande partie des habitants étoit occupée aux actes de dévotion. Ils placèrent aussitôt des corps-de-garde & des sentinelles: s'assurèrent de tous ceux qui pouvoient leur être suspects: écrivirent des lettres circulaires à ceux de la haute & petite noblesse qui ne s'étoient pas encore déclarés en leur faveur, pour les engager à embrasser leur cause & à combattre pour la liberté, menaçant en cas de refus de détruire leurs terres & leurs châteaux: alternative qui fit un tel effet sur ceux à qui on le proposa que la plus grande partie se rendirent incessamment à Londres & entrèrent dans l'association.

JEAN Sans-terre. An. 1215.

Rymer. Math. Paris.

Ils rejettèrent les offres que leur fit

JEAN Sans-terre. An. 1215.

LVI. Ils obtiennent la grande chartre & la chartre des forêts.

le Roi d'abolir toutes les mauvaises coutumes qui pouvoient s'être introduites sous son règne, ou sous celui de son frère Richard, & de réparer de l'avis de son conseil tous les torts qu'ils pouvoient avoir soufferts. Sur leur refus, il manda Langton & ses suffragants pour les engager à lancer les foudres de l'Eglise sur ceux qui avoient pris les armes contre un Prince engagé dans la croisade, dont la personne & les Etats devoient être regardés comme sacrés. Pandolfe jugea que la demande étoit juste, mais l'Archevêque déclara qu'il ne prononceroit aucune censure contre les Barons, tant que Jean paroîtroit soupçonner la fidélité de ses propres sujets, en conservant un corps de mercenaires étrangers qu'il avoit fait venir du continent, & que s'il vouloit les renvoyer, non seulement il excommunieroit ses ennemis, mais qu'il se joindroit personnellement à lui pour s'opposer à leur multitude. Langton étoit lui-même à la tête de la confédération, & ne fit cette proposition que pour priver Jean de tout secours étranger. Cette ruse lui réussit; le Roi congédia un gros corps d'Allemands & de Fla-

mands qu'il avoit retenus à son service, mais après cette complaisance l'Archevêque refusa toujours d'excommunier les Barons révoltés. Jean ainsi trahi & trompé, voyant que la défection étoit presque universelle, jugea qu'il étoit plus avantageux pour lui de régner avec des entraves, que de sacrifier sa couronne, & peut-être sa vie aux prérogatives de la Royauté. Il offrit de s'en rapporter à quatre Seigneurs choisis dans chacun des deux partis, sous la médiation du Pape; mais cette proposition fut encore rejettée. Il se soumit donc à discrétion, promit de consentir à leurs demandes & leur fit dire d'envoyer des commissaires pour conclure le traité à Runnamede entre Staines & Windsor. Les Barons s'y rendirent le seiziéme de Juin avec un grand nombre de Chevaliers & de guerriers; on nomma de part & d'autre des commissaires, & les conférences furent ouvertes. Tous les agents du Roi étoient dans les interêts des Barons & il n'y eut aucune discussion, ensorte qu'en peu de jours, par la médiation de Langton, on composa les articles des deux fameuses chartres nommées *Magna*

JEAN Sans-terre. An. 1215.

Charta & *Charta de Foresta*, qui sont les fondements de la liberté Angloise & de sa constitution, ou plutôt la confirmation & l'extension des droits & privilèges dont les Prélats & les Barons avoient joui sous les Monarques Saxons. (*a*)

Id. ibid.

LVII. Principaux articles de ces fameuses constitutions.

La grande chartre confirme ce qui avoit été précédemment accordé au clergé touchant la liberté des élections; permet à toutes personnes de sortir du royaume sans un congé particulier excepté en temps de guerre : ordonne qu'aucun ecclésiastique ne pourra être condamné à l'amende proportionnellement à son bénéfice, mais seulement à proportion du bien laïque qu'il possède; confirme à la Noblesse laïque la garde des Abbayes & Monastères va-

(*a*) Ces droits consistoient à pouvoir disposer de leurs biens personnels, ainsi que de leurs filles, sœurs & nièces en mariage, sans payer de taxes pour en avoir la permission; à donner aux veuves la même liberté de se marier; à exempter de taille les charues de leurs domaines; à réduire les secours en cas de guerre à une somme raisonnable; à faire passer la tutelle des mineurs à leurs plus proches parents; & à ne rien prétendre sur les profits de la vacance des Eglises. *Math. Paris.*

cants qui sont sous leur patronage; fixe les reliefs pour les comtés, baronies, & service de Chevaliers, qui auparavant étoient arbitraires: ordonne que les Barons rentreront dans les terres de leurs vassaux confisquées pour félonie, après qu'elles auront été un an & un jour en la main du Roi: qu'ils jouiront de la Garde-noble de leurs vassaux militaires qui relèvent d'autres terres de la couronne par une différente tenure: qu'un mineur fait chevalier par le Roi jouira des privilèges d'un homme en pleine majorité, pourvu qu'il soit sous la garde de la couronne; mais que si la Chevalerie est conférée à un mineur sous la garde d'un Baron, ce Baron ne sera point privé du bénéfice de sa garde; que les veuves ne pourront être forcées à se marier contre leur inclination, ni à payer aucun droit pour leur douaire: que les biens en garde appartenant aux mineurs ne pourront être vendus: que les tuteurs ne prendront point de profits excessifs sur les terres qui seront en leurs gardes, ne les détérioreront point, mais entretiendront les maisons en bon état, les fermes bien munies des choses nécessaires; & ma-

JEAN Sans-terre. An. 1215.

rieront leurs pupilles convenablement à leur état sans les mésallier : Qu'il ne sera levé aucun scutage ou droit d'aide sans le consentement du commun conseil du Royaume, excepté dans les cas de payer la rançon du Roi fait prisonnier, de faire son fils aîné Chevalier, & de marier sa fille aînée : qu'aucun homme libre ne pourra être arrêté prisonnier, ni privé de ses francs-fiefs, libertés ou coutumes libres, si ce n'est par un jugement en forme de ses Pairs, c'est-à-dire par un procès en règle juridique : que les Shériffs ne pourront tenir la cour du comté plus d'une fois par mois, & que les Shériffs, Constables, Coroners & Baillifs du Roi ne pourront tenir les plaids de la couronne : que les Shériffs chargés de l'administration des revenus de la couronne dans leurs districts ne pourront augmenter à leur volonté les prix des fermes dans les comtés, centaines & dixaines excepté dans les manoirs du domaine du Roi : que le peuple ne pourra être malicieusement poursuivi & obligé à se purger canoniquement sans une preuve juridique, pour ce qui concerne les charrois, fournitures de vivres, ou

autres ſervices : que les amendes ſeront proportionnées à l'offenſe & à l'état des coupables, enſorte qu'elles ne pourront être priſes ſur ſes biens fonds, ni ſur ce qui pourroit l'empêcher de ſuivre ſa vacation, mais qu'elles ſeront impoſées ſur le rapport de douze hommes dignes de foi du voiſinage. La chartre des forêts fut établie pour réprimer les concuſſions des foreſtiers : autoriſer les poſſeſſeurs des francs-fiefs à cultiver & améliorer leurs terres ſituées dans l'étendue des forêts : détruire les bois plantés depuis le règne de Henri I. excepté dans les domaines de la couronne : règler les cours des foreſtiers : exempter ceux qui demeurent hors des forêts de comparoir par-devant eux, excepté dans les cas de tranſgreſſion : annuller les proſcriptions pour ces mêmes tranſgreſſions : enfin pour convertir la peine capitale ci-devant impoſée à ceux qui auroient tué une bête fauve en une amende, ou en un an de priſon dans le cas d'inſolvabilité.

JEAN Sans-terre. An. 1215.

Math. Paris.

Les Barons qui connoiſſoient le caractère fier, impérieux, vindicatif & inconſtant de Jean, & ne doutoient point qu'il ne profitât de la première

JEAN Sans-terre. An. 1215.

occaſion pour abolir ces articles qu'on l'avoit forcé d'accorder, l'obligèrent de conſentir à ce qu'ils choiſiſſent vingt-cinq d'entreux pour faire obſerver exactement ces chartres. On convint que dans le cas où il arriveroit que lui ou ſon juſticiaire en enfreindroit quelque article, quatre conſervateurs nommés entre les vingt-cinq auroient le pouvoir de demander réparation dans le terme de quarante jours; mais que s'il manquoit à la leur faire, ils en informeroient les autres, qui du conſentement de la nation, pourroient ſaiſir ſes châteaux, terres & poſſeſſions, juſqu'à ce qu'ils euſſent obtenu ſatisfaction, ſauf la conſervation de la perſonne du Roi, de ſa femme & de ſes enfants. Tous ceux qui étoient préſents jurèrent d'aſſiſter les vingt-cinq dans les meſures forcées qu'ils pourroient être obligés de prendre, & d'obéir à leurs ordres, ou à ceux de la plus grande partie d'entr'eux. Jean fit publier des Writs pour obliger tous les Shériffs, officiers & autres de les ſoutenir dans ces ſortes d'occaſions, ſous peine d'avoir leurs biens ſaiſis & leurs beſtiaux vendus quinze jours après leur refus, au pro-

fit des chrétiens de Palestine. On convint encore qu'il seroit choisi à la première assemblée douze chevaliers dans chaque comté, pour informer des usages abusifs & des pratiques frauduleuses des Shériffs, Forestiers & autres officiers, afin qu'elles pussent être abolies suivant l'intention des chartres, que Jean & ses Barons s'engagèrent par serment à observer dans tous leurs articles. Pour plus grande sureté, il fut ordonné aux gouverneurs des châteaux de Northampton, Kénilworth, Nottingham & Scarborough de prêter serment d'obéissance aux conservateurs. On ordonna que les Barons resteroient en possession de Londres, & qu'on donneroit la garde de la Tour à l'Archevêque Langton, jusqu'au quinze d'Août, pendant lequel temps le Roi s'engagea de remettre toutes choses aux Barons conformément aux ordres des vingt-cinq, après quoi on convint que la ville & la Tour seroient remises à Sa Majesté.

JEAN Sans-terre. An. 1215.

Pat. 17. Joh. Claus. 17. Joh. Rymer.

LVIII. Amnistie générale.

Lorsque ces articles eurent été ainsi établis, beaucoup de la Noblesse s'adressèrent au Roi pour demander la restitution de leurs terres, & le gou-

JEAN Sans-terre. An. 1215.

vernement des châteaux qui leur appartenoient à titre d'héritage. Il nomma des commiſſaires pour examiner leurs prétentions ; & cependant fit remettre à l'Archevêque Langton le château de Rocheſter dont le gouvernement avoit appartenu anciennement au ſiége de Cantorbery. On publia des ordres pour aſſurer la paix, & faire obſerver les chartres par tout le Royaume. Jean accorda le pardon de tous les crimes & tranſgreſſions, commis depuis le jour de Pâques précédent juſqu'à la concluſion du traité, & les Barons lui renouvellèrent l'hommage auquel ils avoient renoncé publiquement au commencement de leur révolte. Cependant ils ne voulurent point lui accorder la demande qu'il leur fit de certifier cet hommage par un écrit ſigné & ſcellé d'eux, refus qui lui cauſa de vives allarmes. Ils retournérent à Londres après cet heureux ſuccès & lorſqu'ils eurent pris toutes les précautions imaginables pour la conſervation des libertés qu'ils venoient d'obtenir, ils ſe livrèrent à la joye, & indiquèrent un tournoi ſolemnel à Stamford ; mais on en changea le lieu quelque temps après

en celui de Hounflow-heat, par l'avis de Robert Fitz-Walter, qui craignît qu'on ne fit quelque complot pour livrer la ville de Londres à Jean pendant qu'ils feroient à Stamford.

JEAN Sans-terre. An. 1215.

LIX. Le Pape annulle les deux chartres, & difpenfe Jean de fon ferment.

Plus ils avoient pris de précautions pour lier le Monarque, plus il fouffroit avec impatience d'être gêné par ces reftrictions, & brûloit du defir de fe délivrer des honteufes entraves qu'on avoit mifes à fon autorité. Ses favoris prefque tous étrangers, contribuoient à enflammer fon reffentiment, en lui peignant fous les couleurs les plus fortes l'infolence des Barons & le deshonneur de fa foumiffion. Son cœur ne refpiroit que vengeance, mais fa main étoit trop foible pour l'éxécuter. Il formoit mille projets pour fe dégager des liens dont il étoit attaché, & n'en trouvoit aucun praticable, ce qui le jetta dans toutes les fureurs d'une haine enchaînée. Il devint l'objet de fon propre mépris, folitaire, taciturne, réfervé & accablé de la plus profonde mélancholie. Toutes ces difpofitions augmentèrent encore par la conduite outrageante de quelques Barons & de plufieurs autres auffi turbulents, qui n'approuvoient

JEAN Sans-terre. An. 1215.

point le traité, & s'efforçoient de replonger le royaume dans la confusion. Ils pillèrent les cantons par lesquels ils passèrent, maltraitèrent les Shériffs & autres officiers employés au recouvrement des revenus; brûlèrent les maisons qui appartenoient au Roi; démolirent les murs de ses parcs: coupèrent ses bois, & parurent faire tout ce qui étoit en eux pour l'obliger à renouveller les hostilités. Ces violences commises principalement du côté du nord, allarmèrent tellement les Evêques qu'ils proposèrent au Roi d'avoir une entrevue avec eux à Oxford, afin de prendre des mesures efficaces pour le maintien de la paix. Les Barons s'y rendirent avec une suite très-nombreuse, mais Jean se contenta d'y envoyer des députés, pour se plaindre des injures qu'il avoit reçues, & s'excusa de ce qu'il ne se rendoit pas en personne à une entrevue, où il avoit lieu de croire que sa vie ne seroit pas en sureté. L'assemblée fut continuée à Staines où les commissaires du Roi protestèrent en son nom de l'infraction du traité, & conjurèrent les Evêques de publier contre tous ceux qui troubloient la

paix

paix conclue entre le Roi & le royaume, la ſentence d'excommunication que Jean avoit obtenue du Pape, auquel il avoit ſecrettement appellé immédiatement après la confirmation des deux chartres. Il avoit envoyé à ſa ſainteté des copies de ces deux pièces qu'il traitoit d'uſurpations violentes ſur les droits du Pape, en ſa qualité de Lord Paramont du royaume. Il le ſupplioit en même temps de l'abſoudre de ſon ſerment, pour le mettre en état de ſe délivrer à la première occaſion de ce joug honteux. Ses remontrances firent l'effet qu'il deſiroit ſur Innocent: Le Pontife reçut les chartres avec autant de ſurpriſe que dindignation; déclama contre la préſomption des Barons qui avoient oſé extorquer de pareils actes d'un vaſſal du ſiège de Rome, & prendre les armes contre leur Souverain, dans le temps même où il méritoit une plus grande vénération en qualité de ſoldat de Jeſus-Chriſt. Il jura que cette inſolence ne demeureroit pas impunie; annulla les deux chartres; releva le Roi de ſon ſerment; écrivit aux Barons de renoncer à des priviléges extorqués, & ſur le mépris qu'on

JEAN Sans-terre. An. 1215.

JEAN Sans-terre. An. 1215.

fit de ses ordres, fulmina contre eux une sentence d'excommunication. Il enjoignoit au Cardinal Langton de publier cette Bulle, & c'est cette publication que les agents du Roi demandèrent alors, mais le Cardinal sous prétexte que le Pape n'avoit pas été instruit suffisamment de l'affaire, refusa d'obéir, jusqu'à ce qu'il eut informé sa sainteté de tout ce qui s'étoit passé. sur ce refus, Pandolfe & l'Evêque de Rochester, commissaires du Pape, publièrent la bulle, & suspendirent l'Archevêque conformément aux ordres qu'ils en avoient reçus. On eut fort peu d'égard à cette censure, parce qu'elle étoit conçue en termes généraux, sans que personne y fut nommé expressément: les Barons se préparèrent à la guerre, se pourvurent d'armes & de munitions, mirent leurs forteresses en état de deffense, & levèrent des soldats dans les différents comtés. Cependant Langton mit le château de Rochester entre les mains de Guillaume d'Albiney, & se rendit à Rome pour justifier sa conduite auprès du Pape Innocent.

Act. Pub.

Jean après avoir patienté quelque temps, & cherché plusieurs moyens

JEAN Sans-terre. An. 1215.

pour recouvrer ſon indépendance, crut en avoir trouvé un plus efficace que ceux qu'il avoit mis en uſage. Il envoya quelques-uns de ſes confidents en France, en Allemagne & dans les Pays-Bas, pour engager des volontaires à ſon ſervice, avec l'eſpérance de conquérir les biens des Barons & de les leur partager. Il donna même pouvoir à ſes émiſſaires d'accorder d'avance par des actes authentiques les biens des Anglois à ces avanturiers, à l'imitation de Guillaume le Conquérant, & en attendant l'effet de ces meſures, il ſe retira dans l'iſle de Wight pour être plus à l'écart. Il y réſida trois mois, durant leſquels il n'eut de liaiſon qu'avec des pêcheurs & des matelots, qu'il réuſſit à s'attacher : pendant que ſes autres ſujets, ne pouvant deviner le myſtère de ſa retraite, railloient ſa conduite par les ſatires les plus piquantes. Cependant l'Archevêque Langton arriva à Rome, mais bien loin de pouvoir juſtifier ſes démarches à la ſatisfaction du Pape, il fut convaincu d'intelligence avec les Barons rebelles; ſa ſuſpenſion fut confirmée; l'élection de ſon frère Simon au ſiège d'York fut annullée, &

LX. Le Pape confirme la ſuſpenſion de l'Archevêque Langton.

Math. Paris.

JEAN Sans - terre. An. 1215.

le saint Père chargea les députés du chapitre d'élire Walter de Grey qui étoit Evêque de Worcester, & reçut le pallium en donnant caution pour le payement de dix mille livres sterlings. La suspension de l'Archevêque fut publiée dans l'Abbaye de S. Albans, & ensuite notifiée à toutes les cathédrales & autres églises d'Angleterre. On publia en même temps une bulle d'excommunication contre les chefs des révoltés, qui y furent dénommés, & toutes leurs terres furent mises sous l'interdit, ainsi que la ville de Londres.

LXI. Jean est secouru par une armée de mercenaires étrangers.

Cependant ceux que Jean avoit envoyés dans le continent pour engager des avanturiers réussirent au-delà de son attente. On rapporte que Hughes de Boves enrôla quarante mille hommes, avec lesquels il s'embarqua à Calais; mais qu'il essuya une tempête si furieuse que toute la flotte fut détruite & les soldats abîmés dans les eaux. Malgré ce désastre, Jean assembla une armée si nombreuse d'Allemands, de Brabantins & de Flamands à Douvres, qu'il se trouva en état de tenir la campagne contre les Barons. Avec ces troupes auxiliaires il investit le château de Rochester, que Robert

Ch. Mailros.

Fitz-walter essaya de secourir : mais ce fut inutilement, d'autant que le Roi fit rompre les ponts & garda si bien tous les passages, que Robert fut obligé de retourner à Londres. Guillaume d'Albiney, Gouverneur de Rochester, fit une courageuse défense pendant deux mois ; mais les provisions venant à manquer, la garnison mangea les chevaux du château, & lorsque cette ressource fut épuisée & les fortifications ruinées par les machines militaires des assiégeants, il se rendit à discrétion. Jean excessivement irrité de la perte qu'il avoit soufferte devant cette place, auroit fait passer au fil de l'épée toute la garnison sans distinction, s'il n'avoit été détourné de ce barbare dessein par Savari de Mauléon, qui lui représenta que les Barons useroient surement de représailles, & que cette odieuse pratique s'introduiroit pour le malheur de l'humanité & au préjudice des intérêts de sa majesté. Retenu par ces remontrances, il envoya Guillaume d'Albiney & les autres prisonniers de qualité dans divers châteaux : fit réserver les arbalêtriers, & ordonna que les simples soldats seroient pendus pour intimider les autres. Knygthon

JEAN Sans-terre. An. 1215.

LXII. Il commet d'horribles ravages dans le Nord.

Rymer.

Ce coup fut accablant pour les confédérés, & la seconde Bulle d'excommunication du Pape arrivant en même temps, le parti tomba dans un si grand découragement, qu'il fut abandonné de quelques-uns de ses principaux Chefs, entr'autres de Gilbert Fitz-Rainfroi, & du Constable de Chester, qui retournèrent au service du Roi. Jean après la réduction de Rochester se trouva dans un état si florissant qu'il forma deux fortes armées; marcha avec l'une vers le nord; & laissa l'autre sous le commandement du Comte de Salisburi & de Falcasius de Bréant. Ces deux Généraux réduisirent les châteaux de Bedfort, Hunslape & Tunbridge; renforcèrent ceux de Windsor, Berkhamstède & Hersford de nombreuses garnisons pour contenir les habitants de Londres; marchèrent en Essex, & réduisirent les châteaux des Barons révoltés, dont ils pillèrent aussi les terres. Jean se conduisit de même dans sa marche jusqu'à ce qu'il arriva à Nottingham, d'où il envoya sommer le fort château de Belvoir de se rendre, menaçant en cas de refus d'en mettre à mort le Seigneur, nommé Guillaume d'Albiney;

ce qui obligea le Gouverneur à le livrer ſans aucune capitulation. Les mercenaires étrangers commirent d'horribles cruautés dans cette marche, & ravagèrent le pays d'une manière affreuſe. Ces outrages irritèrent & mirent au déſeſpoir la nobleſſe du comté d'York : ils abandonnèrent leurs biens à la merci de ces bêtes féroces, & ſe retirérent en Ecoſſe, où ils rendirent hommage & jurèrent fidélité au Roi Aléxandre, dans la maiſon collégiale de Melroſs. Quoique ce Monarque n'eût encore que dix-huit ans, il avoit fait une irruption en Angleterre, & reçu le ſerment de la nobleſſe mécontente du Northumberland. Jean les pourſuivit dans leur retraite, & de même que s'il eût marché ſur les terres d'un ennemi irréconciliable, fit ravager tout le pays à meſure qu'il avançoit. Il mit des garniſons dans les châteaux des Barons fugitifs; & fit piller ou détruire de fond en comble les métairies, les fermes, les villages & les villes. Les Seigneurs du Northumberland ſuivirent en Ecoſſe ceux du Comté d'York : les villes de Milford, Morpeth, Alnwick & Werk furent réduites en cen-

JEAN Sans-terre. An. 1215.

JEAN Sans-terre. An. 1215.

Ch Mailross. Math. Paris.

dres ; celles de Roxburg, Berwick, Haddington & Dumbar eurent le même sort par les ordres exprès & les exemples de Jean, qui de sa propre main mettoit le feu aux maisons dans lesquelles il avoit logé pendant cette honteuse expédition. Lorsqu'il eut ainsi ravagé une grande étendue de pays & réduit tous les châteaux des Barons septentrionaux, à l'exception d'un seul qui appartenoit à Robert de Ross dans le comté d'York ; il donna le gouvernement de tout le pays situé entre les rivières de Téese & Twed, à Hughes de Baliol & à Philippe de Hulcote, avec un gros corps de troupes pour contenir les mécontents, & marcha en personne sur les frontières du pays de Galles. Il y réduisit un grand nombre de châteaux, dont il fit démolir quelques-uns, & s'assura des autres par de fortes garnisons.

LXIII. Les Barons invitent Louis, fils de Philippe, Roi de France, à passer en Angleterre & à monter sur le trône. An. 1216.

Les Barons étoient réduits dans une situation déplorable ; au lieu d'avoir recouvré leurs privilèges, leurs terres étoient ravagées & leurs biens partagés aux mercenaires étrangers, pendant que le Roi trouvoit son triomphe dans la vengeance qu'il avoit prise. Dans cette extrémité ils furent inspi-

JEAN Sans-terre. An. 1216.

rés de la fureur d'une vengeance réciproque, & prirent une résolution désespérée, qui fut presque suivie de leur propre esclavage & de la ruine de leur pays. * Ils envoyèrent des députés à Philippe, Roi de France, & offrirent la couronne à son fils Louis, sous condition de passer en Angleterre avec des forces suffisantes pour détrôner le tyran qui les opprimoit. Cette invitation ne pouvoit manquer d'être très-agréable au Roi de France, qui ne cherchoit qu'une occasion pour suivre

* Il ne faut que comparer l'histoire de France avec celle d'Angleterre depuis cette époque, pour juger si les Anglois auroient été moins heureux en passant sous la domination Françoise. Ils ont eu plusieurs Monarques qui auroient pu faire la félicité de leurs sujets, si la nature du gouvernement leur avoit permis de se regarder comme les pères de leurs peuples, & d'exercer sur eux cette autorité douce si éloignée du prétendu esclavage sous lequel leurs écrivains veulent faire croire que les Monarques François les auroient assujettis. Au lieu que par la forme de leur gouvernement, il faut nécessairement qu'ils tombent dans une espèce d'anarchie dont leur histoire fournit des exemples fréquents, ou qu'ils gémissent sous le despotisme; excès également ignorés de notre nation dans le temps même de ses plus grands troubles.

JEAN Sans - terre An. 1216.

son premier projet d'annéxer l'Angleterre à ses Etats. Il accepta la proposition des Barons, leur demanda vingt-cinq ôtages pour sureté de leurs promesses; & lorsqu'ils lui eurent été livrés il se prépara avec la plus grande diligence pour cette expédition. Jean à son retour du nord marcha vers Londres, comme s'il eût eu intention d'assiéger cette ville, ce qui obligea les Barons de demander un prompt secours. Philippe envoya un détachement de sept mille hommes, commandés par les Seigneurs de S. Omer & d'Arras, avec Gilles de Melun, qui arrivèrent en bon état à Londres, après avoir détruit une flotte de pyrates qui bloquoient la rivière. Jean désespérant de réussir contre la capitale marcha dans la province de Kent pour essayer d'attirer les cinq ports dans ses intérêts, & de s'opposer au débarquement de Louis, pour lequel on faisoit de grands préparatifs dans tous les ports de France.

Mézerai.

LXIV. Le Pape excommunie Louis & les Barons, & jette un interdit sur Londres.

Le Pape, informé des intentions de Philippe, dépêcha un Légat, nommé Gualo, à la Cour de France, pour défendre au Monarque & à son fils de rien entreprendre sur l'Angleterre, comme

faisant partie du patrimoine de Saint Pierre. Cette prohibition ne fit aucun effet sur le Monarque François, qui fit continuer de travailler à son armement. Lorsqu'il fut achevé, son fils Louis fit embarquer ses troupes, mit à la voile avec une flotte de sept cents vaisseaux, & descendit sans opposition à Sandwich. Jean se retira de Douvres à Winchester, après avoir laissé une forte garnison dans le château, sous les ordres de Hughes de Burgh, l'un de ses plus braves & plus fidèles partisans. Dans sa retraite il fut joint par le Légat du Pape, qui arrivoit de France, & qui excommunia nommément Louis avec tous ses adhérents, & tous ceux qui le suivoient. Cette censure fut étendue sur le clergé de Londres, & particulièrement sur Simon Langton, qui les avoit encouragés à célébrer le service divin dans leurs Eglises, malgré l'excommunication & l'interdit prononcé contre cette ville par le Pape, & publiés par l'Abbé d'Abingdon. Louis fit tous ses efforts pour gagner le Prélat & détourner ses censures, en essayant de faire valoir un titre défectueux au trône, fondé sur les droits de sa femme Blanche de Castille, pe-

JEAN Sans - terre. An. 1216.

tite fille de Henri II. qu'il disoit soutenu du consentement & de l'invitation du peuple, qui gémissoit sous la tyrannie d'un usurpateur convaincu d'homicide. Gualo n'eut aucun égard aux représentations du Prince François, qui résolut de son côté de laisser fulminer le Pape, & marcha contre le château de Rochester qu'il réduisit aussi-tôt.

An. VVaver.

LXV. Les Barons rendent hommage, & prêtent serment de fidélité à Louis dans la ville de Londres.

Il se rendit ensuite à Londres, où les Barons & les bourgeois lui rendirent hommage, & lui prêtèrent serment de fidélité après qu'il leur eut juré de laisser chacun en possession de son héritage, & de rétablir les privilèges de la nation. Quoiqu'il n'ait jamais été couronné Roi d'Angleterre, il y éxerça cependant l'autorité souveraine sous le titre de fils aîné du Seigneur Roi de France, acorda des terres & des honneurs qu'il autorisa par des chartres, & nomma Simon Langton son grand Chancelier. Le nombre des partisans de ce Prince croissoit tous les jours, à mesure que ceux de Jean diminuoient. Tous les Flamands & les vassaux de la couronne de France, qui étoient à la solde du Monarque Anglois, abandonnèrent son service, pour ne point

Trivet. Rymer.

JEAN Sans-terre. An. 1216.

combattre contre le fils & l'héritier de leur ſouverain naturel ; enſorte que Jean, hors d'état de tenir la campagne, mit des garniſons dans ſes châteaux & ſe retira vers Briſtol & Gloceſter. Louis profita de ſa foibleſſe, détacha Guillaume Fitz-piers, Robert Fitz-walter, & Guillaume de Huntingfield dans les comtés d'Eſſex & de Suffolk, dont ils ſoumirent la plus grande partie, pendant qu'il réduiſit lui-même tous les châteaux de celui de Suſſex; enſuite il marcha à Wincheſter, où il reçut l'hommage de Hughes de Neville, qui lui remit le château de Marlborough. Tout le pays qui s'étend juſqu'au château de Corfe dans le comté de Dorſet ſe ſoumit à ſon obéiſſance : il donna les comtés de Wilts & Suſſex au Comte de Nevers, qui opprima tellement le peuple, qu'on le chargea de malédictions ainſi que ſon maître. Il avoit toujours trahi les intérêts du Prince François lorſqu'ils avoient été oppoſés à ſon avarice, & il les trahit encore devant le château de Windſor, qu'il avoit réduit à l'extrémité & dont il leva le ſiège, gagné par le Gouverneur. *Ch. Dunſtap.*

Louis ne trouva de réſiſtance que

JEAN Sans-terre. An. 1216.

LXVI. Il reçoit l'hommage d'Aléxandre, Roi d'Ecosse.

de la part de Guillaume de Collingham, qui avec un corps d'archers s'étoit retiré dans les bois & les lieux entourés de marais, d'où il faisoit des excursions sur les François, qu'il défit en plusieurs rencontres, sans que toute la puissance de Louis pût réduire ce brave avanturier. Les affaires de Jean paroissant désespérées, il fut abandonné par les Comtes de Warenne, de Salisbury, d'Arundel, d'Albémarle & d'Oxford, pendant que Louis enflé de ses prospérités convoqua une assemblée générale à Londres pour recevoir le serment de tous les prélats & de toute la noblesse d'Angleterre. Aléxandre, Roi d'Ecosse y fut mandé, & en conséquence des ordres qu'il avoit reçus, il leva un gros corps de troupes, avec lequel il réduisit la ville de Carlisle, après quoi il passa à Londres, & rendit hommage à Louis; ce qui fut précédé du serment que lui fit ce Prince, ainsi que les Barons Anglois de ne faire de paix qu'avec sa participation.

Math. Paris.

LXVII. Activité & succès des partisans de Jean.

Cependant les affaires de Jean commençoient à devenir plus favorables. Les Barons du nord, qui assiégeoient le château Bernard, eurent le malheur de perdre Eustache de Vesei, l'ame

de leur confédération, & quoique le jeune Guillaume Mareschal eût engagé la ville de Worcester à se déclarer pour Louis, elle fut bien-tôt reprise par le Comte de Pembrok, père de ce jeune Seigneur, qui se joignant au Comte de Chester & à Foulques de Bréant, recouvrèrent de même & fortifièrent l'isle d'Ely. Les cinq ports avoient équipé une flotte pour le service du Roi, qui s'empara d'un secours considérable envoyé au Prince François, & lui coupa la communication par mer avec la ville de Londres, pendant que Hubert de Burgh, Gouverneur du château de Douvres, faisoit de son côté des courses continuelles & ravageoit les terres des Barons. Louis après la réduction de Winchester investit cette forteresse; mais elle fut si vaillamment défendue par le vigilant Commandant, qu'il ne fit que très-peu de progrès dans le siège, fut repoussé avec grande perte à différentes attaques, & fut tellement fatigué par les sorties des assiégés, qu'il jura dans un transport de colère de ne point quitter cette place qu'il n'en eût pris le château, & fait pendre la garnison.

JEAN Sans-terre. An. 1216.

Math. Paris.

Pendant que Louis perdoit le temps

JEAN Sans - terre. An. 1216.

à une entreprise infructueuse, & qu'une autre armée, commandée par les Barons, étoit occupée à réduire l'ancien pays d'East-anglie, Jean faisoit la guerre sur les frontières des Gallois méridionaux contre Renaud de Braouse & Llewellyn, qui s'étoient déclarés pour ses ennemis. Il prit leurs châteaux; marcha dans le Norfolk; ravagea les terres qui appartenoient à ses adversaires, & força Gilbert de Gand, que Louis avoit créé Comte de Norfolk, de lever le siège de Lincoln. Cependant le Prince François perdoit l'affection des Seigneurs qui avoient jusqu'alors soutenu sa cause. Non-seulement il les avoit exclus de ses conseils, mais il accordoit toutes les faveurs à des étrangers, qui traitoient les Anglois avec le mépris le plus arrogant. Cette hauteur & cette partialité firent tant d'effet sur les Barons, qu'ils commencèrent à se repentir d'avoir appellé un Prince étranger dans le Royaume. Il fut abandonné par le Comte de Salisbury, Guillaume Mareschal, Walter Beauchamp, & plusieurs autres Seigneurs, dont la défection l'allarma d'autant plus qu'elle lui fit soupçonner la fidélité de ceux qui lui restoient. Gui-

LXVIII. Les Barons sont mécontents de la conduite de Louis.

dé par le ressentiment & la jalousie, on dit qu'il avoit formé un plan de vengeance qui leur fut découvert par le Vicomte de Melun, l'un de ses principaux confidents. Ce Seigneur étoit tombé malade à Londres, & après qu'il en fut sorti, sa maladie devint si dangereuse qu'il désespéra de recouvrer la santé. Il parut desirer ardemment que quelques-uns des Barons qu'il avoit laissés dans cette capitale se rendissent auprès de lui; & lorsqu'ils furent arrivés il leur dit qu'il ne pouvoit mourir en paix sans avoir déchargé sa conscience, en leur découvrant un secret qui les intéressoit particulièrement; que Louis avoit résolu de punir tous les Barons Anglois qui avoient combattu pour lui, & de les traiter comme des traîtres à leur légitime Souverain, sur la fidélité desquels il ne pouvoit compter. Les Barons frappés de cet avis, qui paroissoit s'accorder avec leurs propres remarques, communiquèrent ces dernières paroles du François à leurs amis & à leurs confédérés, pour qu'ils se tinssent sur leurs gardes, & saisissent la première occasion favorable de se détacher d'un chef aussi ingrat que

JEAN Sans-terre. An. 1216.

perfide. * Ils commencèrent dès-lors à songer sérieusement aux moyens de se réconcilier avec leur Roi, & plus de quarante avoient déja donné des assurances à Jean qu'ils étoient prêts de rentrer sous son obéissance, lorsque la mort l'empêcha de recueillir les fruits de leurs bonnes intentions. * *

LXIX. Jean perd tout son bagage & ses trésors dans les marais de Lincoln. Il meurt à Nevvark.

Ce Monarque infortuné après avoir ravagé les terres des Barons révoltés du Norfolk, se retira à Lynne, où il avoit indiqué le rendez-vous de toutes ses troupes. Il y assembla une armée nombreuse, résolut de pénétrer dans le cœur du Royaume, & de hasarder

* Ce récit que notre Auteur a pris dans Mathieu Paris, est également rapporté par Rapin Thoiras; mais M. Smollett auroit dû imiter cet écrivain, qui paroît n'y ajouter aucune foi. On sait que Mathieu Paris mérite rarement d'être cru dans tout ce que sa passion contre la France lui fait écrire : on en peut dire de même de bien des endroits de M. Thoiras ; cependant l'imposture étoit ici trop grossière pour qu'il osât la rapporter sans y joindre un correctif.

* * Vers le même temps, c'est-à-dire, le 16 Juillet 1216, mourut à Pérouze le Pape Innocent III. & le lendemain les Cardinaux élurent pour lui succéder le Cardinal Cencio Savelli, Romain, qui prit le nom d'Honorius III. & tint le saint siège huit ans dix mois.

une bataille décisive, avec l'espérance d'être joint dans sa marche par ceux qui étoient mécontents de Louis. Dans ce dessein il partit de Lynne qu'il avoit honorée de plusieurs marques particulières de faveur, à cause de sa fidélité. Son chemin étoit de passer entre les comtés de Norfolk & de Lincoln, par des cantons marécageux qui étoient submergés dans la haute mer, & il s'y engagea si imprudemment pour le temps, que la marée le surprit, & qu'il y perdit la plus grande partie de ses troupes, avec tous ses trésors, son bagage & les effets de la couronne. Il eut beaucoup de peine à sauver lui-même sa vie & à se rendre à l'abbaye de Swinestead, où il fut si vivement affecté de la perte qu'il avoit faite, que le chagrin lui causa une fièvre violente. Le lendemain étant hors d'état de monter à cheval, on le transporta dans une litière au Château de Seaford, d'où on le conduisit à Newark. Il fit son testament & y mourut le 19 Octobre dans la cinquante-unième année de son âge, & la dix-huitième de son règne. Ses entrailles furent inhumées dans l'abbaye de Croxton, & son corps dans la cathédrale de Wor-

JEAN Sans-terre. An. 1216.

Rad. Niger. Brady. Trivet.

JEAN Sans-terre. An. 1216.

cester, entre les tombeaux de saint Oswald & saint Wulstan.

LXX. Son portrait.

Jean étoit plutôt grand que petit, d'une taille bien proportionnée, & d'une figure agréable. Par rapport à son caractère, l'histoire de son règne le peint avec plus de force que tout ce qu'on en pourroit dire. S'il fut méprisable du côté de l'esprit, il mérita d'être détesté du côté du cœur. Paresseux au dernier excès, sans honneur, orgueilleux, impérieux, violent, imprudent, cruel, vindicatif, perfide, craintif, débauché & inconstant. Lâche dans l'adversité, & impitoyable dans le succés; il fut méprisé & haï de ses sujets, sur lesquels il étendit sa tyrannie, lors même que sa puissance étoit expirante; détesté du clergé qu'il opprima par ses éxactions, & méprisé de tous les Princes voisins. Si son règne n'avoit été continuellement agité par l'esprit inquiet de ses Barons, l'avidité du Pape, & l'ambition d'un Monarque tel que Philippe Auguste, peut-être qu'il eût passé sa vie sans être l'objet de tant d'horreur; mais il est toujours certain qu'on ne trouve dans sa personne aucune qualité qui eût pu l'éxempter d'être méprisé de sa na-

tion. Cependant ſon règne n'eſt pas totalement ſans quelques actes qui méritent d'être loués. Il régla la forme du gouvernement civil dans la ville de Londres & dans pluſieurs autres du royaume ; fut le premier qui fit frapper la monoye ſterling ; introduiſit les loix d'Angleterre en Irlande , & accorda aux cinq ports les privilèges dont ils ont toujours joui depuis. (*b*)

JEAN Sans-terre. An. 1216.

(*b*) Jean fut marié en premières noces à Iſabelle fille de Guillaume, Comte de Gloceſter, dont il n'eut point d'enfants. Sa ſeconde femme qui portoit le même nom lui donna deux fils ; Henri qui lui ſuccéda & Richard, Comte de Cornouaille, avec trois filles ; Jeanne qui épouſa Aléxandre, Roi d'Ecoſſe ; Eléonor mariée en premières noces à Guillaume Mareſchal, le jeune, Comte de Pembrok, enſuite à Simon de Montfort, Comte de Leiceſter ; & Iſabelle, femme de Fréderic II. Empereur d'Allemagne. Ses enfants naturels furent Richard qu'il eut d'une fille du Comte de Warrenne ; Geoffroi Fitz-Roi qui mourut en Poitou ; Jean, Chanoine de Shirburn ; Henri, Seigneur de Walthan ; Osbert Giffard ; Olivier de Durdent qu'il eut d'Avice de Traci ; Jeanne qu'il eut d'Agathe, fille de Robert, Comte de Ferrers, & qui épouſa Llewellyn, Prince des Gallois ſeptentrionaux ; Renaud, Swynult & Odon. *Carte.*

Les événements les plus remarquables ſous ſon règne furent la réduction de Conſtanti-

JEAN-Sans-terre.

nople par les François & les Vénitiens., & la Croisade contre les Albigeois qui donna naissance à l'Inquisition.

Quant à l'histoire qui rapporte que Jean offrit de tenir sa couronne de Miramemolin de Maroc, & de se faire Musulman, elle est regardée généralement comme un conte inventé par les Moines pour noircir sa réputation; d'autant qu'elle n'a aucune probabilité & ne se trouve que dans Mathieu Paris, qui saisit toutes les occasions de l'accabler d'invectives de la façon la plus indécente.

Fin du second Livre.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE TROISIEME.

QUI CONTIENT LES ÉVÉNEMENTS depuis la mort du Roi Jean, jusqu'à la mort d'Edouard III.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Henri succède à Jean son Père, & est couronné à Glocester.* §. II. *Mareschal, Comte de Pembrok, est nommé Régent.* §. III. *Courage & fidélité invincible de Hubert de Burgh.* §. IV. *Louis commence à avoir du dessous.* §. V. *Le Comte de Pembrok défait le Comte de Perche & les Barons de*

Lincoln. §. VI. *Louis est bloqué dans Londres & demande la paix.* §. VII. *Il quitte le royaume. Le Pape persécute le Clergé attaché aux Barons.* §. VIII. *Le Comte de Pembrok ordonne l'observation des deux chartres.* §. IX. *Mort de ce Seigneur. Guillaume d'Albémarle refuse de livrer le château de Rockingham.* §. X. *Jeanne, sœur du Roi, épouse Aléxandre Roi d'Ecosse.* §. XI. *Désordre remarquable à Westminster.* §. XII. *La Noblesse demande au Roi l'exécution des articles contenus dans les chartres.* §. XIII. *Louis, Roi de France, manque à une partie de ses engagements envers le Roi d'Angleterre, qui est déclaré majeur par le Pape.* §. XIV. *Hubert se rend odieux à la noblesse.* §. XV. *Foulques de Bryant se révolte, & son château de Bedford est démoli.* §. XVI. *Richard, Comte de Cornouaille, est envoyé avec une armée en Guyenne.* §. XVII. *Demande extravagante du Pape* §. XVIII. *Caractère facheux de Henri.* §. XIX. *Richard, Comte de Cornouaille, se met à la tête d'une nouvelle confédération de Barons contre le Roi.* §. XX. *Henri est invité par les Normands,*

mands, les Poitevins & les Gascons de descendre en France. §. XXI. *Le Pape lève le dixième sur tous les mobiliers d'Angleterre & d'Irlande.* §. XXII. *Le Roi prend la résolution d'entrer en France.* §. XXIII. *Son indolence, sa lâcheté & sa conduite imprudente en Bretagne.* §. XXIV. *Dispute du Roi avec l'Archevêque de Cantorbery.* §. XXV. *Conduite despotique de Richard, Comte de Pembrok.* §. XXVI. *Différents projets du Roi pour se marier.* §. XXVII. *Edmond élu Archevêque de Cantorbery.* §. XXVIII. *Conspiration contre le clergé Italien établi en Angleterre.* §. XXIX. *Disgrace & chute de Robert de Burgh, Comte de Kent.* §. XXX. *Conduite despotique de l'Evêque de Winchester. Il fait passer une multitude d'Etrangers en Angleterre : Mécontentement des Barons contre le Roi & contre son ministre.* §. XXXI. *Ils sont proscrits comme traîtres,* §. XXXII, *Le Roi marche contre le Comte Mareschal.* §. XXXIII. *Hubert de Burgh échape de Devises.* §. XXXIV. *Le Comte de Pembrok trahi & tué en Irlande.* §. XXXV. *L'Evêque de Winchester & ses partisans*

sont disgraciés. §. XXXVI. *Réconciliation des Barons confédérés avec le Roi.* §. XXXVII. *Le Comte de Bretagne rend hommage à Louis, Roi de France. Isabelle, sœur de Henri, épouse Frédéric II. Empereur d'Allemagne.* §. XXXVIII. *Henri épouse Eléonor, seconde fille du Comte de Provence.* §. XXXIX. *Statut de Merton.* §. XL. *Remontrance des Barons contre les conseils des étrangers.* §. XLI. *Henri essaye de recouvrer les terres données par la couronne avant son mariage.* §. XLII. *Le parlement lui accorde un subside sous promesse de reformer son administration.* §. XLIII. *Othon arrive en qualité de Légat. Les Ministres étrangers ont le dessus.* §. XLIV. *Simon de Montfort épouse la sœur du Roi. Les Barons prennent les armes.* §. XLV. *La vie du Légat est en danger dans un tumulte à Oxford.* §. XLVI. *Guillaume de Valence élu Evêque de Winchester.* §. XLVII. *Attentat sur la vie du Roi à Woodstoke.* §. XLVIII. *Traits capricieux de Henri. Naissance de son premier fils Edouard.* §. XLIX. *Avarice & concussions d'Othon.* §. L. *Union du Roi & du*

Pape pour opprimer les laïques & les ecclésiastiques. §. LI. *Conduite frauduleuse de sa Sainteté pour lever des contributions.* §. LII. *Pierre de Rubens se retire secrètement d'Angleterre.* §. LIII. *Boniface, oncle de la Reine est promu à l'Archevêché de Cantorbery.* §. LIV. *Mort d'Eléonor de Bretagne.* §. LV. *Succès de Henri dans le pays de Galles.* §. LVI. *Il entreprend une expédition dans le Poitou.* §. LVII. *Il est battu par Louis, Roi de France.* §. LVIII. *Il fait une nouvelle trève avec ce Monarque.* §. LIX. *Il retourne en Angleterre.* §. LX. *Son frère Richard épouse la plus jeune des sœurs de la Reine.* §. LXI. *Henri opprime les Juifs.* §. LXII. *Demandes hardies des Barons dans le parlement.* §. LXIII. *Avidité de Martin, Nonce du Pape.* §. LXIV. *Expédition contre Aléxandre, Roi d'Ecosse.* §. LXV. *David, Prince de Galles, se met sous la protection du Pape.* §. LXVI. *Martin, Légat du Pape est obligé de quitter le royaume.* §. LXVII. *Ambassadeurs d'Angleterre envoyés au concile de Lyon.* §. LXVIII. *Le Pape Innocent redouble ses concussions.* §. LXIX. *Il engage Richard frère*

du Roi à soutenir ses exactions. §. LXX. *Il triomphe du Roi & du Clergé.* §. LXXI. *Profusion & indigence de Henri.* §. LXXII. *Disputes avec son parlement. Il tire de l'argent de la ville de Londres.* §. LXXIII. *Il prend la croix.* §. LXXIV. *Il a une entrevue avec Aléxandre, Roi d'Ecosse.* §. LXXV. *Expédients pour lever de l'argent.* §. LXXVI. *Il est insulté par le Comte de Leicester.* §. LXXVII. *Henri se prépare pour une expédition en Guyenne.* §. LXXVIII. *Confirmation solemnelle des deux chartres.* §. LXXIX. *Henri termine ses différents avec la ville de Londres.* §. LXXX. *Il s'embarque à Portsmouth pour une expédition en Guyenne.* §. LXXXI. *Mariage du Prince Edouard avec Eléonor, sœur d'Alphonse, Roi de Castille.* §. LXXXII. *Le Pape offre la couronne de Sicile à Edmond, second fils du Roi Henri.* §. LXXXIII. *Le Pape Aléxandre lui en accorde l'investiture.* §. LXXXIV. *Avarice honteuse & exactions de ce Pontife.* §. LXXXV. *Sa conduite frauduleuse pour tirer de l'argent du Clergé d'Angleterre.* §. LXXXVI. *Les Barons refusent d'accorder du se-*

cours à Henri pour l'expédition de Sicile. §. LXXXVII. *Avidité intolérable du Pape Aléxandre.* §. LXXXVIII. *Richard, Comte de Cornouaille est élu Roi des Romains.* §. LXXXIX. *Expédition de Henri contre Llewellin, Prince des Gallois septentrionaux.* §. XC. *Mécontentement du Clergé, de la Noblesse & du Peuple.*

§. I. Henri III. succède à Jean son père, & est couronné à Glocester. An. 1216.

JEAN avoit laissé par testament la couronne à son fils aîné Henri; mais ce Prince n'étant encore âgé que de dix ans, le royaume resta sans conducteur dans un état d'anarchie & de trouble. La famille royale n'avoit que très-peu à espérer du petit nombre de Seigneurs attachés au dernier Roi, & d'une armée de mercenaires étrangers, sur la fidélité desquels Jean n'avoit lui-même jamais osé prendre une entière confiance. La nation détestoit la mémoire de ce malheureux Monarque; les Barons tenoient encore les armes qu'ils avoient prises pour sa destruction, & la plus grande partie du royaume s'étoit soumise à Louis, auquel elle avoit prêté serment de fidélité. Ce fut un grand bonheur pour les

HENRI III. An. 1216.

Anglois que ce Prince imprudent usa mal de sa prospérité : s'il s'étoit conduit avec quelque apparence d'impartialité & de modération, il est vraisemblable que tout le pays auroit été réduit en esclavage ; mais il avoit déja perdu l'estime du peuple par sa conduite impérieuse, son mépris marqué de leurs personnes & de leurs usages, & la préférence injuste qu'il donna à ses compatriotes, dont il soutenoit l'insolence & les exactions. La populace se plaignoit hautement de l'arrogance de ces étrangers, & la confiance mutuelle qui s'étoit d'abord établie entre Louis & la Noblesse étoit alors presque détruite. La plus grande partie des Barons avoit résolu d'abandonner les intérêts du Prince François, même avant la mort du dernier Roi, & cet événement acheva d'anéantir toutes les causes d'opposition. Aussi-tôt que le Monarque fut expiré, le Comte de Pembrok, bien informé des sentiments des deux partis, convoqua les Barons à Glocester, & lorsque ceux qui étoient attachés à Jean furent rassemblés, il leur présenta le jeune Henri, disant, *Voilà votre Roi.* Il leur représenta que malgré toutes les causes que

le dernier ſouverain auroit pu donner de s'oppoſer à ſes volontés, un enfant innocent ne devoit point être chargé des fautes de ſon père ; qu'il ſeroit injuſte d'enlever la couronne à une famille qui la poſſedoit depuis ſi long-temps, pour la mettre ſur la tête d'un ingrat étranger qui réduiroit le royaume en eſclavage ; & qu'ils ne pouvoient éviter ce malheur qu'en ſe réuniſſant tous ſous un Prince qui jouiſſoit du titre héréditaire. Il ajouta que par rapport à l'invitation qu'on avoit faite à Louis de venir en Angleterre, il en avoit ſi mal profité par ſa conduite deſpotique, qu'il avoit perdu tous les droits qu'elle auroit pu lui avoir d'abord donnés, & qu'on devoit deſirer unanimement qu'il ſortît d'un royaume qu'il paroiſſoit ſi peu propre à gouverner. Cette repréſentation fut ſi bien reçue de l'aſſemblée, que tous s'écrièrent d'une ſeule voix : » Que Henri » ſoit notre Roi, Que Henri ſoit notre » Roi. En conſéquence il fut couronné la veille de ſaint Simon ſaint Jude dans la Cathédrale, en préſence du Légat du Pape. La couronne royale avoit été perdue dans les marais, ce qui obligea à ſe ſervir d'un ſimple fil

HENRI III. An. 1216.

d'or pour cette cérémonie, qui fut faite par les Evêques de Bath & de Winchester, parce que Langton étoit toujours à Rome où il sollicitoit la révocation de sa suspension. Le jeune Monarque fit le serment ordinaire, & le Légat insista pour qu'il rendît hommage au saint Siège. Le petit nombre de Barons qui assistoient ne crurent pas qu'on dût le refuser dans ces circonstances, après quoi ils jurèrent fidélité à sa majesté, dont on commit la charge au Comte de Pembrok qui fut reconnu pour Régent du royaume.

II. Marefchal, Comte de Pembrok, est nommé Régent.

Cette place ne pouvoit être donnée à un Seigneur plus rempli d'honneur & de capacité. Il étoit resté attaché au Roi Jean avec la plus inviolable fidélité, dans le temps même de ses plus grandes disgraces : il connoissoit parfaitement les causes des derniers troubles, aussi-bien que le crédit & les intrigues de ceux qui les avoient excités ; étoit instruit du peu d'affection des Seigneurs pour le Prince qu'ils avoient attiré en Angleterre, & avoit eu grande part à la négotiation secrette entre le Roi & les quarante Barons qui avoient promis d'abandonner le parti de Louis. Il ne doutoit point que la

confédération ne se détruisît aussi-tôt que les membres seroient rassurés contre le danger d'être punis de rébellion. Dans cette espérance, il notifia par des lettres circulaires le couronnement du jeune Henri à tous les Barons & à toutes les communautés du royaume, & promit une amnistie générale à tous ceux qui rentreroient sous son obéissance. Cette assurance, jointe à la connoissance qu'on avoit de la probité du Régent, fit une forte impression sur plusieurs Barons de cette association, qui commencèrent à être émus de la sentence d'excommunication contre Louis que le Légat répétoit tous les Dimanches, & dans laquelle ils étoient compris. Ils avoient méprisé ces censures, tant que leurs passions avoient été animées par l'espérance & le ressentiment, & leur opposition encouragée par la ferme union & les mesures courageuses d'une confédération puissante; mais alors ces motifs & ces mouvements avoient beaucoup perdu de leur force, & les consciences tendres de quelques-uns d'entr'eux commencèrent à ressentir les atteintes des remords & les horreurs des censures ecclésiastiques.

HENRI III. An. 1216.

III. Courage & fidélité inviolable de Hubert de Burgh.

Louis avoit depuis long-temps perdu l'affection des Barons, & il commença à devenir l'objet de leur mépris. Il avoit essayé de corrompre la fidélité de Hubert de Burgh, Gouverneur du château de Douvres, mais il avoit toujours trouvé son honneur & son courage également invincibles. Il pensa que la mort de Jean arrivée pendant qu'il assiégeoit cette place, produiroit quelque changement dans la conduite d'Hubert, & il le fit sommer encore une fois de se rendre. Il lui représenta dans une entrevue, qu'étant alors dégagé de son serment de fidélité, il ne devoit plus se faire scrupule de reconnoître un Prince que ses compatriotes avoient reçu pour leur souverain, & qui prendroit plaisir à lui donner des marques particulières de sa faveur. Le brave Gouverneur répondit, que le Roi avoit laissé un fils & un successeur; qu'il étoit de son devoir de lui obéir; qu'il serviroit ce jeune Prince jusqu'à la dernière goutte de son sang; & qu'à l'égard des promesses de Louis, il savoit que l'estime d'un Prince généreux ne pouvoit jamais s'acquérir par la trahison & l'infamie. Louis le trouvant incorruptible, chan-

gea de batterie & le menaça de faire ôter la vie à son frère, qui étoit en son pouvoir ; mais Hubert plus attaché à son devoir qu'à sa famille demeura ferme dans sa résolution, & le Prince François fut obligé de lever le siège. Il se retira à Londres excessivement chagrin d'avoir échoué devant cette place, & après avoir pris des mesures pour maintenir ses intérêts dans la capitale, il marcha contre le château d'Hertford, qui se rendit après une foible résistance. Suivant le droit héréditaire, le gouvernement de cette forteresse appartenoit à Robert Fitz-Walter qui le demanda à Louis. Non-seulement il lui fut refusé, mais il eut de plus la mortification de le voir donner à un François, avec une garnison d'étrangers. Cet acte insultant d'injustice produisit de vives clameurs parmi les Anglois, dépouillés de leurs héritages par les François & traités comme des traîtres auxquels on ne pouvoit confier aucune place importante. Ils furent pleinement convaincus de la vérité de ce que le Comte de Melun avoit découvert au lit de la mort, & commencèrent à se regarder comme des victimes destinées à être

HENRI III. An. 1216.

Math. Paris.

HENRI III. An. 1216.

sacrifiées. Un mécontentement général se répandit dans la nation qui résolut de faire sentir à Louis les effets de son ressentiment. Cependant il continuoit ses conquêtes & retourna à Londres vers la fin de l'année.

IV. Louis commence à avoir du dessous.

Le Régent de son côté ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à soutenir les prétentions de son pupille. Il fit notifier son couronnement au Pape, & sollicita la protection de sa Sainteté en faveur d'un jeune Prince entouré d'ennemis domestiques & étrangers. Innocent qui ne négligea jamais ses propres intérêts, voulut protéger l'Angleterre qu'il regardoit comme le patrimoine de saint Pierre. Il envoya de nouveaux pouvoirs au Légat, pour aggraver l'excommunication contre Louis & ses adhérents; * mais ce Prince instruit de ce qui se passoit, protesta solemnellement contre tout ce

* Innocent III. étoit mort, comme nous l'avons dit, le 16 Juillet, & Henri III. ne commença à régner qu'à la fin d'Octobre. Ainsi la bulle dont l'Auteur parle doit avoir été envoyée sous le règne de Jean, ou par le Pape Honorius. La dernière que je trouve d'Innocent dans les actes publics cités par M. Smollett, est du mois de Janvier; c'est sans doute celle dont il est ici question.

qui pourroit être fait à son préjudice; & en même temps indiqua un jour pour recevoir de nouveau l'hommage des Barons Anglois. Malgré ses précautions le Légat assembla un concile à Bristol, où il répéta la sentence d'excommunication rendue contre Louis, ce qui servit de prétexte à plusieurs Barons pour lui refuser l'hommage qu'il éxigeoit. Louis reçut avec joie la proposition qu'on lui fit d'une courte trève, pendant laquelle il tint une assemblée générale à Oxford. Le Régent en convoqua une autre à Cambridge, & demanda que la trève fût prolongée, ce que le Prince François refusa d'abord; mais informé que le Pape avoit intention de l'excommunier en plein consistoire, il consentit à une plus longue suspension d'hostilités, dans le dessein de faire un voyage de peu de temps à Paris, & de consulter le Roi son père. Le Comte de Pembrok saisit cette occasion pour fortifier son armée de nouvelles recrues, & acquérir au Roi de nouveaux partisans. Du nombre de ceux qu'il gagna alors fut son propre fils Guillaume Mareschal, qui avoit été un zélé fauteur des Barons. Les Cinq-ports se déclarèrent aussi

HENRI III. An. 1216. Act. pub.

HENRI III. An. 1216.

pour Henri, & même équipèrent une flotte avec laquelle ils attaquèrent Louis à son retour & détruisirent quelques-uns de ses vaisseaux, insulte qui irrita tellement ce Prince, que lorsqu'il fut descendu à Sandwich il réduisit la ville en cendres.

An. 1217.

V. Le Comte de Pembrok défait le Comte de Perche & les Barons de Lincoln.

A l'expiration de la trève, le Régent envoya le Comte de Chester assiéger Montsorel, ville du comté de Leicester, défendue par une garnison Françoise; & Louis détacha le Comte de Perche à la tête de vingt-mille hommes pour lui livrer bataille. Le Comte de Chester, extrêmement inférieur en nombre, abandonna le siége & se retira à son approche. Le général François marcha à Lincoln & investit le château qui tenoit pour le Roi, quoique la ville se fut déclarée pour les Barons. Le Régent résolu de secourir cette importante place, même au risque d'une bataille, assembla ses troupes avec autant de diligence que de secret, & étoit déja à Newark, environ douze milles de Lincoln, avant que le Comte de Perche eut aucune nouvelle de sa marche. Ce général tint aussi-tôt conseil de guerre, où quelques-uns des officiers

les plus expérimentés furent d'avis de sortir de la ville & de livrer bataille au Comte de Pembrok en pleine campagne, afin de pouvoir se servir de leur cavalerie, qui autrement leur deviendroit inutile. La plus grande partie prétendit au contraire qu'ayant réduit le château à l'extrémité, ils ne devoient point perdre cet avantage, mais qu'il falloit continuer le siége & demeurer dans la ville, où il n'y avoit pas à craindre que le Régent put les forcer. En conséquence de cette résolution, ils fortifièrent les remparts pour les mettre en état de défense : mais le Régent approcha sans opposition : fit entrer dans le château, par une poterne un corps choisi de troupes, commandé par Foulques de Bréant, qui suivant ses instructions fit une furieuse sortie sur les assiégeants en même temps que le Comte de Pembrok donna l'assaut à l'une des portes de la ville. Cette double attaque jetta bien-tôt la confusion dans les troupes Françoises, gênées par le defaut de place, & chargées de tous les côtés avec une fureur incroyable. Le Comte de Perche fit des efforts étonnants pour rallier ses troupes &

HENRI III. An. 1217.

soutenir l'impétuosité des Anglois; mais enfin il fut totalement défait, & pour ne pas survivre à sa disgrace, il se précipita sur les épées des ennemis. Les Comtes de Winchester & d'Héreford, Gilbert de Roux, & Robert Fitz-Walter avec quatre cents chevaliers & un grand nombre d'écuyers & de soldats furent faits prisonniers; mais on ne donna point de quartier aux François qui furent tous taillés en pièces La ville qui dès le commencement des troubles avoit embrassé le parti des Barons, fut abandonnée au pillage, où les soldats remportèrent un si prodigieux butin, qu'ils lui en donnèrent le nom de la belle Lincoln.

Math. Paris. Trivet.

Tous les prêtres & autres gens tenant à l'église qu'on trouva dans cette place furent traités comme de misérables excommuniés, suivant les ordres du Légat. Ce Prélat avoit confessé tous les chefs du parti du Roi, & leur avoit donné l'absolution avec pleine assurance du paradis pour tous ceux qui périroient les armes à la main contre les ennemis de l'Eglise, ensorte que même les simples soldats combattroient avec une joye & une résolution étonnantes.

HENRI III. An. 1217.

Louis avoit recommencé le siège de Douvres, lorsqu'il apprit ces fâcheuses nouvelles : il abandonna aussi-tôt cette entreprise & retourna à Londres pour réparer par de promptes mesures le dommage qu'il avoit souffert. Il écrivit à son Père, & le pria de lui envoyer du secours sans perdre de temps, qu'autrement il ne se trouveroit pas en état de pouvoir rétablir ses affaires. Philippe qui ne voulut pas se brouiller de nouveau avec le Pape, feignit de désaprouver la conduite de son fils, & dit publiquement que Louis pouvoit se retirer lui-même de l'embarras dans lequel il s'étoit jetté : mais en même temps il fournit à sa belle-fille Blanche, les moyens d'équipper une flotte en son propre nom, pour secourir son mari, & l'on fit embarquer à Calais un gros corps de troupes pour l'Angleterre. Les Commandants de la flotte des cinq ports destinée à soutenir Henri, étant instruits de ses préparatifs attendirent les François dans la Manche, les attaquèrent & prirent ou coulèrent à fond la plus grande partie de leurs vaisseaux. Ce malheur fut d'autant plus sensible à Louis que l'armée Angloise approchoit

VI. Louis est bloqué dans Londres, & demande la paix.

HENRI III. An. 1217.

de Londres, où il se trouva aussi-tôt bloqué par le Régent, sans espérance d'être secouru. Les peuples ne dissimuloient plus leur mécontentement: Les principaux des Barons qui avoient pris son parti venoient d'être faits prisonniers à Lincoln, & il soupçonnoit la fidélité des autres, dont une partie l'avoit déja abandonné : les foudres de Rome commençoient à l'épouvanter, ses ennemis étoient maîtres de la mer, & il se trouvoit assiègé dans un pays étranger où la communication lui étoit interrompue avec celui d'où il auroit pu tirer du secours ou du renfort. Dans une situation aussi désespérante, il demanda au Régent une paix honorable dans laquelle fussent compris ses alliés qui l'avoient invité à passer en Angleterre, déclarant que sans cette condition, il ne vouloit entendre à aucun accommodement. Le Comte de Pembrok y consentit sans hésiter, ne voulant pas s'exposer au ressentiment de Philippe qui auroit sans doute mis toutes les forces de France sur pied pour sauver son fils; ni jetter les Barons dans le désespoir, au risque de plonger la nation dans de nouveaux troubles. On ouvrit aussi-tôt les con-

férences, & l'on conclut en très-peu de temps le traité de paix, dont les conditions furent, que tous les partisans de Louis, seroient rétablis dans les droits & possessions dont ils jouissoient avant les troubles : que les anciens privilèges de la ville de Londres seroient conservés : Que tous les prisonniers faits depuis l'arrivée de Louis seroient mis en liberté, & qu'on nommeroit des commissaires pour régler le prix de la rançon ou l'échange des autres : que tous les Anglois sans distinction qui s'étoient révoltés contre Jean prêteroient serment de fidélité à Henri : que les ôtages livrés à Louis pour la rançon des prisonniers seroient mis en liberté en payant les sommes convenues : que toutes les places, villes & châteaux que Louis tenoit en Angleterre seroient rendus au Roi Henri : que le Roi d'Ecosse seroit compris dans le traité, en restituant tout ce qu'il avoit pris pendant la guerre : que le Monarque Anglois lui feroit réciproquement une semblable restitution, & que le Prince de Galles jouiroit de la même stipulation : que Louis abandonneroit toutes les isles où il avoit des troupes, & renonceroit à

HENRI III. An. 1217. l'hommage que les ſujets du Roi d'Angleterre lui avoient rendu. Outre ces articles publics, le Prince François promit d'employer tout ſon crédit auprès de ſon Père pour faire rendre à la famille royale les états qui lui appartenoient dans le continent ; & que dans le cas où ſes remontrances ſeroient infructueuſes, il feroit cette reſtitution lorſqu'il ſuccéderoit à la couronne de France. *

Act. pub. Mézerai. Math. Paris.

Lorſque le traité eut été ſigné, ratifié & confirmé par le Légat du Pape, Louis reçut l'abſolution & mit à la

* Cette prétendue promeſſe verbale inventée par Matthieu Paris ne ſe trouve que dans cet écrivain ou dans ſes copiſtes. L'Auteur des eſſais ſur Paris a très-bien remarqué pour en démontrer la fauſſeté, 1°. que dans le traité, Louis parle toujours en Prince qui fait la loi, & non en Prince qui la reçoit. 2°. Que la ſuite de ſa vie prouve que jamais Prince ne fut plus éloigné que lui de toute action indigne d'un François. 3°. Que dans toutes les diſcuſſions que le Roi Jean eut par la ſuite avec la France, & dans ſes plaintes au Pape qui étoit garant du traité, il n'eſt jamais fait mention de cette promeſſe, qui ſurement n'auroit pas été oubliée. Toutes ces raiſons ſont ſans réplique. Jean avoit été dépouillé par un jugement des Pairs, & l'on ne trouve nulle part qu'il ait jamais été annullé.

voile pour retourner en France, après avoir emprunté cinq mille marcs de la ville de Londres pour le payement de ses dettes. Aussi-tôt qu'il fut parti, Henri fit son entrée publique dans cette capitale, où il fut reçu avec grande pompe & à la satisfaction universelle. Il jura de maintenir la nation dans tous ses privilèges, & par ce serment volontaire les Barons obtinrent des avantages plus solides qu'ils n'auroient pu en attendre des victoires d'un Prince étranger, qui suivant toute apparence, les auroit réduits en esclavage. De tous les partisans de Louis, les ecclésiastiques furent les seuls qui souffrirent de cette pacification. On n'avoit rien stipulé en leur faveur, excepté la restitution des fiefs laïques qu'ils avoient possédés, ensorte qu'ils demeurèrent exposés à toutes les terreurs des censures de Rome. Le Pape avoit été excessivement mortifié de voir ses sentences méprisées par les laïques, mais sa colère étoit alumée au plus haut degré contre les ecclésiastiques rebelles à son autorité. Le Légat étant donc alors en liberté d'agir contre eux, fit faire une recherche exacte par tout le royaume, pour ap-

HENRI III. An. 1217.

VII. Il quitte le royaume. Le Pape persécute le Clergé attaché aux Barons.

HENRI III. An. 1217. prendre les noms de ceux qui avoient manqué d'obſerver l'interdit. Convaincus de ce crime impardonnable contre la majeſté du Pape, ils furent déclarés ſuſpens, dépouillés de leurs bénéfices ou obligés d'expier leur faute par de groſſes ſommes d'argent. Le Roi d'Ecoſſe qui avoit été excommunié pour avoir rendu hommage à Louis, voulût jouir des avantages du traité, & ſe rendit à Northampton, où il reçut l'abſolution du Légat, après avoir prêté ſerment de fidélité au Roi Henri pour les fiefs qu'il poſſédoit en Angleterre.

VIII. Le Comte de Pembrok ordonne l'obſervation des deux chartres. An. 1218.

Le Régent trouva des difficultés exceſſives à éxécuter le traité fait avec Louis. Les Barons qui avoient ſervi ſous le dernier Roi ne pouvoient ſe réſoudre ſans une grande répugnance à rendre les terres des révoltés que le Roi Jean leur avoit accordées pour récompenſe de leur attachement, & le clergé ſe plaignoit vivement d'avoir été abandonné à la perſécution du ſiège de Rome. Cependant le Comte de Pembrok jugeant que l'unique moyen de rétablir la paix dans le royaume, étoit d'exécuter ponctuellement les articles de la conven-

tion, insista sur la restitution immédiate des terres ainsi aliénées, & obligea même par la force des armes Robert Gawgy de rendre le château de Nottingham à l'Evêque de Lincoln son premier possesseur. Les autres se soumirent sans qu'il fut nécessaire d'employer la violence. A l'égard du Clergé, le Régent pensa qu'il ne pouvoit rien faire pour lui sans s'exposer à se brouiller avec le Pape, dont la protection étoit très nécessaire aux intérêts de Henri, & bien loin de s'opposer aux volontés du saint Pere, il fit publier sur la demande du Légat un édit pour enjoindre à tous les ecclésiastiques excommuniés de sortir du Royaume, sous peine de prison, ensorte qu'ils furent obligés de composer avec le Légat pour être relevés de leurs censures. *Brady.*

Tous les troubles de la nation étant ainsi heureusement appaisés, le Régent envoya ordre à tous les magistrats du Royaume d'exécuter les deux chartres du Roi Jean, & de punir tous ceux qui refuseroient de se conformer à ces constitutions. Le Comte de Pembrok se conduisoit en toute occasion avec autant de grandeur que d'hu-

HENRI III. An. 1218.

manité : fortement attaché aux intérêts de la nation, il voulut épargner les hommes & l'argent qu'il auroit fallu employer pour réduire Llewellyn, Prince de Galles, qui avoit soutenu les Barons, & il lui fit proposer un accommodement honorable. Ce Prince y consentit avec joye, & par l'intercession du Comte reçut ensuite l'absolution du Légat. Ce fut le dernier acte que Galon exerça du pouvoir légatorial, car il fut rappellé par Honorius, successeur du Pape Innocent, & Pandolfe fut nommé à sa place.

IX. Mort de ce Seigneur. Guillaume d'Albémarle refuse de livrer le château de Rockingham. An. 1220.

Peu de temps après le départ de Galon, la nation fit une perte irréparable par la mort du Régent, dont la valeur, l'intégrité & la Prudence l'avoient empêché de tomber en esclavage. Il eut pour successeur Guillaume Desroches, Evêque de Winchester; & Hubert de Burgh qui avoit si vaillamment deffendu le château de Douvre fut nommé grand Justicier d'Angleterre. Le couronnement du Roi à Winchester n'ayant pas été fait dans la forme ordinaire, pouvoit être regardé comme défectueux, & l'on jugea qu'il étoit à propos d'en renouveller la cérémonie, où officia le Car-

dinal Langton relevé de la suspense qui l'avoit obligé de sortir du royaume. Après le couronnement, Henri accompagné du nouveau Régent fit un voyage dans les différents comtés du royaume, pour éxaminer la conduite des officiers dépendants de la couronne, & changer les gouverneurs qu'on jugeroit contraires au système actuel d'administration. Tous se soumirent à la volonté du Roi, excepté Guillaume d'Albémarle, gouverneur de Rockingham, qui s'étoit érigé en espèce de Souverain, & affectoit de mépriser les ordres du gouvernement. Il refusa d'abord de résigner son poste & parut vouloir se mettre en état de défense; mais lorsqu'il apprit que tous ses voisins avoient offert leurs services au Roi pour être délivrés de sa tyrannie, le courage lui manqua & il se rendit par capitulation. Après cette expédition, le Roi retourna à Londres, & posa la premiere pierre de l'Eglise de Westminster qui existe encore aujourd'hui. Dans le cours de cette année, le Pape canonisa Hughes Evêque de Lincoln, mort au commencement du règne de Jean, dont on rapportoit plusieurs miracles. Etien-

Math. Paris. Tyrrel.

HENRI III. An. 1221.

ne Langton, Archevêque de Cantorbery pénétré d'une profonde vénération pour son prédécesseur Thomas Becket, dont le génie avoit une grande conformité avec le sien, ordonna que le corps de cet Apôtre seroit levé du coffre de pierre & de la tombe où il avoit été enterré & mis dans une magnifique chasse d'or ornée de pierreries. La cérémonie se fit en présence du Roi, du Légat Pandolfe, de presque tous les Prélats & de la Noblesse d'Angelterre, à la vue d'une multitude innombrable de peuple, dont une grande partie étoit venue de France & d'autres pays étrangers pour assister à cette solemnité.

Math. Paris.

X. Jeanne, sœur du Roi, épouse Aléxandre, Roi d'Ecosse.

Guillaume d'Albémarle qui se crut insulté dans l'affaire de Rockingham, au lieu d'obéir aux ordres du Roi, lorsqu'il fut mandé à une assemblée générale tenue à Westminster pour les intérêts de la nation, leva un corps de troupes, & surprit le château de Fotheringay dans le comté de Northampton. Il laissa une forte garnison dans cette place, & retourna dans son habitation ordinaire à Biham, où il se fortifia contre tous les évènements, & commença à forcer tous les mar-

chands & voyageurs qui paſſoient dans ſon voiſinage à lui payer une ſomme pour leurs paſſeports, ſous peine d'être pillés par ſes détachements. Le grand conſeil informé de cette conduite violente & contraire aux loix, le fit ſommer de comparoître & de ſe juſtifier. Sur le refus qu'il fit d'obéir, on aſſembla une armée pour aſſièger le château, dans la réſolution de le punir ſuivant toute la ſévèrité des loix. Guillaume informé que ces troupes marchoient contre lui, ſe retira dans les provinces ſeptentrionales du royaume, & laiſſa le commandement dans Biham à un gouverneur, avec ordre de ne ſe rendre qu'à la dernière extrêmité. Cependant Guillaume trouva enſuite moyen de faire ſa paix avec le Régent, qui à la prière de l'Archevêque d'York lui pardonna ſa révolte, en conſidération des ſervices qu'il avoit rendus au dernier Roi. Ces troubles appaiſés, le Roi marcha contre Llewellyn, Prince de Galles, qui avoit inveſti le château de Buelt, appartenant à Renaud de Braouſe : mais le Prince abandonna cette entrepriſe, & ſe retira à l'approche de Henri, qui le pourſuivit juſ-

HENRI III. An. 1221. qu'à Montgomeri, & y fit bâtir un château pour prévenir les excursions qu'il auroit pû faire. Peu de temps après que le Roi fut de retour de cette expédition, sa sœur nommée Jeanne qui avoit été promise au fils du Comte de la Marche, quitta le château de ce Seigneur & épousa à York Aléxandre Roi d'Ecosse. *Ch. Mailros.* Vers le même temps la sœur de ce Monarque fut mariée à Hubert de Burgh, Justicier d'Angleterre, ce qui attira sur lui l'envie & la jalousie de quelques Seigneurs qui saisirent ensuite toutes les occasions de le troubler dans l'éxercice de sa charge. De ce nombre furent Guillaume, Comte de Salisburi & Rainulf, comte de Chester, dont on soupçonna que le dessein étoit d'exciter de nouveaux troubles. Pour les prévenir, l'Archevêque de Cantorbery assembla un concile à Londres, où l'on réconcilia les Comtes & le Justicier, & avec le consentement de ses suffragants il menaça d'excommunication tous ceux qui à l'avenir troubleroient la paix du royaume.

XI. Désordre remarquable à Westminster.

La tranquilité de la nation n'étoit pas encore si solidement établie que quelques esprits turbulents ne profi-

taſſent des occaſions qu'ils pouvoient trouver d'y exciter des tumultes & des mouvements de trouble, & le parti de Louis n'étoit pas entièrement détruit dans le Royaume, comme il parut alors dans un déſordre qui arriva à Weſtminſter. Les habitants de Londres avoient remporté le prix de la lutte dans une fête donnée à l'occaſion d'un mariage par le Stéward ou intendant de l'Abbé de Weſtminſter, & cet homme fâché de la victoire remportée ſur ſes tenants, réſolut de venger leur diſgrace. Dans cette vue il propoſa un nouveau combat, & promit un bélier pour la récompenſe des vainqueurs. Ceux de Londres y vinrent en foule, & furent ſoudainement attaqués par le Stéward à la tête d'une troupe de payſans qu'il avoit aſſemblés à deſſein. Les Londonois traités indignement, eurent pluſieurs d'entr'eux bleſſés dans la mêlée, & pour ſe venger auſſi-tôt du perfide Stéward, ils coururent tumultuairement aux armes. Le Juge-Maire nommé Serle fit ſes efforts pour les appaiſer, & les engager à ſe contenter de porter leurs plaintes à l'Abbé, dont ils recevroient une prompte ſatisfac-

HENRI III. An. 1221. tion ; mais cet expédient fut rejetté par l'entêtement d'un bourgeois riche, turbulent & populaire, nommé constantin Fitz-Arnulph qui s'étoit distingué entre les partisans de Louis & des Barons. Cet homme ambitieux de commander la multitude, & dans l'espérance que ce tumulte pourroit donner lieu au renouvellement des guerres civiles, harangua ses compatriotes, enflamma leur colère, & leur proposa de marcher contre l'Abbé & son intendant, & de raser leurs maisons de fond en comble. Ce projet fut applaudi : il se mit à leur tête, marcha à Westminster, criant *Mont-joye Saint Denis*, qui étoit le cri de guerre des François, démolit quelques maisons appartenantes à l'Abbé & rentra dans la ville en triomphe. Hubert de An. 1222. Burgh le Justicier, informé de cet outrage que ce cri de Constantin & de la populace aggravoit encore, se retira dans la tour avec un corps de troupes, & fit sommer les bourgeois de comparoître pour répondre de leur conduite. Constantin s'y rendit avec la plus haute impudence, soutint publiquement ce qu'il avoit fait : déclara qu'en pareille occasion

il agiroit toujours de même, & prétendit se retrancher sur l'amnistie stipulée dans le traité de pacification pour tous les partisans de Louis. Hubert répondit que cette stipulation ne regardoit point ceux qui auroient commis quelque acte de sédition depuis le traité, & qu'il seroit pendu le lendemain avec deux de ses principaux complices. La sentence fut exécutée, malgré l'offre de quinze mille marcs d'argent que fit Constantin pour racheter sa vie. On punit plusieurs citoyens coupables d'être entrés dans ce tumulte, par la mutilation des pieds & des mains, & le Roi poussa plus loin son ressentiment contre la ville, en dépouillant les Magistrats de leurs places, pour y en mettre d'autres de sa seule autorité.

XII. La noblesse demande au Roi l'exécution des articles contenus dans les chartres.

Cet acte de sévérité excita une clameur universelle parmi le peuple, qui en fut d'autant plus vivement frappé qu'il étoit totalement contraire aux Chartres confirmées depuis peu ; & que les châtiments avoient été infligés par le jugement arbitraire d'Hubert, sans aucune information juridique ni conviction en règle. Louis affecta d'en porter ses plaintes, comme

HENRI III. An. 1222.

d'une infraction de la paix, & lorsqu'il monta sur le trône de France il se servit de ce prétexte pour refuser la restitution de la Normandie & des autres états du continent à Henri, suivant sa promesse. * La puissance royale devint alors si absolue en Angleterre que le Monarque éxigea des ôtages de la bonne conduite des citoyens, & que trente des principaux habitants ayant été nommés pour en servir, la communauté s'obligea par un acte autentique de les livrer lorsqu'on les demanderoit. Ce despotisme causa cependant tant d'ombrage à toute la nation que dans une assemblée tenue à Oxford ses membres insistèrent particulièrement sur l'éxécution des Chartres que le Roi avoit juré solemnellement de faire observer. La Cour avoit adopté de nouvelles maximes depuis la mort du Comte de Pembrok, & lorsque cette adresse fut présentée au Roi, Guillaume Bruvère, un des courtisans, répondit qu'il étoit contraire à la raison de demander l'éxécution de Chartres extorquées par la violence. L'Archevêque de Cantorbery, surpris de cette réponse, répli-

Math. Paris. Rog. VVin. ex. Tyrrel.

* Voyez la note sur le §. VI.

qua au courtifan que s'il aimoit véritablement le Roi, dont il prétendoit soutenir les droits avec tant de chaleur, il ne devoit pas chercher à plonger le royaume dans de nouveaux troubles. Henri lui-même alors âgé de seize ans, se joignit à Langton, & assura les députés que son intention étoit de faire observer les Chartres avec la plus éxacte ponctualité. En conséquence on publia des ordres dans tout le royaume pour en faire exécuter soigneusement tous les articles ; & l'assemblée fut tellement satisfaite de la conduite du Roi en cette occasion, qu'elle lui accorda un subside très-considérable, pour le mettre en état de secourir les chrétiens de la Terre-sainte.

HENRI III. An. 1222.

Math. Paris.

XIII. Louis devenu Roi de France manque à une partie de ses engagements envers le Roi d'Angleterre qui est déclaré majeur par le Pape. An. 1223.

Pendant que toutes ces choses se passoient en Angleterre, Philippe Auguste, Roi de France, mourut, * & le conseil de Henri envoya des Ambassadeurs pour complimenter Louis sur son avènement au trône, & lui

* Cette mort arriva le 14 Juillet 1223, après un règne glorieux de quarante-quatre ans. Il étoit âgé de cinquante-huit, & son fils Louis, dit le Lion, qui lui succéda, en avoit trente-six lorsqu'il monta sur le trône.

HENRI III. An. 1223.
rappeller sa promesse au sujet de la Normandie, & des autres états dont le Roi Jean avoit été dépouillé par son père. Le Monarque répondit qu'il étoit dégagé de sa promesse, d'autant que Henri avoit le premier manqué aux articles du traité, puisqu'il avoit éxigé des rançons exorbitantes des prisonniers, négligé de retablir les anciennes loix, conformément à la convention, & fait mettre à mort Constantin à cause de son attachement aux intérêts de la France. * Ce fut ainsi que le caractère despotique du Justicier nuisit autant à son maître dans le continent qu'en Angleterre, où il avoit voulu s'arroger une prérogative à laquelle aucun de ses prédécesseurs dans cette charge n'avoit jamais aspiré. Cependant il n'étoit pas encore content de la puissance & de l'autorité dont il jouissoit, parce qu'il étoit toujours obligé de recevoir les ordres de l'Evêque de Winchester, nommé Régent du royaume pendant la minorité de Henri. Pour abréger le terme de l'autorité du Prélat, Hubert obtint une bulle du Pape, qui déclara le Roi

* Tout ceci est la suite de la fable de Mathieu Paris dont j'ai parlé au §. VI.

majeur, & l'autoriſa à prendre en main les rènes du gouvernement, enjoignant à tous ceux qui rempliſſoient des places de les remettre à leur Souverain pour qu'il en diſposât à ſa volonté. Les Barons refuſèrent abſolument d'obéir à ce droit, & le jugèrent contraire à toutes les loix du royaume, qui étendoient la minorité du Roi juſqu'à l'âge de vingt & un ans.

XIV. Hubert ſe rend odieux à la nobleſſe.

Hubert trompé dans ſon attente imagina un autre moyen qui lui réuſſit; il engagea le Roi à lui demander les forteresſes commiſes à ſes ſoins, & en conſéquence remit la Tour de Londres & le château de Douvre, qui étoient les deux places les plus importantes du royaume. Beaucoup de Barons ſuivirent ſon éxemple, & furent les victimes de la ruſe du Juſticier, à qui le Roi rendit ſes gouvernements auſſi-tôt qu'il fut en poſſeſſion de leurs châteaux. Une tromperie auſſi odieuſe non-ſeulement les irrita contre Henri, mais elle leur donna même une opinion très-peu favorable de ſes principes. Ils attribuèrent cependant l'invention de cette indigne manœuvre au favori: ceux qui poſſédoient quelques charges à la cour donnèrent leurs dé-

HENRI III. An. 1223. missions ne pouvant soutenir son insolence, & se retirèrent dans leurs maisons, résolus d'embrasser la première occasion où ils pourroient faire éclater leur ressentiment avec espérance de succès. Quelques Barons n'étant pas tombés dans le piège, Henri s'efforça de les intimider en les menaçant d'une sentence d'excommunication, ce qui en obligeà plusieurs guidés par la crainte à se soumettre. Les autres méprisèrent ses menaces, & résolurent de maintenir leurs droits & leurs possessions contre tous les efforts du Roi & de son ministre. Les principaux mécontents furent les Comtes de Chester & d'Albémarle, Foulques de Briant & Robert de Vipont; qui s'étant joints à quelques autres Barons, tinrent une assemblée à Leicester, où ils concertèrent sur les moyens qu'ils avoient à prendre pour leur défense mutuelle. Ils refusèrent de se rendre à une assemblée générale qui fut tenue à Westminster; mais l'Archevêque de Cantorbery, & ses suffragants, y fulminèrent une sentence d'excommunication contre tous les perturbateurs de la paix publique, & les menacèrent en particulier d'obtenir une pareille

Abb. de Cogg. Math. Paris.

ſentence du Pape, s'ils ne remettoient inceſſamment les châteaux de la couronne, dont la garde leur avoit été confiée. Les cenſures eccléſiaſtiques étoient alors ſi formidables que pour les éviter ces Seigneurs préférèrent de ſe ſoumettre & de rendre les forteresses; mais ils ne ſe dépouillèrent pas de leur haine contre le Juſticier, non plus que du deſir d'humilier ſon orgueil & ſon arrogance.

HENRI III. An. 1223.

An. 1224.

XV. Foulques de Bryant ſe révolte, & ſon château de Bedfort eſt démoli.

Louis étoit bien informé de tous ces mouvements inteſtins, qui paroiſſoient les préludes d'une nouvelle rébellion, & ne pouvoient manquer de tourner à ſon avantage. Au lieu de remplir les articles du traité de paix qu'il avoit juré ſolemnellement d'obſerver, * il confiſqua toutes les terres qui appartenoient dans ſes Etats aux Seigneurs Anglois, & marcha dans la Saintonge, où il s'empara de plu-

* Le traité particulier que Louis avoit fait avant que de monter ſur le trône étoit ſi peu regardé comme pouvant influer ſur la ſuite des affaires après qu'il fut reconnu pour Roi, qu'on trouve dans Rymer une lettre de Henri à ce Monarque, pour lui demander la prolongation de la trève, & une notification aux Barons pour les avertir que cette trève étoit finie. *Sciatis* (dit le Monarque Anglois)

HENRI III. An. 1224. ſieurs places. Enſuite il inveſtit la Rochelle, & cette ville lui fut auſſi-tôt remiſe par Savari de Mauléon, irrité contre le Gouvernement d'Angleterre, qui lui avoit envoyé un coffre rempli de vieilles ferailles, lorſqu'il lui avoit demandé un ſecours d'argent. Cette invaſion imprévue, couverte uniquement du frivole prétexte que Henri ne s'étoit pas trouvé au couronnement de Louis, fit voir la néceſſité preſſante d'envoyer une armée dans le continent. On convoqua une aſſemblée générale à Northampton, pour délibérer ſur les moyens de former un armement aſſez conſidérable pour une entrepriſe auſſi importante. Les délibérations furent interrompues par les excès de Foulques de Briant, qui, à l'imitation de Guillaume d'Albémarle, avoit voulu s'ériger en petit ſouverain, & levoit des contributions ſur le plat pays dans les environs de ſon

Paul. Æmil.

quod ad Paſcha proximo præteritum anno regni noſtro octavo terminatæ ſunt treugæ pridem inter nos & Regem Franciæ: ita quod treugas cum ipſo non habemus. Rymer, 15 *Mai* 1224. De plus, quand cette paix auroit eu lieu, elle n'auroit pu empêcher les effets de la confiſcation prononcée par les Pairs de France.

château de Bedfort. Sur les plaintes qu'on porta de sa tyrannie, il fut nommé trois commissaires, qui se rendirent à Dunstaple pour informer de sa conduite, & le condamnèrent à cent livres sterling de déboursement envers le peuple qu'il avoit opprimé. Irrité de cette condamnation, il envoya son frère Guillaume avec un corps de troupes pour s'emparer des juges : mais deux d'entr'eux s'échappèrent ; & il ne put se rendre maître que du troisième, nommé Henri de Baybrook, qui fut conduit à Bedford, & traité avec les plus grandes indignités. L'assemblée de Northampton, informée de cette violence, résolut de faire un exemple sur ce perturbateur de la paix publique, & de suspendre toute autre affaire, jusqu'à ce qu'il eût été puni de sa conduite audacieuse. On leva des troupes en conséquence, & on somma Foulques de rendre le château ; mais au lieu d'obéir à cet ordre, il se retira dans le pays de Galles, où il espéroit être joint par d'autres mécontents, qui lui avoient promis de le soutenir dans sa révolte ; & laissa le château à la garde de son frère, qui après une défense désespérée fut enfin

HENRI III. An. 1224. obligé de se rendre à discrétion. Malgré l'intercession de ses amis, qui sollicitèrent le Roi en sa faveur avec la plus fatigante importunité, ce rébelle fut pendu, ainsi que vingt-quatre Chevaliers qui se trouvèrent dans la place, & le château fut rasé jusqu'aux fondements. Foulques privé du secours qu'il avoit espéré eut recours à la clémence du Roi par l'entremise de l'Evêque de Coventry. Henri, en considération des services que Foulques avoit rendus à son père, lui accorda la vie ; mais il commit la garde de sa personne à l'Evêque de Londres, qui en demeura chargé jusqu'à l'année suivante que par un jugement du conseil général il fut banni du royaume, & tous ses biens furent confisqués.

Math. Paris.

XVI. Richard, Comte de Cornouaille, est envoyé en Guyenne avec une armée. An. 1225.

On avoit accordé un léger subside pour cette expédition ; mais il falloit une somme considérable pour soutenir la guerre contre la France, ce qui obligea de convoquer une autre assemblée à Westminster. Hubert de Burgh y représenta vivement les dommages que le Roi & plusieurs Seigneurs avoient soufferts dans leurs possessions du continent ; la nécessité de recouvrer ces pertes par la force des armes, & con-

elut en demandant le quinzième de tous les mobiliers, tant des eccléfiaftiques que des laïques. L'affemblée promit de l'accorder, pourvû que le Roi ordonnât l'éxécution éxacte des chartres de Jean: & l'on nomma auffitôt des commiffaires pour vifiter les différents comtés, & en faire obferver régulièrement tous les articles. Cette conceffion fit un tel effet fur l'efprit du peuple, qu'il paya la taxe avec joie, & que les Evêques mêmes excommunièrent tous ceux qui commettroient quelque fraude en la levant. Les Cifterciens ajoutèrent à leur quotepart un don gratuit de deux mille marcs, & les Juifs en firent préfent au Roi de cinq mille pour fe maintenir fous fa protection. Avec ces fecours le Monarque leva une armée, & équipa une flotte pour l'expédition de Guyenne, fous le commandement de fon frère Richard, qui fut nommé Comte de Cornouailles. Ce jeune Prince, accompagné du Comte de Salisburi & de Philippe d'Albiney, mit à la voile avec une flotte de trois cens vaiffeaux, & defcendit à Bordeaux, où il fut joint par un grand nombre de volontaires qu'il prit

An. Waver. Act. pub.

HENRI III. An. 1225. à son service. Avec ce renfort il marcha dans la Guyenne, réduisit plusieurs places, & mit le siège devant le château de la Réole, qui étoit très-bien fortifié, & par une belle défense se soutint jusqu'à l'arrivée du Comte de la Marche, Général de l'armée Françoise qui s'avança pour le secourir. Richard, trop foible pour hasarder une bataille, abandonna le siège & se retira de l'autre côté de la Dordogne, sans pouvoir rien entreprendre d'important pendant le reste du temps qu'il demeura dans le continent. * *Rigord.*

XVII. Demandes extravagantes du Pape. An. 1226.

Pendant que ces choses se passoient en Guyenne, Othon arriva en Angleterre avec le titre de légat : on convoqua une assemblée sur sa demande, quoique le Roi fût dangereusement malade à Marlborough, & il y fit au nom de sa Sainteté une proposition des plus extraordinaires. Il commença sa harangue en observant que le saint

* Nos Historiens placent vers ce temps un traité de paix, ou au moins une trève entre les deux Monarques, mais je vois qu'elle ne fut que projettée, & non conclue. *Effectum aliquem non habuerit*, dit le Roi d'Angleterre dans une lettre du 22 Mars 1226 au Cardinal S. Ange, rapportée par *Rymer*.

ſiège étoit accuſé dépuis long-temps d'accorder ſes faveurs pour de l'argent ; repréſenta que le devoir de tout bon chrétien étoit de contribuer à ôter la cauſe de cette imputation, qui ne venoit que de l'extrême indigence de l'Egliſe Romaine ; & conclut en demandant que pour ſecourir le ſaint ſiège dans ſes néceſſités preſſantes, & le mettre en état de diſtribuer généreuſement & avec modération ſes indulgences, on accordât au Pape deux prébendes dans chaque cathédrale & autant de cellules dans chaque monaſtère, dont il feroit dreſſé un acte authentique, confirmé par l'aſſemblée générale. Cette aſſemblée trouva la demande ſi déraiſonnable, que bien loin d'y conſentir, elle ne daigna pas même répondre au Légat, qui ſe plaignit de ce manque de reſpect ; mais on lui dit qu'en l'abſence du Roi & de pluſieurs des principaux membres, on ne pouvoit délibérer ſur une pareille propoſition. Othon avec une conſtance vraiment pontificale, vouloit que la ſeſſion fut continuée juſqu'à l'arivée du Roi & des autres membres ; mais on n'eut point d'égard à ſes inſtances, & elle fut rompue ſans que cette

HENRI III. An. 1226.

matière eût été mise en délibération; ensorte qu'il fut obligé de prendre patience jusqu'à une autre occasion. Pendant cet intervalle il fit un voyage vers le nord, & sous prétexte du droit des procurations (c) fatigua tellement les Eglises que le clergé s'en plaignit au Pape, qui le rappella aussi-tôt pour ne pas irriter les Anglois dans cette conjoncture. Cependant il ordonna à l'Archevêque de Cantorbery de requérir une nouvelle assemblée, & de demander une réponse positive à la proposition faite par le Légat. Langton obéit à ses ordres, & le Roi après avoir pris l'avis de ses Prélats, déclara à sa Sainteté que cette affaire regardoit toute la chrétienté aussi bien que l'Angleterre, & qu'il se conformeroit à ce que feroient les potentats voisins. Pendant que ces choses se passoient, Henri continuoit toujours ses préparatifs contre la France; mais il fut obligé de les interrompre à cause de la guerre contre les Albigeois que Louis con-

Math. Paris.

(c) Ce droit attribué aux Légats n'étoit originairement autre chose que leur nourriture lorsqu'ils visitoient les Eglises & les Monastères; mais ils l'avoient alors converti en argent.

duisit en personne, & pendant laquelle le Pape défendit expressément à tous les Princes Chrétiens de rien entreprendre contre ses états au préjudice de cette expédition. Henri, de l'avis de son conseil, résolut de suspendre toutes hostilités jusqu'au retour du Roi de France, qui faisoit alors le siège d'Avignon ; mais ce Monarque mourut après avoir réduit la place, & l'on soupçonna qu'il avoit été empoisonné par le Comte de Champagne, qui aimoit la Reine jusqu'à en perdre la raison. Louis IX. succéda à son père sous la tutelle de Blanche de Castille, qui eut assez de crédit pour être déclarée Régente du royaume quoiqu'étrangère. *

HENRI III. An. 1226.

XVIII. Caractère fâcheux de Henri.

Cependant le Roi d'Angleterre ayant été déclaré majeur avant le temps fixé par les loix du royaume, commença à régner d'une façon à ne pas donner à ses peuples une idée bien favorable de son caractère. Aprés les subsides considérables qu'il venoit de recevoir

*. Louis VIII. mourut le 8 Novembre âgé de quarante ans, après un règne d'environ quatre ans. Saint Louis son fils & son successeur n'en avoit que douze lorsqu'il parvint à la couronne.

HENRI III. An. 1226. il ne pouvoit demander que l'assemblée lui accordât de nouvelles sommes, & pour en avoir il voulut faire revivre un expédient dont son oncle Richard s'étoit déja servi après son retour de Palestine. Ce fut de rendre une ordonnance qui enjoignit à toutes personnes qui jouissoient de quelque chartre de payer une taxe pour la faire renouveller & confirmer. Les monastères & toute la nation se plaignirent vivement de cette lésion ; mais on n'en rejetta pas tant la faute sur le Roi que sur le Justicier qui le gouvernoit avec un ascendant absolu. La haine que le peuple avoit pour ce ministre fut encore augmentée par la mort du Comte de Salisburi, fils naturel de Henri II. Ce
An. 1227. Seigneur avoit rendu des services de la plus grande importance au dernier Roi, & étoit considéré comme le rival en pouvoir d'Hubert, ou plutôt comme le soutien du peuple contre les entreprises du ministre. A la sortie d'un repas auquel Hubert l'avoit invité dans sa maison, il fut saisi d'une maladie de langueur qui le conduisit au tombeau, ce qui fit soupçonner au peuple que son hôte y avoit eu grande part. A mesure que Henri avançoit en âge

on découvroit en lui une extrême avarice, beaucoup d'inconſtance, de caprice, de foibleſſe de jugement & d'irréſolution, joints à des principes de tyrannie & d'oppreſſion qui préſageoient un fâcheux avenir pour ſes ſujets. De pareils Monarques ne gouvernent jamais en perſonne : leur défaut de maximes, de connoiſſance & de réſolution pour conduire les rênes du gouvernement les rend néceſſairement eſclaves de quelque ambitieux ou de quelque flatteur qui les gouverne avec tout leur royaume, ſous le nom de favori ou de premier miniſtre. C'eſt ainſi que Henri fut réduit en eſclavage par Hubert de Burgh, qui ne pouvant ſouffrir ceux qui s'oppoſoient à ſon credit ou qui pouvoient le partager, gagna ſur le Roi de priver l'Evêque de Wincheſter de l'entrée dans ſes conſeils; & en conſéquence ce Prélat reçut ordre de ſe retirer dans ſon diocèſe. Après ſon départ le Juſticier perſuada au Monarque qu'il devoit ſe rendre indépendant des reſtrictions qui l'avoient gêné juſqu'alors dans ſon adminiſtration, & qu'il devoit régner avec une autorité abſolue. Il le trouva très-diſpoſé à ſui-

HENRI III. An. 1227.

vre des avis, dont le peuple Anglois ressentit bien-tôt les effets. Henri éxigea cinq mille marcs d'argent de la ville de Londres, sous prétexte qu'elle avoit prêté pareille somme à Louis avant qu'il sortît du royaume. Northampton fut obligée de payer douze cents livres sterlings sous des prétextes aussi frivoles ; & il tira de même de grandes sommes d'argent des monastères, malgré leur appel à sa Sainteté ; mais ce qui aliéna totalement l'affection des peuples fut la révocation inattendue des deux chartres qu'il avoit juré si solemnellement d'observer, & auxquelles il renonça alors, prétendant qu'il n'avoit pu être légitimement lié par aucun acte passé pendant sa minorité. Cependant Hubert qui ne faisoit que rire des murmures de la nation fut gratifié cette même année du comté de Kent, qu'il obtint à titre de récompense pour avoir délivré son maître de ces entraves incommodes.

Brady. Tyrrel. Math. Paris.

XIX. Richard, Comte de Cornouaille, se met à la tête d'une nouvelle confédération de Barons contre le Roi.

Cette conduite du Roi & de son ministre causa un mécontentement général entre tous les Barons, & le Prince Richard, nouvellement arrivé de Guyenne, profita de cette occasion pour insulter son frère au sujet d'une querelle

querelle que le Prince avoit eue avec un Allemand, nommé Walleran, auquel le Roi Jean avoit accordé quelques terres en Cornouaille. Lorſque Richard reçut l'inveſtiture de ce comté, il fit ſommer Walleran de produire ſon titre, & en même temps fit ſaiſir les terres. L'Allemand, au lieu de produire la chartre, ſe plaignit au Roi en l'abſence de Richard, & le Monarque donna ordre de le remettre en poſſeſſion. Les vaſſaux & les agents du Comte reculèrent l'éxécution de cet ordre juſqu'à ſon retour, après lequel il aſſura lui-même le Roi qu'il n'avoit pas intention de faire aucun tort à Walleran, & qu'il remettroit l'affaire au jugement de ſes Pairs. Henri irrité de cette déclaration, qui en effet étoit un appel de ſon ordonnance, reprit ſévérement Richard de ſa préſomption, & lui commanda de rendre les terres, ou de ſortir auſſitôt du royaume. Le Prince répondit qu'il ne feroit ni l'un ni l'autre qu'après la déciſion des Pairs, & il ſe retira en même temps dans ſa maiſon. Le Juſticier conſeilloit au Roi de le faire arrêter ſans perdre de temps; mais pendant que le Monarque héſi-

HENRI III
An. 1227.

toit à prendre sa résolution, le Comte se retira à Marlborough, & rapporta ce qui s'étoit passé à Guillaume Mareschal, Comte de Pembrok. Ce Seigneur approuva sa conduite, & entreprit de former une association pour humilier l'orgueil du Justicier. Dans cette vue ils se rendirent auprès du Comte de Chester, & virent de même plusieurs autres Barons qui sans hésiter résolurent de se joindre à eux. Ils indiquèrent leur rendez-vous à Stamford, où se trouvèrent aussi les Comtes de Glocester, Warenne, Hereford, Ferrers & Warwick, avec un grand nombre de gentilshommes & une multitude de vassaux armés. Ils publièrent un manifeste contenant leurs plaintes; demandèrent la confirmation des deux chartres, & que le Roi chassât Hubert de ses conseils. Le Justicier qui prévit les suites dangereuses de ce soulèvement, conseilla au Monarque de convoquer une assemblée générale à Northampton avec promesse de satisfaire aux plaintes de la nation. En même temps pour détacher le Prince Richard de la confédération, le Roi renonça en sa faveur à quelques droits sur la succession de

ſa mère, & ajouta à ſon apanage les terres que le Comte de Boulogne avoit poſſédées en Angleterre. Ces conceſſions faites ſi à propos opérèrent tellement ſur l'eſprit du Comte, qu'il renonça à ſes engagements avec la nobleſſe; enſorte que la confédération ſe trouvant ſans chef, abandonna ſon projet & ſe ſoumit à Henri, ſous la promeſſe qu'il fit de gouverner conformément aux loix du royaume.

XX. Henri eſt invité par les Normands, les Poitevins & les Gaſcons de deſcendre en France.

An. 1228.

Vers le même temps Grégoire IX. ſuccéda au ſiège pontifical par la mort d'Honorius III. * auquel Etienne Langton, Archevêque de Cantorbery, ne ſurvécut que peu de mois. A peine ce prélat eut les yeux fermés que les Moines de S. Auguſtin voulant maintenir leur privilège élurent un d'entr'eux nommé Walter de Hemisham, ſans avoir même demandé la permiſſion du Roi. Henri refuſa de confirmer cette élection, ſous prétexte que le père de Walter avoit été pendu pour félonie; & les ſuffragants de Cantor-

* Le Pape Honorius mourut le 18 Mars 1227, & le même jour fut élu le Cardinal Hugolin, Evêque d'Oſtie. Il étoit né à Anagni; prit le nom de Grégoire IX. & tint le ſaint ſiège quatorze ans cinq mois.

Henri III. Au. 1228.
bery qui prétendoient aussi avoir le droit d'élection, ne voulurent point reconnoître ce nouvel Archevêque, qui avoit, dit-on, débauché une Religieuse dont il avoit eu plusieurs enfants. On appella à Rome des deux côtés, & l'on y envoya des députés, mais le Pape ne voulut point juger cette affaire avant que d'être bien informé; ce qui fit demeurer le siège vacant. Sa Sainteté croyoit ne devoir pas s'occuper de ces petits objets, dans le temps où elle avoit une vive dispute avec Frédéric II. Empereur d'Allemagne, qui venoit d'être excommunié pour avoir toujours différé son voyage de la Terre-sainte, malgré le serment qu'il en avoit fait. Cette sentence excita de si grands troubles en Allemagne & en Italie que Frédéric fut obligé d'accomplir son vœu. La France étoit aussi dans l'agitation pendant la régence de la Reine Blanche; & si Henri eût été un Monarque entreprenant, il auroit pu retirer de grands avantages de cette conjoncture, pour recouvrer les états de ses pères dans le continent. Les Normands attachés aux Barons François contre la Régente, assuroient le Roi d'Angle-

terre que s'il vouloit traverſer la mer, ils le recevroient à bras ouverts. Les Poitevins le preſſoient de venir prendre poſſeſſion de leur province, lui promettant de le ſoutenir & de chaſſer les garniſons Françoiſes. Enfin les Gaſcons députèrent l'Archevêque de Bordeaux pour l'engager à venir reprendre l'héritage de Guyenne. Des invitations auſſi preſſantes auroient déterminé tout Prince qui auroit eu le courage même le plus ordinaire à s'y rendre, & le temps étoit d'autant plus favorable que l'Angleterre n'étoit alors agitée d'aucun trouble domeſtique, & que Henri venoit de conclure la paix avec Llewellyn, Prince de Galles, qui avoit fait quelques excurſions ſur ſes frontières. Cependant le Roi refuſa toutes leurs offres, & dit qu'il vouloit choiſir un temps plus convenable : mais il ne put jamais le rencontrer dans tout le cours de ſon règne ; au contraire lorſque par la ſuite il entreprit cette expédition, ce fut ſans aucune apparence de ſuccès.

XXI.
Le Pape lève le dixième ſur tout le mobilier d'Angleterre & d'Irlande.

Cependant le Pape retardant toujours de prononcer un jugement dans l'affaire de l'archevéché de Cantorbery, le Roi lui envoya des

HENRI III. An. 1228.

Rymer Math. Paris.

députés qui lui offrirent le dixième de tout le mobilier d'Angleterre & d'Irlande. Cette proposition jetta de nouvelles lumières sur le fond de la contestation, & sa Sainteté annulla aussitôt l'élection des Moines, mais en même temps elle s'arrogea le pouvoir de remplir ce siège, & y nomma de sa propre autorité Richard Legrant, Chancelier de l'Eglise de Lincoln. Ce prélat fut reconnu du Roi & des suffragants, qui en cette occasion trahirent les droits de l'Eglise d'Angleterre. Peu de temps après le Pape envoya un de ses Chapelains pour lever le dixième promis, dont l'objet étoit de le mettre en état de soutenir la guerre contre l'Empereur. Le député présenta au grand conseil du royaume la lettre du Pontife, qui demandoit que cette taxe fût levée incessamment. Tous les membres étonnés de cette proposition, tournèrent les yeux vers le Roi, croyant qu'il désavoueroit ses députés pour avoir fait une promesse aussi extravagante : mais son silence leur fit bien-tôt connoître que cette offre avoit été faite par ses ordres, & dans le premier mouvement de leur indignation, ils protestèrent que leurs

vaſſaux ne ſeroient point expoſés à une telle véxation. Cependant pour marquer leur reſpect à ſa Sainteté, ils convinrent de lui accorder un don gratuit, ſans qu'il fût fait d'enquête ſur les biens des particuliers. Ils furent détournés d'éxécuter cette réſolution par la conduite d'Etienne Séagrave, l'un des plus riches membres de l'aſſemblée, & qui avoit le plus de crédit : il ſe ſoumit volontairement à la taxe, ce qui en attira un grand nombre à ſuivre ſon éxemple. Enfin tous les membres du conſeil, tant eccléſiaſtiques que laïques aimèrent mieux conſentir à cette demande que de s'expoſer à la colère du Roi & aux cenſures de Grégoire. Cet article accordé, le Nonce produiſit une commiſſion qui le revêtoit d'un plein pouvoir de lever la taxe ſur tous les mobiliers tels qu'ils puſſent être. Il procéda ſans délai à l'éxécution de ſes ordres, & éxigea cette dîme avec tant de rigueur, que le peuple fut obligé de payer ſur le champ pour les fruits même de la terre qui ne paroiſſoient pas encore. On força les Prélats & les Abbés de faire les avances de la taxe pour le clergé inférieur, & des

HENRI III. An. 1228. usuriers Italiens que le Nonce avoit amenés, suppléérent pour ceux qui ne purent fournir aussi-tôt les sommes demandées. Le Comte de Chester cependant insista sur sa prérogative de Palatin, & ne souffrit point que le Nonce, ni aucun de ses agents, mît le pied dans ses territoires. Il paroît que le Roi & le Pape s'étoient unis pour cette collection, & qu'ils partagèrent entre eux l'argent qui y fut levé, suivant l'accord qu'ils avoient fait précédemment de piller le peuple de concert. Auffi ils se supportèrent toujours réciproquement par la suite dans toutes les concussions qu'ils firent l'un & l'autre. *Ch. Dunst. Math. Paris*

XXII. Le Roi prend la résolution d'entrer en France. An. 1229.

A peine le peuple avoit eu le temps de respirer après ce pesant fardeau, qu'il fut accablé de nouveaux subsides, sous prétexte de mettre le Roi en état de lever un armement contre la France, quoiqu'il n'eût plus alors le même avantage à entreprendre cette guerre. Il fit sommer toute la noblesse supérieure & inférieure d'Angleterre de se trouver à Portsmouth aussi-tôt après la fête de S. Michel, & il en vint une multitude étonnante de toutes les parties du royaume,

outre un grand nombre de volontaires de l'Irlande, du pays de Galles & de l'Ecosse. Tout le succès qu'on pouvoit attendre d'une aussi belle armée, échoua par la négligence du Justicier, qui n'avoit pas eu le soin de faire préparer une quantité suffisante de vaisseaux de transport. On rapporte que Henri fut tellement irrité de ce défaut d'attention qu'il tira son épée pour tuer Hughes de sa propre main, & que ce fut avec beaucoup de peine que les Seigneurs qui se jettèrent entre eux l'en empêchèrent. Cette circonstance paroît cependant très-douteuse par le caractère du Roi, qui sembloit respecter le Justicier, & auroit eu beaucoup de peine à marquer une pareille résolution. Il est plus vraisemblable que l'entreprise manqua faute d'argent pour payer une si grande multitude de soldats, & que par cette raison le Comte de Bretagne, arrivé à Portsmouth pour commander dans cette expédition, détourna le Roi de hazarder le voyage aux approches de l'hiver. Les troupes furent congédiées; le Comte obtint les honneurs attachés au château de Richemond, avec cinq mille marcs d'argent comp-

HENRI III. An. 1229.

tant; retourna dans son pays; publia un manifeste pour exposer ses griefs, & renonça au serment de fidélité qu'il avoit fait à la France.

XXIII. Son indolence, sa lâcheté & sa conduite imprudente en Bretagne.

Cette expédition étant retardée, Henri fit un voyage du côté du Nord, & passa les fêtes de Noel à York, où se rendit aussi Aléxandre, Roi d'Ecosse. Le Monarque Anglois y convoqua une assemblée, & obtint un subside considérable pour subvenir aux frais d'un nouvel armement. Le rendez-vous de son armée fut indiqué pour le commencement d'Avril à Reading, d'où il marcha à Portsmouth; s'embarqua à la fin du même mois; & se rendit à Saint-Malo. Il y fut reçu par le Comte de Bretagne, qui lui remit plusieurs fortes places entre les mains, & beaucoup de noblesse qui lui rendit hommage, le reconnut pour souverain. Le Roi de France avoit cependant pris Angers, & son armée étoit campée dans les environs de cette ville, pour observer les mouvements des Anglois, & s'opposer à ce qu'ils fissent une irruption dans le Poitou; mais voyant que Henri restoit à Nantes, ils s'avancèrent jusqu'à Ancenis sur la Loire qu'ils investirent & dont

An. 1230.

ils se rendirent maîtres. Ils s'emparèrent aussi de plusieurs autres places dans le voisinage des quartiers de Henri, sans trouver aucune opposition de la part de ce Prince, qui passoit le temps dans les jeux & les plaisirs comme s'il n'eut traversé la mer que pour son amusement. Malgré la prudente administration de la Reine Blanche, les Seigneurs François mécontents, qui espéroient être soutenus par Henri prirent occasion de l'absence de leur Roi pour exciter de nouveaux troubles, qui obligèrent Louis de quitter l'Anjou pour les réduire, & présentèrent au Monarque Anglois la circonstance la plus favorable de recouvrer les Etats que son père avoit perdus. Le Monarque François avoit retiré ses troupes, & les Normands sollicitoient vivement le Roi d'Angleterre de prendre possession de leur province; mais au lieu de marcher en Normandie, il entra dans le Poitou, se rendit maître de Mirebeau, & de là passa en Guyenne pour y recevoir l'hommage des Barons Gascons. Enfin il retourna en Bretagne & retomba dans sa premiere indolence, comme s'il eut fait serment de ne point inter-

rompre Louis, pendant qu'il étoit occupé à pacifier son Royaume. Cette étonnante conduite parut si contraire à la politique & si absurde, que ses ministres furent soupçonnés d'entretenir intelligence avec l'ennemi. Cependant Louis fit un accommodement avec les Barons confédérés, qui jugèrent bien que le Roi d'Angleterre ne leur seroit d'aucun secours. Ce Monarque très-ennuyé de la guerre, & dont le tempéramment s'altéroit tous les jours par son intempérance, convint de laisser quatre cents Chevaliers avec un corps de cavalerie, pour aider le Comte de Bretagne pendant qu'il continueroit la guerre contre la France, & promit de lui envoyer six mille marcs d'argent aussi-tôt qu'il seroit de retour en Angleterre. Sa résolution de quitter la Bretagne fut précipitée par les mouvements que firent le Roi de France & sa mére, qui après avoir appaisé les troubles du royaume, marchèrent en avant pour s'opposer aux Anglois; mais à leur approche Henri s'embarqua sans perdre de temps pour l'Angleterre. Après son départ les Comtes de Chester, d'Albémarle & de Pembrok qu'il avoit

laissés avec les troupes convenues, marquèrent autant de courage que d'activité, firent une excursion dans l'Anjou, prirent & démolirent plusieurs châteaux, & ravagèrent ensuite les frontières de la Normandie.

HENRI III. An. 1230.

Rymer. Math. Paris. Dachery's Spicil.

XXIV. Dispute du Roi avec l'Archevêque de Cantorbery.

Pendant l'absence de Henri, l'Irlande avoit été plongée dans le trouble. Le Roi de Connaught, informé que les meilleures troupes d'Angleterre étoient hors du Royaume, & employées dans l'expédition de Bretagne, résolut de tirer avantage de leur absence. Il assembla un grand nombre de ses vassaux, s'empara des terres qui appartenoient à des propriétaires Anglois, & les ravagea par le fer & par le feu; mais Geoffroi de Marisco, Justicier d'Irlande marcha à sa rencontre, le fit prisonnier, mit son armée en déroute & en fit un grand carnage. Cet évènement consola en partie la nation du peu de réussite de Henri dans son expédition du continent, qu'il avoit si mal conduite, & qui cependant lui servit de prétexte pour lever de nouveaux impôts. Il avoit épuisé si follement ses finances en Bretagne qu'il étoit pour ainsi dire réduit à la mendicité à son retour, &

An. 1231.

HENRI III. An. 1231. que le grand conseil accorda alors à son indigence ce qu'il lui auroit refusé en tout autre temps. Henri qui n'avoit rien d'affable ni d'engageant dans son caractère, ne put jamais attacher aucun Seigneur à ses intérêts par les liens de l'affection, mais il sût saisir toutes les occasions d'exercer les prérogatives odieuses de sa royauté. * Richard Archevêque de Cantorberi lui porta ses plaintes de la conduite d'Hubert de Burgh, qui s'étoit emparé du

* Ces sortes de qualifications pourroient être admises dans un état républiquain, où le vain nom de liberté fait fermer les yeux sur tous les troubles qui en sont la suite; mais je ne puis les passer à M. Smollett qui écrit dans un pays soumis depuis si long temps à des Rois. En effet, pour peu qu'on reflechisse sérieusement sur la nature de l'homme dans son état présent, bien loin d'invectiver contre l'autorité monarchique, on sera forcé de convenir qu'elle est la seule qui puisse assurer la tranquillité des peuples. Le gouvernement le plus heureux est celui qui tient un juste milieu entre l'odieux despotisme des Princes d'Orient & l'administration tumultueuse des républiques. Un tel gouvernement fournit peu à l'histoire des révolutions; aussi les annalles de France ne nous présentent ordinairement que des vertus à imiter; & si l'on y voit quelques agitations, ce n'est presque jamais que dans des temps de minorités,

château de Tunbridge, quoique ce fut un fief de l'Archevêché, mais le Roi répondit que le jeune Comte de Glocester étant sous la tutelle de la couronne le Monarque avoit droit de disposer du château pendant sa minorité, & que Richard étoit un présomptueux d'oser disputer ce titre. L'Archevêque à cet injurieux refus excommunia sans distinction tous ceux qui retenoient les biens de l'Eglise, & envoya aussi-tôt à Rome pour reclamer la protection de sa sainteté.

HENRI III. An. 1231.

Ch. Dunstap.

Le différent que Henri eut vers le même temps avec l'un des principaux Seigneurs du royaume, fit encore paroître son caractère impérieux. Le Comte de Pembrok mourut en Bretagne, & eut pour successeur son frère Richard, qui l'avoit accompagné dans cette expédition, & s'étoit distingué en plusieurs occasions, par sa bravoure & sa bonne conduite. Malgré son droit incontestable & ses services, le Roi fit saisir la succession aussi-tôt qu'il apprit la mort de son frère. Après qu'on eut fait une tréve avec la France, Richard de retour en Angleterre voulut faire valoir son titre. Henri prétendit d'abord que la veuve du dernier

XXV. Conduite despotique de Richard, Comte de Pembrok.

HENRI III. An. 1231. Comte étoit grosse, mais cette allégation fut bien-tôt détruite, & le Roi pour garder les biens, accusa Richard d'avoir entretenu avec ses ennemis des correspondances contraires à l'Etat, & lui ordonna de sortir du royaume sous quinze jours. Une sentence aussi injuste & aussi despotique auroit irrité tout Seigneur Anglois, mais elle pouvoit être regardée comme une injure atroce envers le fils de ce Comte de Pembrok, qui avoit mis la couronne sur la tête du Roi, & l'avoit soutenu contre tous les efforts de ses ennemis. Richard obéit à cette ordonnance, & quitta véritablement le royaume, mais ce fut pour passer en Irlande, où il prit possession des terres qui appartenoient à sa famille : assembla un corps de troupes : ravagea les domaines de la couronne, & se dédomagea de cette façon de la perte qu'il avoit soufferte. C'étoit la meilleure manière de se conduire avec un Prince du caractère de Henri : car allarmé des progrès de Richard, il le rappella de son éxil, lui rendit ses biens, & l'investit de la place de Comte Mareschal ; que son frère avoit possédée.

Math. Paris. Brady.

Henri étoit craintif, imprudent & irréſolu dans toute ſa conduite. Lewellyn, Prince de Galles renouvella ſes incurſions, & le Roi lui laiſſa ravager impunément ſes frontières; mais lorſque ce Prince fut rentré dans ſon pays chargé de butin, Henri marcha contre lui à la tête d'une armée nombreuſe. Les difficultés qu'il rencontra réfroidirent ſon ardeur, & il revint ſans avoir réduit l'ennemi ni fait aucune action digne de remarque. La même irréſolution & la même inconſtance parurent dans les différents projets de mariage qu'il forma. Il étoit alors dans ſa vingt-cinquième année, & avoit demandé pluſieurs Princeſſes. Il s'étoit dabord engagé par ſerment à Yolande, fille du Comte de Bretagne: enſuite il demanda celle du Duc d'Autriche; marqua un ardent deſir de s'unir à l'Empire par une alliance avec une Princeſſe de Bohème, & enfin réſolut d'épouſer la ſeconde fille de Guillaume dernier Roi d'Ecoſſe. La légéreté de Henri fut l'unique cauſe qui fit manquer toutes ces alliances, à l'exception de la dernière ſur laquelle la nobleſſe lui fit des remontrances, & lui repréſenta les inconvenients qui

HENRI III. An. 1231.

XXVI. Différents projets du Roi pour ſe marier.

HENRI III. An. 1231.

Act. Pub.

pourroient survenir d'un mariage avec la cadette de la femme de son Justicier. Il voulut ensuite épouser la fille du Comte de Ponthieu ; on dressa le contrat, & les Ambassadeurs étoient déja en chemin pour aller à Rome demander les dispenses, lorsqu'il changea encore de dessein, & envoya des messagers pour les arrêter en route & leur porter les ordres de revenir.

XXVII. Edmond élu Archevêque de Cantorbery.

Richard Archevêque de Cantorbery qui avoit passé à Rome pour y porter ses plaintes contre Henri & son Justicier, au sujet du château de Tunbridge, n'eut pas le succès auquel il s'étoit attendu. Le Roi avoit envoyé un agent pour justifier sa conduite, & le Pape dont l'intérêt étoit de protéger ce foible Monarque, donna une bulle pour défendre aux Prélats d'Angleterre, d'excommunier les ministres & les officiers du Roi lorsqu'ils maintiendroient les droits de la couronne par rapport aux châteaux & aux autres possessions. Richard mourut peu de temps après son retour, & les moines de Cantorbery procédèrent aussitôt à une nouvelle élection. Ils choisirent Ralf de Neville, Evêque de Chichester & chancellier du royaume

pour remplir le siège vacant. Le Roi approuva l'élection d'un sujet qui lui étoit agréable, & le mit d'abord en possession du temporel : cependant il ne pût obtenir la confirmation du Pape, parce que Simon Langton lui représenta que ce Prélat étoit dévoué aux prérogatives de la couronne & opposé à l'autorité du siége de Rome. Cette élection fut donc annullée, & les moines firent un second & un troisième choix qui furent également désagréables à sa sainteté : enfin ils élurent Edmond trésorier de l'église de Salisburi qui obtint sa nomination par la propre recommendation du Pape.

HENRI III. An. 1231.

Math. Paris.

XXVIII. Conspiration contre le Clergé Italien etabli en Angleterre.

La cour de Rome avoit abusé de son crédit d'une manière si odieuse à la nation, qu'il s'éleva une clameur générale dans toute l'Angleterre sur l'usage qui s'étoit introduit de donner les bénéfices à des prêtres Italiens; ce qui avoit été porté si loin, qu'on avoit même deffendu aux Evêques & patrons laïques d'y nommer des Anglois avant que tous ces étrangers fussent pourvus. Cette affaire fut regardée comme une insulte nationale, & il se forma plusieurs associations pour délivrer le royaume d'une aussi honteu-

HENRI III. An. 1231.

ſe oppreſſion. On diſtribua des lettres circulaires aux Evêques & aux chapitres pour les avertir de ne plus favoriſer ces ſortes d'entrepriſes; qu'autrement leurs maiſons ſeroient brûlées, & leurs fermes détruites. Cincio, Romain, chanoine de Saint Paul, fut arrêté dans le voiſinage de Saint Albans par pluſieurs hommes maſqués, qui le tinrent renfermé pendant cinq ſemaines, & l'obligèrent de payer une rançon conſidérable pour avoir ſa liberté. On força les granges du clergé Italien : on donna leur bled aux pauvres, ou on le vendit publiquement ; & lorſque les magiſtrats civils voulurent employer leur autorité, les mutins qui marchoient toujours au nombre de quatre-vingts, leur préſentèrent des ordres ſuppoſés. Ils continuèrent ces excès pendant quelque temps ſans trouver d'oppoſition, & les eccléſiaſtiques étrangers furent obligés de ſe retirer dans des couvents pour mettre leurs perſonnes en ſureté. Le Pape informé de ces violences écrivit au Roi, pour l'engager à punir les coupables avec la plus grande rigueur, qu'autrement il l'excommunieroit & mettroit ſes Etats en

interdit. Henri, effrayé de ces menaces, ordonna de faire des recherches dans les différentes parties du royaume où s'étoient passés ces désordres, & fut bien-tôt instruit qu'ils avoient été commis par des personnes de tout rang & de tout état; Evêques, Abbés, Chevaliers, Shériffs & Ecuyers, soit comme chefs ou comme complices. Le Justicier même fut soupçonné d'avoir donné les mains au pillage, & soustrait les mutins aux recherches. Enfin Robert de Twange, jeune Chevalier très-brave qui sous le nom de Guillaume Wither, avoit souvent été le chef des autres, parut en présence du Roi, & déclara qu'il s'étoit mis à la tête dans toutes les expéditions contre les Romains, pour se venger de ce qu'ils avoient voulu le dépouiller de l'unique droit de patronage dont il jouissoit. Henri fut flatté de cette franchise, & comme l'Evêque de Londres & les autres Prélats avoient excommunié tous ceux qui avoient eu part à ces excès, il envoya ce jeune homme à Rome avec des lettres de recommendation pour solliciter l'indulgence du Pape en sa faveur.

Quoique ce jeune avanturier justi-

HENRI III. An. 1232.

fiât pleinement Hubert de tout soupçon, son ennemi déclaré Pierre Desroches, Evèque de Winchester, insinua au Pape que le Justicier étoit complice de tous les outrages faits au Clergé Italien. Cette persuasion fut cause que sa Sainteté joignit son crédit à celui de la confédération formée contre Hubert à la cour. Ce Seigneur par son orgueil & sa conduite despotique avoit non-seulement attiré sur lui la haine de presque tous les Pairs du royaume, mais avoit encore aliéné l'esprit du Roi, que son inconstance disposoit à aimer la nouveauté & les changements dans le ministère, aussi-bien que dans ses mesures. Aussi-tôt que les ennemis du Justicier s'apperçurent que Henri écoutoit leurs représentations, ils s'attachèrent à calomnier continuellement la conduite & le caractère du Ministre. Ils engagèrent le Roi à rappeller l'Evêque de Winchester à sa cour, & ce Prélat gagna le cœur du foible Monarque par de magnifiques repas & de superbes présents. A mesure que son crédit augmentoit, il remplissoit la cour de ses parents & de ses amis ; & dès l'instant qu'il ren-

XXIX. Disgrace & chute de Hubert de Burgh Comte de Kent.

tra en faveur, il résolut d'employer toute son adresse à augmenter l'aversion de sa majesté contre le justicier. Le Prince de Galles avoit fait impunément quelques ravages sur les terres d'Angleterre, & l'Evêque qui avoit donné des preuves de son courage & de sa science militaire dans la Terre-sainte, représenta au Roi qu'il étoit honteux de rester tranquille pendant que ses Etats étoient ravagés par une poignée de sauvages presque nuds. Henri répondit que ses finances suffisoient à peine aux dépenses de sa maison, & qu'elles ne le mettoient pas en état de soutenir la guerre contre ses voisins. Le Prélat déclama vivement contre la conduite du premier Ministre, soutint que les revenus du Roi étoient mal administrés & dissipés; que les fiefs de la couronne étoient donnés à des particuliers sans rien produire à l'échiquier; qu'on dissipoit de même les revenus des bénéfices vacants, ainsi que ceux des terres qui retournoient au Roi par mort ou par confiscation; au lieu qu'avec des Officiers intègres & une sage œconomie, sa majesté pourroit ainsi que ses prédécesseurs avoir ses coffres toujours

HENRI III. An. 1232.
pleins, fans être dépendant de l'affemblée générale. Ce difcours ne pouvoit manquer d'être agréable à Henri, qui fe trouvoit dans l'indigence & aimoit autant la rapine qu'il haïffoit le confeil général de la nation. Il ordonna auffitôt que tous les Shériffs & Officiers qui adminiftroient fes revenus rendiffent leurs comptes. Plufieurs furent trouvés en fraude; dépouillés de leurs offices, & emprifonnés; Ralf Brito, Tréforier de la chambre, fut condamné à une amende de mille livres, & fa place fut donnée à Pierre de Rivaux, neveu de l'Evêque de Winchefter. Voilà quelles furent les premières démarches que fit le Prélat pour parvenir à l'éxécution de fon grand projet; mais lorfqu'il eut écarté tous ceux qui étoient attâchés à Hubert, dont le crédit diminuoit tous les jours, il gagna enfin fur le Roi de lui ôter la place de Jufticier & de lá donner à Etienne de Séagrave, créature de l'Evêque & fon premier favori, quoiqu'Hubert fût muni d'une patente qui lui donnoit cette place pour fa vie. Non content d'avoir remporté ce triomphe fur fon rival, il perfuada à Henri de lui faire rendre compte

compte des sommes qui lui avoient passé par les mains pendant son administration. Hubert voulut s'en garantir en produisant une autre patente du Roi Jean, qui contenoit une ample décharge de tout l'argent qu'il avoit reçu pendant le cours de ses fidèles services; mais l'Evêque présent lui objecta que cette quittance ne pouvoit avoir d'effet sur son administration depuis l'accession de Henri au trône. Il ajouta que ce Justicier n'étoit pas seulement chargé de ce crime, & qu'il avoit encore à répondre sur plusieurs autres dont il étoit accusé, principalement d'avoir donné au Roi des conseils pernicieux qui avoient causé un préjudice irréparable à ses affaires. Hubert voyant clairement que le Prélat avoit juré sa ruine, & que le cœur du Roi lui étoit absolument contraire, demanda quelque temps pour préparer ses défenses; l'Evêque ne put le refuser, autrement il auroit risqué d'irriter les Barons s'il avoit exclus Hubert d'un privilège qui lui étoit commun avec tous les Seigneurs du royaume. Le Justicier persuadé que Pierre vouloit le faire périr par une mort ignominieuse, jugea qu'il lui

HENRI III. An. 1232.

étoit presque impossible de débrouiller un grand nombre de comptes très-épineux. Il se retira au prieuré de Merton, dans le Surry, qu'il regardoit comme un asyle inviolable; mais le Roi dont le ressentiment étoit alors d'autant plus furieux contre lui que sa premiere confiance avoit été sans bornes, ordonna au Maire de Londres de le faire enlever mort ou vif de sa retraite. Cet ordre fut donné le soir, & aussi-tôt le Lord Maire nommé Roger Duke fit assembler la populace au son du tocsin; leur signifia la volonté du Roi, & leur enjoignit de prendre les armes pour être près à marcher le lendemain matin, afin de les éxécuter sans délai. Rien ne pouvoit être plus agréable au peuple qui avoit toujours haï Hubert depuis l'éxécution de Constantin leur chef, & ils se dispersèrent avec joie pour se préparer à cette entreprise. Cependant quelques citoyens de marque & prudents, craignant les suites d'une démarche aussi tumultueuse, allèrent trouver l'Evêque de Winchester à Southwark, & le firent même réveiller pendant la nuit pour lui représenter le danger que pourroit courir l'Eglise de Merton & la ville

même par la licence d'une multitude effrénée. Le Prélat bien loin d'agir conformément au devoir de son état, & d'employer son crédit auprès du Roi pour obtenir la révocation de l'ordre, leur répondit que quelque chose qui en pût arriver ils devoient obéir au commandement de sa majesté. La populace ainsi encouragée, se mit en marche le matin au nombre de vingt mille hommes armés, enseignes déployées vers l'Eglise de Merton, où Hubert étoit à genoux devant l'autel, attendant la mort avec autant de courage que de résignation. Cependant le Comte de Chester ennemi déclaré d'Hubert obtint du Roi par ses remontrances ce que l'Evêque auroit du avoir procuré, quand même il n'en eût pas été sollicité. Ce Seigneur représenta à Henri qu'une démarche si tumultueuse pourroit occasionner une sédition, & donneroit lieu à toute la terre de l'accuser d'ingratitude envers un sujet dont toute la vie avoit été dévouée d'une façon remarquable à son service & à celui de sa famille. Henri ne put disconvenir de la vérité & de la justesse de cette observation, & peut-être même

HENRI III. An. 1232.
qu'il fut frapé de la magnanimité du Comte, qui sacrifioit si noblement son propre ressentiment à la justice, & aux intérêts de l'Etat. Il envoya un contre-ordre au Lord Maire, & par la diligence de l'Evêque de Chichester, il arriva assés promptement pour prévenir le malheur qui étoit à craindre, ensorte que la multitude fut obligée de retourner à Londres très-fâchée de ce contre-temps. L'Archevêque de Dublin & l'Evêque de Chichester furent les seules personnes de marque qui restèrent attachées au Comte de Kent dans sa disgrace; & ils secondèrent si efficacement les remontrances du Comte de Chester, qu'ils obtinrent des lettres-patentes du Roi, qui octroyoient à Hubert le temps de se préparer pour répondre devant ses Pairs. Plein de confiance en la protection que lui devoit donner cette marque d'indulgence, il se rendit à S. Edmundsbury où étoit sa femme; mais le Roi, informé qu'il avoit dessein de s'échaper, envoya un détachement de trois cents hommes pour s'emparer de lui & le conduire prisonnier à la Tour. Godefroi de Craucombe qui commandoit ce parti trou-

va le Comte dans une chapelle à Brentwood, où il tenoit une croix d'une main & le *Saint* Sacrement de l'autre. Malgré la sainteté de cette situation, il fut entraîné avec violence : on lui attacha les pieds avec une chaîne qui servoit à un cheval, & on le conduisit en prison comme on auroit fait un misérable sans état. De pareilles indignités éxercées contre un Seigneur qui avoit donné des preuves continuelles de son courage & de son habileté au-dessus de tous ses contemporains, & qui avoit tenu si long-temps les rênes du gouvernement, firent horreur à la populace ; jusques-là qu'un forgeron à qui Craucombe ordonna de ferrer ses fers, refusa son ministère, & fit même une harangue à ce sujet. Le lendemain, Roger, Evêque de Londres, se rendit à la cour pour porter ses plaintes de l'infraction faite aux privilèges de l'Eglise, & menaça d'excommunier tous ceux qui y avoient eu part, à moins qu'on ne remît aussi-tôt Hubert en liberté. Le Roi ordonna qu'on le reconduisît à la chapelle ; mais il chargea les Shériffs d'Hertford & d'Essex de lever une milice & d'entourer si bien

HENRI III. An. 1232.
cet endroit que le Comte ne pût s'échaper ni recevoir de nourriture. La haine de Henri parut même si animée qu'il défendit à aucun de ses courtisans d'intercéder en faveur d'Hubert, & qu'il lui fit offrir l'alternative d'être éxilé toute sa vie, d'être renfermé pour le même temps dans une prison, ou de se reconnoître coupable de trahison. Le Comte qui savoit son innocence, refusa d'acheter la vie à des conditions aussi honteuses; & après être resté un mois dans la chapelle, se voyant prêt à périr faute de nourriture, il se rendit au Shériff, qui le fit remettre aux fers & conduire à la Tour. Le Roi informé qu'il avoit déposé un trésor considérable entre les mains des Templiers, le demanda au Grand-maître, qui refusa de le livrer sans un ordre d'Hubert, lequel le donna aussi-tôt. Quoique ce trésor fournit un nouveau prétexte à ses ennemis de déclamer contre ses fraudes & ses concussions, il contribua cependant à appaiser l'indignation de Henri, qui commença à se rappeller ses services; & quand on le pressa d'agir avec la plus grande sévérité contre le Comte, il répondit qu'il ne

consentiroit jamais à la mort d'un homme à qui son Père & lui avoient d'aussi grandes obligations. On parla alors d'accommodement, & Hubert après avoir abandonné à Henri tout le bien qu'il tenoit de ses pères, & les terres de la couronne qu'il possédoit, eut la permission de jouir du reste de sa fortune. Les Comtes de Cornouaille, de Warrenne, de Pembrok & de Lincoln se portèrent cautions de sa bonne conduite, & il eut ordre de rester dans le château de Devises, sous la garde de quatre Templiers, jusqu'à ce que la mort de sa femme le mît en état de prendre l'habit de cet ordre, ou qu'il fût déchargé des acccusations par le consentement unanime de la noblesse.

HENRI III. An. 1232.

An. Caffrent. Chr. Dunst. Math. Paris. Leland's Coll.

XXX. Conduite despotique de l'Evêque de Winchester. Il fait passer une multitude d'étrangers en Angleterre. Mécontentement des Barons contre le Roi & son ministre.

L'Evêque de Winchester, au lieu de profiter de la disgrace d'Hubert pour régler sa propre conduite, s'imagina que cet évènement établissoit sa puissance de façon à ne pouvoir jamais être renversée, & crut pouvoir fonder son despotisme sur les ruines de ce Ministre. Il persuada au Roi que la plus grande partie de la noblesse avoit fort peu d'affection pour son gouvernement, & qu'il ne

An. 1233.

HENRI III. AN. 1233. feroit jamais indépendant, tant qu'elle posséderoit les grandes places du royaume. Il lui conseilla de détruire peu-à-peu leur pouvoir en les dépouillant des postes lucratifs & des gouvernements pour les donner à des étrangers toujours dévoués à son service. Henri qui haïssoit les Barons, goûta cet avis & fit venir en peu de temps environ deux mille Chevaliers de la Gascogne & du Poitou, patrie de l'Evêque & de son neveu Pierre de Rivaux, qui les avoït invités à venir s'emparer des dépouilles de la nation. On leur donna les plus grands emplois, qu'on enleva aux Barons Anglois qui ne les cédèrent qu'avec une extrême répugnance, & l'on revêtit encore ces Etrangers de la tutelle des Mineurs, ce qui leur procura des mariages très-avantageux, au préjudice des naturels du pays. Cette conduite ne pouvoit manquer de produire une clameur universelle, & un mécontentement général dans la noblesse. Richard, Comte de Pembrok, fut le premier qui osa se plaindre ouvertement de cette intrusion d'étrangers si contraire à la bonne politique. Il représenta au Roi que cette

partialité qu'il marquoit pour eux lui aliénoit l'affection de ses sujets, & produisoit tant d'altération dans les esprits qu'elle pourroit avoir des suites fâcheuses. Il déclara avec une noble liberté à sa majesté que si elle continuoit à répandre ainsi ses faveurs sur les étrangers, par préférence à ses sujets Anglois, les Barons seroient obligés de prendre des mesures pour délivrer le royaume de cette race avide. l'Evêque présent répondit aussi-tôt que c'étoit une insolence qui méritoit châtiment, que de vouloir ôter au souverain la liberté d'employer ceux qu'il jugeoit les plus propres à son service, & que si les Etrangers, qui étoient actuellement dans le royaume ne lui suffisoient pas pour réduire ses sujets rébelles, on y en feroit venir un plus grand nombre. Cette réponse arrogante irrita excessivement les Seigneurs Anglois; ils se retirèrent aussi-tôt de la cour, & commencèrent à former des associations pour leur défense mutuelle, pendant que l'Evêque de Winchester paroissoit mépriser leur ressentiment, se confiant en ses Poitevins dont le nombre augmentoit tous les jours. Les Comtes & les Barons

HENRI III.
AN. 1233.

furent sommés de se trouver à une assemblée ou parlement, qui devoit se tenir au milieu de l'été à Oxford; mais ils refusèrent de s'exposer aux insultes & aux trahisons de ces perfides Etrangers. Ils reçurent une seconde & une troisième citation, avec promesse d'avoir égard à leurs plaintes; mais apprenant en même temps qu'il en arrivoit continuellement de nouveaux essaims en équipage de guerre, ils continuèrent leur refus. Au lieu de paroître en personnes, ils envoyèrent une députation au Roi, pour lui demander qu'il chasfât de ses conseils & fit sortir du royaume Pierre, Evêque de Winchester avec ses Poitevins; qu'autrement ils feroient obligés de l'exclure lui-même du trône, & de choisir quelqu'autre Prince plus digne de porter le sceptre d'Angleterre.

XXXI.
Ils sont proscrits comme traîtres.

Henri fut d'abord effrayé de ce message, mais l'Evêque dissipa bientôt ses craintes, en lui éxagérant sa propre capacité dans la science militaire, & la valeur de ses Poitevins, avec lesquels il se chargeoit de soumettre ces traîtres, assés insolents pour agir avec tant d'indignité envers leur

Roi. Il fut résolu qu'on leur feroit sentir dans peu tout le poids de son ressentiment & de la puissance arbitraire. On dépouilla Gilbert Basset d'un fief qui lui appartenoit, & lorsqu'il demanda justice à Henri, on l'insulta en le nommant traître, & il eut ordre de sortir de la cour sous peine d'être pendu. Son beau-frère Richard Siward fut mis en prison, pour s'être marié sans la permission du Roi, & l'on demanda à tous les Seigneurs suspects qu'ils donnassent des ôtages pour sureté de leur conduite. Le Comte Mareschal reçut avis par sa sœur la Comtesse de Cornouaille d'un dessein formé contre sa vie, & se retira dans le pays de Galles : mais les autres confédérés se rendirent au parlement bien armés pour être en état de défense. L'absence du Comte empêcha de prendre aucune résolution dans cette assemblée ; mais peu de temps après qu'elle eut été séparée, l'Evêque & Séagrave persuadèrent au Roi de faire sommer tous ceux qui lui devoient le service militaire de se trouver en armes le quatorze d'août à Glocester. Le Comte de Pembrok & les autres confédérés refusèrent

HENRI III. An. 1233.

d'obéir à cette citation: Henri ordonna de les proſcrire comme traîtres; leurs villes furent brûlées; leurs châteaux aſſiégés; leurs terres ravagées; & leurs biens donnés aux Poitevins. Peut-être que l'Evêque de Wincheſter n'auroit oſé ſe porter à de pareilles extrémités s'il n'avoit attiré dans ſon parti les Comtes de Cornouaille, de Cheſter & de Lincoln, au moyen de mille marcs d'argent qu'il ſut diſtribuer à propos. Il fut encore ſoutenu par Baudouin, Comte de Guiſnes, qui deſcendit à Douvres avec un gros corps de Flamands, & joignit le Roi à Gloceſter. Cependant le Comte Mareſchal qui ſe trouva abandonné de trois confédérés auſſi puiſſants, forma une ligue offenſive & défenſive avec Llewellyn & les Seigneurs Gallois, qui depuis quelque temps étoient fort incertains ſur la conduite qu'ils devoient tenir envers les Anglois. Henri renforcé par ces Etrangers, marcha à Héreford pour aſſiéger un des châteaux du Comte; mais la garniſon ſe défendit ſi courageuſement que les aſſiégeants commencèrent à manquer de proviſions avant que d'avoir fait aucun progrès,

Le Roi vit bien qu'il ne pouvoit espérer de réduire cette place par la force des armes, cependant ne voulant point avoir la honte de lever le siège, il envoya quelques Prélats pour traiter avec le Comte Mareschal. Ce Seigneur ordonna de livrer le château sous la promesse solemnelle qu'il lui seroit rendu avant quinze jours, & que toutes les injustices seroient réparées à la tenue du parlement, qui fut convoqué pour le commencement d'octobre. Winchester & Séagrave jurèrent l'accomplissement de ces articles; mais malgré leur serment, le château ne fut rendu que lorsque le Comte lui-même en fit le siège & le reprit.

HENRI III. An. 1233.

Math. Paris. Brady.

XXXII. Le Roi marche contre le Comte Mareschal.

Le parlement assemblé à Westminster, supplia le Roi de se réconcilier avec les Barons, & se plaignit de ce qu'il avoit proscrit des Seigneurs Anglois comme traitres sans aucune forme juridique & sans avoir été convaincus. L'Evêque de Winchester non seulement prétendit justifier la conduite du Monarque, mais il fut même assés imprudent pour affirmer que les Seigneurs Anglois, n'avoient point de titre pour jouir des mêmes privi-

HENRI III. An. 1233.

lèges dont jouissoient les Pairs en France. A peine eut-il prononcé ce téméraire discours que tous les Evêques se levèrent & le menacèrent d'une sentence d'excommunication. Il leur répondit qu'il n'étoit pas sujet à leur jurisdiction, puisqu'il avoit été consacré par le Pape, auquel il appelloit de tout ce qu'on pouvoit faire à son préjudice. Les Prélats ne prononcèrent pas nommément de censures contre lui, mais ils excommunièrent tous ceux qui aliénoient l'affection du Roi pour ses sujets : Henri les pressoit de fulminer la même sentence contre le Comte Mareschal, qui avoit repris son château, ce qu'ils refusèrent, disant qu'il seroit de la plus grande injustice d'excommunier un homme pour avoir repris ce qui lui appartenoit. Le Roi se trouvant donc obligé de se mettre en campagne contre lui, ordonna à toutes ses troupes de se rendre à Glocester aussi-tôt après la Toussaints. Il marcha avec elles dans le pays de Galles, mais le Comte avoit pris la précaution de faire retirer tous les bestiaux, & l'armée royale fut en peu de temps si dépourvue de fourages & de provisions que Henri forcé de

prendre d'autres mesures, entra dans le Comté de Monmouth pour préparer les magasins nécessaires à la subsistance de ses troupes. Le Comte informé que le Roi avec ses principaux officiers étoient en quartier dans le château de Grosmont, & que l'armée campoit sous ses murs, l'attaqua pendant la nuit, la mit en déroute au premier choc, & prit environ six cents chevaux avec tout le bagage du Roi, ce qui obligea le Monarque de retourner à Glocester. Pembrok entreprit ensuite le siége de Monmouth défendue par Baudouin de Guisnes, officier Flamand de grande réputation, qui se mit en embuscade & tomba sur le Comte qu'il fit prisonnier, lorsqu'il visitoit les dehors de la place avec peu de suite. Heureusement pour ce Seigneur que Baudouin fut blessé à mort d'un coup de fléche, lorsqu'il le conduisoit au château, accident qui fit arrêter ses troupes; & celles de Pembrok donnant à l'instant, délivrèrent leur général, & tuèrent ou prirent tout ce qui étoit sorti du château.

HENRI III. An. 1233.

XXXIII. Hubert de Burgh s'échape de Devises.

Pendant que ces choses se passoient, Hubert de Burgh toujours prisonnier dans le château de Devises, fut infor-

HENRI III. An. 1233. mé que l'Evêque de Winchester avoit dessein de lui ôter la vie, & que pour l'éxécuter plus facilement il sollicitoit auprès du Roi le gouvernement de ce Château. Hubert alarmé de cette nouvelle fit confidence du danger de sa situation à quelques-uns de ses gardes, qui touchés du malheur de ce vaillant Seigneur, contribuèrent à le faire échaper. Le gouverneur instruit de sa fuite détacha un parti à sa poursuite. On le trouva devant un autel dans une église de campagne, & on le ramena au château, après l'avoir insulté de la façon la plus outrageante & poussé même l'indignité jusqu'à le

An. 1234. soufleter. L'Evêque de Salisburi instruit qu'on avoit violé cet asile, demanda Hubert au gouverneur & sur le refus de rendre le prisonnier, il excommunia toute la garnison. Ses plaintes furent soutenues par l'Evêque de Londres, qui représenta si vivement à Henri les dangereuses conséquences de l'affront fait à l'église, que le Roi ordonna de renvoyer Hubert dans le lieu d'où il avoit été enlevé. Il le fit en même temps entourer par les milices des Communes avec le Shériff à leur tète, ensorte que

le prisonnier n'auroit retiré aucun avantage de cette faveur, s'il n'avoit été secouru par Richard Siward accompagné de plusieurs de ses amis bien armés, avec lesquels il se retira dans le pays de Galles, & se joignit au Comte de Pembrok.

HENRI III. An. 1234.

Chr. Dunstap.

XXXIV. Le Comte de Pembrok est trahi & tué en Irlande.

Ce Seigneur fit des progrès considérables après la retraite du Roi. Il défit un corps de troupes commandé par Jean de Monmouth, ravagea les terres qui appartenoient aux conseillers du Roi sur les frontières du pays de Galles, & réduisit en cendres la ville de Shrewsburi. Henri au lieu de s'opposer à ses succès, se retira à Winchester, & laissa les Comtés du côté de la Severne à la merci de Pembrok. L'Evêque lui conseilloit de faire un accommodement avec le Comte, mais il en fut détourné par celui de Winchester, qui prétendit qu'on ne devoit entendre à aucun traité, à moins que ce seigneur ne vint se jetter aux pieds du Roi, & se reconnoître pour traître. Il est vrai que ce Prélat avoit une ressource que les autres conseillers ignoroient : il écrivit des lettres au nom du Monarque à Maurice Fitz-Gérald, Justicier d'Ir-

HENRI III. An. 1234.

lande, à Walter & Hughes de Lacy, à Richard de Burgh, à Geoffroi de Mareis & à plusieurs autres, par lesquelles il leur donnoit avis que Richard, Comte Mareschal avoit été privé dans la cour du Roi, de tous ses biens & honneurs, & les engageoit à ravager ses terres en Irlande, pour l'obliger d'y passer, avec promesse que s'ils pouvoient le prendre mort ou vif tout ce qu'il possédoit dans cette isle seroit partagé entr'eux. Avant que de s'engager dans cette entreprise ils demandèrent une patente pour les assurer de ce partage. Elle leur fut envoyée scellée, & aussi-tôt ils commencèrent à ravager les terres de Richard. Instruit de cette insulte imprevue, le Comte passa la mer avec quinze personnes seulement, & à son arrivée fut reçu par Geoffroi de Mareis un de ses propres vassaux avec toutes les marques extérieures de fidélité & d'attachement. Ce traître s'engagea à lever des troupes pour son service contre ceux qui étoient entrés sur ses terres, & l'attira dans une entrevue avec ses collègues. Le Comte s'y trouva sans être accompagné d'aucun de ses fidelles partisans, & y fut frappé par

derrière d'un coup de poignard, dont il mourut peu de jours après, universellement regretté des gens de bien, qui le révéroient autant pour sa vertu que pour son courage & sa capacité.

HENRI III. An. 1234.

Math. Paris. Brady.

XXXV. L'Evêque de Winchester & ses partisans sont disgraciés.

Pendant que l'Evêque de Winchester & ses adhérents employoient tout leur crédit à faire exécuter des actions aussi infames, les Prélats résolurent d'agir en faveur de la nation, pour détourner les suites facheuses qui auroient pu arriver de la conduite odieuse de cet indigne ministre. Dans un parlement tenu à Westminster, Henri accusa plusieurs Evêques, particulièrement Aléxandre de Litchfield, de s'être engagés avec le Comte Mareschal & les Barons rébelles. Le Prélat voulant prouver la fausseté de cette imputation se leva, & de la manière la plus solemnelle prononça l'excommunication contre tous ceux qui avoient concouru à trahir ainsi l'Etat, auxquels ils joignit les calomniateurs des Evêques. Edmond élu pour le siège de Cantorbery, ne se contenta pas de cette censure, mais il se rendit à la cour avec ses suffragants, exposa au Roi les démarches ruineuses dans lesquelles ses ministres l'avoient en-

HENRI III. An. 1234. traîné : accusa Pierre, Evêque de Winchester d'être auteur des pernicieux conseils qui avoient répandu l'esprit de mécontentement dans toute la nation ; représenta le danger de confier à des mercenaires étrangers la garde de sa propre sœur Eléonor de Brétagne, de ses trésors, & des principales forteresses du Royaume ; enfin insista sur la nécessité d'éloigner ces perfides conseillers, qu'autrement il seroit obligé d'excommunier le Roi avec tous ses adhèrents. Henri frappé de cette remontrance, demanda quelque temps pour déliberer, & il sembla que ses yeux se fussent ouverts tout-à-coup sur le danger où l'entraînoit sa partialité & son peu de conduite : cependant il ne forma aucune résolution pendant cette session du Parlement. Edmond fut consacré dans l'intervale qui précéda la session suivante, ce qui le mit en état de renouveller ses représentations avec une plus grande autorité, & le Roi lui accorda toute la satisfaction qu'il pouvoit desirer. L'Evêque de Winchester fut renvoyé dans son diocèse ; Pierre de Rivaux fut dépouillé de la charge de grand trésorier, avec ordre de rendre ses

comptes, & de remettre les châteaux dont il avoit la garde : on ôta le poste de Justicier à Séagrave ; les étrangers furent obligés de quitter le Royaume, & les Prélats & Seigneurs Anglois rentrèrent dans le conseil privé.

HENRI III. An. 1234.

XXXVI. Réconciliation du Roi & des Barons confédérés.

Les affaires prirent aussi-tôt une nouvelle face. Trois Evêques furent envoyés en ambassade pour traiter de la paix avec Llewellyn & le Comte Mareschal, pendant que le Roi s'avança à Glocester afin d'être à portée de travailler à cette négociation. Il fut informé en chemin de la mort de Pembrok & ne put retenir ses larmes, lorsqu'il apprit de quelle façon ce grand homme avoit été trahi. Llewellyn consentit à faire la paix, sous la condition que les Barons entrés dans son alliance obtiendroient leur pardon, & seroient rétablis dans leur premier état. Ils se rendirent aussi-tôt à la cour, où le Roi leur fit la reception la plus gracieuse, principalement à Hubert de Burgh, que sa Majesté distingua par des marques particulières de tendresse & de faveur. Les proscriptions contre ce Seigneur & les autres confédérés furent déclarées

HENRI III. An. 1234. nulles par une proclamation, il fut rétabli dans tous ses honneurs & le Roi lui rendit sa premiere confiance. Basset & Siward furent nommés conseillers privés : Gilbert reçut l'investiture des biens que son frère le Comte de Pembrok avoit possédés tant en Angleterre qu'en Irlande, & Henri après l'avoir armé chevalier lui donna le bâton de Maréchal dans un parlement qui fut tenu à Worcester. Dans cette assemblée, Edmond Archevêque de Cantorbery produisit des copies des lettres & faussetés écrites & scellées pour perdre le Comte de Pembrok & tout le parlement fut saisi d'horreur & d'indignation à ce récit. On somma les perfides auteurs de ces pièces à comparoître à la Cour au milieu de l'été, pour répondre sur cette charge, & sur leur pernicieuse administration. Au lieu d'obéir à cette citation, le Prélat & Rivaux cherchèrent un asyle dans la cathédrale de Winton : Séagrave se retira dans l'église de Sainte Marie de Newark dans le comté de Leicester, & Passelewe un de leurs complices se cacha à Londres dans une cave. Edmond très-opposé à toutes les démarches violentes persuada au

Roi de leur accorder un sauf-conduit avec lequel ils sortirent de leurs retraites, & furent amenés à Sa Majesté pour subir l'examen de leur conduite. Pierre de Rivaux comparut avec l'habit ecclésiastique sous lequel il portoit une cotte de maille & avoit caché un stilet. Il tomba sur ses genoux en criant merci, & demanda du temps pour régler les comptes des tutelles, aubeines & autres branches des revenus de la couronne. On lui accorda sa demande, mais ses possessions laïques furent sequestrées, & sa personne mise entre les mains de l'Archevêque, qui l'envoya à la cathédrale de Winchester. Séagrave outre les autres charges qui étoient contre lui, fut accusé par le Roi, de lui avoir conseillé de mettre à mort Hubert de Burgh, & de bannir la Noblesse. Lui & Passelèwe, trésorier de l'échiquier firent leurs efforts pour s'excuser sur ce qu'ils n'avoient fait qu'obéir à leurs supérieurs auxquels ils n'avoient pu se dispenser d'être soumis. Ils furent condamnés, chacun à une amende de mille marcs d'argent, & Séagrave fut obligé de remettre tous les fiefs qui avoient été aliénés de la couronne en

HENRI III. An. 1234.

ſa faveur. Le chef de ce miniſtère étranger, Pierre Evêque de Wincheſter fut garanti par ſon caractère, & on l'envoya pour renouveller la trève avec la France; mais le Pape qui étoit alors en guerre avec les habitants de Rome, l'appella en Italie, dans l'eſpérance de ſe ſervir utilement de ſes talents militaires.

Rauſ. 18. Henri. III. Rymer.

XXXVII. Le Comte de Bretagne rend hommage à Louis, Roi de France. Iſabelle, ſœur de Henri, épouſe Frédéric II. Empereur d'Allemagne.

Pendant que le Roi d'Angleterre s'occupoit ainſi à régler les affaires intérieures de ſon royaume, la trève avec la France expira. Il y eut quelque ouverture faite pour la continuer, mais elles ne réuſſirent pas, & Louis entra dans les Etats du Comte de Bretagne qui preſſa vivement l'Angleterre de lui envoyer du ſecours. Henri bien loin de ſoutenir ſon allié avec toute la vigueur qu'éxigeoit la ſaine politique, ſe contenta d'envoyer ſoixante Chevaliers & deux mille hommes d'infanterie, enſorte que le Comte hors d'état de ſoutenir la guerre contre ſon adverſaire, demanda une trève de trois mois. Il ne la put obtenir que ſous la condition de ſe ſoumettre à diſcrétion s'il ne recevoit du ſecours d'Angleterre avant ce temps expiré. Pendant cet intervalle, il em-

An. 1235.

ploya

ploya toute son industrie & son éloquence pour engager Henri à le soutenir : mais tous ses efforts furent inutiles, & il fut obligé de rendre hommage à Louis après avoir renoncé solennellement à l'obéissance envers le Roi d'Angleterre, qui confisqua les biens que le Comte possédoit dans son royaume. Quoique Henri négligeât les affaires du continent, son conseil s'occupoit à faire d'excellents règlements dans ses Etats. On mit les forteresses entre les mains des Seigneurs Anglois les plus affectionnés à leur patrie : les limites des deux puissances ecclésiastique & civile furent reglées pour prévenir leurs disputes mutuelles, & l'on publia une ordonnance pour faire observer les deux chartres des libertés. Henri, de l'avis de son conseil, accorda aux églises paroissiales la dixme sur les foins & les moulins dans tous les domaines de la couronne en Angleterre : il paya régulièrement le tribut au Pape, & par la médiation de sa sainteté, renouvella une trève de cinq ans avec la France, après avoir accordé à Hughes, Comte de la Marche une pension de huit cents livres au moyen de l'abandon qu'il fit de ses

HENRI III. An. 1235.

Math. Paris. Rymer.

HENRI III. An. 1235.

droits sur l'isle d'Oleron. Ce fut aussi par l'entremise du Pape Grégoire que le Roi d'Angleterre acquit un puissant allié en la personne de l'Empereur Fréderic II, qui lui demanda sa sœur Isabelle en mariage. Elle fut aussi-tôt accordée : on dressa les articles du contract : la noblesse paya le droit de scutage qui fournit trente mille marcs d'argent pour sa dot : la Princesse fut envoyée avec une suite nombreuse en Allemagne où l'on fit les plus grandes magnificences pour la recevoir : enfin le mariage fut célébré à Worms avec toute la pompe imaginable en présence de quatre Rois, onze Ducs, trente Marquis & Comtes, & d'un très-grand nombre de Prélats & de Noblesse.

Math. Paris.

XXXVIII. Henri épouse Eléonor, seconde fille du Comte de Provence.

Lorsque Henri eut ainsi disposé de sa sœur, il commença à penser sérieusement à son propre mariage. Nous avons déja parlé de quatre différentes négociations à ce sujet, qui toutes avoient manqué par son inconstance; mais arrivé à un âge plus mur, il sentit la nécessité d'établir la succession pour conserver la paix dans le royaume, & résolut d'épouser Eléonor, seconde fille de Raimond Bérenger, Comte

de Provence, qui avoit déja marié l'aînée au Roi de France. Cette alliance fut approuvée des Prélats & de la Nobleſſe ; & Henri envoya une ambaſſade pour faire la demande en forme au père, qui y conſentit avec grande ſatisfaction. La jeune Princeſſe fut conduite par des Ambaſſadeurs en Angleterre, où elle arriva au commencement de l'année : le mariage fut célébré à Cantorbery le quatorze de Janvier, & le dimanche ſuivant elle fut couronnée à Weſtminſter. An. 1235. An. 1236. *Rymer.*

XXXIX. Statut de Merton.

Dans l'aſſemblée qui fut convoquée à cette occaſion, on fit pluſieurs règlements, entr'autres le fameux ſtatut de Merton, pour ce qui concerne les douaires & les teſtaments des veuves, le défrichement des terrains vagues, & les moyens de garantir les mineurs des uſures par rapport aux dettes que leurs pères auroient contractées. On y mit auſſi des bornes aux Writs ou ordres particuliers émanés du Prince, avec pluſieurs autres règlements pour la ſureté & l'avantage du peuple. Les Evêques propoſèrent dans la même aſſemblée d'établir une conſtitution de droit canon pour légitimer par les noces ſubſéquentes les enfants nés

HENRI III. An. 1236.

avant le mariage : mais la nobleſſe laïque repréſenta que cette innovation troubleroit les ſucceſſions, tant pour les honneurs que pour les biens, & introduiroit la confuſion dans les familles : ſur quoi elle déclara qu'elle ne ſouffriroit jamais qu'on fît aucune altération aux loix du royaume. Elle fit paroître la même fermeté pour empêcher le Roi de conſentir à la demande de l'Empereur, qui avoit envoyé un Ambaſſadeur pour propoſer au Roi de faire paſſer Richard, Comte de Cornouaille, à la Cour Impériale, où on lui donneroit des troupes pour attaquer la France, déja aſſaillie par le Roi de Navarre, & pour recouvrer les Etats enlevés à ſon père. La nobleſſe marqua une chaleur extrême à ce ſujet, & proteſta même contre le projet d'expoſer l'héritier préſomptif de la couronne au danger d'une guerre en pays étranger : ce qui fit rejetter les propoſitions de l'Empereur.

XL. Remontrances des Barons contre les conſeils des étrangers.

Henri donna bien-tôt de nouvelles marques de foibleſſe, malgré toutes les peines que le nouveau miniſtère avoit priſes pour régler ſa conduite. Guillaumme de Savoye, élu Evêque

de Valence & oncle de la Reine, qu'il avoit amenée en Angleterre, s'insinua avec tant d'artifice dans la confiance & l'affection du Roi, que sa Majesté commença à se laisser conduire en toutes choses par ses avis & à ne plus tenir les rênes du gouvernement que sous sa direction. Les Anglois avoient toujours supporté impatiemment les conseils composés d'étrangers, & la nation gémissoit encore des pernicieuses démarches de l'Evêque de Winchester & de ses Poitevins, ce qui détermina la noblesse à traverser le nouveau crédit du Prélat, avant qu'il eût acquis assez d'autorité pour troubler la tranquillité de la nation. Au premier parlement qui se tint à Londres ce fut le principal objet de leurs délibérations, & ils présentèrent des remontrances au Roi, qui en fut tellement épouvanté qu'il se retira dans la Tour, où il proposa d'achever les affaires de cette session. Les membres du Parlement refusèrent de s'assembler dans un lieu où commandoient les mêmes étrangers, contre lesquels ils avoient présenté leur adresse, ensorte que le Roi retourna dans son Palais, & les affaires se traitèrent suivant l'u-

HENRI III. AN. 1236.

HENRI III. An. 1236. sage ordinaire. Malgré la trève faite avec les Gallois, Llewellyn paroissoit disposé à une rupture ouverte ; & avoit déja fait plusieurs excursions. Aléxandre, Roi d'Ecosse, choisit cette conjoncture pour envoyer à Henri un Ambassadeur, avec ordre de lui demander les trois comtés septentrionaux, en conséquence d'une convention faite avec son père, ou de lui déclarer la guerre. Le Conseil trouvant l'alternative également fâcheuse, amusa l'Ambassadeur par la promesse d'éxaminer les prétentions du Monarque : mais dans une conférence qu'on eut peu de temps après sur ce sujet à York, le traité de paix fut conclu par la médiation d'Othon, Légat du Pape. Aléxandre renonça à ses prétentions, & l'on convint que les comtés septentrionaux lui payeroient deux cents livres par an, pour lesquels il fit le serment de fidélité & rendit hommage au Roi d'Angleterre. A l'égard de Llewellyn, qui étoit vieux, infirme & paralitique, il consentit à une trève qui se termina aussi par un traité de paix.

Tyrrel. Rymer.

Les étrangers qui s'étoient insinués dans la faveur du Roi, voyant combien ils étoient odieux à la noblesse

Angloise, & à la nation en général, résolurent de fortifier leur parti contre la tempête qui le menaçoit. Ils persuadèrent à Henri de renvoyer Ralph Fits-Nicholas, Lord-Stéward ou Grand-maître, ainsi que les autres Officiers de sa maison & de son conseil, & de redemander les sceaux à l'Evêque de Chichester, qui remplissoit la place de Chancelier avec l'intégrité la plus parfaite. Mais ce Prélat refusa de résigner cette place, à moins qu'il n'y fût obligé par un ordre du Conseil, dont il avoit reçu son autorité. Rivaux, Séagrave & Passelèwe furent rappellés à la Cour, se réconcilièrent avec le Roi, & recouvrèrent tout leur crédit. On remit dans le premier état tout ce qui avoit occasionné leur disgrace. Le château de Glocester & Eléonor de Bretagne furent de nouveau confiés à leurs soins; en un mot, ils furent comblés de tous les bienfaits dont Henri put disposer. Il sembloit que ces insolents étrangers fussent payés par quelque Prince ennemi de Henri pour l'engager dans des démarches qui le rendoient l'objet de la haine & du mépris de ses sujets. Ils lui firent révoquer toutes les aliénations

HENRI III.
An. 1236.

XLI.
Henri essaye de recouvrer les terres de la couronne engagées avant son mariage.

HENRI III. An. 1236.

qu'il avoit faites des domaines de la couronne, & annuller tous les dons que la nobleſſe avoit reçus de lui. Ils engagèrent le Pape à favoriſer leur projet : ce Pontife publia une bulle qui déclaroit ces dons injurieux à l'honneur de la couronne, & préjudiciables aux droits de ſa propre ſouveraineté : relevoit Henri du ſerment par lequel il les avoit confirmés, & l'autoriſoit à les reprendre en ſa main. Cette pièce fut ſignifiée au Parlement aſſemblé à Wincheſter : mais les membres la rejettèrent avec mépris, en remarquant que l'acquieſcement à une pareille bulle ſeroit un acte d'aſſujettiſſement au ſiège de Rome, dont ils ſoutenoient que le royaume étoit abſolument indépendant.

XLII. Le parlement lui accorde un ſubſide ſous promeſſe de réformer ſon adminiſtration.

Les miniſtres de Henri voyant les repréſentants de la nation auſſi fermes, jugèrent à propos de temporiſer, & de prendre d'autres meſures pour avoir de l'argent & ſatisfaire leur avarice. Pour y parvenir, on convoqua un autre parlement à Weſtminſter, où le Roi expoſa que ſes finances étoient totalement épuiſées par les dépenſes faites à ſon mariage & au couronnement de la Reine, & de-

An. 1237.

manda qu'ils lui accordassent un subside pour subvenir aux frais nécessaires du gouvernement. Le Parlement fit réponse que les subsides si fréquemment accordés n'avoient jamais été employés pour la gloire ou l'avantage de la nation : qu'au contraire le Roi avoit souffert que ses ennemis reculassent les bornes de ses Etats ; & que les sommes dont il auroit dû se servir pour les défendre avoient été prodiguées à d'indignes étrangers qui avoient supplanté ses sujets, & ne lui avoient servi qu'à opprimer son peuple. Henri promit avec toutes les apparences de la sincérité, de se conduire à l'avenir par les conseils de ses sujets naturels ; & que s'ils vouloient lui accorder alors le trentième de tous les biens meubles, il ne leur feroit jamais aucune autre demande, excepté dans des circonstances où ils verroient clairement qu'elles seroient d'une nécessité absolue. Pour gagner plus aisément leur confiance, il désavoua la bulle du Pape au sujet des dons qu'il avoit accordés : déclara qu'il feroit observer inviolablement les libertés portées dans la grande Chartre ; & consentit qu'il fût prononcé une sentence d'excommunication contre tou-

HENRI III. An. 1237.

tes personnes, (sans en être lui-même excepté) qui attenteroient à violer cette constitution. (d) Le Parlement gagné par ces promesses & par l'admission de quelques Seigneurs Anglois dans le Conseil, lui accorda, conformément à sa demande, un subside du trentième de tous les biens meubles, à l'exception de l'argent,

(d) Les membres de ce parlement étoient les Prélats, les Magistrats ou grands Barons convoqués par des writs spéciaux, avec les Barons ordinaires ou nobles convoqués en général par la proclamation des Shériffs. Ces derniers comprenoient tous les gentilshommes qui possédoient des fiefs militaires, tant Chevaliers qu'Ecuyers. Aussi Mathieu Paris dit qu'il y avoit une multitude innombrable dans ce parlement, ensorte qu'ils ne purent choisir leurs représentants, mais que chacun parut, ou put paroître en personne comme membre du parlement. Les bourgs & les communes n'eurent point cependant de représentants, comme il est évident par les writs en vertu desquels on leva le subside; dont un porte expressément que les Prélats, les Comtes & les Barons assemblés la veille de S. Hilaire avoient accordé au Roi le trentième de tout leur mobilier. Les autres disent que les Prélats, Comtes, Barons & possesseurs de franc-fiefs avoient accordé le trentième pour eux-mêmes & pour leurs *Villanes*, c'est-à-dire, leurs vassaux & tenants. *Carte, tom. 2. pag. 60.*

de la vaisselle, des chevaux, des armes, des instruments d'agriculture & du mobilier appartenant aux prébendes & aux Eglises paroissiales. Cependant il fut ordonné que cette taxe seroit déposée dans des abbayes, églises & châteaux choisis à cet effet, & qu'elle ne seroit levée qu'avec la condition expresse que le Roi n'écouteroit plus les suggestions des étrangers, qui avoient opprimé & appauvri la nation; mais qu'il se conduiroit à l'avenir par les avis de ceux qui étoient nés ses sujets.

HENRI III. An. 1237.

Chr. Dunstap. Math. Paris.

XLIII. Othon arrive en qualité de Légat. Les ministres étrangers ont le dessus.

Malgré ces précautions, Henri répandit cet argent à ses favoris étrangers & aux parents de sa femme. Quoiqu'il se fût engagé solemnellement à suivre les avis des conseillers Anglois, il étoit toujours gouverné par ceux de Guillaume de Valence. Il lui conféra les honneurs attachés au gouvernement de Richemond, qui avoit d'abord été accordé à son propre frère le Comte de Cornouaille. L'avarice & l'ambition de ce favori lui faisoient envahir toutes les places qui pouvoient procurer de l'honneur ou du profit, ce qui causa tant d'ombrage à la noblesse Angloise que son

HENRI III. An. 1237.
mécontentement auroit infailliblement dégénéré en une guerre civile, si le Prélat ne s'étoit absenté, sous prétexte d'un voyage dans sa patrie. Il n'y demeura cependant qu'autant de temps qu'il le crut nécessaire pour calmer le ressentiment des Barons d'Angleterre, & retourna ensuite dans le royaume, où il reprit sa conduite despotique. Ce n'est pas qu'il fût exempt de craintes, mais il engagea Henri à demander un Légat au Pape, afin que son autorité jointe à celle de la couronne, pût contenir les mécontents, & assujettir le peuple à l'obéissance. Othon fut revêtu de cette dignité, & sa commission s'étendit également sur l'Ecosse : mais quoique son arrivée produisît une clameur universelle, il se conduisit avec tant de prudence & de modération qu'il s'acquit l'estime & la vénération du public. Aléxandre, Roi d'Ecosse, lui défendit l'entrée de ses Etats, & il n'eut aucune envie de s'y introduire lorsqu'il fut instruit de la férocité de ses habitants. Il convoqua un concile à S. Paul de Londres, où l'on dressa plusieurs canons sur la discipline de l'Eglise. On y condamna la pratique d'affermer les

Eglises & les Bénéfices. On y défendit le mariage des Prêtres, & l'on ordonna la résidence ; mais le Prélat ne fit aucunes démarches contraires aux droits de la nation pour étendre sa propre autorité, & employa uniquement sa médiation à réconcilier l'Evêque de Winchester & Hubert, Comte de Kent, ennemis depuis si longtemps. Cependant la présence du Légat encouragea Henri à continuer d'accorder toutes ses faveurs & toute sa confiance aux ministres étrangers, sans aucuns égards aux remontrances de la noblesse Angloise, & de son propre frère Richard, qui fit d'inutiles efforts pour l'engager à changer de conduite.

XLIV. Simon de Montfort épouse la sœur du Roi. Les Barons prennent les armes.

Quoique leurs avis ne fussent pas écoutés, les favoris jugèrent qu'il étoit de leur intérêt de gagner quelques-uns des principaux de l'opposition, & ils engagèrent dans leur parti Jean, Comte de Lincoln, grand Constable d'Angleterre, & Simon de Montfort, Comte de Leicester, le plus jeune des fils du fameux Général qui avoit commandé la croisade contre les Albigeois. Il avoit hérité des honneurs attachés au château de Hinckley, de la grande Maîtrise d'Angleterre & du comté de

HENRI III. An. 1237.

Leicester, par la cession que lui avoit faite son frère Amauri, des droits de sa mère, qui étoit fille & cohéritière de Robert Fitz-Parnal, Comte de Leicester. Ce jeune Seigneur s'étoit tellement insinué dans la faveur de Henri que son ambition en étoit devenue excessive, & que se croyant trop grand pour un sujet, il aspiroit à devenir souverain. Dans cette vue il avoit successivement essayé de faire un mariage avec les héritières de Boulogne & de Flandre : mais n'ayant pas réussi, il tourna les yeux du côté d'Éléonor, seconde sœur de Henri, & veuve de Guillaume Mareschal, Comte de Pembrok. Quoiqu'elle eût fait vœu de chasteté perpétuelle après la mort de son mari, & qu'elle eût même reçu l'anneau de la main d'Edmond, Archevêque de Cantorbery, sans avoir cependant pris le voile ; les ministres étrangers resolus d'attacher Simon à leurs intérêts de quelque façon que ce pût être, persuadèrent au Roi de consentir à ce mariage. Le Monarque la livra de ses propres mains dans la chapelle particulière du Palais où la cérémonie fut faite par un de ses chapelains. L'Archevêque fit une vive re-

primande au Roi sur ce mariage clandestin, & les Barons de l'opposition furent tellement irrités de la défection de Montfort, & du Comte de Lincoln qu'on avoit de même gagné par un mariage entre sa fille & Richard de Clare, qu'ils commencèrent à prendre des mesures pour se faire eux-mêmes justice. Les Comtes de Cornouailles & Mareschal formèrent une confédération avec presque toute la noblesse d'Angleterre contre le ministère étranger, & contre les deux Seigneurs qui avoient abandonné la cause de la patrie. La nation en général favorisa cette entreprise. Ils s'assemblèrent en armes à Southwark, où les habitants de Londres se joignirent à eux, & ils demandèrent tous avec de grands cris que Lincoln & Montfort fussent exclus du conseil, ainsi que tous les ministres étrangers. Henri, effrayé de cette démarche, eut recours aux bons offices du Légat, qui promit en son nom des récompenses considérables. On convint d'une trêve jusqu'au premier lundi de Carême, & l'on promit qu'on remédieroit à tous les sujets de plaintes dans un conseil général qui fut indiqué pour ce temps à Londres. Les

HENRI III. An. 1238.

Barons se rendirent au jour marqué; mais le Comte de Cornouaille avoit été gagné par les promesses du Légat: on ne remédia qu'imparfaitement aux abus, & la dispute fut mise en compromis par la médiation d'Othon. Cependant les deux Comtes furent exclus du conseil, & celui de Monfort qui craignoit que les représentations d'Edmond ne fissent dissoudre son mariage, se rendit secrètement à Rome, où à force d'argent il en obtint la confirmation du Pape. Il retourna ensuite triomphant en Angleterre, & y fut reçu avec des marques excessives de faveur & d'affection par le Monarque, qui l'investit solemnellement du comté de Leicester.

XLV. La vie du Légat est en danger dans un tumulte à Oxford.

Après avoir terminé cet accommodement entre le Roi & les Barons, le Légat se mit en marche pour faire la visite des comtés septentrionaux, & passa par Oxford, où l'université le traita magnifiquement dans l'abbaye d'Oriney. Après le dîné les Ecoliers se présentèrent pour rendre leurs respects à sa Révérence; mais le portier qui étoit Italien leur refusa l'entrée, & les insulta même si vivement qu'ils résolurent de forcer la porte. Les do-

mestiques du Légat vinrent au secours du portier, & l'on se battit avec opiniâtreté des deux côtés; un pauvre écolier Irlandois, qui demandoit l'aumône à la grille de la cuisine, reçut de l'eau bouillante au visage que lui jetta le Lord Stéward, propre frère du Légat; & un Gallois témoin de cette indignité en fut tellement irrité qu'il blessa le Stéward à mort d'un coup de flèche. Le Légat épouvanté de ce tumulte, prit la fuite dans l'Eglise, d'où il s'échappa, & se rendit à Abingdon. Il y trouva le Roi, à qui il fit de vives plaintes du traitement qu'il avoit reçu; & Henri envoya aussi-tôt le Comte de Warenne avec un parti de soldats pour arrêter les mutins. Trente furent mis en prison dans le château de Wallingford; mais Othon n'étant pas encore satisfait mit l'université en interdit, & excommunia tous ceux qui avoient eu part à cette sédition. Cependant par l'intercession des Evêques il leva les censures, & les écoliers expièrent leur insolence par une procession qu'ils firent pieds nuds depuis l'Eglise de S. Paul jusqu'à la maison du Légat.

Pierre de Roches, Evêque de Win-

HENRI III. An. 1238.

XLVI. Guillaume de Valence est élu Evêque de Winchester.

chester, mourut dans la même année, & Henri recommanda Guillaume de Valence pour lui succéder : mais les Moines le rejettèrent, tant parce que c'étoit un étranger odieux à la nation, que parce qu'il étoit absolument indigne de remplir des fonctions aussi sacrées, à cause de son ignorance, de son caractère violent & de sa vie scandaleuse. Cependant pour faire un choix agréable au Roi, ils jettèrent les yeux sur Guillaume de Ralegh & sur Ralf de Neville, Evêque de Chichester, prélats d'une conduite irréprochable, & qu'ils pensèrent que sa Majesté agréeroit. Henri au contraire fut si irrité de leur peu d'égard pour sa récommandation, qu'il exclut Ralegh du Conseil, ôta les sceaux à Neville, obtint du Pape la cassation de ces deux élections, & la nomination d'un nouveau Prieur, qui enfin entraîna le plus grand nombre des voix en faveur de Guillaume de Valence. Ce Prélat martial étoit passé en pays étranger avec Henri de Turbeville pour faire une campagne dans l'armée de l'Empereur, mais il commandoit alors les troupes de sa Sainteté, & avoit déja été choisi pour Evêque de Liège. Il ne jouit pas

long-temps de ces promotions ; car il mourut l'année suivante à Viterbe, fort peu regretté des Anglois qui auroient eu beaucoup à souffrir de son caractère turbulent & ambitieux.

Math. Paris. Brady. Tyrrel.

XLVII. Attentat sur la vie du Roi à Woodstoke.

Les plaintes de la nation faisoient si peu d'impression sur Henri, que son gouvernement étoit détesté & sa personne méprisée. Quelques particuliers dont les affaires étoient devenu très-dérangées par sa tyrannie & son oppression, jugèrent que la mort d'un Monarque aussi indigne de son rang feroit le bonheur de tout le royaume. Dans cette pensée ils formèrent un plan pour lui ôter la vie, & choisirent pour leur instrument un nommé Ribald, homme de naissance & savant. Il se rendit à Wodestock pendant le séjour qu'y fit Henri, feignit d'avoir perdu la raison, demandant que le Roi lui rendît la couronne qu'il avoit usurpée sur lui, à qui, disoit-il, elle appartenoit de droit. Les officiers voulurent le chasser & le punir de son insolence, mais Henri défendit d'user d'aucune violence envers un pauvre malheureux qui paroissoit insensé, & cette compassion lui donna le moyen de se glisser sans être vu dans la cham-

HENRI III. An. 1238.

bre à coucher du Roi, où il demeura caché pour assassiner sa Majesté. Heureusement pour Henri qu'il passa la nuit avec la Reine, pendant que le meurtrier, trompé dans son attente, parcourut les appartements avec un long couteau à la main, faisant de grands cris, comme dans un transport de phrénésie. Les gardes, allarmés de ce bruit, le mirent en prison, où il confessa que Guillaume de Mareis l'avoit engagé à assassiner le Roi, & que plusieurs autres personnes étoient entrées dans la même conspiration. Il fut condamné à être pendu & écartelé. La sentence fut exécutée : mais il paroît qu'on n'eut point d'égard à sa déclaration, car aucun des complices qu'il avoit nommés ne fut arrêté, & l'on ne fit nulles démarches pour découvrir les particularités de cette conjuration.

M. Westmin.

XLVIII. Traits capricieux de Henri. Naissance d'Edouard son premier fils.

Une telle indolence dans une affaire aussi importante peut avoir été occasionnée par le propre caprice de Henri, qui le portoit quelquefois à des actes de méchanceté, & d'autrefois lui faisoit tenir une conduite absurde. On trouve dans le même temps plusieurs exemples qui peuvent servir à faire

connoître le génie de ce ridicule Monarque. Comme il n'avoit point de principes fixes, il répandoit souvent ses faveurs sur ceux qu'il avoit disgraciés depuis peu, & en insultoit d'autres qu'il venoit de combler de caresses. Nous avons déja remarqué qu'à la mort de Richard, Comte de Pembrok, il avoit donné l'investiture de la place de Comte Mareschal à Gilbert frère de ce Seigneur, dont l'attachement & la fidélité prouvèrent combien il la méritoit: cependant un jour qu'il se présenta à la cour selon sa coutume, le Roi refusa de le recevoir, & même le fit repousser avec indignité. Surpris de ce changement, il fit porter par un ami ses plaintes au Monarque de l'affront qu'il venoit de recevoir; Henri répondit que le frère du Comte avoit été un traître, qu'il avoit persisté dans sa trahison jusqu'au dernier moment de sa vie: qu'il se repentoit lui-même d'avoir accordé la place de Grand Mareschal à Gilbert; mais qu'il la lui ôteroit comme il la lui avoit donnée. Aussi-tôt que cette réponse eut été rapportée au Comte, il se retira du côté du nord, pour se mettre à couvert des desseins de ses ennemis,

qui avoient sans doute mis dans l'esprit du Roi de fâcheuses impressions à son préjudice. Peu de jours après que Henri eut accordé le comté de Leicester à Simon de Montfort, il le maltraita par les termes les plus injurieux; lui reprocha publiquement d'être un traître & un misérable excommunié, qui avoit débauché sa femme avant son mariage, & avoit ensuite obtenu la confirmation du Pape, à force de présents. Cette insulte faite en présence de la Comtesse, propre sœur du Roi, lui causa de telles allarmes qu'elle se retira aussi-tôt avec son mari. Ils s'embarquèrent sur la Tamise, & passèrent au continent, où ils restèrent jusqu'à ce que la colère extravagante de Henri fut appaisée. Hubert de Burgh ressentit aussi les effets de la légèreté, ou de la mauvaise volonté du Monarque, quoique ce Seigneur, bien loin de lui avoir fait aucune offense depuis sa réconciliation, eût été presque le seul qui lui fût resté attaché pendant la dernière défection des Barons. Il fit renouveller contre lui le procès pour les crimes dont il avoit déja été accusé précédemment; mais dans une assemblée solemnelle où il comparut

devant ses Pairs, il prouva son innocence avec la plus inconteſtable évidence. Cependant il jugea à propos de ſacrifier quatre de ſes châteaux à la colère du Roi, qui fut auſſi-tôt appaiſé, & fit arrêter les pourſuites. Henri avoit été près de ſe brouiller avec le Pape, lorſqu'il avoit envoyé Ralf de Tuberville à la tête d'un petit corps de troupes au ſecours de l'Empereur qui étoit en guerre contre le Pontife; & enſuite conduit par le même eſprit de caprice, il ordonna avec une ardeur étonnante de publier dans toutes les Egliſes de ſon royaume la ſentence d'excommunication que ſa ſainteté avoit ſolemnellement prononcée contre Frédéric, quoique cet Empereur fût ſon beau-frère. Cette alliance auroit pu ſervir d'une excuſe ſuffiſante pour refuſer la publication, ou au moins il auroit du la retarder aſſés pour marquer quelque répugnance à éxécuter les ordres de Grégoire. Une conduite auſſi peu conſéquente étoit ſouvent l'effet de ſa propre bizarrerie; mais elle lui étoit auſſi fréquemment ſuggerée par ſes différents Miniſtres qui le faiſoient paſſer de l'erreur à l'indiſcrétion. Ces démarches auſſi in-

HENRI III. An. 1239. justes qu'extravagantes auroient immanquablement rallumé dans peu le feu des guerres civiles ; mais l'indignation du peuple fut heureusement suspendue par la naissance d'un fils & d'un héritier, qui fut baptisé par le Légat, & nommé Edouard par vénération pour le Confesseur du même nom que le Roi avoit choisi pour son Saint particulier, & pour lequel il avoit la plus grande vénération.

Math. Paris. Rot. Pacl. a. E. Westmonst. Brady.

XLIX. Avarice & concussion d'Othon.

Cependant le Légat Othon avoit totalement changé de conduite, & opprimoit alors les Eglises & le clergé avec une avarice si insatiable que les Evêques se plaignirent de ses éxactions au Pape. Le Pontife envoya deux fois des lettres de révocation au Cardinal, mais elles furent sans effet par l'obstination du Roi qui le considéroit comme le principal support de son administration. Enfin les Prélats, fatigués & épuisés par les concussions continuelles du Légat, s'assemblèrent dans l'intention de prendre des mesures pour se délivrer de ce fardeau, mais à peine avoient-ils entamé leurs délibérations qu'Othon entra dans l'assemblée & leur demanda un nouveau subside pour subvenir aux nécessités pressantes

tes du saint siège. Les Evêques furent tellement indignés de cette proposition qu'ils lui répondirent que leur résolution étoit prise de ne pas souffrir plus long-temps sa tyrannie, & rompirent aussi-tôt l'assemblée, sans lui donner le temps de repliquer. Après ce refus, il eut recours aux couvents & aux maisons religieuses, qui furent obligés de lui fournir ce qu'il n'avoit pu tirer des Evêques. Il leva ainsi des sommes très-considérables sur le royaume, & résolut d'en faire de même en Ecosse, malgré la défense qui lui avoit été faite d'y entrer. En conséquence de ce dessein, il s'avança vers le nord avec quelques Seigneurs Anglois, qui l'acccompagnoient par respect pour son caractère. Arrivé sur les frontières, il rencontra Aléxandre qui venoit au-devant de lui, non pour le conduire dans son royaume, mais au contraire pour l'empêcher d'y entrer. Othon excessivement irrité de cette opposition, le menaça des censures de l'Eglise; mais le Monarque marqua autant de mépris pour lui que pour ses excommunications. De pareils commencements auroient été suivis d'une rupture ouverte

HENRI III. An. 1239.

si les Seigneurs Anglois n'avoient employé leur médiation, & gagné sur Aléxandre qu'il permettroit au Légat l'entrée de ses Etats, mais seulement pour peu de temps. Cependant ils ne purent obtenir cette faveur, que lorsqu'Othon eut consenti par un acte signé de sa main & scellé de son sceau à reconnoître qu'elle ne lui étoit accordée qu'à titre de considération pour sa personne, sans qu'on en pût tirer aucune conséquence. Lorsque le différent eut été ainsi accommodé, le Légat accompagna le Roi à Edimbourg & trouva encore moyen d'extorquer quelques contributions du clergé Ecossois, malgré toutes les précautions qu'on avoit prises pour empêcher l'éxercice du pouvoir légatorial.

L. Union du Roi & du Pape pour opprimer les laïques & les ecclésiastiques.

Pendant que les représentants du Pape tiroient l'argent des ecclésiastiques d'Angleterre, les laïques étoient également pillés par les éxactions du Roi. Il sembloit que le Pontife & son vassal Henri s'éxerçoient à l'envi l'un de l'autre à opprimer les peuples; & les Anglois n'auroient jamais souffert de pareilles concussions sous un Roi aussi méprisable sans la crainte du ressentiment de sa sainteté, & le souve-

nir des malheurs que la guerre civile avoit déja causés dans le royaume. Les Evêques s'assemblèrent de nouveau à Londres & présentèrent des remontrances au Roi, dans lesquelles ils se plaignoient de ce qu'il s'appropríoit les revenus des Evêchés vacants, & retardoit les élections sous des prétextes frivoles, jusqu'à ce que les Chapitres eussent nommés les sujets qu'il avoit choisis. Ils ajoutèrent à ces remontrances l'excommunication contre ceux qui lui donnoient des conseils aussi pernicieux; mais le Monarque avoit tant de confiance en la protection du Pape qu'il eut très-peu d'égard à leurs représentations. Il eut même l'esprit assés bas pour se glorifier de sa dépendance du siège de Rome, & lorsque l'Empereur se plaignit par son ambassadeur de ce qu'il avoit fait publier la sentence d'excommunication rendue contre lui, Henri répondit qu'il étoit vassal du Pape, & ne pouvoit désobéir à ses injonctions. Lorsque le Légat fut de retour d'Ecosse, il renouvella ses éxactions arbitraires; leva des sommes considérables sur les Eglises & les Monastères, sous le titre de procurations; & enfin An. 1240.

HENRI III. An. 1240. publia un mandement, dans lequel il déclaroit que non-seulement il avoit le pouvoir de relever de leur vœu ceux qui avoient pris la croix pour la Terre-sainte ; mais encore celui de les forcer sous peine d'excommunication à se racheter par argent. Ces concussions étoient autorisées & secondées par des ordres venant directement du Pape, qui accorda aux moines de Cluni le dixième du produit de tous les bénéfices d'Angleterre pour trois années ; mais Henri, honteux de cette imposition, défendit à leurs agents sous des peines sévères de la lever. Sa sainteté bien loin d'être arrêtée par cette défense, entreprit de faire lever le cinquième de tous les revenus ecclésiastiques, à titre d'aides contre l'Empereur, & commença par le clergé Romain établi en Angleterre, qui n'osa refuser d'obéir à une puissance dont il dépendoit totalement. On proposa ensuite aux Prélats assemblés à Reading de se soumettre à la même taxe, & ils y consentirent, entraînés par les avis & l'exemple d'Edmond de Cantorbery. Peu de temps après Grégoire fit un marché avec le peuple de Rome pour qu'ils le secourussent

contre l'Empereur, à condition que leurs enfants & leurs parents feroient pourvus des bénéfices d'Angleterre. Il donna ordre auffi-tôt à Edmond & aux Evêques de Londres & de Sarum de réferver pour le clergé Romain trois cents des premiers bénéfices qui vacqueroient dans le royaume, fous peine d'être fufpens de leurs titres de Collateurs. Edmond exceffivement affligé de cette nouvelle efpèce d'impofition, en fit des plaintes amères à Henri; mais il ne put avoir aucune raifon du Roi, & ennuyé de la vie, il fe retira en Bourgogne, où il mourut & fut enterré dans l'Abbaye de Pontigni. *

An. VVaver. Clauf. 24. Henri. III.

LI. Conduite frauduleufe de fa Sainteté pour lever des contributions.

Grégoire n'étant pas encore fatisfait inventa pour tirer l'argent du clergé Anglois un nouveau moyen ou plutôt une impofture frauduleufe. Il envoya Pierre Rubens lever des fommes dans les monaftères, où il montroit une fauffe lifte des Evêques & des Abbés qu'il difoit en avoir payé leur part,

* Le faint Archevêque fut canonifé en 1247 par une bulle du Pape Innocent IV. & fon corps fut transféré dans l'Eglife Conventuelle, en préfence de toute la cour de France.

HENRI III. An. 1240. & que les autres devoient le payer à leur éxemple. Il ajoutoit que l'objet de cette collection ne pouvoit être déclaré que dans six mois, & en même temps obligeoit ceux qui payoient de lui jurer le secret jusqu'à ce que le projet dont il étoit question fût éxécuté. Aussi-tôt que les Abbés furent informés de cette tromperie, ils en portèrent leurs plaintes à Henri dont ils ne reçurent d'autre satisfaction que celle de voir les Prélats chargés du même impôt. Le Légat les avoit fait assembler deux fois sans avoir pu réussir, mais il les prit chacun en particulier, & par ses caresses entraîna la plus grande partie. Ensuite il convoqua un concile à Londres, où il leur proposa de nouveau la contribution, qui fût fortement recommandée par le Roi, & enfin accordée par toute l'assemblée. On la leva en Angleterre, en Irlande, dans le pays de Galles & en Ecosse, quoiqu'il y eût une trève de conclue entre le Pape & l'Empereur. Elle fut aussi levée en France; mais Louis informé de la suspension d'armes & qu'on travailloit à la paix, ne permit point que les fonds sortissent du royaume, dans la crainte

qu'un tel fecours ne rendît le Pape plus infléxible & plus extravagant dans fes demandes. Othon fut rappellé pour affifter aux conférences, & partit d'Angleterre vers les fêtes de Noel : On prétend qu'il emporta plus d'argent avec lui qu'il n'en laiffa dans tout le royaume ; mais cette contribution non plus que celle de France ne tourna pas au profit de fa fainteté ; car les deux Légats furent pris en mer par les Pifans, alliés de l'Empereur, qui s'emparèrent des tréfors & mirent les Cardinaux en prifon. *Anglia Sacr.*

LII. Pierre de Rubens fe retire fecrètement d'Angleterre.

Le départ d'Othon ne fit pas ceffer les exactions de la cour de Rome. Il laiffa un fucceffeur induftrieux en la perfonne de Pierre de Rubens, qui non-feulement recueillit ce qui reftoit à lever de la contribution, mais fit encore fes efforts pour obtenir le don de deux prébendes & deux corrodies ou cellules dans les cathédrales & les couvents, que le Pape avoit déja inutilement follicitées. Il commença fes attaques par l'Abbaye de Peterborough dont il efpéroit que les autres Eglifes fuivroient l'exemple. Il effaya alternativement la flatterie & les menaces pour amener les moines

HENRI III. An. 1240.

à ſon deſſein ; mais ils éludèrent ſa demande ſous prétexte de l'abſence de leur Abbé Walter de S. Edmond qui avoit été mandé au concile de Rome. Auſſi-tôt que ce Prélat fut informé du deſſein du Légat, il repréſenta à Henri les dangereuſes conſéquences d'une pareille conceſſion, & les peignit de ſi fortes couleurs, que le Roi, en qualité de Patron défendit expreſſément au couvent de rien accorder. Quoique les agents du Pape euſſent du deſſous en cette occaſion, ils réuſſirent d'un autre côté à lever le vingtième ſur le clergé d'Irlande, ce qui leur produiſit une ſomme conſidérable. Chargés de cet argent & de celui qu'ils avoient ramaſſé en Angleterre, ils traversèrent la mer en toute diligence, & avec un grand ſecret, avant que Henri put arrêter la contribution, dans la crainte qu'on ne retînt cet argent ſi le Pape mouroit avant leur départ ; d'autant qu'ils avoient été informés que ſa ſainteté étoit dangereuſement malade. Ils ſortirent en effet d'Angleterre avant que les nouvelles de ſa mort fuſſent parvenues dans le royaume ; mais ils furent arrêtés ſur la route de Rome par

l'Empereur, qui les dépouilla de tout ce qu'ils avoient emporté. *

LIII. Boniface, oncle de la Reine, est promu à l'archevêché de Cantorbery.

Vers le même temps, Pierre de Savoye, l'un des oncles de la Reine, arriva en Angleterre où il fut reçu avec de grands honneurs par le Monarque, qui l'arma Chevalier dans l'Eglise de l'Abbaye de Westminster, & pour son amusement indiqua un tournoi à Northampton. L'affection de Henri pour les étrangers paroissoit en toute occasion, & il embrassa leur parti dans ce divertissement avec une chaleur étonnante. Pour qu'ils remportassent tout l'honneur de cette journée, il engagea un grand nombre de Gentilshommes à se joindre à eux pour attaquer Roger Bigot, Comte de Norfolk, qui devoit entrer en lice contre Pierre de Savoye. Cette ridicule partialité irrita tellement les Anglois qu'elle fut prête de causer une guerre civile, & les deux partis s'étoient déja rangés

* Grégoire IX. fameux par ses démêlés avec l'Empereur Frédéric II. mourut le 20 Août 1241. Le saint siège vaqua un an & près de huit mois, par les divisions des Cardinaux : enfin, après bien des troubles, ils élurent à Anagni le Cardinal Sinibal de Fiesque, Génois, qui prit le nom d'Innocent IV. & tint le saint siège près d'onze ans & demi.

HENRI III. An. 1241.

en bataille, lorſque Henri qui reconnut ſon indiſcrétion donna auſſi-tôt ſes ordres pour empêcher le tournoi. Il ne put cependant en prévenir un autre qui ſe fit peu de temps après à Ware près de Hertford, où Gilbert Comte Mareſchal perdit la vie par un cheval fougueux; Robert de Say y fut tué, & beaucoup de monde dangereuſement bleſſés. Henri avoit déja donné des preuves convaincantes de ſon affection pour les oncles de la Reine en accordant à Pierre le château de Richemond avec la garde des terres qui appartenoient à Jean, Comte de Warenne, dans le Suſſex & le Surrey; & il éleva alors Boniface à l'Archevêché de Cantorbery. Edmond avant que de mourir avoit excommunié les moines de l'Egliſe de Chriſt qui l'avoient traverſé dans le choix d'un Prieur; & ils s'adreſsèrent au Pape pour en obtenir l'abſolution avant qu'ils procédaſſent à une nouvelle élection. Grégoire avoit donné le pouvoir à l'Archidiacre de S. Albans & au Prieur de Dunſtaple de les relever de cette cenſure; mais Simon Langton, Archidiacre de Cantorbery appella de cette commiſſion,

comme obtenue par ſubreption, & les moines ſollicitèrent Henri de leur accorder ſa protection, lui promettant qu'ils éliroient Boniface. Le Roi accepta cette propoſition & agit ſi efficacement auprès de Langton qu'il s'engagea à ſe déſiſter de ſon appel, enſorte que Boniface fut élu ſans aucune oppoſition; mais il ne put être confirmé alors à cauſe de la vacance du ſaint ſiège.

HENRI III. An. 1241.

Ch. Dunſtapl.

LIV. Mort d'Eléonor de Bretagne.

Le Roi eut un autre ſujet de triomphe par la mort d'Eléonor de Bretagne, héritière par droit de ſucceſſion de la couronne d'Angleterre. Elle avoit paſſé ſes jours dans une priſon perpétuelle, & mourut fille dans le château de Briſtol. Son droit légitime avoit cauſé des craintes continuelles au Roi Jean & à ſon fils Henri, qui ſoupçonnoit les Anglois d'être attachés à cette Princeſſe & avoit l'année précédente obligé tous ceux qui étoient au-deſſus de l'âge de douze ans dans ſon royaume de faire un ferment éventuel de fidélité en faveur de ſon fils Edouard, encore dans l'enfance. Il avoit pour ce jeune Prince la plus tendre affection, fondée particulièrement ſur ce qu'il portoit le nom du ſaint Confeſſeur. Par véné-

HENRI III. An. 1241.

ration pour la mémoire de ce Monarque, il rebâtit à grands frais l'Eglise de Westminster; il célébroit ses fêtes avec la plus grande solemnité, & fit faire une chasse d'or d'un travail exquis pour mettre ses reliques. Les extravagances de Henri & son défaut d'œconomie le tenoient presque toujours dans l'indigence & l'obligeoient à surcharger ses peuples, ensorte que la principale occupation de sa vie fut d'inventer des moyens pour en tirer de l'argent, & de les mettre à exécution. Un impôt suivoit de si près celui qui l'avoit précédé que ses sujets n'avoient pas le temps de respirer; & les Juifs furent accablés sans aucune pitié pour satisfaire l'avarice insatiable de ses favoris étrangers, qui n'étoient occupés qu'à trouver des prétextes plausibles de lever des subsides, en quoi ils réussirent presque toujours.

Math. Paris.

LV. Succès de Henri dans le pays de Galles.

Llewellyn, Prince de Galles, mourut dans un âge fort avancé & laissa la principauté à son fils David, qui avoit déja fait quelques légères excursions sur les terres des Anglois, & paroissoit très-peu disposé à un accommodement avec Henri. Ce Prince

avoit un frère naturel plus âgé que lui nommé Griffin qui étoit très-aimé des Gallois, & par conséquent l'objet de sa jalousie & de sa haine. Il avoit reclamé une partie de l'héritage de son père, suivant la loi du pays ; mais David, au lieu de lui accorder sa demande, l'avoit fait enfermer dans une étroite prison. La femme de Griffin eut recours à Henri, dont elle sollicita l'assistance, avec promesse de lui payer tous les ans une somme qui seroit prise sur les biens du mari. Le Roi, flatté de cette espérance, employa sa recommandation auprès de David ; mais comme elle fut sans effet, il assembla une armée, entra dans le pays de Galles vers le milieu de l'été, lorsque les marais étoient secs & accessibles, & en peu de semaines, non-seulement le força de rendre la liberté à son frère, mais encore de se soumettre pour obtenir la paix aux conditions qu'il jugea à propos de lui imposer. Cepedant il craignit que l'affection du peuple pour Griffin n'occasionnât quelques troubles s'il le laissoit jouir de la liberté, & il le garda prisonnier dans la Tour de Londres, où il resta plus de deux ans. Il essaya enfin de s'échaper, mais

HENRI III. An. 1241.

la corde rompit, il tomba la tête la première, sa cervelle se répandit de toutes parts, & il expira sur le champ. Ainsi la protection de Henri se changea en oppression par l'adresse de David, qui lui accorda de plus grands avantages qu'il n'en avoit été stipulé avec l'infortuné Griffin.

LVI. Il entreprend une expédition dans le Poitou.

Pendant que les armes du Roi prospéroient dans les montagnes galloises, son frère Richard acqueroit une grande réputation par son courage, sa conduite & sa libéralité dans la Palestine. Il fortifia Ascalon, reprit Jérusalem, & fit une trève avantageuse pour dix ans avec les Sarrasins : il se mit ensuite en chemin pour retourner en Angleterre, & s'arrêta deux mois à la cour Impériale, auprès de l'Impératrice sa sœur, qui mourut en couche aussi-tôt après son départ. A peine fut-il de retour dans sa patrie que les Poitevins le sollicitèrent d'entreprendre une expédition dans leur province, & de faire revivre ses droits sur le Poitou. Avant son pélerinage de la Terre-Sainte, il avoit reçu solemnellement l'investiture de ce comté quoique la France en possédât une bonne partie conquise par Philippe

Auguste : cette province étant ainsi partagée entre les deux couronnes, Louis crut avoir également droit d'en accorder l'investiture qu'il donna à son frère Alphonse. Henri résolut de se venger de cette insulte, & s'engagea avec d'autant plus d'ardeur dans cette entreprise qu'elle intéressoit les droits de sa mère, qui avoit enfin épousé le Comte de la Marche son premier amant. Comme les terres de son mari étoient dans la partie du Poitou possédée par la France, il en avoit rendu hommage à Louis : mais lorsqu'Alphonse eut reçu l'investiture, l'orgueil de la Comtesse ne voulut point permettre que le Comte fléchit le genouil devant le frère du Roi de France. Il refusa de prêter serment, & pour se préparer contre le ressentiment de Louis, il demanda le secours du Monarque Anglois. Il représenta à Henri combien il étoit facile de chasser les François du Poitou, & assura que la province fourniroit un nombre d'hommes suffisant pour sa deffense, pourvu que le Roi d'Angleterre fit les frais de leur subsistance. Henri flatté de cette espérance, convoqua un parlement, & demanda un

HENRI III. An. 1242. subside proportionné à l'importance de l'expédition ; mais au lieu de répondre favorablement à sa requête, les membres lui reprochèrent la dissipation de ses revenus & les injustes impôts dont il avoit surchargé les peuples. Ils se plaignirent hautement de l'infraction de sa parole, par rapport aux chartres des libertés, dont il avoit si souvent juré l'exécution : ajoutèrent que la trève avec la France n'étoit pas encore expirée, & lui déclarèrent ouvertement qu'il ne devoit rien attendre de leur condescendance. Cependant il fit usage de sa méthode de gagner les membres en particulier, qui lui avoit déja réussi en deux ou trois occasions différentes, & en engagea un grand nombre à contribuer de leur crédit pour lui faire obtenir ce qu'il desiroit. La plus grande partie fut entraînée par ce moyen, & on lui accorda le trentième de tous les mobiliers pour subvenir à cette entreprise. Ce subside ne fournissant pas encore des fonds suffisants, il leva une taille sur les villes, les bourgs & les domaines de la couronne en Irlande, & demanda un don-gratuit au clergé du Royaume. Lorsqu'il eut rassemblé tout

Math. Paris. Brady. Carte.

cet argent, il somma les vassaux tenus du service militaire, de se trouver à Winchester, avec armes & chevaux le vingt-septième jour d'Avril. Il conclut dans le même temps un mariage entre sa fille Margueritte, & Aléxandre, fils du Roi d'Ecosse, qui en conséquence de cette alliance, se chargea d'entretenir la paix dans la partie septentrionale d'Angleterre. Guillaume, Archevêque d'York fut nommé régent du royaume, & l'on établit un conseil pour l'aider dans le gouvernement; après quoi Henri mit à la voile de Portsmouth, accompagné de la Reine, de son frère Richard, de sept Comtes & de trois cents Chevaliers. Il emporta avec lui trente tonneaux pleins d'or, & débarqua à Royan dans la Saintonge à l'embouchure de la Gironde. * *An. VVaver.*

LVII. Il est battu par Louis, Roi de France.

Pour s'opposer à ce formidable armement, le Roi de France avoit équippé à la Rochelle une flotte de quatre-vingt galères, & assemblé une armée

* Si l'on ajoutoit foi aux lettres du Monarque Anglois, il étoit passé dans le continent sans avoir dessein de faire la guerre; ce qui ne s'accorde ni avec sa conduite pour tirer de l'argent, ni avec le récit de tous

HENRI III. An. 1242.

de quatre mille chevaliers, vingt-mille gentilshommes & archers, & un très-grand nombre de fantassins. Il entra en Poitou à leur tête, réduisit plusieurs places qui appartenoient au Comte de la Marche, & investit ensuite Fontenai, qui après une vigoureuse défense fut obligée de se rendre à discrétion. Il étoit occupé à ce siège, lorsque Henri descendit à Royan, & le Monarque Anglois envoya aussi-tôt des Ambassadeurs pour lui demander satisfaction, sur ce qu'il avoit attaqué le Comte de la Marche allié de l'Angleterre. Louis répondit qu'il étoit près de renouveller la trève avec Henri à des conditions raisonnables, mais que ce Prince n'avoit aucun droit de s'en-

les Historiens. Je rapporterai le commencement d'une de ces lettres, pour faire connoître le style du temps.

Rex dilecto & fideli suo W. de Cantilupo Juniori salutem. Cum, faciente injuria Regis Franciæ, treuga inter nos & ipsum deficiat, & sic guerram ei movere nos oporteat (quod quidem in transfretatione nostra non credebamus accidisse) & minus sufficienter muniti sumus bona gente, & potissime gente regni nostri Angliæ (de qua specialius confidimus) ad ipsum impugnandum: Vobis mandamus, &c.... Teste Rege apud Xancton. 7. die Junii.

tremettre entre lui & ses sujets rébelles. Cette judicieuse réponse fut regardée comme un refus, & fut suivie d'une déclaration de guerre en forme. Henri s'avança jusqu'à Pons, où il fut joint par la noblesse de Gascogne, mais le nombre d'auxiliaires qui le joignirent fut bien différent de ce qu'il en attendoit. Il marcha ensuite à Saintes où il demeura quinze jours dans l'espérance d'y recevoir de nouvelles troupes, après quoi il fit un mouvement vers Toney sur la charante, dans le dessein d'arrêter les progrès de Louis qui s'étoit déja rendu maître de presque tous les forts du Comte de la Marche. Henri fit alors un traité avec Geffrey de Rancone, Seigneur de Taillebourg, & prit poste dans le voisinage de cette place, ce qui le mettoit à portée de secourir la ville & le château, & de rompre le pont pour empêcher le passage de la rivière au Monarque François. Le Comte de la Marche & Renaud de Pons par le conseil desquels il se conduisoit, le dissuadèrent de prendre cette précaution qui ne pouvoit manquer d'être désagréable à Geffrey, l'assurant qu'il pouvoit avoir la confiance la plus parfai-

HENRI III. An. 1242. te en la fidélité de ce Seigneur. Henri se retira à Saintes, mais instruit de l'approche du Roi de France, il retourna vers Taillebourg, dont il trouva que Louis s'étoit déja emparé après avoir été joint par Geffrey. Comme l'armée Angloise étoit de beaucoup inférieure en nombre à celle du Roi de France, Henri se retira précipitamment à Saintes, mais Louis passa la rivière, & attaqua son arrrière-garde avec tant de furie & de célérité qu'après un combat opiniâtre les Anglois lachèrent le pied & firent une perte considérable. Ils furent poursuivis jusque près de Saintes, d'où le Comte de la Marche fit une sortie pour couvrir leur retraite ; ce qui donna le temps aux comtes de Cornouaille, Norfolk, Sarum, & Leicester de rallier leurs troupes & de renouveller le combat. On se batit des deux côtés avec autant de valeur que de succès, mais l'armée Angloise se trouva tellement diminuée, que Henri quitta aussitôt Saintes, & marcha à grande hâte jusqu'à Pons, où il laissa une forte garnison, & se rendit ensuite à Barbezieux place d'une grande fureté. *Math. Paris. Brady.*

Le comte de la Marche confondu

& épouvanté des exploits de Louis, connut clairement combien il devoit peu compter sur la protection du Roi d'Angleterre, & résolut de prendre des mesures pour sa propre sureté. Il envoya son fils aîné pour tâcher d'obtenir la paix à des conditions supportables, & il fut reçu de Louis avec tant de bonté, que le Comte accompagné de sa famille se rendit au camp du Monarque & se soumit à discrétion. Le Roi lui pardonna généreusement & n'exigea de lui que trois châteaux, pour les tenir comme des ôtages de sa fidélité. Il auroit probablement poursuivi ses succès contre le Roi d'Angleterre, mais la peste qui se mit dans son armée, joint à ce qu'il fut attaqué lui-même d'une maladie de langueur, l'obligérent d'abandonner cette entreprise. Peut être aussi qu'à ces raisons se joignirent quelques scrupules sur le serment fait par son Pere de rendre les Etats du continent qui avoient appartenu aux Rois dAngleterre. * Quoiqu'il en soit il consentit à une

HENRI III. An. 1243.

LVIII. Il fait une nouvelle tréve avec ce Monarque.

Rymer.

* Si ce serment avoit été fait, & que saint Louis en eût eu connoissance, sa délicatesse qu'il poussoit jusqu'au scrupule ne lui auroit certainement pas permis de conserver des

HENRI III. An. 1243.

trêve de cinq ans lorſqu'il eut fini la conquête du Poitou. *

LIX. Il retourne en Angleterre.

Cependant Henri trompé dans ſon attente, & même trahi par les Poitevins, ſur les ſecours & l'appuy deſquels toute ſon entrepriſe étoit fondée, s'étoit vû en grand danger d'être aſſiègé dans Blaye, mais il étoit alors en ſureté à Bordeaux, où il paſſa l'hiver au milieu de la nobleſſe Gaſconne. Les fêtes, les plaiſirs, & les largeſſes qu'il y fit à ſes Gaſcons épuiſèrent tellement ſes finances qu'il fut obligé d'écrire à l'Archevêque d'York pour avoir de nouveaux ſecours, & il lui

provinces que Louis VIII. auroit promis de rendre. On a vu ce que j'ai déja dit ſur cette prétendue promeſſe, qui paroît n'avoir jamais éxiſté que dans l'imagination du moine Mathieu Paris.

* Elle eſt datée du 7 Avril 1243.

On trouve cette même année une bulle du Pape Innocent IV. aſſez ſingulière pour être rapportée ici : elle eſt adreſſée à Boniface, élu Archevêque de Cantorbery, & lui donne le pouvoir d'abſoudre le Roi lorſqu'il aura mérité les peines canoniques, en portant une main violente ſur les clercs & autres eccléſiaſtiques.

Le même Pape donna encore cette année une bulle pour faire célébrer à l'avenir dans toutes les Egliſes la fête de S. Edouard.

donna ordre en même temps de confisquer les biens de quelques Seigneurs qui étoient retournés en Angleterre sans sa permission. Le Régent obéit aussi-tôt pour ce qui concernoit l'argent que le Roi demandoit, qu'il envoya en diligence; mais il ne crut pas devoir se conformer aux autres ordres, crainte d'exciter un soulévement dans le Royaume. Lorsque cet argent arriva à Bordeaux il avoit déja été employé d'avance, & Henri ordonna à l'Archevêque de demander les laines d'une année aux Cisterciens, mais ils les refusèrent absolument & le régent qui ne vouloit pas employer la violence, obtint du parlement un subside considérable pour dégager entièrement le Roi des dettes qu'il avoit contractées. Il employa encore aussi mal ces nouvelles sommes, & pressa l'Archevêque d'avoir recours à d'autres expédients. Le Prélat essaya d'emprunter de l'argent des plus riches particuliers au nom de Henri, mais cette conduite odieuse produisit tant de mécontentement & de clameurs qu'il fut obligé d'écrire au Roi que toutes les ressources étoient épuisées, & qu'il falloit nécessairement qu'il revint

HENRI III. AN. 1243.

au plutôt dans ſon royaume. Henri réduit à cette extrêmité, réſolut de quitter Bordeaux & ordonna à tous les Seigneurs d'Angleterre de ſe trouver à Portſmouth pour le recevoir. Enſuite il ratifia la trève honteuſe qu'il avoit faite avec la France, par laquelle il s'engageoit de payer cinq mille livres par an à Louis, & repaſſa en Angleterre, où il donna en arrivant des ordres pour une ſuperbe entrée qu'il voulut faire dans Londres, comme s'il eut été de retour d'une conquête.

LX. Son frère Richard épouſe la plus jeune des ſœurs de la Reine.

Avant que le Roi partit pour cette expédition, il avoit projetté un mariage entre ſon frère Richard, & Sanchia, troiſième fille du Comte de Provence. Les Anglois déſaprouvoient généralement cette alliance, qui alloit augmenter le crédit des Provençaux, déja trop puiſſants dans le royaume, mais malgré leur mécontentement, le contrat fut dreſſé; la jeune Princeſſe arriva conduite par ſa mère & les nôces furent célèbrées à Weſtminſter avec grande magnificence. Le Roi confirma à Richard le comté de Cornouaille. Les gouvernements d'Eye & de Wallingford avec une penſion

pension de cinq cents livres pour lui & ses héritiers provenants de ce mariage. Lorsque les réjouissances furent finies, la vieille Comtesse retourna dans son pays avec quatre mille marcs d'argent qu'elle emprunta du Roi au nom de son mari.

HENRI III. An. 1243.

An. 1244.

LXI. Henri opprime les Juifs.

Les besoins de Henri augmentoient de jour en jour, il étoit accablé de dettes, & avoit si peu de crédit qu'il ne pouvoit trouver à emprunter pour les nécessités les plus pressantes. Réduit à cette méprisable situation, il envoya des writs aux Shériffs, pour qu'ils fissent des recherches tant contre les veuves & autres qui s'étoient mariés sans permission, au mépris des loix, que contre ceux qui étoient coupables de quelque prévarication dans les forêts royales, ce qui produisit des sommes considérables par les amendes qu'on leur fit payer. Pour punir les Cisterciens & les Prémontrés qui lui avoient refusé une année de leurs tontes, il défendit l'exportation de cette marchandise; prohibition qui continua jusqu'à ce qu'ils eussent consenti à ce qu'il leur demandoit. Il imposa des taxes si exhorbitantes sur les Juifs, qu'un nommé Aaron d'York fut for-

HENRI III. An. 1244.

cé de payer quatre marcs d'or, & plusieurs milliers d'argent. Un grand nombre de Seigneurs Normands possédoient des biens en Angleterre, mais le Roi, à l'imitation de celui de France, leur déclara qu'il falloit être tout François ou tout Anglois, & confisqua les terres de ceux qui restèrent attachés à la France. *

Math. Paris.

LXII. Demandes hardies des Barons dans le parlement.

Tous ces expédients ne pouvant encore suffire pour remplir ce qui lui manquoit, & fournir à ses extravagances, il résolut de demander de nouveaux secours au parlement, qu'il trouvoit toujours contraire à ses volontés au commencement de chaque session, mais qu'il amenoit ordinairement à remplir ses vues, par ses promesses de réforme. Le prétexte actuel de ses demandes étoit fondé sur ce

* Ce récit n'est pas exact; le Roi de France donna bien l'alternative, comme le dit M. Smollett, mais il n'en fut pas de même de celui d'Angleterre, qui sans laisser le choix s'empara des biens de tous les François, principalement des Normands qui étoient dans son royaume. Saint Louis regarda avec raison cette conduite comme une infraction de la trève; ce qu'il n'auroit pas fait si Henri eût seulement suivi son exemple. *Mathieu Paris, ann.* 1244.

que le Roi de Navarre étoit entré en Gascogne, & sur quelques excursions des Gallois. Les Barons s'assemblèrent à Westminster, & le Roi leur proposa de lui accorder un subside, ce qu'ils n'écoutèrent qu'avec des marques évidentes du plus grand mécontentement. Les Prélats & les laïques se retirèrent séparément, & résolurent que rien ne seroit accordé que d'un commun consentement, & après qu'on auroit formé un committé de douze personnes choisies, pour examiner les mesures qu'il y avoit à prendre, afin de prévenir les infractions des deux chartres. Ils se plaignirent des writs émanés de la chancellerie au préjudice de leurs libertés; demandèrent que la nomination du chancellier & du Justicier leur fut à l'avenir attribuée; proposèrent qu'il y eut quatre Seigneurs du conseil du Roi de nommés en qualité de conservateurs des libertés du royaume, qui auroient l'inspection sur le trésor, & sur l'administration des deniers publics; pourroient convoquer le parlement aussi souvent qu'ils le jugeroient nécessaire, & terminer tous les differents entre le Roi & les sujets. Ils demandèrent encore que

HENRI III.
An. 1244.

tous les writs contraires aux libertés du royaume fussent révoqués : qu'on publiât des censures contre tous ceux qui s'opposeroient à ces réglements : que le Chancellier & le Justicier fussent choisis du consentement du Parlement, & pris entre les quatre conservateurs : que si le Roi dépouilloit le Chancellier des sceaux, tous les writs signés par son successeur seroient nuls : qu'outre le Chancellier & le Justicier, le Parlement nommeroit deux Juges pour la cour des communs plaidoyers, deux Barons pour celle de l'Echiquier, un Juge pour les Juifs, & qu'on écarteroit d'auprès du Roi toutes les personnes suspectes. Henri fut extrêmement allarmé de ces demandes, qui ne s'accordoient nullement avec les idées qu'il avoit de ses prérogatives. Cette présomption de ses vassaux l'enflamma de colère, mais sa situation étoit si fâcheuse qu'il ne pouvoit même faire éclater son ressentiment. Il fut donc obligé d'éluder par des promesses générales d'amendement qu'il n'étoit pas résolu de tenir, & après avoir essayé en vain de gagner les membres du Parlement, il jugea à propos de le proroger,

HENRI III. An. 1244.

LXIII. Avidité de Martin, Nonce du Pape.

Pendant cette feffion, le Pape Innocent qui avoit fuccédé à Grégoire envoya en Angleterre un Légat nommé Martin, avec ordre de demander une aide de dix mille marcs fur le clergé, pour foutenir la guerre contre l'Empereur, qui de fon côté envoya des Ambaffadeurs pour juftifier fa conduite, & s'oppofer aux demandes d'Innocent. La nation étoit fi harraffée par ces harpies, qu'elle faifit avec joie le prétexte qui autorifoit fon refus, & le Roi fe joignit à elle, en défendant aux Prélats de mettre aucun impôt, au préjudice de fon fervice, fur les fiefs qu'ils tenoient de la couronne. Martin, trompé dans fon attente, éxerça cependant la puiffance de Légat avec autant de tyrannie que de fuccès. Il éxigea les arrérages du dixième fur les bénéfices eccléfiaftiques, accordé pour le fecours de la Terre-fainte, ainfi que ceux des contributions pour foutenir le dernier Pape Gregoire. Il mit de lourds impôts fur les prélats & les maifons religieufes : faifit tous les bénéfices vacants, pour les faire remplir par les chapelains & les parents d'Innocent : enfin il fe conduifit avec tout le defpotifme de l'infolen-

HENRI III. An. 1244.

ce eccléſiaſtique, & avec tant de tyrannie, que les Anglois commencèrent à former le projet de ſe délivrer entièrement du joug du Pape : & il s'éleva une telle clameur que Henri ordonna au Légat de ſortir du royaume.

Chr. Dunſtap.

LXIV. Expédition contre Aléxandre, Roi d'Ecoſſe.

Malgré l'indigence du Roi, il s'engagea vers le même temps dans une querelle avec Aléxandre, Roi d'Ecoſſe, qui après la mort d'Iſabelle avoit épouſé la fille d'Enguerrand de Coucy. Cette alliance cauſa beaucoup d'ombrage au Roi d'Angleterre, qui avoit déja de violents ſoupçons ſur les deſſeins d'Aléxandre. Ce Prince éleva un fort dans la province de Liddiſdale ſur les confins des deux royaumes, ce que Henri regarda comme une inſulte, & il donna auſſi-tôt ſes ordres pour aſſembler une armée & équiper une flotte, dans la vue d'attaquer l'Ecoſſe par terre & par mer. Tous les feudataires de la couronne furent avertis de ſe trouver en armes à Newcaſtle ſur Tyne : le Roi ſe mit à leur tête, & marcha directement contre Aléxandre. Lorſqu'il fut arrivé à Pentland il trouva l'armée Ecoſſoiſe en bataille ; & comme il y avoit à peu près le même nombre de trou-

pes de part & d'autre, l'action auroit été sanglante ; mais le Comte de Cornouaille, l'Archevêque d'York, & plusieurs autres Prélats & Seigneurs, s'employèrent pour un accommodement, qui fut terminé à la satisfaction des deux parties. La paix fut confirmée & elle fut suivie d'un contrat de mariage entre le fils d'Aléxandre & la fille de Henri.

HENRI III. An. 1244.

Rymer.

LXV. David, Prince de Galles, se met sous la protection du Pape.

Après la ratification du traité, la noblesse pria le Roi de se servir de son armée pour réduire David, Prince de Galles, qui depuis la mort de son frère Griffits avoit renouvellé ses hostilités, & causé beaucoup de dommages aux frontières d'Angleterre. Henri, au lieu de suivre ce conseil salutaire, congédia toutes ses troupes, à l'exception de trois cents chevaux, qu'il envoya dans le pays de Galles, sous le commandement de Hébert Fitz-Mattheus. Cet officier fut aussi-tôt mis en déroute par David, qui le jour précédent avoit déja défait un corps de troupes, commandé par le Comte d'Héreford & par Ralph de Mortimer. Le Prince de Galles ne doutant pas que Henri n'employât contre lui toutes ses forces, sollicita la protection du Pape;

HENRI III. An. 1244.

offrit de se rendre vassal du siège de Rome, & de payer à sa Sainteté le tribut de cinq mille marcs, que le Roi d'Angleterre lui avoit imposé. Quoique cette proposition fût très-agréable à Innocent, il ne voulut point donner de réponse décisive, jusqu'à ce qu'il eût examiné cette affaire à fond, & se fût instruit particulièrement s'il étoit vrai ou non que le dernier traité conclu entre Henri & David eût été l'effet de la violence, comme prétendoit le Prince de Galles. Dans cette vue il envoya une commission à deux Abbés Gallois, pour faire une information sur cette prétendue contrainte, avec pouvoir de relever David de son serment, & d'annuller le traité s'il étoit vrai qu'il eût été fait par force. Les deux Ecclésiastiques, enflés de cette délégation de l'autorité papale, sommèrent le Roi d'Angleterre de comparoître devant eux, comme s'il eût été un simple villageois soumis à leur jurisdiction; insolence qui irrita également les sujets & le Monarque, très-fâché alors d'avoir congédié son armée. Il donna aussi-tôt ses ordres pour en lever une autre, qui pût être en état d'agir au printemps, & fit som-

mer David, ainſi que toute la nobleſſe Galloiſe, tant de la partie méridionale que de la ſeptentrionale, de ſe trouver à ſa cour à Weſtminſter le premier jeudi de Carême, pour lui rendre hommage, & répondre ſur leurs déprédations. David, allarmé de cette réſolution de Henri, qui, ſoutenu de ſon conſeil, ſe préparoit avec une vivacité étonnante pour cette expédition, & avoit déja donné ſes ordres pour faire venir un corps de troupes d'Irlande, eſſaya d'amuſer le Roi par une négociation, qui ne produiſit aucun effet. Henri tint une grande aſſemblée à la Pentecôte, où il fut réſolu que ſa Majeſté commanderoit ſon armée en perſonne. Les feudataires de la couronne, qui devoient le ſervice militaire eurent ordre de ſe trouver au rendez-vous; & vers le milieu du mois d'Août, il ſe mit en marche pour le pays de Galles. Il y entra du côté du nord, & pénétra ſans oppoſition juſqu'à la rivière Conway, où il bâtit le fort château de Garinac pour contenir les Gallois & intercepter les partis qui voudroient tenter quelques excurſions ſur les terres d'Angleterre. Ce fort remplit efficacement l'objet

HENRI III. An. 1244.

An. 1245. *Rymer.*

HENRI III. An. 1245.
pour lequel il avoit été conftruit, & contint tellement l'ennemi, qu'il ne lui fut plus poffible de tirer de fecours du comté de Chefter. Cependant les troupes d'Irlande ravagèrent l'Ifle d'Anglefey, & l'on publia une proclamation dans tous les marchés pour défendre, fous des peines très-févères, de tranfporter aucunes provifions ni marchandifes dans le pays de Galles; enforte que les anciens Bretons fe trouvèrent renfermés dans les comtés marécageux de Caernarvon & Mérioneth, où ils furent réduits à une grande misère. Ils demeurèrent dans cette fâcheufe fituation jufqu'à la mort du Prince David, qui arriva au commencement de l'année fuivante. Il ne laiffa point d'enfants, & fa principauté auroit dû paffer à fon neveu Roger de Mortimer; mais les Gallois ne voulurent pas fe foumettre au gouvernement d'un Anglois, & élevèrent contre lui Llewellyn & David Goch, fils de Griffin. Ils partagèrent les Etats du Prince, & demandèrent la paix à Henri, qui la leur accorda, fous les conditions qu'eux & leurs héritiers à toujours fe reconoîtroient vaffaux de la couronne d'Angleterre; qu'ils lui four-

niroient mille fantassins, & vingt-quatre cavaliers bien armés & bien équippés pour servir dans le pays de Galles ou dans les marais lorsqu'il en auroit besoin : & lui donneroient cinq cents hommes quand ils lui seroient nécessaires dans quelqu'autre endroit.

Rymer.

LXVI. Martin, Légat du Pape, est obligé de quitter le royaume.

L'expédition du pays de Galles étant heureusement terminée, la noblesse d'Angleterre tourna ses vues du côté de la tyrannie de Rome, que les exactions du Légat Martin avoit rendu insupportable. Ils étoient outrés de voir toutes les richesses du royaume emportées pour satisfaire l'avarice & l'ambition du Pape. Ils avoient déja remarqué que le Clergé se laissoit toujours entraîner par l'artifice & l'ambition des Légats, & ils se déterminèrent à prendre eux-mêmes des mesures efficaces pour arrêter ces scandaleux impôts. Sans attendre la protection du Roi, sur qui ils pouvoient fort peu compter, ils ordonnèrent de leur propre autorité à tous les gouverneurs des ports d'arrêter ceux qui apporteroient des bulles ou des mandements dans le royaume. Cette ordonnance fut si éxactement éxécutée que fort peu de temps après on arrêta un courier dé-

HENRI III. An. 1245.

pêché au Légat, pour lui donner le pouvoir de lever de l'argent sous différents prétextes. Martin se plaignit vivement de cette insulte au Roi, qui ordonna de lui rendre les papiers ; mais la noblesse fit de très-fortes remontrances, & pour le convaincre du tort qu'il faisoit à ses sujets en favorisant les innovations de la cour de Rome, ils lui firent voir un état des bénéfices dont jouissoient en Angleterre les prêtres Italiens, qui excédoit les revenus ordinaires de la couronne. Henri fut très-surpris à cette preuve ; mais ne voulant pas entreprendre de réformer de sa propre autorité ces abus, crainte d'exciter le ressentiment du Pape, il permit aux Seigneurs d'envoyer au nom de toute la nation des Ambassadeurs au concile de Lyon, avec des Lettres où ils exposassent leurs griefs, & demandassent qu'on y apportât un prompt remède. Ces Seigneurs, qui n'ignoroient pas avec quelle adresse la cour de Rome parvenoit à des délais & trouvoit des subterfuges, résolurent de se faire eux-mêmes justice. Ils s'assemblèrent sous prétexte d'un tournoi, & envoyèrent en leur nom un Chevalier au Légat

avec ordre positif de sortir sans délai du Royaume. Martin demanda par quelle autorité on lui faisoit un aussi insolent message, & le député lui répondit que c'étoit au nom de toute la nation, ajoutant que si on le trouvoit encore dans trois jours en Angleterre, il devoit s'attendre à être mis en pièces. Le Légat porta aussi-tôt ses plaintes au Roi; mais jugeant qu'il n'étoit pas en état de le soutenir contre ses ennemis, il demanda un passeport, & partit à l'instant, à la grande satisfaction du peuple. Le pape fut tellement irrité de cet affront qu'il ne put s'empêcher de s'écrier: « Je vois bien qu'il » faut faire la paix avec l'Empereur » pour humilier ces petits Princes, » car lorsque le grand dragon sera ap» paisé, nous ne trouverons pas de » difficulté à écraser les petits ser» pents. »

LXVII. Ambassadeurs d'Angleterre envoyés au Concile de Lion.

Cependant les Ambassadeurs Anglois, Lawrence de St. Martin pour le Roi; Roger Bigot, Comte de Norfolk, Guillaume de Canteloup, Raoul Fitz-Nicolas, Philippe Basset, Jean Fitz-Geffrey, & Guillaume de Poweric, ecclésiastique, députés par la noblesse, arrivèrent à Lyon, & présen-

HENRI III. An. 1245. tèrent leurs lettres au Concile, où le Pape présidoit. Sa Sainteté fut tellement surprise de leur contenu, dont on fit publiquement la lecture, qu'elle ne put dire un seul mot ; & l'un des Ambassadeurs, après avoir attendu quelque temps sa réponse, s'étendit au long sur les plaintes de sa nation. Il soutint que le tribut que Jean s'étoit engagé de payer au Pape étoit un impôt, dont ce Prince n'avoit pas eu le droit de charger les Anglois ; ajoutant que ni lui, ni aucun autre Roi d'Angleterre ne pouvoit rendre son Royaume tributaire sans le consentement des Barons, & que par conséquent sa soumission au siège de Rome étoit nulle & invalide. Il déclama amèrement contre la clause (*e*) *non obstante*, insérée par le Pape dans toutes les bulles, qui détruisoit entièrement le droit de patronage, & tous les privilèges de l'Eglise d'Angleterre : enfin il se plaignit vivement des extorsions que fai-

(*e*) Par éxemple, lorsque le Pape disposoit d'un bénéfice, il inséroit dans la bulle, *nonobstant le droit de patronage, ou autres privilèges contraires ;* clause qui détruisoit réellement ce droit qui appartenoit aux Evêques, aux Abbés, aux Couvents & aux Patrons lais du bénéfice.

ſoient les Nonces & les Légats, & en général de toutes les eſpèces de tyrannies que les Papes avoient éxercées depuis quelque temps ſur la nation Angloiſe. Ils n'eurent pour réponſe que des promeſſes vagues que le Pape leur fit d'avoir attention à leurs ſujets de plaintes; & comme ils virent que ſon deſſein étoit de les amuſer par des délais, ils proteſtèrent contre le tribut, & retournèrent en Angleterre. Après leur départ Innocent s'apperçut de l'impreſſion que leurs plaintes avoient faite ſur les membres du Concile; & pour faſciner les yeux de l'aſſemblée, il promit de remédier inceſſamment à ces abus. En effet il publia deux Bulles en faveur de la nation Angloiſe, dont la première permettoit aux patrons de jouir du droit de préſentation, & la ſeconde portoit que lorſqu'un Italien, pourvu d'un bénéfice en Angleterre, viendroit à mourir, ſon bénéfice ſeroit donné à un naturel du pays. A l'égard du tribut, bien loin d'abandonner cette prétention, il écrivit des lettres menaçantes aux Prélats Anglois, leur enjoignant expreſſément de confirmer & ſouſcrire la chartre par laquelle Jean s'étoit

HENRI III. reconnu vassal & tributaire du saint
An. 1245. Siège. Les Evêques, quoique choqués de cette demande, eurent la timidité & la complaisance d'y adhérer, par la crainte des censures ecclésiastiques ; mais Henri fut tellement irrité de cette entreprise du Pape qu'il jura que bien que les Prélats eussent plié en cette occasion, il soutiendroit les libertés de son royaume, & ne payeroit plus à l'avenir ce tribut scandaleux.

Ch. Dunst. Raynold. Cont. Baron.

LXVIII. Le Pape Innocent redouble ses éxactions.

Innocent excessivement irrité des remontrances des Anglois, & de la conduite du Roi, fit ses efforts dans une entrevue qu'il eut à Cluni avec le Monarque François, pour lui persuader de chasser ce Prince de ses Etats, ou au moins de l'obliger de se soumettre absolument à l'autorité papale. Louis refusa d'entrer dans une entreprise contraire aux conditions de la trève qu'il avoit faite avec Henri, à sa parenté avec ce Monarque, & aux
An. 1246. principes de la justice. De son côté il pressa le Pape de se réconcilier avec l'Empereur ; mais le Pontife ne voulut point y entendre, & même paya ensuite des scélérats pour l'assassiner. *

* Il n'est nullement prouvé que le Pape

Il avoit déja essayé de le détrôner, en lui suscitant pour compétiteur Henri, Landgrave de Thuringe, & il avoit levé des contributions à cette occasion, comme si ç'eût été une guerre de religion. Cependant la nation Angloise persistoit dans son mécontentement contre le Pape, qui paroissoit mépriser son ressentiment, & continuoit ses éxactions avec une nouvelle vigueur. Il demanda aux Prélats Anglois un nombre de Chevaliers pour servir, à leurs propres frais, une année entière dans l'armée de l'Eglise; accorda de sa propre autorité les profits de tous les bénéfices, qui vaque-

ait proposé à S. Louis de chasser le Roi d'Angleterre, ou de l'obliger à se soumettre, & il n'y a même aucune vraisemblance, autrement le saint Père auroit totalement méconnu le caractère du Monarque François, & oublié sa fermeté à soutenir des droits communs à tous les Princes. A l'égard du reproche d'avoir voulu faire assassiner Frédéric, il est vrai que cet Empereur en accuse le Pape dans une lettre du mois d'Avril 1246, rapportée par Mathieu Paris; mais on n'en trouve aucune autre preuve. De son côté Innocent prétendit que l'Empereur avoit envoyé deux scélérats à Rome dans le dessein de se défaire de lui; imputation aussi odieuse & qui ne fut pas mieux prouvée.

HENRI III. An. 1246.

roient pendant un an dans la province de Cantorbery, à l'Archevêque Boniface; leva les six mille marcs assignés sur les Prélats par le Nonce, le vingtième de tous les revenus ecclésiastiques, suivant un décret du concile de Lyon, le tiers de ceux qui excédoient cent marcs de rentes, & la moitié des prébendes & titres dont les chanoines ou Bénéficiers ne résidoient point. Ces éxactions, suivant le calcul qu'on en fit, montoient à quatre-vingt mille marcs, dont on jugea que la somme étoit équivalente à ce qu'il y avoit d'argent dans le royaume, & qui devoit être levée pendant trois années de suite.

Carte.

LXIX. Il engage Richard, frère du Roi, à soutenir ses éxactions.

On délibéra sur tous ces griefs dans un parlement, qui fut tenu vers la mi-carême à Londres; mais comme on ne voulut point s'écarter totalement du respect envers le Pape, on résolut de renouveller les plaintes à la cour de Rome. Le Roi, les Prélats & les Barons chargèrent Guillaume de Powick & Henri Délamare de trois lettres, avec des instructions pour qu'ils les appuyassent de fortes remontrances. Dans le même temps il sembla qu'Innocent eût intention de jetter les

Anglois dans le déſeſpoir ; car il voulut s'approprier les biens perſonnels des eccléſiaſtiques qui mouroient *inteſtat* ; toutes les richeſſes acquiſes par fraude, pourvu que le légitime propriétaire n'en fût pas connu ; tout ce qui étoit le fruit de l'uſure, & tous les legs pour cauſe de reſtitution, ou pour de pieux uſages. Les Dominiquains furent choiſis pour lever ces taxes, que le Roi lui-même n'eut pas le pouvoir d'empêcher. Il avoit entrepris d'arrêter la levée des ſix mille marcs, & le payement de tout ce qu'on demandoit pour le Pape, juſqu'au retour des Ambaſſadeurs : mais malgré ſes ordres, pluſieurs Evêques firent exécuter ceux de ſa Sainteté, qui les avoit chargés d'excommunier tous les contrevenants. Enfin les députés revinrent, & dans un Parlement tenu à Weſtminſter, ils firent un tel rapport de leur ambaſſade, qu'on vit clairement qu'il n'y avoit rien à attendre par la voie de la négociation. Innocent les avoit traités avec mépris, & bien loin de vouloir réparer les abus, il leur avoit déclaré qu'il procéderoit avec les mêmes cenſures contre le Roi d'Angleterre, qu'il avoit employées

HENRI III. AN. 1246.

contre l'Empereur. L'assemblée frémit d'indignation au récit de ces menaces, & engagea le Roi à renouveller les défenses sous les peines les plus sévères; ce qui irrita d'un autre côté tellement le Pape, qu'il envoya aussi-tôt ordre à Guillaume de Canteloup, Evêque de Worcester de prendre des mesures efficaces pour que la contribution fût payée au Nonce à New-temple, avant un jour déterminé, sous peine de suspense & d'excommunication. Henri parut d'abord résolu de soutenir les intérêts de la nation, mais son courage ne fut pas à l'épreuve des menaces du Prélat & des autres Evêques, qui déclarèrent qu'ils mettroient le royaume en interdit. En même temps son frère Richard embrassa d'une manière fort indécente la cause de sa Sainteté, qui avoit acheté sa protection par le don d'une somme d'argent, provenant des dispenses accordées pour le vœu de la croisade. Toutes ces circonstances auroient eu assez de force pour étonner un Prince plus courageux que Henri, ainsi il n'est pas étonnant qu'il fut obligé de se soumettre, & que le peuple fut en proye aux rapines & aux véxations de la cour

de Rome. Ce fut en vain que les Abbés & le Clergé portèrent leurs plaintes au premier Parlement qui fut tenu ; il n'y avoit pas assez de vigueur entre les Barons pour se soutenir contre la faction du Pape & le crédit de Richard, qui s'étoit déclaré son partisan. Tout ce qu'ils purent faire en faveur de la nation, fut d'envoyer de nouveaux agents, avec d'itératives remontrances à Innocent, lui déclarant qu'il étoit absolument impossible que le Royaume supportât un fardeau aussi exhorbitant : mais il n'eut pas plus d'égard à ces représentations qu'il n'en avoit eu aux précédentes.

An. 1246.

An. 1247.
Math. Paris.

LXX.
Il triomphe du Roi & du Clergé.

Cependant Innocent se relâcha sur quelques objets peu importants avec une apparence de modération, dûe sans doute à la situation de ses affaires. Le Landgrave de Thuringe, dont il avoit soutenu les prétentions par une dépense de plus de cinquante mille marcs, fut mis en déroute dans une bataille sanglante, à la perte de laquelle ce Prince ne put survivre. Le triomphe de Frédéric parut augmenter la haine de sa Sainteté, qui résolut de lui susciter un autre compétiteur en la personne de Guillaume, Comte de

HENRI III. An. 1247.

Hollande. Pour ſubvenir aux dépenſes de ce nouveau projet, il envoya quatre Légats en différents pays, afin d'y lever des contributions, & fit partir deux Franciſcains pour l'Angleterre. Ils déclarèrent qu'ils n'avoient point ordre d'uſer de violence; mais qu'ils demandoient ſeulement au Roi la permiſſion de quêter comme mendiants pour les beſoins du Pape. Auſſi-tôt qu'ils l'eurent obtenue, ils en étendirent le pouvoir bien au-delà de ce qu'on leur avoit accordé, & envoyèrent des lettres circulaires aux Evêques, aux Abbés & aux Monaſtères, pour leur demander des ſommes exhorbitantes, que les Prélats refusèrent de payer ſans l'approbation du Parlement. Le Pape irrité de ce refus, envoya un de ſes Chapelains, nommé Marin, afin d'appuyer les demandes des deux Moines par l'autorité légatoriale. Les Evêques en appellèrent au Pape & au Parlement; mais ils ne trouvèrent d'appui de l'un ni de l'autre côté, & furent obligés de compoſer pour une ſomme très-conſidérable. La condeſcendance des Anglois à une oppreſſion auſſi inſuportable paroîtroit étonnante, ſi l'on ne connoiſſoit la ſuperſtition de

ce siècle, & les malheurs des guerres civiles, dont le souvenir étoit encore présent à la nation. Henri étoit un Monarque si méprisable que ses sujets ne vouloient courir aucun risque pour lui, n'avoient aucun attachement pour sa personne, ni pour sa famille, & que pour être opprimés, il leur étoit égal que ce fût par le Roi ou par le Pape.

HENRI III. An. 1247.

An. 1248.

LXXI. Profusion & indigence de Henri.

Ce Monarque imprudent continuoit toujours à marquer une odieuse partialité pour les étrangers. Pierre de Savoye, Comte de Richemond, arriva de Provence, d'où il amena plusieurs filles, dans l'intention de les marier à la noblesse Angloise ; & à peine furent-elles en Angleterre, que deux d'entr'elles épousèrent Edmond de Lacy & Richard de Burgh, mineurs sous la garde du Roi. Pierre fut gratifié du gouvernement de la ville d'Aquilée en Sussex ; & dans le même temps arrivèrent encore trois frères utérins de Henri, nommés Gui de Lusignan, Guillaume & Aymar de Valence, avec leur sœur Alix, pour s'enrichir par les bontés du Roi. Le premier reçut une très-grosse somme, & retourna dans sa patrie : Guillaume

HENRI III.
An. 1248.

fut armé Chevalier, & le Roi lui donna le gouvernement d'Hertford : Aymar, qui étoit dans les ordres sacrés, fut pourvu de plusieurs riches bénéfices, & ensuite élu Evêque de Winchester : enfin Alix épousa le jeune Comte de Warenne. Ces étrangers furent suivis de Béatrix, Comtesse de Provence, qui étoit devenu veuve, & de son frère Thomas, alors Comte de Flandre, qui furent reçus à bras ouverts par Henri ; quoiqu'il fût hors d'état de fournir aux dépenses de sa propre maison. Le manque d'argent l'obligea de faire enlever aux marchands étrangers, aussi-bien qu'à ses sujets les provisions dont il avoit besoin, & son frère Richard tira avantage de son malheur. L'argent monoyé avoit diminué d'un tiers de sa valeur, par la friponnerie des Juifs & des Flamands, qui faisoient le commmerce de laines en Angleterre, & comme cette altération éxigeoit un prompt remède, on défendit au peuple de se servir de ces espèces, & l'on donna ordre de les apporter à la monoye du Roi pour y être changées, Richard, voyant que le bénéfice de la refonte étoit très-considérable, prit ce temps pour demander

Tyrrel.

demander le payement d'une somme qu'il avoit prêtée à usure au Roi, & le pressa si vivement, que Henri pour appaiser ses clameurs lui accorda pour sept ans la ferme de la monnoye, en se réservant seulement un tiers du profit.

HENRI III. An. 1248.

LXXII. Disputes avec son parlement. Il tire de l'argent de la ville de Londres.

Ces largesses & ces aliénations le réduisirent à une telle indigence qu'il fut encore obligé d'avoir recours au Parlement qu'il assembla le mois de Février à Westminster. Il lui demanda un nouveau subside, mais ils lui reprochèrent ses profusions envers les étrangers, son défaut d'économie, & lui refusèrent absolument leurs secours. Ils se plaignirent vivement de ce qu'il retenoit en ses mains les bénéfices vacants, décourageoit le commerce, en le chargeant de lourds impôts, & conféroit les premières places du royaume à des gens sans honneur & sans talents. Ils insistèrent sur les demandes qu'ils avoient déja faites précédemment touchant la nomination du chancellier & des justiciers, mais le Roi qui les vit très-éloignés de consentir à ses volontés, prorogea aussitôt le Parlement pour avoir le temps de se préparer à un nouvel assaut.

HENRI III. An. 1248.

Pendant cet intervalle, au lieu de prendre des mesures propres à appaiser le ressentiment des Barons, il parut s'attacher avec encore plus de force à ses favoris étrangers, & ce fut sans doute par leur avis qu'il essaya d'intimider le Parlement à l'assemblée suivante. Il se déchaîna en reproches contr'eux, de ce qu'ils prétendoient lui imposer des loix qu'eux-mêmes ne voudroient pas souffrir : il observa que chaque maître, dans sa maison particulière avoit la liberté de se choisir ses confidents & ses conseillers, ainsi que de garder, ou renvoyer ses domestiques à sa volonté; pendant que lui qui étoit leur Roi, se voyoit traité comme un esclave par ses propres sujets; mais que bien loin de changer ses officiers suivant l'humeur capricieuse de ses Barons, il étoit résolu de se conduire en maître dans son royaume & de leur apprendre que leur devoir étoit de lui obéir. Ensuite il leur promit en termes généraux de réformer les abus, & conclut par la demande d'un subside qu'il falloit lui accorder sans délai, pour le mettre en état à l'expiration de la trève, de recouvrer les Provinces que ses ancêtres avoient

possédées dans le continent. A cette impérieuse déclaration, les Barons piqués lui répondirent avec autant de fermeté, que ne le voyant pas disposé à réformer sa conduite, ils n'étoient pas si imprudents que de se réduire eux-mêmes dans l'indigence, pour satisfaire l'avarice des étrangers dans l'attente de ses conquêtes imaginaires. Cette réponse fit désespérer à Henri d'obtenir aucun secours de leur part, & il les congédia aussi-tôt, dans la crainte qu'ils ne prissent quelque résolution plus facheuse pour lui. Cependant ses coffres étoient absolument vuides, ce qui l'obligea de vendre sa vaisselle & ses joyaux, qui furent aussitôt achetés par les citoyens de Londres. Cette circonstance lui causa d'autant plus de chagrin, qu'ils avoient toujours allégué leur indigence toutes les fois qu'il leur avoit demandé quelque subside. Pour leur marquer son ressentiment, il établit une nouvelle foire à Westminster, pendant laquelle il défendit tout commerce à Londres. Bien loin d'avoir égard aux représentations que lui firent les marchands à cette occasion; il alla passer les fêtes de Noël dans cette capi-

HENRI III. An. 1248. tale, afin d'avoir occasion d'éxiger d'eux un don exhorbitant à titre d'étrennes. Ce présent ne les éxempta pas d'une imposition plus forte, car il leur fit payer encore deux mille livres sterling à titre de don. Ces petites sommes n'étant pas suffisantes pour subvenir à ce qui lui étoit nécessaire, il voulut faire un emprunt à plusieurs particuliers, mais malgré ses importunités qu'il portoit jusqu'à la bassesse, il ne put encore réussir. Il est vrai que le prétexte dont il se servoit, étoit de nature à autoriser les refus de ses sujets, d'autant que dans les writs qu'il fit publier pour cet emprunt, il déclaroit que sa résolution étoit d'attaquer la France, qu'on savoit qui étoit sous la protection immédiate du Pape, depuis que Louis étoit engagé dans la croisade, où il éprouva de grandes infortunes. Ce Monarque avoit été battu & fait prisonnier par le Soudan d'Egypte & ses Etats étoient épuisés d'hommes & d'argent. * Guillaume Longue-épée, Comte de Salisburi, s'étoit embarqué pour cette entreprise avec deux cents chevaliers Anglois, mais il avoit été tué dans

Brady.

An. 1249.

* Ceci n'arriva qu'en 1250.

la bataille de Damiette, après avoir donné les plus grandes preuves de son courage dans plusieurs combats. Les croisades produisirent des malheurs infinis dans toute la Chrétienté, mais elles remplirent les coffres du Pape, dont les émissaires levoient des sommes immenses, enflammant par leurs sermons le foible peuple, qui dans ses accès d'enthousiasme prenoit la croix, & faisoit témérairement le vœu, dont il étoit ensuite très-satisfait d'obtenir la dispense.

HENRI III. AN. 1249.

LXXIII. Il prend la croix.

An. 1250.

L'usage de prendre la croix étoit alors devenu si general que Henri lui-même, au milieu de l'indigence, se déclara soldat de Jesus-Christ, quoiqu'il y eût tout lieu de croire que cette démarche avoit quelque autre motif plus pressant pour lui que celui de la religion. Peut-être ne trouva-t'il pas d'autre expédient pour payer ses dettes qui étoient devenues excessives, que celui d'obtenir un subside sous prétexte d'équipper une flotte pour la Palestine, ou au moins voulut-il se mettre sous la protection du Pape, pour être à couvert de tous les desseins qu'on pourroit tramer à son préjudice. Il paroissoit avoir quelque

HENRI III. An. 1250. sujet de crainte du côté de son frère Richard, qui avoit fait un voyage mystérieux à Rome accompagné du Comte de Glocester, & de plusieurs autres Seigneurs & Prélats. Le Pape lui avoit fait de grandes caresses à Lion, & lui avoit accordé plusieurs audiences secrettes dont le sujet donnoit lieu à beaucoup de conjectures : ensorte que ce Prince ayant toujours été à la tête des mécontents, Henri avoit raison de le soupçonner de quelque complot contre sa personne. Lorsque le Roi prit la croix, son éxemple fut suivi par cinq cents chevaliers, dont quelques-uns vendirent leurs biens pour la dépense du voyage, & marquèrent ensuite la plus grande impatience de partir ; mais Henri, qui n'étoit pas encore en état de remplir son vœu, leur deffendit de passer la mer, jusqu'a ce qu'il put partir lui-même, & sur sa requête, le Pape confirma la même deffense. Sa sainteté lui accorda en même temps le dixième de tous les revenus éccléſiaſtiques, tant en Angleterre qu'en Irlande pendant trois années, sous la condition que les sommes qui en proviendroient seroient levées & mises en dépôt jus-

qu'à son départ. Henri fit tous ses efforts pour avoir de l'argent, en retranchant les dépenses de sa maison; forma une espèce d'inquisition contre ceux qui avoient commis quelque faute; nomma des commissaires pour éxaminer les aubaines & les aliénations des domaines de la couronne, afin de pouvoir éxiger des amendes & faire faire des réunions; enfin mit un impôt sur les Juifs qui ne pouvoient jamais manquer de souffrir des malheurs du Monarque. Un juge nommé Henri de Bathe, fut taxé à une somme considérable, sous prétexte d'avoir laissé échapper un criminel: Philippe Lovel fut condamné à une forte amende sur l'accusation de s'être laissé gagner par les Juifs dont il étoit chargé de lever l'impôt: une compagnie de marchands Italiens nommés Causini furent poursuivis pour usure & obligés de composer par argent. Enfin tous les moyens de cette espèce qu'on pût imaginer pour en avoir furent mis à éxécution. Simon de Montfort, Comte de Leicester, après avoir fait de grands progrès en Guyenne, revint demander un secours d'argent, pour être en état de poursuivre ses

HENRI III. An. 1250.

Math. Paris. An. 1251.

HENRI III
An. 1251.

conquêtes. On lui donna une partie de celui qu'on avoit levé, avec lequel il repassa dans le continent, où il forma un corps de Brabantins & d'arbalêtriers, qui lui servirent beaucoup à réduire les Barons mécontents de cette Province.

LXXIV.
Il a une entrevue avec Aléxandre, Roi d'Ecosse.

Aléxandre, Roi d'Ecosse étant mort, eut pour successeur son fils qui portoit le même nom. Ce jeune Prince, à peine sorti de l'enfance, donna ses ordres pour fortifier les places frontières du côté de l'Angleterre, & parut avoir dessein d'y faire une invasion. Henri assembla aussi-tôt une armée nombreuse, & se mit en marche pour s'opposer aux progrès du jeune Monarque; mais avant qu'on en vint à aucune hostilité, il envoya Jean Mansel pour traiter d'un accommodement. On le conclut sans difficulté, & l'on convint d'un mariage entre Margueritte fille de Henri, & Aléxandre qui se rendit à York pour avoir une entrevue avec le Roi d'Angleterre. Ce Monarque l'arma chevalier, & les cérémonies du mariage se firent avec grande solemnité en présence de Henri & de la Reine-mère d'Ecosse, accompagnés de la principale noblesse des deux

Royaumes. Aléxandre rendit hommage à son beau-père pour le Lothian, mais il refusa absolument de reconoître que tout son royaume fut dépendant, jusqu'à ce qu'il eut délibéré avec son Parlement sur une affaire aussi importante, & Henri fut satisfait de cette excuse. Les nôces furent célèbrées avec grande magnificence; Aléxandre reçut une promesse de cinq mille marcs pour la dot de sa femme, & il l'emmena dans son Royaume accompagnée de Mathilde de Canteloüppe, & de plusieurs dames vénérables chargées du soin de son éducation.

HENRI III. An. 1251.

LXXV. Expédients pour lever de l'argent. An. 1252.

Après avoir ainsi pourvu à la tranquillité de l'Angleterre, le Roi tourna toute son attention du côté du voyage qu'il avoit entrepris, & fixa le temps de son départ pour le milieu de l'esté. Au commencement de l'année, il assembla tous les Prélats à Londres, & leur présenta les bulles du Pape qui leur commandoit de lui payer le dixième de leurs revenus. Ils refusèrent absolument d'y obéir, & même de convenir d'aucun arrangement à ce sujet, disant, qu'ils ne pouvoient rien déterminer pour une affaire de cette nature sans le concours des deux Ar-

HENRI III. AN. 1252.

chevêques qui étoient absents. Aussitôt qu'Innocent fut informé de leur refus, pour prévenir tous délais, il accorda de nouvelles bulles à Henri, par lesquelles il ordonnoit de lui payer le vingtième de tous les revenus ecclésiastiques, le dixième de toutes les terres qui appartenoient aux Prélats, lui abandonnoit la composition en argent pour la croisade, & tous les droits que le souverain Pontife prétendoit avoir sur les biens volés, les usures, & les legs pieux. En même temps il prit le Roi & ses Etats sous sa protection immédiate. Outre toutes ces ressources, Henri mit un impôt sur ses domaines, ainsi que sur tous les biens qui avoient été aliénés de la couronne, & même les dernières conquêtes faites dans le pays de Galles ne furent pas éxemptes de cette taxe.

LXXVI. Il est insulté par le Comte de Leicester.

Quoique le Roi eut ainsi formé des fonds suffisants, son départ fut retardé par les troubles de Gascogne. Il arriva des députés de cette Province qui apportèrent des plaintes contre le Comte de Leicester, qu'on accusoit d'opprimer les habitants, & le Comte lui-même passa en Angleterre pour justifier sa conduite. Non seulement il

nia les imputations dont on chargeoit son administration, mais il fit avec autant de chaleur que d'indécence des reproches au Roi, sur ce qu'il écoutoit des plaintes aussi frivoles, contre un homme qui l'avoit servi avec tant de fidélité, & dépensé tout son bien dans une place, où d'autres gouverneurs s'étoient enrichis. Henri l'assura qu'il n'ajoutoit aucune foi à ces accusations, & que pour lui donner lieu de faire éclater son innocence, il envoyeroit en Guyenne des commissaires qui examineroient la conduite des habitants. Pour lui donner une preuve convainquante de sa confiance & de sa considération, il lui fit présent d'une somme d'argent, & l'engagea à retourner promptement & à reprendre l'administration. Les Gascons informés des intentions du Roi, députèrent l'Archevêque de Bordeaux, pour renouveller leurs plaintes, & insister sur la demande qu'ils faisoient d'un autre gouverneur. Pendant que ce Prélat resta à Londres, les commissaires revinrent de Gascogne, où ils avoient examiné les motifs de la dispute entre le Comte & le Peuple. Leur rapport fut à l'avantage de Leicester, mais

Henri III. An. 1252.

l'Archevêque assura le Roi, que si ce Seigneur retournoit dans la Province, il y auroit une révolte générale. Henri résolut de sacrifier Leicester à leur ressentiment, plutôt que de courir les risques d'une telle rébellion, & ordonna de porter les chefs d'accusation aux Pairs, afin qu'il fut jugé suivant les loix du Royaume. Le Comte qui connoissoit le caprice & l'inconstance du Monarque, avoit engagé le Prince Richard, le Comte de Glocester, & plusieurs Seigneurs puissants dans ses intérêts. Ainsi soutenu, il comparut à la cour, & se deffendit de façon à satisfaire ses juges, qui à la vérité étoient résolus de le déclarer innocent, quelque chose qui en put arriver. L'Archevêque de Bordeaux fut traité avec mépris, & tellement confondu par la partialité des Barons qu'il eut peine même à produire les pièces: mais le Roi fut si irrité de l'insolence de Leicester, que dans le transport de sa colère, il lui échappa quelques termes injurieux. Montfort l'accusa d'ingratitude, & lui demanda du ton le plus arrogant la récompense qu'il lui avoit si souvent promise pour les services de toute

espèce qu'il lui avoit rendus. Le Monarque répondit avec un transport de rage, qu'il ne se croyoit pas obligé de tenir ses promesses à un traître: mais à peine ce mot eut été prononcé, que le Comte répondit qu'il en avoit menti, & qu'il ne pouvoit penser que le Roi se fut jamais confessé, ou que s'il l'avoit fait ç'eut été avec repentance. « Je ne me suis jamais » tant repenti d'aucune faute (repliqua le Monarque) que d'avoir prodigué tant de faveurs sur un homme aussi dépourvû de reconnoissance que de politesse. » Il prit en même temps la résolution de le faire arrêter sur le champ, mais il s'apperçut qu'un grand nombre de Barons étoient disposés à le deffendre, ce qui le fit passer de l'indignation à la crainte, & l'obligea de dissimuler son ressentiment. Il écouta même les propositions d'accomodement que fit la noblesse, & se réconcilia à l'extérieur avec Leicester, mais l'insolence de ce Seigneur fit une telle impression sur son esprit, que depuis ce jour, il ne put jamais le regarder qu'avec horreur. *Chr. Dunstap. Rymer. Math. Paris.*

Malgré son ressentiment, il renvoya

HENRI III.
An. 1252.

LXXVII.
Henri se prépare pour une expédition en Guyenne.

le Comte en Gascogne, tant parce-qu'il n'osoit y nommer un autre gouverneur, que par la crainte qu'il avoit des intrigues & de l'ambition de ce Seigneur, qui n'étoient pas dangereuses pendant son éloignement du royaume. Cependant pour donner l'espérance aux Gascons d'être un jour délivrés de sa tyrannie, il donna cette Province avec l'Isle d'Oleron, par un acte authentique à son fils aîné Edouard, se réservant la souveraineté pendant sa vie, & tous ceux de cette province qui se trouvèrent alors en Angleterre, prétèrent serment de fidélité au jeune Prince. Leicester retourna dans son gouvernement, enflammé de colère contre les Gascons, & à son arrivée il mit toute la province en feu. Guidé par l'esprit de fureur & de vengeance, il renouvella les hostilités que la trève avoit interrompues, & attaqua la noblesse : mais la passion lui permit si peu de régler sa conduite qu'il se laissa assièger dans Montauban, & fut obligé pour obtenir une capitulation, de rendre tous les prisonniers qu'il avoit faits. Furieux de cette disgrace, il abandonna son gouvernement & se retira en France, mais auparavant il

livra trois des plus forts châteaux aux révoltés, & plongea tout le pays dans la guerre civile, la confusion, & l'anarchie. Alphonse X. Roi de Castille prit occasion de ces troubles pour reclamer ses droits sur quelque partie de cette province. Il les fondoit sur un don, fait par Henri II. & Eléonor de Guyenne au Roi Alphonse VIII, qui avoit épousé leur fille, & trouva moyen d'engager plusieurs Seigneurs à soutenir ses prétentions. Toute la province renonça à la fidélité envers Henri, excepté la ville de Bordeaux, & les territoires adjacents, qui furent même dans le plus grand danger d'être perdus faute de recevoir des secours assés prompts d'Angleterre. Le Pape excommunia Gaston de Bearn avec tous les partisans d'Alphonse, & Henri résolut d'y passer en personne. Dans cette intention, il fit publier un ordonnance pour faire une revue générale de tous ceux qui étoient obligés de porter les armes, afin qu'ils fussent en état de faire le guet & la garde dans toutes les villes grandes & petites, & que la paix fut entretenue dans la nation pendant son absence. Il prépara ensuite les fonds nécessaires pour les

An. 1252.

An. 1253.

HENRI III. An. 1253.

frais de cette expédition, en levant un impôt sur ses propres domaines, & fit en même temps sommer tous ceux qui possédoient des fiefs sujets au service militaire, & produisant quinze livres de rente, de se présenter pour être armés chevaliers. Il leva encore de l'argent par les dispenses qu'il accorda de l'exécution de quelques ordonnances rendues contre les Juifs; & pour faire usage du droit de demander un scutage à tous les vassaux militaires en faisant armer chevalier son fils aîné, il assembla un parlement à Westminster, dans l'espérance que les Barons leur feroient payer une somme plus forte, qu'il n'auroit pu la faire lever par ceux qu'il auroit choisis de sa propre autorité.

LXXVIII. Confirmation solemnelle des deux chartres.

Dans cette assemblée, Henri exposa la situation facheuse de la Gascogne, & la nécessité de prendre des mesures vigoureuses pour recouvrer cette province. Après de longs débats, les laïques accordèrent le scutage, & les Prélats consentirent à l'imposition, conformément aux bulles du Pape, qu'ils avoient d'abord rejettées. Mais ils se plaignirent en même temps

de ce que le Roi s'étoit emparé des élections des Evêques & des Abbés, au mépris du premier article de la grande chartre, & insistèrent sur la réformation de cet abus. Le Roi qui s'étoit attendu à cette demande avoit préparé sa réponse. Il convint que dans quelques occasions, il avoit étendu trop loin les prérogatives de la royauté ; mais qu'il avoit pris une ferme résolution de réformer sa conduite, & qu'il auroit attention à l'avenir d'observer les deux chartres avec la plus grande éxactitude. En conséquence de cette déclaration, il manda de son propre mouvement, tous les Seigneurs spirituels & temporels dans la salle de Westminster, où chacun d'entr'eux se rendit avec un cierge allumé qu'ils tinrent tous à la main, pendant que le Monarque tint la sienne sur sa tête pour marque de sa sincérité. Alors l'Archevêque de Cantorbery prononça à haute voix les plus terribles anathêmes, contre ceux qui s'opposeroient directement ou indirectement à l'éxécution des deux chartres, & contre ceux qui violeroient, diminueroient ou changeroient aucun article des loix & con-

HENRI III. An. 1253.

stitutions du royaume. Lorsqu'on eut dénoncé toutes ces imprécations, on fit à haute & intelligible voix la lecture des deux chartres, qui furent confirmées par sa majesté ; après quoi chaque Seigneur jettant son cierge renversé sur la terre, dévoua tous les infracteurs des deux chartres à être ainsi brûlés & enfumés par le feu d'enfer.

Math. Paris. Brady.

LXXIX. Henri termine ses différents avec la ville de Londres.

Soit que Henri eût été sincère ou non pendant la cérémonie, il est certain qu'aussi-tôt que le parlement fut séparé, il fit ses efforts pour se délivrer des fers auxquels il avoit juré si solemnellement de se soumettre. Il étoit naturellement inconstant, écoutoit peu les mouvements de la conscience, & étoit entouré de favoris qui le pressoient de secouer un joug qui avilissoit l'autorité royale. Il étoit arrêté par son serment, mais ils lui conseillèrent d'avoir recours au Pape, qui, pour des considérations pécuniaires, le tireroit du labyrinthe dans lequel il s'étoit engagé : Conseil pernicieux, aussi contraire aux principes de l'honneur qu'à ceux de la religion, & qui n'influa que trop sur toute sa conduite. Cependant il fit

ſommer ſes vaſſaux militaires de le venir joindre à Portſmouth le ſecond jour de Juin, & il mit un embargo ſur tous les vaiſſeaux de tranſport deſtinés pour le continent; mais ne voulant point laiſſer de ſemences de révolte en Angleterre, il jugea convenable de ſe réconcilier avec les habitants de Londres, qu'il avoit irrités par l'oppreſſion ſous laquelle ils avoient été accablés. La foire établie à Weſtminſter étoit ſi inſuportable à ceux de la capitale, qu'elle avoit occaſionné pluſieurs tumultes, & que la populace avoit ſouvent inſulté les officiers du Roi. Le Monarque pour les punir avoit retiré leurs chartres, & nommé un Gouverneur pour veiller ſur la ville; eſclavage qui les avoit fortement aliénés contre l'adminiſtration de Henri: mais pour réparer alors tout le tort qu'il leur avoit fait, il leur rendit leurs chartres, & augmenta leurs privilèges par quelques exemptions particulières qu'il y ajouta, ce qui appaiſa leur colère, & éloigna tout ſujet de mécontentement.

Rot. Parl. 24. Henri. III. ex Carte.

Lorſqu'il eut pris des meſures auſſi juſtes pour conſerver la tranquillité du royaume, il nomma la Reine Ré-

HENRI III. An. 1253. gente, pour gouverner en son absence avec les conseils de Richard, auquel il laissa le grand sceau, & s'embarqua à Portsmouth le sixième jour d'août. Il arriva vers le milieu du même mois à Bordeaux qu'il trouva fort pressé par les garnisons de Fronsac, Benanges & La réole, dont Simon de Montfort avoit remis par trahison les places aux révoltés. Elles furent promptement réduites par les troupes Angloises, qui chassèrent les rébelles de la province, & forcèrent leur chef, Gaston de Béarn, de se retirer auprès du Roi de Castille, auquel il rendit hommage. Comme ce Monarque menaçoit de faire une nouvelle invasion en Gascogne, Henri écrivit à la Reine & au Prince Richard, pour qu'ils lui envoyassent de prompts secours. On fit assembler aussi-tôt un parlement à Westminster, où la noblesse laïque prit la résolution de se trouver à Londres au commencement de Mai, & de se rendre ensuite à Portsmouth, pour passer en Gascogne, si le Roi de Castille entroit dans cette province. L'Archevêque de Cantorbery, les Evêques de Winchester, Londres & Worcester, s'engagèrent à servir en

LXXX. Il s'embarque à Portsmouth pour une expédition en Guyenne.

An. 1254.

personne, & les autres Evêques promirent de fournir de très-grosses sommes. Les vassaux militaires de la couronne en Irlande eurent ordre de se tenir prêts à s'embarquer à Waterford aussi-tôt après Pâques, & l'on demanda une taxe aux Prélats & aux Barons de ce royaume, assemblés pour ce sujet à Dublin. On prit les mêmes mesures en Angleterre; tous les vassaux du Roi, dont le revenu montoit à vingt livres, tant ceux qui possédoient les fiefs en leurs propres noms que ceux qui les tenoient pour les mineurs sous la garde du Roi, eurent ordre de se trouver à Portsmouth le jour du rendés-vous. On envoya des writs aux Shériffs pour qu'ils fissent choisir deux Chevaliers de chaque comté, afin qu'ils en fussent les représentants au Conseil du Roi à Westminster, où l'on devoit consulter sur les moyens de lever des secours suffisants pour le soutenir dans une circonstance aussi pressante. Cependant le subside n'eut pas lieu, parce que les affaires du Monarque devinrent plus favorables en Gascogne.

HENRI III. An. 1254.

Rymer. Claus. 38. Henri. III.

Henri, que son inclination ne portoit nullement à la guerre, proposa

HENRI III. An. 1254.

LXXXI. Mariage du Prince Edouard avec Eléonor, sœur d'Alphonse, Roi de Castille.

un accommodement au Roi de Castille, & même offrit de s'engager dans une ligue avec lui, cimentée par le mariage du Prince Edouard avec Eléonor, belle-sœur d'Alphonse. Il promettoit de donner à son fils l'Irlande, le comté de Chester, la ville & le château de Bristol, ainsi que tous les Etats du continent, tant ceux dont l'Angleterre étoit en possession, que ceux qui étoient passés sous une domination étrangère. Ce traité fut négotié par Pierre, Evêque d'Héreford, & Jean Mansel, Prevôt de Béverley, qui furent envoyés à la cour de Castille, avec le caractère d'ambassadeurs. Ils furent si favorablement reçus qu'au commencement d'avril le contrat de mariage fut arrêté, de même que les articles d'une ligue offensive & défensive, par lesquels Alphonse renonçoit à toutes ses prétentions sur la Gascogne; sous les conditions que Henri lui fourniroit du secours dans la guerre contre le Roi de Navarre; qu'il donneroit sa fille au frère d'Alphonse; qu'il employeroit son crédit auprès du Pape, pour faire commuer son vœu de servir dans la Palestine, en celui d'une expédition contre les In-

fidèles d'Afrique; que Gaston de Béarn & les autres Seigneurs qui s'étoient déclarés pour le Roi de Castille seroient rétablis dans la possession de leurs biens; que le Prince Edouard se rendroit incessamment à Bordeaux, & de-là à Burgos, pour être armé Chevalier par sa Majesté Castillane; & qu'il épouseroit la sœur de ce Monarque cinq semaines après la saint Michel. En conséquence de ce traité, le jeune Edouard, alors âgé de seize ans, se rendit avec sa mère & sa sœur Béatrix à Bordeaux; ratifia les articles qui concernoient son mariage, & passa ensuite à la cour de Castille, où il fut reçu avec de grands honneurs, & généralement admiré. Il y demeura quelque temps après la célébration de ses noces, & retourna à Bordeaux avant que son père eut quitté cette ville. Henri, qui ne voulut pas courir les risques d'un long voyage par mer, résolut d'aller par terre jusqu'à Calais, & s'y rendit en passant par Paris, où il fut reçu magnifiquement par le Roi Louis, nouvellement de retour de la Palestine. De cette capitale, il continua sa route jusqu'au bord de la mer, & arriva à Douvres vers la fin de

HENRI III. An. 1254.

décembre. Il fit une entrée ſuperbe dans Londres, dont les habitants lui firent préſent de cent livres, & d'une pièce maſſive de vaiſſelle artiſtement travaillée. Cependant il ne parut pas ſatisfait de ces dons, car peu de jours après, il leur fit payer une amende conſidérable, pour avoir laiſſé échaper un prêtre accuſé de meurtre, que l'Evêque avoit fait conſtituer priſonnier à Newgate.

Math. Paris.

LXXXII. Le Pape offre la couronne de Sicile à Edmond, ſecond fils du Roi Henri.

Pendant l'expédition de Guyenne, Henri avoit contracté de très-groſſes dettes, non-ſeulement pour ſubvenir aux dépenſes du mariage de ſon fils, mais encore par rapport à un accord imprudent qu'il avoit fait avec le Pape Innocent. Ce Pontife, non content d'avoir perſécuté l'Empereur Frédéric juſqu'au jour de ſa mort, avoit entrepris de ruiner toute ſa famille. Il s'étoit engagé dans une guerre contre les deux fils de Frédéric, nommés Conrad & Henri, & avoit envoyé le Nonce Albert en Angleterre, pour offrir la couronne de Sicile à Richard, Comte de Cornouaille; mais ce Seigneur refuſa de s'engager dans une guerre auſſi ruineuſe contre ſon propre neveu. Henri ne fut pas auſſi ſcrupuleux,

puleux, & lorſqu'on lui fit les mêmes offres en faveur de ſon ſecond fils Edmond, il ſe ſoumit à toutes les conditions impoſées par ſa Sainteté; s'engagea lui-même, ainſi que ſon royaume pour des ſommes immenſes; envoya tout l'argent qu'il trouva dans ſon échiquier, avec tout ce qu'il put tirer des Juifs, qu'il opprima exceſſivement; & y joignit les ſommes qu'il put emprunter à un intérêt exhorbitant de ſon frère Richard, & des marchands Italiens. Cependant les circonſtances firent que cette entrepriſe parut ſous un aſpect plus favorable. Henri, neveu du Monarque Anglois, fut aſſaſſiné à Melphi par les ordres de ſon propre frère Conrad, qui fut enſuite empoiſonné par leur frère bâtard Mainfroi. Celui-ci monta auſſitôt ſur le trône de Sicile, & ce qui étoit d'abord l'effet de la vengeance dans le Pape Innocent, commença à prendre les apparences de la juſtice. Le Pontife aſſembla une armée pour détrôner l'uſurpateur; mais ſes troupes furent miſes en déroute, & lui-même fut près d'être aſſiégé dans Rome par le vainqueur. Ce fut après ce déſaſtre qu'il renouvella ſes inſtan-

HENRI III. An. 1254. ces auprés de Henri, qui employa tout son crédit pour rétablir les affaires de sa Sainteté, & la mettre en état de conquérir la Sicile pour son fils Edmond.

LXXXIII. Le Pape Aléxandre lui en accorde l'investiture. An. 1255. Innocent mourut au milieu de ces troubles, & eut pour successeur Aléxandre IV. * qui adopta les projets de son prédécesseur, continua la guerre dans la Pouille, & accorda à Edmond l'investiture du royaume de Sicile, au moyen de l'anneau qu'il lui envoya par l'Evêque de Bologne, qui passa en Angleterre pour cette cérémonie. Le même Prélat fut muni du pouvoir de relever Henri de son vœu pour l'expédition de la Palestine; pourvû qu'il en fit un autre de faire passer une armée dans la Pouille, & en conséquence le Roi jura par Edouard son Saint tutelaire, de s'y rendre lui-même en personne. Pendant que l'Evêque étoit en route, les troupes d'Aléxandre furent totalement défaites à No-

Brady.

* Innocent IV. mourut le 7 Décembre 1254. Les Cardinaux, après une vacance de dix-sept jours, élurent pour lui succéder le Cardinal Rainald, Evêque d'Ostie, né au château de Jenne, dans le diocèse d'Anagni. Il prit le nom d'Aléxandre IV. & tint le saint siége six ans cinq mois.

cera par Mainfroi, que cette victoire rendit maître de la Pouille, & qui fut couronné Roi des deux Siciles à Palerme. Quoique le Prélat fut bien informé de cette malheureuse révolution dans les affaires d'Aléxandre, il ne parla point de cette défaite à Henri, qui ordonna que la cérémonie de l'investiture se fit avec la plus grande magnificence. Il espéroit en vain d'obtenir de nouveaux subsides de ses sujets pour soutenir cette nouvelle dignité; & dans cette vue, il assembla un parlement, auquel il demanda un secours d'argent, avec autant de confiance, que s'il s'étoit engagé dans quelque entreprise avantageuse à la nation. Les Barons prenoient fort peu d'intérêt aux affaires de Sicile; cependant ils lui promirent le subside, sous la condition que les deux chartres seroient éxactement observées, & que le Grand trésorier, ainsi que le Justicier seroient choisis par le parlement, sans être soumis à l'autorité du Roi. Henri fort éloigné de consentir à ces propositions, prorogea le parlement, & passa en Ecosse pour soutenir les intérêts de sa fille, qui se plaignoit de la régence de ce royaume, plongé

HENRI III An. 1255.

dans les troubles qui accompagnent ordinairement une minorité.

LXXXIV. Avarice honteuse & éxactions de ce Pontife.

Lorsque la tranquillité eut été rétablie en Ecosse, Henri retourna dans ses Etats, où sa présence étoit nécessaire pour prendre les mesures concernant son expédition de Sicile. Il se trouva alors dans une impossibilité absolue de payer les sommes que le dernier Pape avoit empruntées en son nom pour la réduction de ce royaume. Il ne pouvoit imposer silence à ses créanciers, & Aléxandre instruit de son embarras, employoit cependant tous les moyens qu'il pouvoit imaginer pour tirer encore de l'argent d'Angleterre, quoique le royaume fût absolument épuisé. Il y fit passer un Nonce nommé Rustan, avec des bulles pour lever des contributions sur le clergé. La première que le Légat produisit lui donnoit le pouvoir de lever les dîmes en Angleterre, en Irlande, & même en Ecosse pour les besoins du Pape & du Roi Henri. Par la seconde, il étoit autorisé à commuer le vœu du pélerinage de la Palestine, en celui de servir contre Mainfroi, qu'on y qualifioit ennemi du nom Chrétien, & l'on publia une croisa-

de, avec promesse d'une indulgence générale pour tous ceux qui aideroient le saint Siège à déposer cet usurpateur excommunié. Le parlement se rassembla, & Henri renouvella la demande d'un subside avec d'autant plus de confiance, qu'il avoit eu soin de ne point mander les Barons qui lui avoient paru les plus opposés dans la session précédente. Cette assemblée marqua autant de fermeté que la première fois, & ils tournèrent même contre lui son propre artifice, en lui déclarant qu'ils ne pouvoient lui rien accorder en l'absence de ceux qui ayant droit de prendre séance au parlement n'y avoient point été mandés. Le Roi trompé dans son attente, congédia l'assemblée, & résolut d'avoir recours à d'autres moyens. Il avoit essayé inutilement d'emprunter de son frère Richard, qui étoit mécontent de le voir engagé dans cette entreprise sans sa participation & sans avoir pris son avis. Privé de cette ressource, il fut obligé de laisser le champ libre aux exactions du Pape, soutenues par des bulles qu'on ne pouvoit lire sans indignation, pour peu qu'on eût de candeur & de sensibilité. Cet avare

HENRI III.
An. 1255.

Math. Paris.

HENRI III.
An. 1255.

Pontife, non-seulement opprimoit l'Angleterre par les plus honteux impôts, mais il chargeoit encore l'Ecosse & la Norvège de contributions pour soutenir ses intérêts particuliers. Il leur sacrifia ceux des Chrétiens de la Palestine, en convertissant l'argent & les soldats destinés pour les sécourir, à la conquête de la Sicile, sur laquelle il n'avoit aucunes justes prétentions: Conduite si peu convenable au caractère d'un Patriarche, qu'elle déshonore même l'humanité.

LXXXV.
Sa conduite frauduleuse pour tirer de l'argent du Clergé d'Angleterre.

Henri fut lui-même la dupe de l'avarice & de l'avidité d'Aléxandre, car les sommes immenses qu'il avoit levées, sous prétexte de mettre Edmond sur le trône de Sicile, furent en grande partie appropriées aux affaires particulières du Pape, pendant que Mainfroi jouissoit tranquillement de la couronne. Les dettes contractées au nom du Monarque Anglois pour subvenir aux frais de cette entreprise, montoient suivant le compte d'Aléxandre à cent trente-cinq mille cinq cents quarante marcs d'argent, sans y comprendre les intérêts: & comme il étoit informé que les revenus du Roi suffisoient à peine pour l'entretien de sa

maison, il imagina un nouveau moyen de fraude & d'oppression pour se décharger de ce fardeau. On fit un grand nombre de billets, pour sommes reçues de certains marchands de Sienne & de Florence, & l'on proposa au clergé Anglois de les souscrire chacun pour une somme proportionnée au revenu de son bénéfice. Lorsque Rustan assembla les Prélats à cette occasion, & qu'il leur eut fait part de la demande de sa Sainteté, l'Evêque de Londres déclara qu'il perdroit plutôt la tête que de se soumettre à cette tyrannie. Il fut secondé par celui de Worcester, & toute l'assemblée répondit que le clergé d'Angleterre ne se laisseroit point réduire en esclavage par le Pape. Le Nonce se plaignit de ce refus à Henri, qui menaça l'Evêque de Londres de lui faire ressentir les effets de son indignation. Le Prélat, bien loin d'être intimidé, dit qu'il n'ignoroit pas que le Pape & le Roi étoient ses supérieurs, mais que s'ils le privoient de sa mitre, il mettroit un casque à la place. Le Nonce ne se désista pas pour cela de ses poursuites, & eut recours aux négotiations particulières. Avec l'aide de l'Evèque

HENRI III.
An. 1255.

HENRI III.
An. 1255.

d'Héreford qu'il avoit gagné dès les commencements, il essaya de séduire quelques Prélats par des promesses, & d'intimider les autres par des menaces de poursuites & d'excommunications, jusqu'à ce qu'il crut les avoir portés à se soumettre. Alors il convoqua une autre assemblée ; mais l'Archevêque de Cantorbery étant absent, & le siège d'York vacant, les Prélats se servirent de ce prétexte pour reculer la décision. Rustan ne put s'y opposer, mais il insulta dans les termes les plus violents deux ecclésiastiques qui eurent la fermeté de déclarer leurs sentiments sur l'injustice de cette demande. Le délai ne fut d'aucun avantage au clergé ; car lorsque le terme en fut expiré, on l'assembla encore à Londres, & le Nonce renouvella les mêmes propositions. Leur agent nommé Léonard répondit que leur pauvreté ne leur permettoit pas de se prêter à ce que le Pape éxigeoit d'eux, d'autant plus que cette demande étoit visiblement injuste & déraisonnable. Rustan avança que toutes les Eglises appartenoient à sa Sainteté, qui pouvoit par conséquent en disposer à sa volonté. Léonard réfuta cette

proposition, disant qu'encore que toutes les Eglises reconnussent le Pape pour leur supérieur & leur protecteur, elles ne lui devoient rien en qualité de propriétaire, & qu'il n'avoit pas plus de droit sur les biens du clergé que le Roi n'en avoit sur ceux de son peuple. Le Nonce, outré de cette réponse, à laquelle il ne pouvoit rien objecter, demanda à haute voix que chacun répondit pour soi-même, afin que le Pape pût savoir les sentiments de chaque membre. Son intention étoit de jetter la crainte dans l'assemblée; mais cette conduite produisit un effet contraire; car les Prélats irrités de cette arrogance déclarèrent unanimement qu'ils n'auroient jamais le pouvoir ni la volonté de se soumettre à une aussi injuste éxaction, & qu'ils souffriroient plutôt la mort que de changer de résolution. Rustan reconnut son imprudence & changea aussi-tôt de batterie : il s'efforça d'appaiser leur ressentiment par des expressions plus douces, & leur dit qu'il alloit retourner à Rome, où il feroit ses efforts pour que sa Sainteté modérât ses demandes. Le clergé députa le Doyen de S. Paul pour exposer les motifs

HENRI III. An. 1256.

de leur refus. Aléxandre prétendit que les sommes avoient été réellement empruntées pour le service du Roi & de l'Eglise d'Angleterre, & proposa un autre expédient dont il ne voulut point s'écarter. Il insista sur ce qu'ils payassent les billets, conformément à son premier calcul; mais il agréa que les sommes fussent déduites sur les dixièmes qui seroient accordés par la suite à sa majesté; accommodement auquel le clergé Anglois fut enfin obligé de se soumettre. A peine cette affaire étoit terminée, que le Nonce demanda pour les besoins du Pape une année de la tonte des troupeaux appartenants aux Cisterciens. Ils lui répondirent qu'ils ne pouvoient la lui accorder jusqu'à ce qu'il en eût été ordonné par le Chapitre général de leur ordre. Rustan, désespéré de cette façon d'éluder, jura que puisqu'il ne pouvoit rien gagner sur eux en corps, il se vengeroit de chacun en particulier, & commença à les poursuivre pour des fautes supposées, qu'il leur faisoit expier par des sommes considérables. Ils portèrent leurs plaintes de cette tyrannie au Pape, auprès duquel ils eurent tant de crédit

Math. Paris. Act. Pub.

qu'il ordonna au Nonce de cesser ses poursuites.

LXXXVI. Les Barons refusent d'accorder du secours à Henri pour l'expédition de Sicile.

Pendant ces disputes entre le Pape & le clergé, le Roi fit tous ses efforts pour obtenir des Barons, qu'ils lui accordassent le subside qu'il demandoit pour élever le Prince Edmond sur le trône de Sicile. Le Pape envoya l'Archevêque de Messine avec des lettres qu'il écrivit à la noblesse, pour les exhorter de la manière la plus pressante, à souscrire à la requête de leur Souverain. Mais l'ardeur que sa sainteté montroit dans cette affaire nuisit au dessein qu'il s'étoit proposé; car les Barons jugèrent que ce subside passeroit par les mains d'Aléxandre dont ils soupçonnoient fortement la fidélité: & ils se trouvèrent très-peu disposés à envoyer des troupes en Italie, où elles auroient été exposées immanquablement à périr. Ils refusèrent donc d'acquiescer à la demande du Roi, alléguant pour raison que l'entreprise étoit dangereuse & le royaume ruiné; qu'ils ne pouvoient s'exposer aux risques d'une invasion, en dégarnissant l'Angleterre de troupes: que ce projet avoit été formé sans le consentement du Parlement, & que la conces-

HENRI III. An. 1256.

fion du royaume de Sicile étoit chargée de tant de reſtrictions par le Pape, qu'il ſeroit tenu abſolument comme précaire, & ne méritoit pas la dépenſe qu'il y auroit à faire pour s'en rendre maître. Henri, n'ayant rien pu gagner du côté du Parlement, recommença à attaquer le clergé, & avec le ſecours du Pape, il en obtint la continuation des dixmes qui lui avoient dabord été accordées ſeulement pour trois ans. Il fit les mêmes éxactions ſur ceux de Londres, ſur les autres villes du royaume, & les étendit auſſi ſur les Gallois, qu'il conſidéroit comme ſes ſujets, & les opprimoit en conſéquence. Cependant la patience de ces peuples s'épuiſa à la fin, ainſi que leurs biens, & ils eurent recours aux armes. Ils s'indemniſérent eux-mêmes par un très-gros butin qu'ils firent ſur les terres d'Angleterre, pendant que l'indigence de Henri le forçoit de reſter dans l'inaction, & de ſouffrir que ſes Etats fuſſent ravagés impunément. Le Pape dont l'avarice étoit inſatiable importunoit continuellement ce foible Monarque pour en tirer de nouvelles ſommes, & il le menaça même de revoquer le don de la Sicile, à moins

que Henri ne remplit inceſſamment ſa promeſſe, & ne fit paſſer les troupes Angloiſes en Italie. Le Roi lui repréſenta l'impoſſibilité abſolue où il étoit de fournir aux frais de cette expédition, mais il lui envoya cinq mille marcs, & ordonna au Prince Edouard ſon ſucceſſeur, de ratifier la convention faite au ſujet de la Sicile, ſe plaignant amèrement de l'infléxibilité des Barons qui avoient abſolument refuſé de le ſoutenir dans l'exécution de ce projet.

HENRI III. An. 1256.

LXXXVII. Avidité intolérable du Pape Aléxandre.

Aléxandre jugea par cette réponſe que ſon crédit en Angleterre étoit bien près de ſa fin, & réſolut dans cette occaſion d'en tirer tout ce qu'il lui ſeroit poſſible d'en avoir. Il fit partir Jean de Die en qualité de Nonce, & le munit d'une nouvelle proviſion de bulles pour lever de l'argent, afin d'acquitter les prétendues dettes du Roi envers ſa ſainteté. Par la première, il ordonnoit aux Evêques de payer au monarque les dixmes ſans faire la déduction dont on étoit convenu. La ſeconde lui accordoit tous les revenus des Evêchés vacants, ſous prétexte de ſon voyage de la Terre-Sainte, quoiqu'il eut lui-même commué

HENRI III. An. 1256. son voeu. Dans la troisième, il lui attribuoit tous les revenus des bénéfices dont les titulaires ne résidoient point. La quatrième lui donnoit la faculté de lever les dixmes des biens ecclésiastiques conformément à leur juste valeur, au lieu qu'on les avoit levées jusqu'alors suivant l'ancienne taxe. Dans la cinquième sa sainteté donnoit le pouvoir à Rustan d'adjuger au Roi les immeubles de tous les ecclésiastiques qui mourroient *ab intestat*. La sixiéme autorisoit le Nonce à lever une taxe sur tout le clergé du royaume au profit du Souverain, nonobstant tous privilèges & éxemptions accordées par ses prédécesseurs, ou toute opsition qui pourroit être faite à son autorité. Enfin dans la septième le Pape excommunioit tous les Prélats qui manqueroient à payer leur part dans le terme qui seroit prescrit. Outre ces bulles il y eut encore plusieurs mandements, qui tendoient tous au même but, de lever de l'argent pour satisfaire les prétendus créanciers de Sienne & de Florence, quoique tous les trésors fussent déja absorbés dans le gouffre sans fond de l'avarice du Pape

Math. Paris. Act. pub.

Il sembloit que l'Angleterre fût alors

destinée à tomber dans l'indigence, & à être accablée de malheurs, par un concours d'événements fâcheux, qui cependant fortifioient la vanité du Roi & son attachement aux liaisons étrangères. Guillaume, Comte de Hollande & Roi des Romains, ayant été tué en Friesland, les Princes de l'empire furent divisés pour le choix de celui qui devoit succéder à cette dignité. La plus grande partie se déclara en faveur de Richard, Comte de Cornouaille, & les autres élurent Alphonse, Roi de Castille. L'élection de Richard déplaisoit beaucoup au Monarque François, situé entre l'Allemagne & l'Angleterre, qui auroient pu s'unir contre lui pour recouvrer les états qui avoient appartenu à leurs ancêtres. Dans cette crainte il fortifia ses frontières, & fit ses efforts pour faire enlever le Comte de Glocester & Jean Mansel que Richard avoit envoyés pour observer la situation du pays, & l'état des Princes, avant que de s'y rendre lui-même. Quoiqu'il en eût gagné la plus grande partie, les autres Electeurs faisoient grand bruit. L'Archevêque de Trèves s'étoit déclaré pour Alphonse, & avoit même

An. 1256.

LXXXVIII. Richard, Comte de Cornouaille, est élu Roi des Romains.

An. 1257.

HENRI III. An. 1257. promis de très-grosses sommes à ceux qui embrasseroient la cause de ce Monarque. Richard reçut une réponse favorable de ses agents, & résolut d'y aller en personne; mais connoissant les dispositions vénales des Allemands, il rassembla des sommes si prodigieuses, qu'aucun Souverain en europe n'en avoit jamais levé de pareilles dans une semblable occasion. Elles lui furent produites non-seulement par les grands biens qu'il possédoit personnellement, mais encore elles furent le fruit de sa ferme de la monnoie & de ce qu'il reçut des Juifs, auxquels il procura une exemption de taille pour cinq ans. Muni de ces secours, il s'embarqua à Yarmouth avec les Evêques de Cologne, de Liège & d'Utrecht; Florence, Comte de Hollande, & plusieurs Seigneurs Allemands qui avoient passé en Angleterre pour l'accompagner dans ce voyage, où un grand nombre de gentilshommes Anglois se joignirent à lui. Après s'être reposé deux jours à Dort, il se rendit à Aix-la-Chapelle, où il fut couronné Roi des Romains par Conrad, Archevêque de Cologne, parce que l'Electeur de Mayence, auquel

appartenoit le droit de faire cette cérémonie, étoit alors chargé d'une sentence d'excommunication. Son couronnement & l'armement de son fils aîné Henri, qu'on fit alors Chevalier, furent solemnisés avec une si grande magnificence, qu'elle fut sans doute très-agréable aux mercenaires Allemands. Cependant ils demandèrent que les Seigneurs Anglois retournassent dans leur pays, quoiqu'ils eussent fait connoître leur intention de rester un an en Allemagne, & tirèrent en moins de douze mois tout l'argent que Richard avoit apporté. Après quoi ils le traitèrent avec une indifférence qui fut portée jusqu'au mépris.

HENRI III. An. 1257.

Math. Paris. Rymer.

LXXXIX. Expédition de Henri contre Llevvelyn, Prince des Gallois septentrionaux.

On prétend qu'il dépensa dans cette expédition sept cents mille livres sterling; somme prodigieuse qui jointe aux exactions continuelles du Pape avoit enlevé presque tout le numéraire du royaume; ce qui fut suivi d'une moisson très-foible & d'une cruelle famine dont le commun du peuple souffrit excessivement. Malgré cette calamité, le Roi toujours infatué de son projet de Sicile demanda au Clergé un nouveau subside, en l'assurant que le premier n'étoit pas

HENRI III. An. 1257. suffisant pour acquitter les dettes qu'il avoit contractées. Dans l'espérance de toucher les Prélats, il fit paroître son fils Edmond dans l'assemblée en habit Sicilien, s'imaginant qu'ils en seroient aussi charmés qu'il l'étoit lui-même. Cependant cette scène n'auroit produit que du mépris, si le Nonce n'eût eu recours aux menaces par lesquelles il réussit à lui faire obtenir un don de quarante mille livres.

Pendant que ces choses se passoient, les petites excursions des Gallois dégénérèrent en une guerre réglée, soutenue contre les Anglois par le Prince Llewellyn. Geoffroi de Langlei, gouverneur du pays situé entre le comté de Chester & la rivière de Conway, qui avoit été cédé à Henri par le dernier traité, entreprit d'introduire les loix d'Angleterre & les cours de judicature chez les habitants de cette contrée. Les Gallois excessivement attachés à leurs propres coutumes, prirent l'alarme; & comme la paix avoit déja été violée des deux côtés par des hostilités mutuelles, Llewellyn assembla un gros corps de cavalerie & d'infanterie avec lequel il remporta plusieurs avantages sur

ceux qui gardoient les frontières. Il se répandit dans la partie du pays de Galles qui étoit sous la protection de Henri, & enfin investit le château de Gannock qu'on avoit bâti pour défendre ce pays. Le Roi étoit resté jusqu'alors dans l'inaction à la vue des progrès qu'il n'avoit réellement pas été en état d'arrêter; mais alarmé par la crainte de perdre la seule conquête qu'il eût faite, il fit sommer les Barons & les vassaux militaires du côté du Nord de le joindre à Chester, & marqua Bristol pour le rendez-vous des Comtés méridionaux, parce qu'il avoit dessein de diviser les forces de l'ennemi, en l'attaquant en même temps de différents côtés. Il ordonna aussi à un corps de troupes d'Irlande de descendre dans l'isle d'Anglesey, d'où les Gallois tiroient la plus grande partie de leurs provisions. Après avoir pris ces précautions, il entra dans la partie septentrionale du pays de Galles avec son armée, & s'avança du côté de Gannock, mais il demeura sans rien faire jusqu'à la S. Michel, dans l'attente des troupes Irlandoises qui ne vinrent point. L'autre corps qui devoit agir du côté du midi, différa

HENRI III. An. 1257.

d'exécuter ses ordres, sous prétexte de l'absence de leur Général Richard de Clare, Comte de Glocester, qu'on soupçonnoit d'entretenir une correspondance secrète avec Llewellyn. Enfin Henri fut obligé de rentrer en Angleterre, après une campagne fort peu glorieuse, pour laquelle il avoit cependant levé un scutage considérable. (*f*)

Ch. Dunstap. Math. Paris. Rymer.

XC. Mécontentement du Clergé, de la noblesse & du peuple.

Aussi-tôt après l'expédition du pays de Galles, le Nonce Rustan retourna en Angleterre avec des pouvoirs pour excommunier le Roi, s'il n'entreprenoit sans délai la conquête projettée. Henri absolument hors d'état de s'engager dans une pareille entreprise,

An. 1258.

(*f*) Dans ce temps Henri ordonna de frapper une monnoie d'or, du poids de deux sterlings, ou sols d'argent. Ce furent les premières espèces de ce métal fabriquées par les Rois d'Angleterre, & elles causèrent de l'ombrage aux habitants de Londres. Ils en portèrent leurs plaintes, vraisemblablement par rapport à quelque défaut de poids; sur quoi Henri fit publier une ordonnance pour les supprimer & autoriser tous ceux qui en auroient reçu en payement à les apporter à la bourse, où ils en reçurent le montant en monnoie ordinaire, sous la déduction d'un demi-sol pour le monnoyage. *Carte, ex lib. de leg. antiq.*

envoya des ambaſſadeurs à Rome, au nom de ſon fils Edmond, pour renoncer à toutes ſes prétentions ſur la couronne de Sicile. Le Pape au lieu d'accepter cette renonciation, fit partir un nouveau Nonce, nommé Arlot, avec pouvoir de modérer la convention en faveur de Henri. Il le munit d'inſtructions pour gagner le Monarque à ſuivre vigoureuſement ce projet, en levant de nouvelles contributions ſur le Clergé. Pour y réuſſir, il publia encore une bulle qui enjoignoit aux Prélats de payer les dîmes accordées au Roi, ſous peine d'excommunication, nonobſtant toutes oppoſitions, appels ou éxemptions. Des actes d'oppreſſion ſi ſouvent répétés, pour tirer de l'argent applicable à un objet auquel il n'étoit jamais employé, auroient épuiſé la patience de tel peuple que ce fût qui eût eu le moindre ſentiment d'indépendance, & qui eût été ſenſible aux injuſtices. Auſſi le Clergé s'éleva contre des impôts auſſi intolérables. Le peuple que la diſette & l'accablement réduiſoient au déſeſpoir, commença à jetter les plus hauts cris contre cette éponge inſatiable qui enlevoit toutes

HENRI III. An. 1258.

les richesses de la nation ; & la noblesse non-seulement se plaignit de l'insolence, de l'avarice & de la tyrannie du Pape, mais encore elle marqua toute son indignation de la foiblesse & de la partialité du Roi, qui avoit accordé à des étrangers les premières places du royaume que la noblesse Angloise avoit le droit de posséder, à l'exclusion de tous autres. Ils avoient fait leurs efforts pour porter Henri à réformer sa conduite, par des remontrances souvent répétées ; l'avoient même lié par les serments les plus solemnels, qu'il avoit toujours violés sans le moindre scrupule. Mais alors l'esprit de mécontentement se trouva généralement répandu dans tous les états, & ils résolurent de se procurer la réparation des torts qu'ils avoient soufferts, d'une manière plus efficace qu'on n'avoit fait jusqu'alors. Ils commencèrent donc à délibérer sur ce sujet dans leurs conférences particulières, & résolurent de chasser ces ministres étrangers, ce qu'ils regardèrent comme le premier pas pour parvenir ensuite à corriger le gouvernement.

Fin du Tome quatrième.

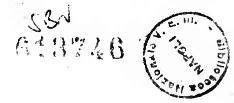




TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce quatrième Volume.

A

G

H

J

L

Fin de la Table du quatrième Volume.

ERRATA.

PAGE 96. ligne 8. n'en auroit : *lisez* en auroit.
Page 265. ligne 18. Robert : *lisez* Hubert.
Page 415. ligne 15. Griffits : *lisez* Griffin.





